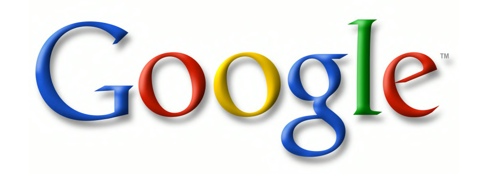


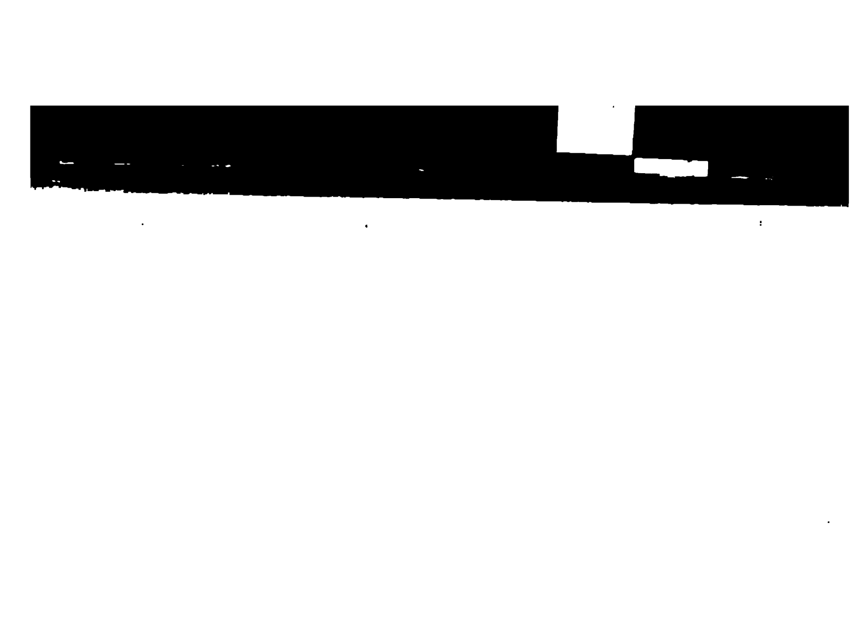



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN
FOUNDATIONS





JÉSUS LE CHRIST
ET SA VIE



JÉSUS LE CHRIST

ET SA VIE

SA DOCTRINE MORALE, POLITIQUE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les Lois Naturelles

ET LE

SOCIALISME

PAR

P. COULLERY
Docteur à La Chaux-de-Fonds

> *Le bonheur c'est la liberté.*
> *La liberté, c'est la possession des moyens nécessaires pour exercer ses droits et remplir ses devoirs.*
> Privé de ces moyens, l'homme n'est plus qu'un esclave.
> P. C.

ÉDITEURS
C. SCHWEIZER & C° (SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE), BIENNE
1891

AU GRUTLI

ET A LA

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS !

C'est à vous tous que je dédie ce livre, et à tous vos frères qui n'ont pas encore voulu se fédérer et suivre le drapeau du Grutli. Ce livre est le fruit de réflexions de toute ma vie et de l'étude des questions sociales de quarante années. En vous dédiant cet ouvrage, je n'oublie pas mes parents, mes frères, mes sœurs, mes enfants, puisque comme vous ils n'ont pour vivre que le produit de leur travail. Pourquoi ne puis-je vous offrir cet ouvrage gratuitement? Si, au lieu de m'intéresser sans cesse au sort des travailleurs, j'avais travaillé dans mes propres intérêts, je pourrais vous faire ce cadeau avant de quitter cette terre. A force de peine et d'énergie, j'avais conquis, sans le secours de personne, les moyens de devenir

riche; mais, l'idée que mon élévation ne remédierait en rien au sort de mes frères les travailleurs, cette idée, dis-je, ne m'a pas permis de rechercher la fortune. Si jamais j'ai désiré être riche, c'est en ce moment, parce que je pourrais contribuer plus efficacement à la solution des questions sociales.

Mais je me demande si la pensée de m'enrichir m'avait toujours préoccupé, si mes idées et mes sentiments ne se seraient pas modifiés, et si, aujourd'hui, repu des biens de ce monde, je ne vous quitterais pas bientôt sans vous donner même une parole de sympathie, de consolation et d'espérance?

Je crois, en définitive, que j'ai bien fait, et si je pouvais recommencer ma vie, je suivrais probablement le même chemin, parce qu'il est, j'en suis certain, plus agréable de quitter cette terre avec la conviction que l'on a la sympathie du pauvre, que de mourir avec le sentiment que l'on n'a travaillé que pour soi-même et rien fait pour les autres.

J'espère que ce livre, écrit à la hâte, à bâtons rompus, pauvre sous le rapport littéraire, ce qui ne m'a pas beaucoup préoccupé,

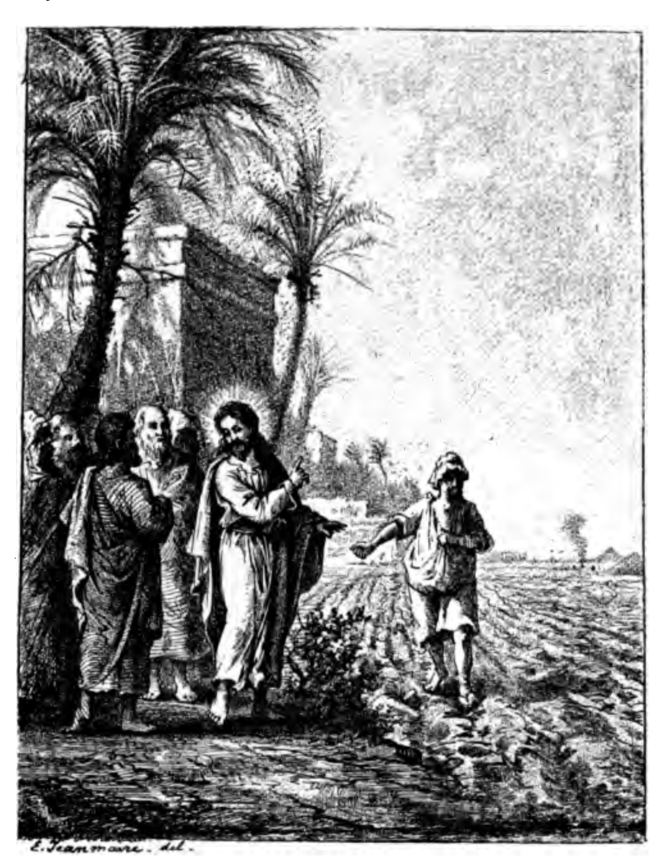
contribuera quand même à faire naître, dans les cœurs de tous les ouvriers et de ceux qui s'intéressent à leur sort, des sentiments d'amour, d'union, de fraternité et de solidarité.

J'espère contribuer par ce travail, quoique imparfait, à éveiller dans l'esprit et le cœur des prolétaires des idées, des sentiments qui leur donneront la conscience de leurs droits, de leur devoir, de leur puissance, et la foi ferme qu'ils tiennent en leurs mains les moyens de changer leur position précaire et malheureuse contre un état de prospérité et de bien-être.

C'est mû par ces idées, ces sentiments et ces espérances, que je vous prie d'accepter tout ce que je puis vous donner, c'est-à-dire mes pensées et mon cœur Je penserai à vous, à vos peines, à vos misères jusqu'à mon dernier soupir; pensez à moi et aux miens quelquefois : je ne désire pas d'autre récompense.

Votre ami dévoué,

P. C.



Mais celui qui a reçu la semence dans une bonne terre, c'est celui qui entend la parole et qui la *comprend*, et qui porte du fruit, en sorte qu'un *grain* en produit cent, un autre soixante et un autre trente.

S[t] MATHIEU, ch. XIII, v. 23.





Les mains levées au ciel, ils jurèrent devant Dieu et les saints de mourir ou de vaincre pour la cause du droit et de la justice.





INTRODUCTION

Né et élevé dans la pauvreté, sœur de la misère, comme tous les enfants du peuple travailleur, je me suis demandé de bonne heure d'où viennent les maux qui accablent l'humanité. Pourquoi les uns vivent-ils dans l'abondance et les autres dans le dénuement? Est-ce que tous les hommes ne sont pas nés égaux, ne sont-ils pas de la même nature, ne sont-ils pas tous enfants du même Créateur? Pourquoi y en a-t-il qui ont pu se soustraire à la loi du travail et vivre dans les palais, dans le luxe et l'abondance, tandis que leurs frères, qui produisent toutes les richesses des sociétés, habitent des masures, et n'ont pour se nourrir et se vêtir que ce que leur abandonnent ceux qui ne font rien? Que deviendraient les puissants, les riches de la terre, dans leurs habitations fastueuses, sur leurs monceaux

d'or et d'argent, si les ouvriers, fatigués de la vie, préféraient mourir plutôt que de continuer cette vie d'esclaves? Quand, tout jeune encore, je voyais des vieillards ou des enfants en guenilles, les pieds nus dans la boue, aller réciter devant les portes des riches la sublime prière du Christ, pour obtenir une aumône, et qu'on les renvoyait, qu'on les chassait, avec ces paroles : « Dieu te bénisse! » mon âme d'enfant se révoltait, et j'allais indigné demander à mes parents pourquoi choses pareilles pouvaient se passer sur la terre, puisqu'on disait que Dieu est infiniment puissant et infiniment bon. Pour toute réponse, pour toute consolation, il m'était répondu par mes aïeux maternels que nous ne pouvions pas sonder les vues de Dieu, que chacun devait subir son sort sans murmurer.

Cependant, mon père me répondait souvent : « Les malheurs qui accablent l'humanité ne viennent pas de Dieu, c'est l'imbécillité humaine qui les a engendrés et qui les perpétue. »

Ma pauvre intelligence juvénile n'était pas bien éclairée par cette sentence paternelle, et je continuai à me poser les mêmes questions,

malgré les leçons qui me furent données à l'école et à l'église. Les richesses et les misères, les maîtres et les sujets, les palais et les cabanes, sur une terre patrimoine de la race humaine, étaient pour moi la négation d'une bonté divine.

Cet état de mon intelligence et de ma conscience n'a pu se modifier ni par la réflexion, ni par l'étude de la littérature, de la philosophie, et ni le prêtre dont j'ai suivi les cours de religion, de théodicée même, ni l'étude de la médecine, rien n'a pu modifier en moi les inquiétudes de mon enfance. Et pour me convaincre dans les discussions que je cherchais à provoquer sur ces questions, avec les prêtres et les ministres — on avait beau me répéter les sentenccs de mes aïeux maternels — c'étaient toujours les paroles de mon père qui me paraissaient renfermer la vérité. Et dans ces disputes, on me citait des passages bibliques que l'on affirmait être la parole de Dieu; et de par l'Eglise la lecture du saint Livre nous était interdite. Je transgressai la défense, et ma joie fut grande en découvrant que mon père m'avait enseigné la vérité, et

pourtant il n'avait jamais étudié que dans le grand Livre de la nature, en travaillant à la sueur de son front.

Je ne pouvais me repaître de la doctrine du fils du charpentier, que les savants et les prêtres ont raison de déclarer belle, sublime et divine. Mais pourquoi proclament-ils en même temps que c'est un idéal vers lequel nous devons diriger nos efforts et nos espérances, mais que la nature humaine, dépravée par la faute de nos premiers ancêtres, rend l'homme incapable de réaliser les préceptes du divin Maître? La doctrine du Christ serait contraire à la nature humaine? N'est-ce pas un blasphème? Comment est-il possible qu'en ce siècle encore on nous donne une instruction semblable? C'est en 1843, à Munich, après une discussion chez un abbé, ancien collègue et ami, que je pris l'engagement de publier un livre, dans le but de prouver que la doctrine du Christ est conforme à la nature humaine, que cette doctrine doit détruire toutes les erreurs des temps passés et des temps présents.

La lutte pour l'existence, les tribulations,

les revers et les efforts pour soutenir les droits des déshérités ne m'ont pas permis d'exécuter plus vite ma résolution.

Aurais-je été mieux partagé de la fortune, que mon projet ne se serait pas réalisé aussi vite que je me l'imaginais au jour où je l'avais conçu.

La Bible est autre chose que l'histoire du peuple d'Israël : c'est une partie de l'histoire de l'évolution de l'idée et du sentiment religieux de la famille humaine. L'étude de ce livre fait éprouver le besoin impérieux d'étudier l'histoire des peuples qui ont vécu et sont arrivés à un grand développement intellectuel avant l'apparition du patriarche qui fut la souche de la famille judéo-chrétienne. L'étude des religions qui ont précédé celles qui existent de nos jours, les monuments des temps passés, les us et coutumes des peuplades découvertes par les missionnaires des différentes sociétés chrétiennes dans des îles isolées et sans relations avec les continents plus ou moins civilisés, nous démontrent que le sentiment religieux est inné dans le cœur de la race humaine. L'esprit de l'homme est ainsi

fait, que tous les phénomènes qui frappent ses sens lui font rechercher les causes qui les ont produits. Il attribue à une cause invisible, à une puissance occulte, tout ce qui frappe ses sens, et il personnifie cette cause, cette puissance.

Tout ce qui lui est agréable, tout ce qui lui est utile, il l'attribue à une puissance bonne, bienfaisante, et à une cause mauvaise tout ce qui lui est nuisible et désagréable. Cette disposition de l'esprit humain engendre inévitablement le polythéisme, c'est-à-dire la pluralité des divinités. Mais, à mesure que les sociétés grandissent, les intelligences se développent, et les langues s'établissent et se perfectionnent, et sans cesse occupées des phénomènes de la nature et des puissances qui les produisent, les idées, les hypothèses se modifient, se transforment; et bientôt les esprits supérieurs ne se contentent plus de supposer à chaque phénomène une cause particulière, ils recherchent la cause des causes, et ils arrivent à la conception d'une seule cause, source de toutes les causes, de toutes les choses, qui est le Dieu créateur et tout-puissant. Mais ce

grand travail intellectuel, à travers les siècles, engendre inévitablement des erreurs, des superstitions sans nombre, qui se modifient et disparaissent dans l'évolution de l'intelligence et de la conscience humaine.

Au jour où Moïse se sauve avec le peuple juif à travers la mer Rouge, pour se soustraire à la tyrannie de Pharaon, et aller à travers le désert, à la conquête de la terre promise, l'intelligence avait déjà fait des progrès immenses, et la Genèse de Moïse ressemble, comme si elle en était une copie assez fidèle, à celle d'autres peuples.

A cette époque était déjà connue la cosmogonie de plusieurs peuples. Par cosmogonie on entend les systèmes d'après lesquels le monde a été créé. Les doctrines les plus anciennes de l'Inde et de l'Egypte s'accordent toutes à attribuer la création du monde à un Être infini et tout-puissant, qui a existé de toute éternité. Les savants affirment que cette doctrine était professée plus de 13 siècles avant l'ère chrétienne et même avant l'ère judaïque. L'idée d'un déluge universel fait aussi partie de cette doctrine indienne.

Les Egyptiens croyaient que de temps à autre le monde était sujet à des déluges, à des bouleversements que provoquaient les dieux pour réfréner la méchanceté humaine et purifier la terre des crimes qui s'y commettaient, et qu'après chaque génération le genre humain se retrouvait dans un état d'innocence et de bonheur, mais qu'ensuite il recommençait insensiblement à dégénérer, et retombait dans le vice et la corruption. De là l'idée qui a traversé les siècles et persiste encore de nos jours, que tous les bouleversements qu'a éprouvés notre globe, toutes les maladies, les épidémies, tout enfin ce qui afflige l'humanité est l'ouvrage d'un Dieu que la conduite des hommes a mis en colère. De là découle aussi la pratique barbare des sacrifices pour apaiser les colères divines. Et, pour apaiser ces colères, les peuples épouvantés ne reculaient pas devant les sacrifices humains, et c'était l'innocent ou les innocents qui montaient sur les bûchers, les dieux ne pouvant maîtriser leur colère que par le sacrifice des plus purs, des plus vertueux.

Il s'écoula bien des siècles, pendant les-

quels la masse des peuples ignorants continuèrent à adorer les fétiches et les idoles, malgré les efforts des intelligences des hommes supérieurs qui avaient unifié toutes les divinités en une seule cause première toute-puissante. Les fétiches, les dieux lares, les idoles sous forme de bêtes malfaisantes, conservèrent longtemps leur culte, malgré la proclamation du dogme de l'unité divine.

Le fétichisme, ou l'idolâtrie la plus grossière, était quand même l'expression du sentiment religieux. C'était et c'est encore l'embryon, le rudiment des différentes religions qui ont existé et existent encore. Le sentiment religieux, comme l'intelligence de l'homme, est perfectible, progressiste. Le sentiment, de quelle nature qu'il soit, est sous la dépendance de l'intelligence. La modification de l'idée, de la notion, de la conception, modifie le sentiment. Cette vérité a toujours été reconnue, et c'est elle qui a toujours poussé les hommes intelligents à instruire les peuples. Aujourd'hui même, cette vérité apparaît tellement incontestable, que les hommes puissants font tous leurs efforts pour donner à l'instruction

du peuple une forme en harmonie avec leurs croyances politiques ou religieuses. Ils comprennent, ils savent que l'opinion publique se modifie suivant les notions que l'école et l'Eglise font pénétrer dans les masses.

Mais le développement de l'intelligence collective des masses des peuples est lente aujourd'hui et l'était plus encore dans les époques primitives de leur existence. Que de siècles il a fallu pour créer une langue, la perfectionner au point de la rendre apte à exprimer les idées, les sentiments avec leurs modifications successives! Si l'on étudie la transformation qui s'opère actuellement dans les idées et les préjugés des peuples les plus civilisés, on comprend combien étaient lentes les évolutions intellectuelles et sentimentales chez les peuples primitifs. Ils n'avaient pas, comme nous, une langue complète, perfectionnée, et, quand ils l'ont possédée, ils manquaient de ces moyens nombreux qui sont à notre disposition pour nous communiquer clairement nos pensées. Ils n'avaient pas l'imprimerie, ils ne possédaient pas de livres ni les instruments pour écrire, pour fixer leurs pensées, leurs

conceptions, et les léguer aux générations futures. Il leur manquait même les caractères de l'écriture; l'invention du premier alphabet fut une découverte immense.

Le progrès, de nos jours, s'arrêterait subitement, l'évolution de l'esprit humain serait pétrifiée pour longtemps, l'humanité serait altérée, désolée, impuissante, si, par un malheur impossible, nous perdions le secret de fabriquer le papier. Dieu sait à quel état nous serions réduits s'il nous fallait recommencer à créer une langue, des lettres d'alphabet et retrouver l'art de faire du pain.

Comment la race humaine a-t-elle pu sortir de son état animal? Nous ne l'apprendrons jamais par des documents historiques, et ce n'est que par l'étude des manifestations intellectuelles et morales des peuples existants, que nous pouvons créer des hypothèses se rapprochant de la vérité.

Quel voyage faudrait-il faire dans les siècles passés, pour retrouver les premières manifestations de l'évolution de l'intelligence humaine? Il faudrait vraisemblablement traverser des milliers, non, des millions de siècles.

Et où faudrait-il aller, dans quelle région du globe, pour retrouver les descendants du peuple qui, le premier, a tracé la voie que devait suivre la race humaine, pour marcher vers le but que lui assigne sa nature, que lui prescrit la volonté de son Créateur?

Et d'abord, on se demande non-seulement à quelle époque a surgi la souche première de la race humaine; mais nous sommes aussi curieux de savoir en quelle contrée du globe terrestre a eu lieu cette apparition.

Si nous nous en rapportons à la Genèse, la souche première de l'humanité a fait son apparition en Asie, entre le Tigre et l'Euphrate, dans un pays enchanté, où les hivers, les frimas étaient inconnus : c'était l'Eden, le paradis terrestre, où croissaient toutes les espèces d'arbres, de plantes, et vivaient toutes les espèces d'animaux. De nos jours, le climat de ces contrées est encore doux et fertile, et peut-être l'était-il encore plus à cette époque. Nous ne pouvons pas conclure du climat et de la fertilité actuelle des contrées de la terre à ceux des époques primitives. Par quelle révolution du système solaire, à quelle modifi-

cation de l'état de notre planète faut-il attribuer ces changements? C'est aux sciences géologique et astronomique qu'il faut demander la réponse à ces questions.

Ces sciences nous ont déjà appris, à n'en pas douter, que de profondes modifications se sont opérées dans les climats des terres et des mers qui forment l'enveloppe du globe terrestre.

On trouve la houille dans les pays du nord, et les débris de plantes et d'animaux qu'elle renferme appartiennent aux espèces qui vivent dans les contrées les plus chaudes du monde; ce sont les débris d'êtres qui ne peuvent exister que sous un climat tropical.

Enfin, peu nous importe de savoir le point terrestre où a paru la souche de la race humaine; ce qui est certain, c'est qu'elle a vu le jour dans un climat sans hiver et d'une fertilité naturelle et extraordinaire, dans un Eden, un Eldorado, un véritable paradis terrestre. La race humaine aurait péri sous un climat tempéré.

Le sentiment religieux, l'idée religieuse, qui est naturelle à la race humaine, sont primitifs

comme notre race elle-même, mais ils ne sont immuables ni l'un ni l'autre; ils sont, comme l'intelligence humaine, muables, perfectibles.

Les hommes conservent leurs fétiches aussi longtemps qu'ils sont privés des instruments qu'exigent l'agriculture, l'industrie et les arts.

Aussi longtemps que les hommes n'ont pas d'autres outils, d'autres instruments que le silex transformé par le frottement en couteaux, en haches, l'intelligence humaine reste stationnaire, et l'idée et le sentiment religieux ne sortent pas de leur état rudimentaire. Mais, un jour le cuivre est découvert, puis l'étain, et voici venir, par le mélange de ces deux métaux, le bronze, qui va engendrer les haches, les couteaux et les glaives, la scie et le soc de la charrue; alors l'intelligence humaine se transforme, se développe, se perfectionne et produit une modification du sentiment religieux, et l'idée de la divinité se transforme, passe par une série de phases jusqu'à la conception d'un Dieu unique.

Dans quel pays, sur quel point du globe ont commencé l'agriculture, les arts et les

métiers? C'est là où eut lieu la découverte des métaux nécessaires à la confection des instruments et des outils de tous les métiers.

D'après l'opinion générale des hommes qui ont étudié les littératures les plus anciennes, c'est dans l'Inde, dans la vallée du Gange, au pied des hautes montagnes de l'Himalaya, qu'ont pris naissance les arts et les métiers; c'est là que l'ouvrier a commencé la civilisation; c'est là que l'idée religieuse a commencé son évolution pour passer du fétichisme à la mythologie et au polythéisme, au panthéisme et au monothéisme.

Les Hindous croyaient à un esprit éternel tout-puissant, qu'ils appellent Brahma. Il s'est incarné en Manou, qui a créé le monde et le gouverne et le détruit quand les hommes sont trop méchants. Alors le monde est créé de nouveau, et l'humanité recommence, pour disparaître quand la dégradation de la race est à son comble.

A côté de cette croyance existe celle de l'âme et de son immortalité, des récompenses et des peines éternelles après la mort.

Enfin le dieu Brahma s'incarna une neu-

vième fois et prit le nom de Bouddha, qui réforma les anciennes lois. Il détruisit les castes et proclama l'égalité des hommes et de la femme, qui jusqu'alors était considérée comme esclave et méprisée.

Les âmes, après la mort, passaient dans d'autres corps vivants et habitaient le corps d'un animal plus ou moins beau ou vilain, suivant la conduite de l'homme qu'elle venait de quitter. Ce n'est qu'après un séjour plus ou moins long, suivant sa culpabilité, qu'elle rentrait dans le sein de l'esprit Dieu créateur.

Dans la haute Asie, la religion indoue subit des modifications. Zoroastre enseigne que tous les mondes sont animés, et qu'il existe deux principes, le principe du bien et le principe du mal, en lutte continuelle, et que cette lutte finira par la victoire du bien sur le mal.

Les prêtres égyptiens enseignent aussi un Être suprême, esprit pur, créateur de toutes choses, et l'immortalité de l'âme.

Les peuples du nord, en Suède, Norvége, Danemark, Islande, croyaient au génie du bien et du mal en guerre continuelle. Le génie du

bien vainquit le génie du mal, qu'il précipita aux enfers, et le monde fut créé.

Les Gaulois firent d'abord leurs dieux de tous les objets de la nature, puis ils passèrent à la mythologie avec un grand nombre de divinités. A côté de ce fétichisme, les Druides reconnaissaient un Dieu unique et croyaient à la transmigration des âmes.

Les Péruviens adoraient aussi les objets de la nature; cependant ils révéraient un Être suprême, Dieu inconnu, créateur de l'univers.

Les Mexicains avaient des divinités représentées sous les formes les plus horribles, et ne se plaisaient que dans la terreur et la vengeance.

La plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale reconnaissaient un Être suprême, qu'ils appelaient Manitou. Ils admettaient en outre un grand nombre de divinités inférieures, classées comme chez les Iroquois en divinités bonnes ou malfaisantes.

En Italie, chez les Etrusques, le premier vestige de religion, c'est le fétichisme, qui, sous les Romains, se transforma en polythéisme semblable à celui de la Grèce. Tout

le monde, aujourd'hui, connaît cette mythologie, avec son Jupiter, maître de l'Olympe, et tous les autres dieux, et Pluton, maître des enfers. Ainsi, cette religion admettait aussi l'immortalité de l'âme, les récompenses et les punitions après la mort.

Enfin, voici venir le judaïsme avec son grand prophète et son grand législateur Moïse.

Pour lui, il n'y a qu'un Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre : c'est l'Eternel. Moïse ne s'occupe pas du sort des âmes après la mort; les bonnes actions sont récompensées sur cette terre, et c'est aussi en ce monde que sont punies les mauvaises actions, d'après une loi pénale dictée par l'Eternel, loi cruelle et barbare : c'est la loi du talion.

D'après le mosaïsme, l'homme n'est propriétaire de rien, tout appartient à l'Eternel, et tous les biens de la terre ne sont en la possession de l'homme qu'à titre de prêts; malheur à celui qui en abuse!

Tous les fétiches, toutes les divinités disparaissent; il n'y a plus de culte qu'en l'honneur de l'Eternel.

Avec le temps, cette religion fait aussi son

évolution, et, à côté du Dieu du temple, il y a aussi le Dieu des prophètes, qui change de caractère successivement jusqu'à la veille du christianisme, époque où Dieu devient infiniment bon, et répand ses bienfaits sur les bons et les méchants sans distinction, se réservant son jugement dans un autre monde, dans le monde des âmes. C'est déjà le Dieu d'Amos et d'Isaïe, ce sera bientôt le Dieu du Christ; c'est le Dieu des temps modernes, qu'il ne suffit pas d'adorer en paroles, en manifestations, mais en actions.

Le Christ va nous enseigner comment nous devons agir pour nous conformer à sa volonté et lui être agréable, comment il nous faut vivre pour être chrétiens, c'est-à-dire hommes perfectionnés.

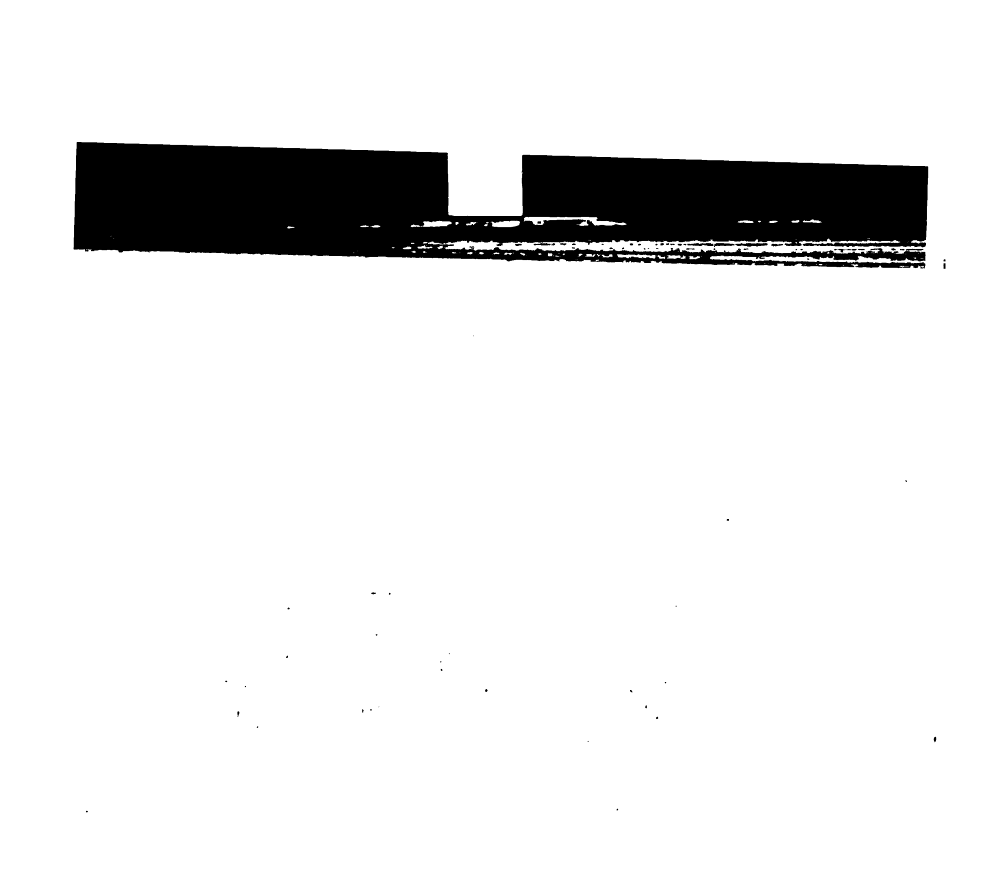
Déjà on entend la voix puissante de l'homme sorti du désert, parcourant les villes et les campagnes en criant : « Amendez-vous, car le royaume des cieux est proche. La cognée est déjà mise à la racine des arbres; tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits va être coupé et jeté au feu. »



JÉSUS LE CHRIST

ET SA VIE







Amendez-vous, car le royaume des cieux est proche.
Préparez le chemin du Seigneur, dressez ses sentiers.

I.

JEAN-BAPTISTE LE PRÉCURSEUR

Au temps d'Hérode, roi de Judée, il y avait un sacrificateur nommé Zacharie. Sa femme, de la race d'Aron, s'appelait Elisabeth.

Ces deux époux, très religieux, observaient toutes les lois et les ordonnances du Seigneur d'une manière irrépréhensible. Ils étaient bien affligés de ne pas avoir d'enfants, ce qui, en ce temps-là, était considéré comme une malédiction. Ils n'avaient plus d'espoir d'avoir des enfants, Elisabeth étant stérile et déjà trop avancée en âge pour pouvoir se consoler et espérer.

Zacharie, de la tribu des Levi, était arrivé aux fonctions de sacrificateur devant Dieu, dans le rang de sa famille. Il lui échut, par le sort suivant la coutume établie par les sacri-

ficateurs, d'entrer dans le temple du Seigneur pour y offrir des parfums.

Une multitude de peuples entouraient le temple et faisaient des prières pendant qu'on offrait des parfums.

Alors Zacharie eut une vision et il vit un ange qui lui annonçait une nouvelle à laquelle il ne voulait pas croire. A cette vue, Zacharie fut troublé et saisi de frayeur. L'ange le rassura en lui disant de ne pas avoir peur. Ta prière est exaucée : Elisabeth ta femme t'enfantera un fils et tu lui donneras le nom de Jean.

Il sera pour toi un sujet de joie et de ravissement et plusieurs se réjouiront de sa naissance.....

Zacharie dit à l'ange : A quoi connaîtrai-je cela? Car je suis vieux et ma femme est avancée en âge.

Et l'ange lui répondit : Je suis Gabriel qui assiste devant Dieu, et j'ai été envoyé pour te parler et t'annoncer ces bonnes nouvelles.

Et voici : tu vas devenir muet jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que tu

n'a pas cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps.

Cependant le peuple attendait Zacharie ; il s'étonnait de ce qu'il restait si longtemps dans le temple.

Et quand il fut sorti, il ne pouvait leur parler; ils supposèrent qu'il avait eu quelque vision dans le temple, ce qu'il leur faisait entendre par des signes.

Lorsque les jours de son ministère furent achevés, il s'en alla dans sa maison, dans la Judée, en la ville d'Hébron.

Quelque temps après Elisabeth conçut, et elle en ressentit une grande joie qu'elle exprimait en disant : le Seigneur a jeté les yeux sur moi pour ôter l'opprobre où j'étais parmi les hommes. Au sixième mois de la grossesse d'Elisabeth, Dieu envoya l'ange Gabriel à une vierge nommée Marie, fiancée à un homme appelé Joseph, de la famille de David, habitant Nazareth, ville de la Galilée. L'ange lui dit : Je te salue, toi qui es reçue en grâce, le Seigneur est avec toi, tu es bénie entre toutes les femmes.

Marie, troublée de ce discours, pensait en

elle-même ce que pouvait être cette salutation. L'ange la rassura en lui disant : ne crains rien, tu as trouvé grâce devant Dieu.

Tu concevras et tu enfanteras un fils, à qui tu donneras le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé fils du Très Haut et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père. Il régnera éternellement sur la maison de Jacob et il n'y aura point de fin à son règne.

Alors Marie dit à l'ange : Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais point d'homme? L'ange lui répondit : le Saint-Esprit surviendra en toi et la vertu du Très Haut te couvrira, c'est pourquoi aussi le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé le Fils de Dieu.

Ta cousine Elisabeth a aussi conçu un fils en sa vieillesse, et c'est ici le sixième mois de la grossesse de celle qui était appelée stérile. L'ange s'étant retiré, Marie s'en alla au pays des montagnes, chez sa cousine Elisabeth.

En voyant sa cousine Marie, Elisabeth sentit le petit enfant tressaillir dans son sein et elle s'écria : Tu es bénie entre les femmes et le fruit que tu portes est béni. Et d'où vient que la mère de mon Seigneur vienne me visi-

ter? La voix de ta salutation n'a pas plutôt frappé mes oreilles que le petit enfant a tressailli de joie dans mon sein. Heureuse est celle qui a cru, car les choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur auront leur accomplissement.

Alors Marie dit : mon âme magnifie le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu, qui est mon Sauveur, puisqu'il a regardé la bassesse de sa servante et que désormais tous les âges m'appelleront bienheureuse; car le Tout-Puissant m'a fait de grandes choses et son nom est saint, et sa miséricorde est d'âge en âge sur ceux qui le craignent. Il a déployé avec puissance la force de son bras; il a dissipé les desseins que les orgueilleux formaient dans leur cœur. **Il a détrôné les puissants et élevé les petits. Il a rempli de biens ceux qui avaient faim et il a renvoyé les riches à vide.**

Il s'est souvenu de sa miséricorde et a pris en sa protection Israël son serviteur comme il en avait parlé à nos pères, à Abraham et à sa postérité pour toujours.

Marie demeura environ trois mois chez sa

cousine et elle s'en retourna chez elle à Nazareth.

Le terme d'Elisabeth étant venu, elle enfanta un fils, et ses voisins et ses parents ayant appris que le Seigneur avait fait éclater sa miséricorde en sa faveur s'en réjouissaient avec elle.

Pour se conformer à la loi, huit jours après la naissance, il fallut circoncire l'enfant et lui donner son nom. Les parents, les amis et connaissances croyaient qu'il s'appellerait Zacharie; mais la mère prit la parole et dit : non, il sera appelé Jean. On lui fit observer que dans la parenté personne ne portait ce nom-là. Alors on fit signe au père d'écrire comment il voulait l'appeler. Zacharie ayant demandé des tablettes écrivit : Jean est son nom.

Tous les assistants furent étonnés.

A l'instant même où Zacharie eut écrit le nom de son fils, sa langue fut déliée et il parlait en bénissant Dieu. Tous les voisins furent remplis de crainte et toutes ces choses se divulguèrent par tout le pays des montagnes de Judée. Et tous ceux qui les entendirent les

conservèrent dans leur cœur en disant : que sera-ce de ce petit enfant?

Alors Zacharie fut rempli du Saint-Esprit et il se mit à prophétiser en disant : Bénit soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'Il a visité et racheté son peuple, de ce qu'Il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David son serviteur comme il en avait parlé par la bouche de ses saints prophètes; que nous serions délivrés de nos ennemis et de la main de tous ceux qui nous haïssent pour exercer sa miséricorde et se souvenir de sa sainte alliance selon le serment qu'il avait fait à Abraham notre père, de nous accorder qu'après avoir été délivrés de la main de nos ennemis nous le servirions sans crainte, dans la justice, en sa présence, tous les jours de notre vie.

Et toi, petit enfant, tu seras appelé le prophète du Souverain, car tu marcheras devant la face du Seigneur pour lui préparer ses voies et pour donner la connaissance du salut à son peuple par la rémission de ses péchés, pour éclairer ceux qui demeurent dans les ténèbres, dans l'ombre de la mort et pour

conduire nos pas dans le chemin de la paix.

Le petit enfant croissait et se fortifiait en esprit. Il demeura dans le désert jusqu'au jour où il devait être manifesté à Israël.

Trois mois après la naissance de Jean venait au monde, comme l'ange l'avait annoncé à Marie, l'enfant Jésus.

Et voici comment les Evangiles racontent ce grand événement :

L'empereur Auguste ayant ordonné au roi Hérode un dénombrement, ce que nous appelons recensement, de la population, chacun était obligé de se rendre dans sa ville ou son lieu d'origine.

Joseph et Marie furent obligés de se rendre de Galilée en Judée, de la ville de Nazareth à la ville de David, nommée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David.

Pendant qu'ils étaient là arriva le temps où Marie devait accoucher. Elle mit au monde son fils premier-né, l'emmaillotta et le mit coucher dans une crèche parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtel, proba-



blement aussi parce qu'ils n'avaient pas le moyen de payer un bon gîte.

Des bergers qui gardaient leurs troupeaux pendant les veillées de la nuit eurent une apparition qui répandit en eux une grande frayeur. Un ange leur apparut leur disant de n'avoir aucune frayeur, mais de se réjouir, car je vous annonce une grande joie qui sera pour le peuple entier. Le Sauveur, qui est le Christ, *vient de vous naître.* Vous le reconnaîtrez à ceci, c'est que vous trouverez le petit enfant emmaillotté et couché dans une crèche. L'ange s'étant retiré, les bergers se dirent les uns aux autres : Allons jusqu'à Bethléem et voyons ce qui est arrivé et ce que le Seigneur nous a fait connaître. Ils s'en allèrent donc dans cette ville et trouvèrent Marie et Joseph et le petit enfant qui était dans l'étable de l'hôtel couché dans la crèche entre un bœuf et un âne. Ayant vu ces choses, les bergers s'en allèrent publiant partout ce qui avait été dit touchant ce petit enfant. Et tous ceux qui les entendirent étaient dans l'admiration de ce qu'ils disaient. Marie conservait toutes ces choses et les repassait dans son cœur.

Quand les huit jours furent accomplis pour circoncire l'enfant, il fut appelé Jésus, qui est le nom qui lui avait été donné par l'ange avant qu'il fut conçu dans le sein de sa mère. Les jours que Marie devait se purifier étant accomplis, l'enfant fut présenté par ses parents au Seigneur à Jérusalem, et ils offrirent le sacrifice prescrit par la loi, savoir une paire de tourterelles ou deux pigeonneaux.

Il y avait en ce temps-là, à Jérusalem, un homme qui s'appelait Simon. Cet homme était juste et craignait Dieu. Il avait été averti par le Saint-Esprit qu'il ne mourrait point avant la naissance du Christ, du Seigneur. Il vint au temple par un mouvement de l'Esprit, et comme le père et la mère apportaient le petit Jésus, pour faire à son égard ce qui était en usage selon la loi, il le prit entre ses bras et dit en bénissant Dieu : Seigneur, tu laisses maintenant aller ton serviteur en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu ton salut que tu as préparé pour être présenté à tous les peuples; pour être la lumière qui doit éclairer les nations et la gloire de ton peuple d'Israël.

Joseph et Marie étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de leur enfant.

Simon les bénit tous et dit à Marie : Voici, cet enfant est né pour être une occasion de chute et de relèvement à plusieurs en Israël et pour être en butte à la contradiction, ensorte que les pensées du cœur de plusieurs seront découvertes et que même une épée te transpercera l'âme.

Après avoir accompli tout ce qui était ordonné par la loi, Joseph et Marie s'en retournèrent avec l'enfant à Nazareth, la ville qu'ils habitaient. L'enfant croissait et se fortifiait en esprit, étant rempli de sagesse.

Dès ce moment les Evangiles ne parlent plus de Jean ni de Jésus; mais il est facile de s'imaginer la vie que ces deux enfants ont menée jusqu'au jour où nous les voyons reparaître sur la scène et jouer ce grand rôle qui continue à agiter l'esprit et l'imagination de la plus grande partie des peuples qui habitent le monde.

D'après les écritures les parents de Jean habitaient Hébron ou ses environs, dans le pays de Judée, sur les montagnes. Jean aurait été élevé dans le désert. Mais nous nous faisons une fausse idée du désert. Le peuple juif appelait désert toutes les terres éloignées des villes et des bourgades. En ce sens nos montagnes, nos forêts et surtout nos pâturages sont des déserts. C'est ainsi qu'il faut comprendre ce mot quand les Ecritures disent que Jean dès sa naissance demeura dans le désert jusqu'au jour où il devait être manifesté à Israël, ce qui arriva vers la trentième année de son âge.

Qu'a-t-il fait pendant ces trente années? Il est bien probable qu'il a passé une partie de sa vie dans les pâturages et les forêts tout en recevant une certaine instruction de ses parents, de son père surtout, qui était un homme pieux et qui avait rempli des fonctions importantes dans le temple à Jérusalem. Il lui enseignait indubitablement les lois de Moïse qui comprenaient non-seulement les lois religieuses, mais encore l'hygiène, le droit civil et le droit pénal.

Et cette instruction se donnait non-seulement au sein de la famille, aux enfants, elle se continuait aux adultes, à la maison et à la synagogue, par les rabbins, les scribes et les docteurs de la loi. Il est certain que cette instruction était bien propre à développer l'intelligence et le sentiment religieux. L'étude et la méditation des prophètes faisait aussi partie de cette instruction et était bien propre à exalter les âmes sensibles et à entretenir l'exaltation, la foi, l'espérance dans les esprits de ce peuple qui dans ses revers et ses malheurs n'a jamais cessé de croire qu'il serait un jour maître de l'univers et qu'il convertirait tous les peuples à ses mœurs, à sa sainte religion.

Zacharie était de la tribu des Lévi, et l'on sait que cette tribu jouissait de certains priviléges très importants.

D'abord c'était parmi eux qu'étaient élus les prêtres, les sacrificateurs, fonctions des plus importantes.

Outre le monopole des fonctions nombreuses et bien rétribuées dans le temple, ils avaient encore pour office d'instruire le peuple, de juger des différends, des causes de

divorce, d'examiner les lépreux, de juger toutes les infractions aux lois religieuses et civiles, de déterminer les cas où il fallait employer l'épreuve des eaux de jalousie. Ils étaient aussi chargés de donner le signal de la guerre et d'exciter les combattants. Le chef de ce corps portait le titre de grand-prêtre, qui, au fond, accumulait tous les pouvoirs de l'Etat. Le grand-prêtre, qui était aussi grand sacrificateur, était roi absolu, comme les prêtres ou mages chez tous les peuples de l'Asie.

La tribu des Levi jouissait encore d'autres priviléges. Ils possédaient toutes les terres autour des villes et villages qu'ils habitaient et ces terres étaient insaisissables. Il est bien probable qu'ils possédaient des forêts, des pâturages où il n'y avait que des cabanes pour abriter les pâtres. C'est dans ces déserts que Jean a passé une partie de sa vie en gardant avec d'autres enfants les troupeaux de leurs parents.

Il n'y a pas encore cinquante ans que dans notre Jura les enfants menaient une vie aussi sauvage. Je n'avais que sept ans que j'allais sur les pâturages boisés garder nos vaches et

souvent faire paître le troupeau des chèvres du village pour le compte d'autrui. Chaque ménage fournissait son berger à son tour un nombre de jours proportionné au nombre des chèvres qu'il possédait. C'était le même usage pour ce qui concernait le troupeau des brebis. De temps en temps tous ces enfants bergers se réunissaient sur un point pour jouer à toutes espèces de jeux. Le grand jour était celui où on avait à paître les chevaux, ce qui avait lieu quand les travaux de la campagne étaient achevés. Alors on attrapait ces bons animaux et on se hissait sur leur dos, et armé d'une cravache de coudrier, on partait au galop vers un but fixé d'avance. Les chevaux arrivaient à bon port, mais un grand nombre de cavaliers restaient en route, lancés au loin par la cavale, qui savait se débarrasser de son emplâtre.

On se relevait sans membre brisé, mais souvent contusionné, sans oser aller se plaindre à la maison. On supportait ses douleurs avec patience, en silence, et on se guérissait sans médecin et sans apothicaire. Les jours de pluie on cherchait un abri sous un chêne

séculaire, et on allumait un grand feu pour sécher ses nippes et faire cuire sur la braise des escargots, en automne des pommes de terre que l'on se procurait par la maraude. Pour courir plus facilement, nous déposions nos souliers au pied d'un chêne ou dans le creux d'un arbre. C'était une vie sauvage, mais heureuse. Notre bonheur n'était troublé que par la crainte du garde-champêtre qui pouvait prendre nos bêtes, qui de temps en temps brisaient les haies pour pénétrer dans les champs et les prés. Ah! le procès-verbal, que de fois il a fait battre nos cœurs et verser nos larmes! Mais à cet âge on oublie si vite les douleurs et les chagrins!

Le lendemain on se remettait à jouer, à courir pieds nus, sans craindre ni les ronces ni les épines, ni les serpents ni les vipères. On s'arrachait réciproquement les épines, et on soignait les plaies avec la rosée du matin. Les couleuvres, nous les écorchions pour en revêtir des baguettes de frêne, qui nous faisaient de magnifiques manches de fouet. Les vipères, nous les tuions d'un coup de baguette asséné derrière la tête, à la nuque.

Venait la saison des cerises, c'était le moment des accrocs au pantalon et à la blouse. Ah! quel bon dîner, des cerises sauvages avec un morceau de pain noir! Voici venir la saison des noix, des noisettes. Pour se procurer des noix, il fallait avoir recours à la maraude. On jouait aux noix; ce jeu était souvent l'occasion de véritables batailles. On tombait à bras raccourcis sur les tricheurs. Le sang coulait bien souvent, le champ de la lutte était couvert de sang; mais, comme disait mon père, la colère de pauvres gens ne dure pas longtemps. Le lendemain il n'y avait plus que des amis au désert.

Ce n'était pas tous les jours fête. Les luttes et les batailles, les courses à pied et à cheval, les exercices avec l'arme meurtrière du roi David, la fronde, les grands repas aux escargots et aux pommes de terre, toutes ces fêtes n'avaient lieu qu'aux jours de concentration, c'est-à-dire quand les jeunes bergers réunissaient leurs troupeaux sur une partie du pâturage communal. Il fallait le plus souvent aller chacun de son côté : c'était le sort de ceux qui avaient peu de bêtes à garder. Ils les con-

duisaient le long des haies, au bord des forêts interdites; là le gazon était moins brouté. Alors, pour toute société on n'avait que son petit troupeau. Je parlais à mes belles vaches; je grimpais aux charmes, aux érables et aux frênes pour cueillir des feuilles et de jeunes rameaux dont elles étaient tout avides. Le soir, à la tombée de la nuit, quand la grive commençait à chanter, on permettait aux pauvres bêtes fatiguées de lécher le gazon roussi par la sécheresse à pénétrer dans la forêt où l'herbe fraîche prend des proportions tropicales. Que d'émotions! Au moindre bruit on tremblait de frayeur. Si c'était le garde? Ou bien un revenant — on croyait encore aux revenants, on croyait même voir des fantômes. Bientôt la lune venait répandre sa douce lumière sur ce théâtre grandiose, et aux chants de la grive succédait le cri monotone du hibou et le chant lugubre du grand-duc, et, près des marais, le coassement des grenouilles. Alors une douce mélancolie s'emparait de l'âme naïve du pauvre petit berger.

Dans mon imagination, tous les comtes, toutes les histoires que me racontait ma grand'-



mère se déroulaient les unes à la suite des autres. C'étaient les comtes de Perrault, le *Chat botté*, le *Chaperon rouge*, qui me faisait penser aux loups qui pourraient bien venir attaquer mes amies. Ah! ce n'était pas une vaine frayeur : j'ai vu treize .moutons étranglés à dix minutes de mon village. Ils n'avaient enlevé qu'un agneau. Pourquoi tant de victimes : pensaient-ils y revenir, et enlever tous ces morts? Et je me rappelais qu'un jour, transformé en berger de chèvres du village, à la tombée de la nuit, j'entendis tout à coup un cri désespéré, et tout le troupeau vint se grouper au galop autour de moi. Ce cri de douleur était poussé par une chèvre que le loup venait d'étrangler, je n'en pouvais douter. Et s'il revenait à la charge et m'attaquer, moi qui n'avais pour toute défense qu'un mauvais petit bâton? Je ne m'étais pas trompé; en rentrant au village, une pauvre vieille eut beau appeler sa belle chevrette, la pauvrette ne répondit point à la voix de celle qui l'aimait tant. Après la frayeur recommençait ma jeune mélancolie. Alors me revenaient à l'esprit les histoires de la grand'mère, qu'elle sa-

vait si bien nous raconter quand le soir, un peu fatigués, nous étions réunis autour de l'âtre où flambait un beau feu de fagots de sapin. C'était là que les jours de pluie on séchait ses pauvres habits et que l'on réchauffait ses membres en écoutant silencieusement les comtes et les histoires de la grand'mère : Joseph vendu par ses frères, Moïse sauvé des eaux, le Sacrifice d'Abraham, le Jugement de Salomon. Une autre fois le Passage de la Mer Rouge, la Tombée de la manne dans le désert, les Sept plaies d'Egypte, l'Explication des songes de Pharaon par Joseph. Nous aimions aussi lui faire raconter des histoires qui nous faisaient trembler de frayeur, des histoires de sorcières qui allaient à cheval sur un manche à balai au sabbat, où les sorciers et les sorcières buvaient, dansaient sous la direction du diable, habillé tout en noir avec ses pieds fourchus.

Une autre fois c'était l'histoire de Guillaume Tell. Nous tremblions à l'idée qu'il pouvait manquer la pomme et tuer l'enfant. Quel soulagement nous éprouvions quand il montrait sa seconde flèche réservée au tyran si l'arme n'avait pas atteint le but! Quelle joie, quand à

Kussnach nous voyions Gessler mourant tomber de son noble coursier! Et Winkelried! Il nous semblait voir notre père embrassant les lances autrichiennes en s'écriant : « Confédérés, ayez soin de ma femme et de mes enfants! » Nous pensions à notre mère, et nous nous imaginions que c'était à elle que s'adressait ce cri suprême. Nous pleurions.

La vie heureuse du désert ne dura pas assez longtemps. Je n'avais pas encore dix ans qu'il me fallait abandonner la vie sauvage et la douce poésie des forêts et des pâturages et laisser ce beau domaine à mes deux frères plus jeunes que moi.

Le petit berger fut un beau jour transformé en mercenaire. Il fallut, avec mon père, apprendre à tout faire. Dans la forêt, je m'exerçais à manier la hache et la scie, aux champs la bêche et la pioche, dans la prairie le râteau, la fourche et la faux. A treize ans j'étais domestique.

C'était la vie de l'enfant des campagnes, c'était bien la vie du désert. Nous nous nourrissions dans la journée de pain noir, de fruits sauvages, de miel des bourdons, mais pas de

sauterelles : dans notre pays elles sont trop petites et trop maigres. N'oublions pas le soir, c'était la noce : des pommes de terre et cette liqueur que la vache fait avec de l'herbe, du lait en abondance.

J'ai raconté ces épisodes de mon enfance pour donner une idée de la vie du désert. Il est certain que l'histoire de Jean, fils de Zacharie, racontée dans la Bible, est incomplète.

Si l'on s'en tenait au pied de la lettre, Jean aurait été un enfant abandonné dans le désert dès qu'il eut commencé à marcher, et si pendant le jour il menait une vie sauvage, il est certain que le soir, rentré chez lui, il trouvait la pitance que lui avait préparée sa mère, qui l'adorait et le comblait de caresses. Je dis qu'elle l'adorait, car il ne pouvait pas en être autrement. Sa naissance avait quelque chose de miraculeux, et le père et la mère avaient cette conviction, cette foi ferme qu'il avait été choisi conformément aux prophéties, pour remplir bientôt une mission divine. Le père et la mère ne tardèrent pas longtemps à lui apprendre ce qu'il y avait de merveilleux, de miraculeux dans sa naissance. Zacharie était

non-seulement un homme pieux, mais comme sacrificateur il connaissait la loi et les prophètes, et il ne manquait pas de les enseigner à ce fils unique qui devait ouvrir la voie au roi des Juifs, au sauveur de la nation et du monde entier.

Laissons donc le précurseur à l'école de ses pieux parents jusqu'à ce que, âgé de trente ans, il sorte de son désert couvert de peaux de chèvre et, à l'exemple de tous les prophètes, parcourant villes et bourgades en prêchant la repentance.

II.

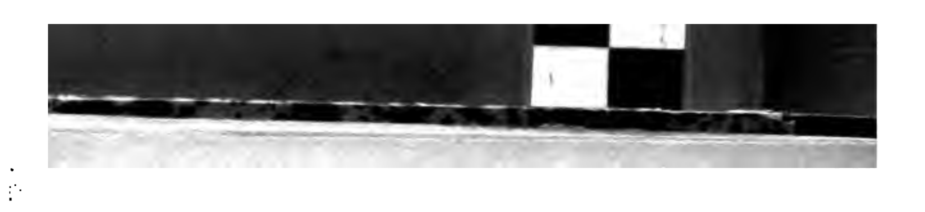
JÉSUS

Ainsi que l'ange Gabriel l'avait annoncé à Marie et à Joseph, l'enfant Jésus venait au monde trois mois après la naissance de Jean. C'est à Bethléem qu'eut lieu ce grand évènement, annoncé par des signes extraordinaires. Des bergers, guidés par une étoile et des voix célestes, se rendirent pendant la nuit de sa naissance en cette ville de Judée pour adorer le petit enfant. Des mages ou rois d'Orient, au nombre de trois, guidés par les mêmes phénomènes que les bergers, accoururent de bien loin dans l'étable bénie, où ils trouvèrent dans la crèche l'enfant devant lequel ils se prosternèrent et lui offrirent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Pour eux c'était aussi le sauveur de l'humanité.



Ils y allèrent donc en hâte (les bergers) et ils y trouvèrent Marie et Joseph et le petit enfant qui était couché dans la crèche.

LUC, ch. II v. 16.



Dès ce jour la Bible nous dit peu de chose de la vie de Jésus. Nous savons seulement que Hérode, qui était roi de Judée, cherchait à le faire mourir parce que le peuple le proclamait fils de David et roi d'Israël. Craignant de se voir détrôné par ce jeune prétendant, il résolut de le faire mourir. Marie et Joseph, avertis par l'ange, se réfugièrent en Egypte, où ils restèrent jusqu'à la mort d'Hérode. Ils revinrent ensuite en Galilée et s'établirent à Nazareth. Depuis ce moment jusqu'au jour où Jésus fut arrivé à sa douzième année, les Evangiles ne s'occupent pas beaucoup de lui; ils nous apprennent seulement ses apparitions au temple, où il discutait avec les docteurs de la loi. Les auteurs chrétiens et les profanes se sont posé la question où il avait passé cette partie de sa vie. On a fait bien des suppositions à cet égard, mais il n'est pas venu à l'idée à ces hommes savants de faire les conjectures les plus naturelles.

On l'a fait voyager dans l'extrême Orient, dans la Perse et dans l'Inde. C'est là qu'il aurait puisé sa science, sa sagesse et sa morale. Il n'est pas allé si loin : il n'a pas quitté

ses parents. Son père et sa mère étaient pauvres, ils avaient une famille nombreuse, et ils ont dû faire comme tous les hommes du peuple de ce temps-là, et comme les hommes du peuple de notre siècle, ils ont dû le faire travailler de bonne heure pour leur aider à élever ses frères et ses sœurs. Il apprit donc à travailler avec son père du métier de charpentier.

Les historiens, les savants, les philosophes se demandent où Jésus a puisé les principes de sa doctrine. Ils ne peuvent pas comprendre où il s'est instruit, où il a pu puiser sa sublime morale. Ils ne peuvent concevoir tant de science dans la tête d'un simple ouvrier. Ils s'imaginent que celui qui travaille de ses bras pour gagner sa vie n'est pas capable de s'instruire. Est-ce que l'ouvrier intelligent ne peut pas réfléchir en travaillant? Est-ce qu'il ne peut pas contempler la nature et chercher à en dévoiler les secrets? Et le septième jour, qui est le jour du repos, tout en reposant ses membres fatigués, ne cherche-t-il pas à découvrir les causes de l'inégalité des positions sociales? D'ailleurs le peuple juif possédait une



Jésus à l'école primaire de St-Joseph.

organisation politico-religieuse qui était une école et pour les enfants et pour les adultes. La synagogue était une école secondaire et universitaire où l'on étudiait la religion, la morale et les institutions civiles, politiques et pénales.

Le peuple juif, dans ses malheurs, dans ses captivités, emportait toujours ses lois, sa bible et sa synagogue, où non-seulement les docteurs enseignaient, mais où il était permis de poser des questions et de discuter toutes les questions soulevées par le professeur ou par celui qui demandait la parole. C'était le portique des Grecs, et ce peuple a démontré la puissance de cet enseignement. Jésus n'avait donc pas besoin d'aller chercher la science et la sagesse en Egypte, en Perse, en Asie. Il trouvait toutes ces choses dans la famille, dans le temple, dans la synagogue, dans les livres de Moïse et dans les prophètes. A douze ans on le voit au temple discutant avec les docteurs, ce qui nous étonne; cependant ce n'était pas chose extraordinaire chez le peuple juif à cette époque. Joseph, l'historien du peuple juif, un Pharisien pieux mais nullement

sectaire, discutait aussi avec les docteurs dans le temple, au milieu des assistants. Tous les jeunes gens bien doués avaient à cet âge le droit de demander au docteur enseignant des explications, d'exprimer leurs doutes et de provoquer aussi une discussion publique. Les parents pieux connaissaient leur Bible et l'enseignaient le soir et surtout le jour du sabbat et de leurs fêtes nombreuses. Depuis sa naissance jusqu'à l'âge de trente ans, on doit supposer que Jésus a travaillé de l'état de son père, et pendant tout ce temps les histoires profanes et les histoires saintes ne nous parlent pas beaucoup de lui. Tout le bruit qu'il fait pendant ces trente années se borne à son apparition au milieu des docteurs de la loi. Le silence est bien plus complet en ce qui concerne Jean, fils de Zacharie. Il est probable qu'il a vécu dans les montagnes, au milieu des troupeaux et qu'il s'occupait de temps en temps des travaux de la campagne. Il est certain que Jean recevait l'instruction de son père qui, comme sacrificateur, devait connaître son Moïse et les prophètes.

Il ne faut pas non plus oublier que la fa-



Jésus à l'université de St-Joseph.

mille de Zacharie et la famille de Joseph étaient proches parentes. Marie n'était-elle pas la cousine d'Elisabeth? Les relations entre ces deux saintes femmes étaient des plus amicales. Nous avons vu d'après saint Luc que Marie, après l'annonciation de l'ange, alla passer trois mois chez sa cousine à Hébron. Il est facile de s'imaginer la joie qui régnait dans la maison de Zacharie. Il ne devait être question que de la grande nouvelle miraculeuse. Ces deux femmes étaient choisies par Dieu pour donner au monde les deux hommes qui devaient accomplir les prophéties, rendre au peuple d'Israël son ancienne gloire et son ancienne puissance, subjuguer enfin le monde et convertir tous les peuples de la terre à la religion de Moïse. Les relations entre ces deux familles ne pouvaient pas cesser, malgré leur éloignement. Il est vrai que de Nazareth à Hébron la distance était de trente à trente-cinq de nos lieues. Mais en ce temps les gens savaient encore marcher, et quelques étapes de dix à quinze lieues par jour ne les épouvantaient pas. Les jours de fête étaient nombreux, et les gens du peuple en profitaient

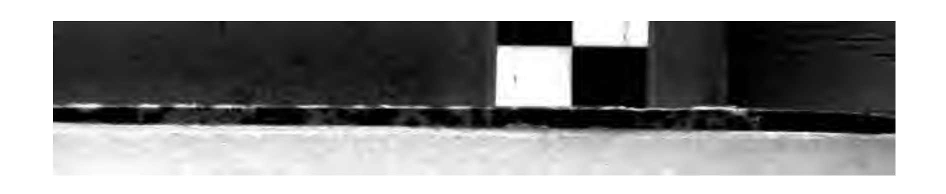
pour se rendre à Jérusalem, la ville sainte. Marie et Elisabeth ne manquaient pas de rappeler à leurs fils la grande mission qu'ils avaient à remplir. Supposer un instant que ces deux femmes aient pu laisser ces deux enfants ignorer leur destinée, c'est faire honte à l'amour maternel. Il n'était pas possible à ces mères de garder le silence sur ce sujet. Les joies maternelles ne peuvent pas se cacher dans le cœur, elles éclatent toujours. Et les pères, ne sont-ils pas toujours fiers de la destinée de leurs fils, si cette destinée est grande et belle? La conduite des parents de ces deux enfants n'aurait pas été conforme à la nature humaine si tous les jours, la journée finie, ils n'avaient pas consacré un instant à la prière, à la lecture de la loi et des prophètes.

Les jours de fête étaient aussi consacrés tout entiers à la prière, à la fréquentation du temple et des synagogues. Rentré à la maison, c'était de nouveau l'étude de la Bible, les discussions, la méditation et l'interprétation des prophètes, surtout des passages qui prédisaient la venue du précurseur et du Messie.

Telle fut la vie que ces deux prédestinés ont dû mener depuis leur tendre enfance jusqu'au moment où, d'accord avec leurs familles, ils jugèrent qu'ils devaient se mettre à l'œuvre. Ils avaient alors tous les deux atteint l'âge de trente ans. Ils étaient tous les deux instruits, ils connaissaient à fond les livres saints, surtout Jésus, car dans sa vie de Messie, en face de ceux qui le persécutaient, il avait toujours à sa disposition un passage des écritures pour leur répondre et les confondre.

Quand les temps approchèrent, ces deux élus, ces deux fils de Dieu durent inévitablement se concerter sur la manière de commencer et d'exécuter la grande œuvre. Ils n'ignoraient pas les obstacles qu'ils allaient rencontrer, ils avaient appris par la lecture et l'étude ce qu'il en coûte de faire le métier de prophète. Ils savaient parfaitement qu'ils couraient au-devant des persécutions et de la mort.

Jean avant de baptiser, Jésus avant de prêcher, se retirèrent comme tous les prophètes dans le désert, où ils se préparaient, par le jeûne, la méditation, à commencer leur mission.



Ils trempaient leurs âmes dans la contemplation de la vérité : ils se préparaient au sacrifice, à la mort, pour sauver l'humanité.

Mais la tâche leur paraissait immense, surhumaine, et leur courage s'évanouissait par moments, pour se réveiller bientôt et grandir et se transformer en passion. Le doute, le découragement, c'était le satan qui s'emparait de leurs âmes; mais le courage renaissait, l'abnégation, la résolution d'accomplir leur mission au prix même de leur vie, c'était l'Esprit Saint qui combattait le malin, enfin le terrassa, le vainquit.

Jean et Jésus avaient tracé définitivement le rôle de chacun : la grande mission allait commencer.

III.

JEAN-BAPTISTE ET LE CHRIST

(Voir Luc, III.)

Voici incontinent venir Jean.

Il a quitté ses montagnes, son désert. Il est vêtu comme un sauvage, ses habits sont des peaux d'animaux. Ecoutez ce qu'il dit de sa voix puissante : « La voix de celui qui crie dans le désert est : Préparez le chemin du Seigneur, aplanissez ses sentiers. » Il prêchait le baptême de repentance pour la rémission des péchés. A ceux qui venaient se faire baptiser il disait : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir? Faites-donc des fruits convenables à la repentance... La cognée est déjà mise à la racine des arbres. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » Alors le peuple lui demanda : « Que ferons-nous donc? » —

« *Que celui qui a deux habits en donne à celui qui n'en a point; que celui qui a de quoi manger en donne à celui qui n'en a rien.* » Des péagers voulant se faire baptiser demandaient ce qu'ils devaient faire : « *N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné.* » Les soldats faisaient aussi la même question : « N'usez point de violence ni de tromperie, mais contentez-vous de votre paie. »

Et tout ce peuple se demandait si Jean ne serait point le Christ. Il répondit : « Pour moi je vous baptise d'eau; mais il en vient un autre plus puissant que moi; je ne suis pas digne de lui ôter ses souliers, c'est lui qui vous baptisera du Saint-Esprit et de feu. » Jésus vint aussi se faire baptiser. Mais Jean s'y opposait, disant : « C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi et tu viens à moi? »

Et Jésus dit : « Ne t'y opposes pas pour le présent, car c'est ainsi qu'il nous convient d'accomplir tout ce qui est juste. » Alors il ne s'y opposa plus. La dernière partie de cet entretien est une preuve encore qu'il y avait entre les deux accord préparé depuis longtemps.

Après le baptême, Jésus se retira dans le

désert pour réfléchir encore, méditer et tremper son courage en face des obstacles, des difficultés innombrables qu'il apercevait dans la mission qu'il allait entreprendre avec son ami Jean. Le pauvre Jean n'a pu ni baptiser ni prêcher longtemps.

Il avait un langage un peu sauvage, il attaquait les riches et les puissants avec violence, et n'hésitait pas de toucher aux personnes. Le roi Hérode n'avait rien de sacré pour lui; il eut l'audace de blâmer devant les assemblées du peuple la conduite de ce roi qui s'était emparé de la femme de son frère. Il fut bientôt arrêté et jeté en prison.

A cette nouvelle Jésus se retira en Galilée; il quitta Nazareth et sa famille, et alla demeurer à Capharnaüm, ville proche de la mer, sur les confins de Zabulon et de Nephtali, ce qui réalisait une prophétie d'Esaïe. Dès lors Jésus se mit à prêcher et à dire : « Amendez-vous, car le royaume des cieux est proche. » Il rencontra quatre pêcheurs; il les invita à le suivre et ils lui obéirent, abandonnant barques et filets. C'étaient Simon, qui fut appelé Pierre, et André son frère. Les deux autres étaient

Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère.

Accompagné de ces quatre disciples, il s'en alla par toute la Galilée, enseignant dans les synagogues et prêchant l'Évangile du règne de Dieu. Il guérissait toutes sortes de maladies et toutes sortes de langueurs parmi le peuple. Et sa renommée se répandit dans toute la Syrie, et on lui présentait tous ceux qui étaient malades, et il les guérissait. Tout le monde l'honorait, et on se disait qu'il devait être le Christ.

Il retourna à Nazareth un jour de sabbat, et, suivant sa coutume, il se rendit à la synagogue. C'est en ce jour qu'il déclara accepter la mission de Christ, de Messie. Mais nous verrons plus tard qu'il n'accepte pas cette tâche immense et périlleuse sans restriction. Nous entendons par là qu'il concevait cette mission autrement que le peuple juif : il l'avait modifiée dans son esprit; il n'admettait pas le sens que la nation donnait aux livres de Moïse et des prophètes.

Il concevait Dieu autrement. Dieu, pour lui, n'était pas un Dieu vengeur, et il ne voulait pas être fils de David. Il voulait être enfant

du peuple, fils de Marie, épouse du charpentier Joseph.

Donc en ce jour, dans la synagogue de Nazareth, voulant enseigner, on lui présenta la Bible.

Il choisit le passage d'Esaïe, chapitre 61, vers. 1 et 2, et il s'écrie : « **L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a oint ; il m'a envoyé pour annoncer l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour publier la liberté aux captifs et le recouvrement de la vue aux aveugles, pour renvoyer libres ceux qui sont dans l'oppression et pour publier l'année favorable du Seigneur.** »

Ayant replié le livre et l'ayant rendu au ministre, il s'assit, et les yeux de tous ceux qui étaient dans la synagogue s'arrêtèrent sur lui. Et alors il leur dit : « **Cette parole de l'Ecriture est accomplie.** »

Lisez dans Esaïe, au chapitre 61, les deux premiers versets, et vous verrez la différence. Ecoutez : « **L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi l'Eternel m'a oint pour évangéliser aux débonnaires, il m'a en-**

voyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour publier aux captifs la liberté, et aux prisonniers l'ouverture de la prison, pour publier l'année de la bienveillance de l'Eternel et le jour de la vengeance de notre Dieu, pour consoler tous ceux qui sont dans le deuil. »

Nous voyons que Jésus a changé le texte d'Esaïe, il a retranché : « **le jour de la vengeance de notre Dieu.** »

Ce n'est ni par inadvertance, ni par oubli qu'il n'a pas lu ce passage, c'était bien prémédité; il ne pouvait admettre un Dieu vengeur. Pour lui, l'Etre suprême est miséricordieux, c'est la bonté infinie, éternelle.

Enfin, après cette lecture, il s'éleva une grande discussion et une grande colère, parce qu'il leur dit qu'un Syrien, Naaman, avait été guéri par le prophète Elisée, tandis que parmi les Juifs aucun ne recouvrit la santé. Cela signifiait que ce païen avait plus de foi que les enfants d'Israël.

La foule, indignée de ce langage, jeta le Christ hors de la synagogue et hors de la ville et le conduisit au haut de la montagne



L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a oint; il m'a envoyé pour annoncer l'Evangile aux pauvres; pour guérir ceux qui ont le cœur brisé; pour publier la liberté aux captifs et le recouvrement de la vue aux aveugles; pour renvoyer libres ceux qui sont dans l'oppression et pour publier l'année favorable du Seigneur.





pour l'en précipiter. Mais il put s'échapper, et il retourna en Galilée et il se rendit un jour sur la montagne avec une grande multitude, et fit son sermon-programme, qui résume toute sa doctrine.

« Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parce que le royaume de Dieu est à vous.

« Vous êtes bienheureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiés.

« Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez.

« Bienheureux serez-vous, quand on vous haïra, quand on vous chassera, qu'on vous insultera, et qu'on rejettera votre nom comme un nom infâme, à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là et bondissez de joie, car votre récompense est grande dans le ciel : c'est ainsi que leurs pères traitaient les prophètes.

« Mais, malheur à vous, riches, parce que vous avez déjà votre consolation !

« Malheur à vous, rassasiés, parce que vous aurez faim !



« Malheur à vous, qui riez maintenant, parce que vous serez dans l'affliction et que vous pleurerez !

« Malheur à vous, lorsque tous les hommes diront du bien de vous, car c'est ce que leurs pères faisaient à l'égard des faux prophètes !

« Mais je vous dis, à vous qui m'écoutez : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent; bénissez ceux qui vous maudissent; priez pour ceux qui vous maltraitent. Si quelqu'un te frappe sur une joue, présente-lui l'autre, et si quelqu'un t'enlève ton manteau, laisse-lui prendre aussi ta tunique. Donne à tout homme qui te demande, et ne réclame pas ton bien à celui qui te le prend. Comme vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites de même pour eux. Si vous aimez ceux qui vous aiment, quel gré vous en doit-on savoir ? Les pécheurs aussi aiment ceux qui les aiment. Si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en doit-on savoir ? Les pécheurs aussi en font autant. Si vous prêtez à ceux de qui vous espérez être remboursés, quel gré vous en doit-on savoir ? Des pécheurs aussi prêtent à des pécheurs,

afin qu'on leur rende la pareille. Mais aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans rien espérer : votre récompense sera grande ; et vous serez fils du Très-Haut, car il est bon envers les ingrats et les méchants. Soyez donc miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux. Ne jugez point, et vous ne serez point jugés ; ne condamnez point, et vous ne serez point condamnés ; absolvez, et l'on vous absoudra ; donnez, et l'on vous donnera : on vous donnera dans votre robe une bonne mesure, serrée, secouée et débordante, car on se servira pour vous de la même mesure avec laquelle vous aurez mesuré. »

Ce sermon est le résumé de la doctrine du Christ. Tout ce qu'il a enseigné n'est que le développement des principes qui sont énoncés dans ce discours que les prêtres de toutes les sectes religieuses chrétiennes déclarent avec raison sublime et divin.

Nous allons analyser ce discours, pour en faire ressortir la pensée dominante. Nous verrons que le Christ ne débute pas par le principe duquel découle toute sa doctrine ; il dé-

bute par énumérer les qualités que l'homme doit posséder ou se procurer pour être capable de suivre ses préceptes. Mais le passage qui révèle toute sa pensée est le verset 12 de ce discours :

Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même, car c'est la loi et les prophètes.

C'était bien téméraire de faire une déclaration pareille. Le Christ l'avait bien compris ainsi, et c'est probablement pourquoi il n'avait pas commencé son discours par cette phrase, qui devait inévitablement soulever une tempête contre lui, chez les prêtres, chez les docteurs, dans toute la secte des pharisiens, encore tout-puissants dans Israël.

Il déclarait la guerre à toute l'organisation religieuse et politique de la nation; d'un seul coup il balayait toute la Bible.

Aussi, on voit bientôt les pharisiens et même les saducéens, les deux sectes qui se partageaient le pouvoir ou se disputaient pour le posséder, lui tendre des piéges pour le perdre, pour le faire condamner à mort. Le Christ

n'ignorait pas à quoi il s'exposait, et c'est admirable comment il savait se défendre, comment il savait se servir de ses connaissances bibliques pour confondre ses ennemis.

Pour bien comprendre les obstacles que ces deux amis de l'humanité allaient rencontrer dans leur mission, toutes les embûches qu'on allait leur tendre, il est utile, il est même nécessaire de se rendre compte de l'organisation politico-religieuse du peuple juif.

Au temps où Jean-Baptiste et le Christ commencèrent à prêcher, le royaume d'Israël était partagé en deux Etats. Hérode Antipas était roi des provinces ou des tribus comprises dans la partie du pays appelée Galilée. Il s'était emparé de sa nièce et belle-sœur Hérodia, ce que Jean-Baptiste blâma publiquement. On sait ce que lui coûta cette hardiesse.

Tout le pays était occupé par les Romains, depuis que Hyrcan les avait appelés à son secours contre ses frères qui lui faisaient la guerre pour s'emparer de son trône.

Pompée fut envoyé avec une grande armée à son secours et rendit les Juifs tributaires de Rome, en leur laissant toutefois leurs lois et

leur mode de gouvernement. C'était un protectorat comme la France en a établi en Tunisie, au Tonkin, etc. Ces protectorats sont des conquêtes dissimulées. Les deux tribus qui ne faisaient pas partie du royaume d'Hérode étaient gouvernées par les prêtres. La haute justice était exercée par un grand tribunal de soixante membres pris parmi les prêtres, les rabbins, les docteurs de la loi. Les Romains avaient pour gouverneur un vice-empereur, Ponce-Pilate, soutenu par quelques légions romaines.

Il existait en outre deux sectes religieuses qui se partageaient le pouvoir ou se le disputaient toujours : c'étaient les pharisiens et les saducéens.

Les pharisiens étaient observateurs zélés de la loi et de la tradition. Il y avait parmi eux grand nombre de membres zélés au point de tuer sans scrupules tous ceux qui osaient interpréter la loi et la tradition autrement que les prêtres. Ces hommes sectaires s'appelaient zélateurs et avaient parmi eux un certain nombre de sicaires, ainsi nommés parce qu'ils portaient toujours sur eux un poignard appelé

sic. Ils assassinaient les blasphémateurs au nom de la religion, mais le véritable motif de leurs actes n'était le plus souvent que le vol et le pillage.

Les saducéens étaient moins féroces; c'était la caste des riches, des indifférents en matière de religion; ils ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme ni à la résurrection, et ils n'étaient pas trop ennemis de la domination romaine, qui les protégeait dans leurs fonctions et dans leurs propriétés.

Caïphe, le grand-prêtre, était le véritable roi de Jérusalem. Président du grand tribunal, il était maître absolu, surtout en matière judiciaire. Toute instruction religieuse non conforme à l'orthodoxie du temple était un blasphème puni de mort.

Jean-Baptiste et le Christ n'ignoraient pas les dangers qu'ils couraient; ils savaient bien que tous les prophètes avaient péri de mort violente, assassinés ou condamnés à mort.

Jean-Baptiste, aux mœurs un peu sauvages, allait droit au but, sans peur ni crainte; il s'attaquait aux personnes dont la conduite était immorale, et il ne craignit point de condamner

publiquement la conduite du roi Hérode, qui, contrairement aux lois et à la morale, avait enlevé la femme de son frère Philippe. Hérode, pour ce fait, le fit arrêter et conduire en prison, il est vrai un peu malgré lui, car on dit qu'il approuvait un peu son langage. Mais Hérodia en voulait à Jean-Baptiste, parce qu'elle craignait que le roi la répudiât. Cette femme tenait à la couronne, et pour la conserver elle mettait tout en jeu; elle ne reculait devant aucun moyen.

Cependant dans les premiers temps de sa réclusion, Jean-Baptiste n'était pas au secret, puisqu'il put envoyer deux de ses disciples à Jésus pour lui demander s'il était le Messie. Nous croyons que ces deux disciples s'acquittèrent mal de leur mission. En effet, nous avons vu que Jean et Jésus étaient cousins et que tous deux étaient d'accord sur le rôle qu'ils allaient jouer sur la scène de l'humanité. Il est bien probable qu'ils s'enquérirent où était le Christ, s'il était libre, s'il n'était pas lui aussi en prison. Cette question ayant été faite devant une multitude, Jésus répondit avec sa finesse ordinaire : Allez et rapportez



à Jean les choses que vous entendez et ce que vous voyez.

Les disciples de Jean s'étant retirés, Jésus se mit à parler de Jean au peuple : « Qu'êtes-vous allés voir au désert? disait-il. Etait-ce un roseau agité du vent? Etait-ce un homme vêtu d'habits précieux? Ceux qui portent les habits précieux habitent les maisons des rois. Qu'êtes-vous donc allés voir? Un prophète? Oui, vous dis-je, et plus qu'un prophète, car c'est celui de qui il est écrit : Voici, j'envoie mon ange devant ta face qui préparera ton chemin devant toi. Je vous dis en vérité qu'entre ceux qui sont nés de femme, il n'en est aucun plus grand que Jean-Baptiste... il est cet Elie qui devait venir. »

Par ces citations et les paroles qu'il ajoute, Jésus proclame Jean son précurseur et se proclame lui-même le Messie. Mais tout cela est dit et fait avec art et discrétion, pour éviter les accusations de ses ennemis, qui ne se découragèrent pas et continuèrent à lui dresser des embûches. Les pharisiens étaient les plus ardents à le persécuter. Mais nous savons que pendant trois ans il sut par sa présence d'es-

prit éviter les piéges qu'il rencontrait partout.

Jean ne fut pas si heureux; il ne quitta la prison qu'à sa mort, qui ne se fit pas attendre longtemps. Hérodia usa d'un stratagème qui lui réussit. Elle sut tirer profit d'un moment où le roi était capable de tout faire, même de commettre des crimes. Hérode donna un jour un grand festin à la cour, où furent invités les grands dignitaires du royaume. Ce festin dégénéra en orgie. La fille d'Hérodia fit en dansant l'admiration de la cour et surtout celle du roi, qui, pour lui témoigner son admiration et sa reconnaissance, lui promit de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderait. Sa mère lui conseilla de demander la tête de Jean dans un plat. Le roi fut fâché : il craignait le peuple, parce qu'on regardait Jean comme un prophète. Mais à cause du serment qu'il avait fait et de ceux qui étaient à table avec lui, il commanda l'exécution. La tête fut donc apportée, sur un plat, à cette charmante demoiselle, qui la présenta à sa bonne mère. Hérodia perça la langue de Jean avec une épingle pour le punir par où il avait péché; mais pour lui épargner les douleurs de cette opération,



elle avait trouvé un moyen infaillible : elle avait préalablement fait trancher la tête. Il fallait être femme de roi pour avoir des procédés si délicats, si humains.

Les disciples de Jean, après avoir enseveli, avec la permission royale, le corps de leur maître, allèrent annoncer la fatale nouvelle à Jésus et lui apprirent en même temps ce que Hérode disait de lui. Il promettait probablement de faire subir à Jésus le même sort qu'à Jean. Jésus, à cette nouvelle, s'éloigna de là dans une barque et se retira dans un lieu écarté, où le suivit une multitude du peuple. Jésus avait beau se cacher, ou fuir d'un endroit à l'autre, il avait toujours à ses trousses des espions et des hommes soudoyés pour le perdre. Avant de rappeler les embûches qu'il rencontra partout, nous allons revenir à une autre partie de son sermon sur la montagne.

IV.

LA PRIÈRE

Au chapitre VI, verset 5, de Saint Mathieu, Jésus dit : « Quand tu prieras, ne sois pas comme les hypocrites, car ils aiment à prier en se tenant debout dans les synagogues et aux coins des rues, afin d'être vus des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils reçoivent leur récompense.

« Mais toi, quand tu pries, entre dans ton cabinet, et ayant fermé ta porte, prie ton Père qui est dans ce lieu secret, et ton Père qui te voit dans le secret te le rendra publiquement.

« Or, quand vous priez, n'usez pas de vaines redites, comme les païens, car ils croient qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup. Ne leur ressemblez pas, car votre Père sait ce dont vous avez besoin avant que vous le lui demandiez. Vous donc, priez ainsi : Notre Père qui

es aux cieux, que ton nom soit sanctifié, que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien, pardonne-nous nos offenses, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Ne nous induis pas dans la tentation, mais délivre-nous du malin, car à toi appartiennent le règne, la puissance et la gloire à jamais. Amen. »

Ma grand'mère m'avait appris cette prière quand j'étais enfant, mais je ne l'ai comprise que bien tard, après avoir traversé le monde dans la pauvreté et la détresse.

Ainsi le langage de Jésus-Christ, en cette circonstance, est clair, positif et net. Il condamne la prière faite en public. Il la déclare même inutile, vu que notre Père céleste sait ce dont nous avons besoin avant que nous le lui demandions. Cependant, comme c'était chez le peuple juif une habitude invétérée de prier beaucoup, il fait une concession, il permet de prier dans son cabinet, afin que personne ne puisse vous surprendre. Il va encore plus loin et résume toutes les prières en une seule. Et voyons ce qu'elle dit, cette prière :

« **Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié.** » Dans cette simple phrase il déclare ou nous fait déclarer que nous sommes tous enfants du même Père, que nous sommes tous frères et tous égaux devant lui en droits et en devoirs. Il ne fait pas d'exceptions. Cela ressort clairement de ce passage du sermon sur la montagne : « Aimez votre prochain comme vous-mêmes, aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous outragent et vous persécutent, afin que vous soyez enfants de votre Père qui est dans les cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les péagers mêmes n'en font-ils pas autant? Et si vous ne faites accueil qu'à vos frères, que faites-vous d'extraordinaire? Les péagers mêmes n'en font-ils pas autant? Soyez donc parfaits comme votre Père qui est dans les cieux est parfait. »

Ne semble-t-il pas que Jésus est en contradiction avec lui-même, quand il dit de prier

pour ceux qui nous outragent et nous persécutent ?

Il n'en est rien, car il ne faut pas oublier que celui qui ne pardonne pas se venge, et que la vengeance est nuisible au vengeur et à la société, à la grande famille humaine.

« **Que ton nom soit sanctifié.** »

Par qui le nom de Dieu peut-il et doit-il être sanctifié? Par les hommes. Comment doivent-ils le sanctifier? En observant la loi. Mais quelle est cette loi? En ce temps les Juifs, par le mot *la loi*, comprenaient toutes les lois de Moïse, c'est-à-dire les cinq livres de lois qui forment le Pentateuque. Est-ce bien ce qu'entendait le Christ, quand il disait : « Ne pensez point que je sois venu abolir la loi et les prophètes; je suis venu, non pour les abolir, mais pour les accomplir; car je vous dis en vérité que jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il n'y aura rien dans la loi qui ne s'accomplisse, jusqu'à un seul iota et un seul trait de lettre. Celui donc qui aura violé l'un de ces plus petits commandements et qui aura ainsi enseigné les hommes sera estimé le plus petit dans le royaume des cieux; mais celui qui les

aura observés et enseignés sera le plus grand dans le royaume des cieux. »

S'il s'agissait des lois de Moïse, les chrétiens n'existeraient pas. Ils ne seraient que des circoncis, des Juifs observant toutes les dispositions, même les plus infimes, du Pentateuque. Ainsi le sens que le Christ donne au mot *la loi* ne peut signifier autre chose que ce qu'il proclame dans son sermon : « *Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même, car c'est la loi et les prophètes.* » — Il exprime cette même pensée d'autres manières, mais elle a toujours le même sens : « Aime ton prochain comme toi-même. Fais aux autres ce que tu voudrais qu'il te fût fait. Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'il vous soit fait. » C'est toujours la loi et les prophètes. Cependant il y a une variante qui mérite notre attention.

Les pharisiens ayant appris que Jésus avait fermé la bouche aux saducéens, s'assemblèrent. L'un d'entre eux, qui était docteur de la loi, l'interrogea pour l'éprouver; il lui dit : « Maître, quel est le plus grand commande-

ment de la loi? Jésus lui dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée. C'est là le premier et le grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Toute la loi et les prophètes se rapportent à ces deux commandements.

Pourquoi en cette circonstance Jésus n'a-t-il pas répondu par le simple passage de son sermon sur la montagne : « *Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même*, car c'est la loi et les prophètes. »

Jésus connaissait le piège que les pharisiens lui tendaient. Il savait qu'en répondant autrement, il serait accusé d'anathème, et qu'il serait lapidé sur le champ ou arrêté, jeté en prison et condamné à mort. Tel le voulaient les dispositions des lois pénales de Moïse.

C'était pour se conformer à l'enseignement orthodoxe du Temple qu'il proclamait le premier commandement des tables le premier, le plus grand. Cependant, il eut quand-même la hardiesse, le courage d'ajouter le second,

qu'il déclare semblable au premier. Et ce second était bien de son cru; il n'était pas inscrit sur les tables, ce n'était pas un commandement de Dieu, mais bien toute la religion du Christ, car pour lui on ne peut aimer Dieu qu'en aimant son prochain comme soi-même. Et pour aimer son prochain comme soi-même, le Christ nous enseigne comment il faut faire. C'est ce que nous allons continuer à étudier.

« **Que ton règne vienne et que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.** »

Le Christ nous apprend donc à demander à Dieu que son règne arrive sur la terre. Il est certain qu'il nous enseigne une chose sérieuse et réalisable. Il ne peut pas nous induire en erreur ni faire naître en nous de folles espérances. Et pour nous rendre la chose possible, il doit nous en indiquer les moyens.

C'est aux hommes d'établir ce règne, ce royaume sur la terre. C'est parce que les hommes n'ont pas compris ce passage de la prière qui se répète depuis tant de siècles, que la société des peuples chrétiens repose encore sur des bases tout à fait païennes. D'après le Christ, le règne de Dieu, le royaume divin

terrestre doit exister, et c'est par ce royaume terrestre qu'il faut passer pour trouver le chemin du royaume céleste. Pour réaliser ce vœu,que nous formons en priant, en répétant le *Notre Père*, en cachette, il faut nous contenter de notre pain quotidien. Est-ce sérieux, est-ce conforme à la nature humaine? Nous répondons oui, et nous le prouverons plus tard. En tout cas, c'est la pensée du Christ, et il a soin de nous expliquer cette pensée en disant : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, que les vers et la rouille rongent, et que les larrons dérobent. Où sera votre trésor, sera aussi votre cœur. Nul ne peut servir deux maîtres. Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon. »

« **Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.** »

Nous répétons ces paroles tous les jours. Il y a des chrétiens qui les répètent plusieurs fois. Mais s'en rendent-ils bien compte? Qui peut faire la volonté de Dieu sur la terre? Ce sont les hommes, c'est nous-mêmes. Comment devons-nous nous y prendre? En suivant les conseils, les préceptes, les ordonnances que Dieu

nous donne par la bouche de son fils Jésus. Déjà, dans sa prière, il nous conseille de nous contenter de notre pain quotidien. Relisez le sermon sur la montagne, vous y trouverez tout ce qu'il faut pour faire cette volonté divine. Il ne faut pas s'occuper du lendemain. Le verset 12 du chapitre v dit : « **Donne à celui qui te demande et ne te détourne point de celui qui veut emprunter de toi.** » Au chapitre vi, il nous enseigne de ne pas faire notre aumône devant les hommes, que notre main gauche ne sache pas ce que fait la droite. Pour réaliser ce désir, il n'y a qu'un moyen, que nous discuterons plus tard.

Dans le même chapitre, au verset 25, il répète encore d'une manière poétique cette pensée qu'il ne faut pas s'occuper du lendemain.

« **Ne soyez pas en souci pour votre vie, de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez, ni pour votre corps de quoi vous serez vêtus.** Regardez les oiseaux de l'air, car ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'amassent rien dans des greniers, et votre

Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus excellents qu'eux? Et qui est-ce d'entre vous qui, par son souci, puisse ajouter une coudée à sa taille? Et pour ce qui est des vêtements, pourquoi en êtes-vous en souci? Apprenez comment les lys des champs croissent : ils ne travaillent ni ne filent; cependant je vous dis que Salomon même dans toute sa gloire n'a point été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu revêt aussi l'herbe des champs qui est aujourd'hui et qui sera demain jetée au four, ne vous revêtira-t-il pas beaucoup plutôt, ô gens de petite foi. Ne soyez donc point en souci, disant : Que mangerons-nous? que boirons-nous? ou de quoi serons-nous vêtus? **Ce sont les païens** qui recherchent toutes ces choses. Votre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses-là. **Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice**, et toutes ces choses vous seront données par-dessus. Ne soyez donc point en souci pour le lendemain, car le lendemain aura soin de ce qui le regarde. **A chaque jour suffit sa peine.** »

Il est donc bien certain qu'aux yeux de Jésus

nous ne sommes que des païens, car nul parmi nous ne suit ses conseils.

Un père de famille qui se conduirait suivant le Christ, et enseignant ainsi ses enfants, serait considéré comme fou et conduit dans une maison de santé. Il est impossible à un homme de suivre ces conseils dans une société organisée comme la nôtre. Nous ne pouvons exister qu'en vivant comme des païens.

Cependant nous n'osons pas dire que le Christ est venu nous enseigner des bêtises, ni nous tromper, nous leurrer, nous berner. Penser ainsi, ce serait l'offenser, et blasphémer le nom de Dieu, au lieu de le sanctifier.

On ne peut expliquer ce langage que d'une manière. Cette explication se trouve répétée plusieurs fois dans le sermon sur la montagne.

Il faut, pour mettre ces conseils en pratique, réformer la société, nos institutions, nos lois par le règne de Dieu sur la terre. Quand le royaume de Dieu sera établi et sa justice, l'homme n'aura plus besoin d'être en souci pour le lendemain. La société ne se composera plus que d'ouvriers. Et le travail de cha-

que jour suffira à la satisfaction de nos besoins. Alors **à chaque jour suffira sa peine.**

« Pardonne-nous nos péchés, comme aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Quel est le croyant qui, réfléchissant, oserait prononcer ces paroles? Si, avant de les prononcer, le croyant n'a pas pardonné à tous ceux qui l'ont offensé, il demande à Dieu sa propre condamnation. C'est lui dire : « Ne me pardonne pas, puisque je n'ai pas pardonné. »

Jésus revient souvent à cette pensée; il la revêt de différentes manières. Ainsi, au chapitre v, verset 44 de son sermon-programme, il enseigne : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous outragent et vous persécutent. Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les péagers même n'en font-ils pas autant? » Au verset 14 du chapitre vi du même sermon, il continue : « Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres. Mais si vous ne pardonnez aux hom-

mes leurs offenses, votre Père ne vous pardonnera pas les vôtres. »

Ces conseils peuvent nous paraître difficiles à observer; mais il ne faut pas oublier qu'il ordonne encore que quiconque se met en colère contre son frère, soit puni par le conseil, et qu'il nous défend de dire à notre frère *raca* ou fou sans encourir la punition de la géhenne. Avant de prier, avant d'apporter notre offrande à l'autel, il faut nous réconcilier avec notre frère, nous arranger à l'amiable avec notre partie adverse, au lieu d'aller en justice, d'où nous ne sortirons sans passer par la prison et avoir payé le dernier quadrin. N'oublions pas que, par frère, Jésus entend notre prochain; d'après lui les hommes ont un seul père, Dieu, et ils sont tous frères.

« Au chapitre XXVIII de Saint Mathieu, verset 15, Jésus dit: « Si ton frère a péché contre toi, va et reprends-le entre toi et lui seul; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends avec toi encore une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé sur la parole de deux ou trois témoins. S'il ne daigne pas les écouter, dis-le à l'assemblée, et

s'il ne daigne pas écouter l'église (ou l'assemblée) regarde-le comme un païen, un péager.» L'apôtre Pierre ayant écouté ces paroles, demanda à Jésus combien de fois il devait pardonner à son frère. Il reçut la réponse suivante: «Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.» Il est probable qu'après tant de pardons le frère sera amendé et bien réconcilié.

Le Notre Père se termine par une demande à notre Père de nous préserver de la tentation et du malin. Nous pensons que la véritable signification de la fin de cette prière est qu'il nous faut penser sans cesse à ne pas nous laisser gouverner par nos passions, ne jamais oublier qu'il faut éviter toute action, chasser toute pensée contraire au grand commandement qui est la loi et les prophètes: aimer son prochain comme soi-même, ce qui est la volonté de notre Père céleste. Le malin, c'est la personnification de l'erreur.

A tout prendre, après examen approfondi, la prière des prières, la seule que Jésus nous recommande de faire seuls, et enfermés, n'est à vrai dire qu'un sujet de réflexion, qui nous

force à réfléchir, à nous demander chaque jour si nous avons bien observé la loi, si nous nous sommes contentés de gagner notre pain quotidien, si nous avons considéré et traité tous les hommes comme enfants de Dieu, comme nos frères.

Enfin, il résulte clairement de cette prière et des considérants qui la précèdent, que Jésus-Christ a condamné la prière publique, ce qui équivaut à supprimer le culte public; et pour enlever tout doute à ce sujet, il n'y a qu'à se souvenir de la prophétie de Jésus à la Samaritaine (Saint Jean, chapitre IV, verset 21). « Femme, crois-moi, le temps vient que vous n'adorerez plus le Père, ni sur cette montagne ni à Jérusalem. Mais le temps vient, ***et il est déjà venu***, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car le Père demande de tels adorateurs: Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. »

C'est clair, le Christ ne veut plus de prières publiques ni de cultes publics.

Et pourquoi ?

Le Christ, avant de commencer sa mission messianique, avait bien étudié la société juive; il avait une connaissance approfondie de ses vices et des causes qui engendraient ces vices. En faisant cette étude, il avait bien sondé le cœur et l'esprit humains. Le Christ était un psychologiste très profond, très savant, et on peut affirmer que, ni avant, ni après lui, nul savant, nul philosophe, n'est arrivé à sa hauteur.

Cette étude psychologique devait faire naître en lui la conviction que la prière publique engendre le culte public, et que le culte public engendre la secte, et que la secte amène indubitablement, fatalement l'intolérance, la plus terrible des tyrannies, surtout si la secte est soutenue par les pouvoirs de l'Etat. Le culte public engendre en outre l'hypocrisie, le plus fort dissolvant de la conscience et de la raison. L'hypocrisie c'est le pharisaïsme, et nous savons comment le Christ jugeait cette secte, qui se croyait infaillible en matière religieuse et persécutait tous ceux qui ne se conformaient pas à son enseignement.

Jésus, si doux, si patient, si miséricordieux, ne pouvait contenir sa colère, et jamais philippiques plus violentes, plus véhémentes ne furent adressées à un parti politique ou religieux. Pour nous en convaincre, ouvrons l'évangile de Saint Mathieu au chapitre XXIII.

« Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaise de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous diront d'observer; mais ne faites pas comme ils font, parce qu'ils disent et ne font pas. Ils lient des fardeaux pesants et insupportables et les mettent sur les épaules des hommes, et ils ne voudraient pas les remuer du doigt. Ils font toutes leurs actions afin que les hommes les voient.

Ils aiment à avoir les premières places dans les festins et les premiers siéges dans les synagogues, a être salués dans les places publiques et à être appelés par les hommes: « Maître, maître. » Mais vous, ne vous faites appeler ni maître, ni docteur, vous n'avez qu'un maître, qu'un docteur, qui est le Christ. Quant à vous, vous êtes tous frères, et que le plus grand d'entre vous soit votre serviteur.

Car quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux. Vous n'y entrez point et vous empêchez d'y entrer ceux qui voudraient y entrer.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, car vous dévorez les maisons des veuves en affectant de longues prières. A cause de cela vous serez punis plus sévèrement.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, car vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte, et quand il l'est devenu, vous le rendez digne de la géhenne deux fois plus que vous.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, car vous payez la dîme de la menthe, de l'anis et du cumin, et vous négligez les choses les plus importantes de la loi : la justice, la miséricorde et la fidélité, sans négliger les autres.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, vous nettoyez le dehors de la

coupe et du plat, pendant qu'au dedans vous êtes pleins de rapines et d'intempérances. Nettoyez-donc le dedans de la coupe et du plat, afin que ce qui est en dehors devienne aussi net. Vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux en dehors, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture.

« De même aussi, au dehors vous paraissez justes aux hommes, mais au-dedans vous êtes remplis d'hypocrisie et d'injustice. »

Il n'était pas possible d'exprimer la colère et la haine d'une manière plus véhémente, et pour préserver l'humanité d'une secte pareille, Jésus ne voyait d'autre moyen que de supprimer le culte public. Malheureusement les chrétiens n'ont pas suivi ces divins conseils, et l'histoire nous apprend combien cette désobéissance a coûté de larmes et de sang à notre pauvre humanité.

L'organisation des cultes a créé une hiérarchie contraire à l'enseignement de Jésus. Il ne voulait ni maître, ni serviteur. Le servi-



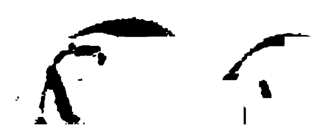
teur était, pour lui, autant que le maître, et le maître pas plus que le serviteur.

Il en était ainsi au temps de Jésus et des apôtres; mais les chrétiens, oubliant le Christ pour écouter la voix de Paul, formèrent bientôt une hiérarchie dans l'Eglise; puis l'empereur Constantin ayant transformé le prêtre en fonctionnaire public, toute la doctrine du Christ fut bientôt oubliée ou, ce qui est pis encore, travestie, dénaturée complètement, et le pharisaïsme redevint aussi florissant qu'au temps de Jean-Baptiste et de Jésus-Christ.

D'ailleurs, il était bien placé pour étudier à fond le fanatisme cruel que les sectes religieuses savent enfanter. Il avait vu à l'œuvre les pharisiens zélateurs, parmi lesquels se mêlaient les sicaires, qui, pour les profanes, n'étaient que de véritables brigands. Joseph, l'historien juif, fait dater l'apparition de ces hommes sanguinaires à l'époque de siège de Jérusalem, qui a eu lieu vers l'an 70 de l'ère chrétienne. Mais en lisant les Evangiles, il est facile de voir que ces sectaires fanatiques existaient déjà à la naissance de Jésus, et qu'en l'an 30, au début de la prédication du Christ,

ils exerçaient déjà la terreur dans le peuple juif. Quand les pharisiens et les saducéens allaient dans les assemblées populaires poser des questions à Jésus pour le faire tomber dans un piège et le faire lapider s'il se compromettait par ses réponses, ces fanatiques étaient toujours accompagnés de zélateurs sicaires, qui, au moindre mot, au moindre signe, auraient lapidé ou poignardé le pauvre fils du charpentier. Il est vrai que c'est à l'époque du siège de Jérusalem que les zélateurs et les sicaires étaient le plus nombreux et organisés en légions. Les historiens profanes représentent les zélateurs comme des hommes sanguinaires, fanatiques, scélérats, qui, sous prétexte de zèle pour la gloire de Dieu, commettaient d'affreux désordres dans la ville de Jérusalem et même dans toute la Judée.

Pendant le siège de Jérusalem par les Romains, les zélateurs portèrent leur fureur à la dernière extrémité. Ils organisèrent le massacre de tous ceux qui leur paraissaient suspects d'hérésie. Ils leur attribuaient les malheurs de la patrie. L'Eternel ne viendrait au secours du peuple choisi qu'après l'extermination de



tous les impies. Chaque jour était signalé par des assassinats et de véritables massacres dans les rues. On allait égorger les suspects dans leurs maisons, que l'on mettait à sac et à feu. Ils poursuivaient leurs victimes jusque dans les égouts de la ville sainte.

Cette extermination prenait des proportions telles que le général romain faisant le siège de la ville, réprimandé par l'empereur à cause de la lenteur qu'il mettait dans ses opérations, se justifia en disant que la prudence n'exclut ni l'audace, ni la vaillance..... Il ajoutait qu'il se faisait un cas de conscience d'exposer ses soldats à la mort, qu'il lui semblait plus sage de prolonger l'investiture de la place jusqu'à ce que les habitants se soient détruits eux-mêmes par la guerre civile.

Toutes ces horreurs n'auraient pas eu lieu si ce peuple avait suivi les préceptes du Christ. Sans prières publiques, sans culte officiel et public, il n'était pas possible de taxer d'hérétiques ses concitoyens. Si chacun avait prié, adoré Dieu en chambre close, les raisons de fanatisme n'auraient plus existé : les persécutions religieuses disparaissaient faute des

causes qui les engendrent. Rappelons-nous un des passages de la prédiction de Jésus à la Samaritaine ; ce passage est la confirmation de notre manière de voir. « Le temps vient, **et il est déjà venu,** que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car le Père demande de tels adorateurs. »

Pour qui ce temps était-il déjà venu ? Ce ne pouvait être que pour les apôtres et les disciples. Aussi ne voyons-nous jamais le Christ prier dans les synagogues, ni dans les assemblées populaires. On nous cite, il est vrai, le chapitre XVII de Saint Jean; mais véritablement ce morceau douloureux n'est pas une prière, c'est un compte-rendu de sa mission à son Père céleste. Il nous conseille, il est vrai, de prier pour nos ennemis; mais c'est bien entendu qu'il s'agit toujours de la prière qu'il nous à enseignée, le *Notre Père*, et que pour faire cette prière il faut se dérober aux yeux de tout le monde.

On nous dit aussi que Jésus se retirait de la foule pour prier ; mais cela prouve qu'il observait lui-même ses ordonnances, puisqu'il se cachait pour prier, et personne n'a connu



les paroles qu'il proférait. Il se retirait pour réfléchir, pour méditer et peut-être bien pour faire son unique prière. Aussi, n'a-t-il, en aucune occasion, fait dépendre notre salut de la prière, mais du pardon et de l'amour du prochain. Pourquoi donc ceux qui se disent chrétiens ne veulent-ils suivre ni les préceptes, ni l'exemple de Jésus-Christ ?

V.

LES GUERRES
ET LES
PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES

Le Christ prèchait le pardon, la miséricorde, l'amour du prochain; mais il ne se faisait pas d'illusion ; il comprenait bien que le règne de Dieu ne s'établirait pas sur la terre comme par enchantement. Il savait très bien quelles difficultés immenses il faut surmonter pour faire sortir un peuple des ornières de l'habitude. Il savait bien que de peines, que de temps il faut pour changer les idées dans les masses populaires. Il avait parfaitement compris que pour changer les cœurs, il faut changer la manière de concevoir, de juger; chasser des esprits les erreurs, pour mettre à leur place des

vérités. Sa belle parabole du semeur nous révèle ses appréhensions. Il pressentait, il prévoyait que sa religion d'amour ne convertirait pas tout le monde à la douceur, à la clémence, à la fraternité universelle. Il connaissait bien les idées et les sentiments des grands, des riches et des castes qui détiennent les pouvoirs d'un Etat. Ecoutez la parabole du semeur :

« Un semeur sortit pour semer. Comme il semait, une partie de la semence tomba le long du chemin. Les oiseaux vinrent et la mangèrent toute. L'autre partie tomba sur des endroits pierreux où elle n'avait que peu de terre, et elle leva aussitôt, parce qu'elle n'entra pas profondément dans la terre. Le soleil s'étant levé, elle fut brûlée, parce qu'elle n'avait pas de racine, et elle sécha. L'autre partie tomba parmi des épines ; les épines crurent et l'étouffèrent. L'autre partie tomba dans une bonne terre et elle rapporta du fruit. Un grain en rapporta cent, un autre soixante et un autre trente. Que celui qui a des oreilles pour ouïr entende. »

Les disciples ne comprenaient pas pourquoi Jésus parlait à la foule par similitudes ;

ce qui prouve que les apôtres et les initiés, les disciples recevaient une instruction particulière. « Il vous est donné de connaître les mystères du royaume des cieux, mais cela ne leur est point donné. » Alors il explique ce que signifie la similitude du semeur.

« Lorsqu'un homme entend la parole du royaume de Dieu, et qu'il ne la comprend point, le malin vient et ravit ce qui est semé dans le cœur; c'est celui qui a reçu la semence le long du chemin.

« Celui qui a reçu la semence dans les endroits pierreux est celui qui entend la parole et la reçoit d'abord avec soin ; mais il n'a point de racine en lui-même, et lorsque l'affliction ou la persécution arrive à cause de la parole, il se scandalise aussitôt.

« Celui qui a reçu la semence parmi les épines est celui qui entend la parole; mais les soucis de ce monde et la séduction des richesses étouffent la parole, et elle devient infructueuse.

« Mais celui qui a reçu la semence dans une bonne terre, c'est celui qui a reçu la parole, qui la comprend et qui porte du fruit, en

sorte qu'un grain en produit cent, un autre soixante, un autre trente. »

On comprend, après cette explication, le sens de ce verset qui la précède : « On donnera à celui qui a déjà, et il aura encore davantage; mais pour celui qui n'a pas, on lui ôtera encore ce qu'il a. »

Cela signifie que celui qui a de bonnes idées, de bonnes pensées, de bons sentiments, sera encore meilleur, plus riche moralement après avoir entendu la parole de Jésus, et que celui qui n'a rien ou peu de ces choses, se dégradera tout à fait et ne possédera plus rien de bon, de vrai, de beau.

Le Christ prévoyait donc bien que sa doctrine sèmerait la colère et la haine parmi les puissants. Pour entrer dans le royaume de Dieu, il fallait que la parole trouvât une bonne terre, un cœur à toute épreuve, une résolution ferme, capable de briser tous les liens qui attachaient l'homme aux anciennes institutions. Il fallait être capable, avoir le courage de quitter père, mère, frères et sœurs, sa femme, sa place, ses champs et ses richesses. Cette conduite devait soulever bien des colè-

res et des haines. C'est en réfléchissant à tous ces maux qu'il vint à l'esprit du Christ de dire : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre. »

Cette fatale prédiction se réalisa bien vite, puisque le Christ fut persécuté par les Juifs, ainsi que ses apôtres. Les empereurs romains protégèrent d'abord les chrétiens, mais pour les persécuter bientôt. On sait tout ce que Paul a enduré et ce que l'empire a fait endurer aux chrétiens de Rome. Mais tout ce que les chrétiens ont enduré n'est pas à comparer aux maux qu'ils se sont faits à eux-mêmes.

Contrairement à ce qu'avait enseigné le Christ, nous voyons Paul organiser les églises à la façon des synagogues. On sait que Paul était un zélateur, un persécuteur des premiers chrétiens, qu'il se convertit subitement sur la route de Damas. Dans une vision, il entendit la voix de Jésus, mort depuis longtemps. Cette voix venait du ciel et lui disait de combattre pour le Christ.

A la suite de cette vision, il se décerna le titre d'apôtre et commença à convertir les Gentils. Mais le nouvel apôtre conservait quel-



que chose du pharisien. Il ne s'était pas dépouillé complètement de l'esprit de la tradition, il conservait un parfum du temple, et quelque chose de l'esprit du *Talmud,* de la cabale et des thora. Le Christ ne voulait point d'organisation dans les églises, il ne voulait point de hiérarchie. Paul ou Saul ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre toute la doctrine du Christ, du moins en ce qui concerne certains préceptes. Il est même permis de croire qu'il ne pénétra jamais tout à fait la pensée du Nazaréen.

Quand celui-ci envoie les apôtres prêcher aux brebis d'Israël, il leur dit : « Annoncez que le royaume des cieux approche. Ne prenez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac pour le voyage, ni deux habits, ni souliers, ni bâton, car l'ouvrier est digne de sa nourriture. Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups ; soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes. Mais donnez-vous garde des hommes, car ils vous livreront aux tribunaux et vous feront fouetter dans les synagogues. Vous serez menés devant les gouverneurs et devant

les rois à cause de moi, pour me rendre témoignage devant eux et devant les nations. Mais quand on vous livrera à eux ne soyez pas en peine, ni de ce que vous direz, ni comment vous parlerez, car ce que vous aurez à dire vous sera inspiré à l'heure même. Ce n'est pas vous qui parlerez, c'est l'Esprit de votre Père qui parlera pour vous. »

Et il leur répète : « Le disciple n'est pas plus que son maître, ni le serviteur plus que son seigneur. Il suffit au disciple d'être comme son maître et au serviteur d'être comme son seigneur. »

Oui, le Christ avait bien prévu le déchirement que sa doctrine produirait dans les familles. Il n'était pas permis de croire que chaque famille se convertirait d'emblée. Ceux des membres qui se détachaient pour embrasser la religion nouvelle, répandaient la désolation chez ceux qui restaient fidèles à la religion de leurs pères. Il avait prédit les persécutions auxquelles ses apôtres, ses disciples et ses fidèles seraient exposés. Il est probable qu'il craignait aussi que les adeptes de sa doctrine ne devinssent persécuteurs à leur tour, ce qui

est arrivé dans des porportions qui révoltent la conscience humaine. Et tout cela ne serait pas arrivé si ses préceptes et ses conseils avaient été observés. Une idée, une crainte, le préoccupait sans cesse. Il n'avait pas la conviction d'avoir été bien compris ni par ses apôtres, ni par ses disciples. Il craignait que l'esprit juif ne fût pas complètement éteint chez eux. Il craignait surtout une organisation ecclésiastique semblable à celle de Jérusalem. Pour lui, les fonctions d'apôtre, de prêtre, devaient être gratuites, et ces fonctions ne conféraient aucune prérogative au titulaire. Tous avaient le droit d'instruire, de se faire apôtre, de prophétiser, de guérir; mais nulle autre rétribution que la nourriture et le logement ne devait être accordée à ceux qui, pour prêcher, s'éloignaient de leur demeure. Les apôtres suivirent cette règle, tous vivaient de leur travail manuel. Paul lui-même, arrivé dans une ville éloignée, cherchait du travail avant de commencer ses prédications. Il va jusqu'à se faire scrupule d'avoir accepté une fois un cadeau d'une dame, zélée néophite. En quittant les nouveaux convertis de Milet il leur dit :

« Je n'ai désiré ni l'or, ni l'argent, ni les vêtements de personne. Et vous savez vous-mêmes que ces mains ont fourni à tout ce qui m'était nécessaire et à ceux qui étaient avec moi. Je vous ai montré en toute chose que c'est ainsi, en travaillant, qu'il faut s'accommoder aux faibles et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. » Ces paroles si simples, la vue de ces mains endurcies par le travail, firent verser des larmes à toute l'assemblée.

En cette circonstance, Paul était bien pénétré de la grande pensée du Christ, qui voulait l'égalité parmi les apôtres, et ne leur permettait pas de se faire rétribuer ; ils devaient rester pauvres ouvriers. Paul oublie bientôt les conseils de Jésus pour organiser l'Eglise par l'institution d'un clergé. Au chapitre III de son épître à Thimothée, Paul dit : « Si quelqu'un désire être évêque, il désire une œuvre excellente, mais il faut que l'évêque soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, sobre, prudent, grave, hospitalier, propre à enseigner. Il faut qu'il ne soit pas adonné an vin, ni vio-

lent, ni porté au gain déshonnête, mais qu'il soit modéré, éloigné des querelles, exempt d'avarice. Il faut qu'il gouverne bien sa propre famille, tenant ses enfants dans la soumission et dans toute sorte d'honnêteté. Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourrait-il gouverner l'Eglise de Dieu?» Il exige pour les diacres les mêmes qualités que pour les évêques. Cet épître démontre clairement que Paul n'a pas bien compris le Christ. D'abord, s'il ne permet qu'une femme aux évêques et aux diacres, cela prouve qu'il admet la polygamie aux profanes, ce que le Christ a condamné. Nous le démontrerons plus tard. Dailleurs, c'est facile à comprendre, puisque pour lui les hommes sont frères, et par conséquent égaux en droits. De plus, il condamne les richesses, et il faut être riche pour posséder plusieurs femmes. Paul oublie aussi que les apôtres devaient rester pauvres ouvriers, et que cette même obligation devait être imposée à ceux qui voulaient être leurs égaux et leurs successeurs. Le Christ ne défendait pas à ses apôtres d'être avares. C'eût été inutile, puisqu'il ne leur permettait

pas de se faire rétribuer, et par conséquent de posséder. D'après Paul, les évêques et les diacres pouvaient se procurer des biens d'une manière honnête, à condition de ne pas être avares et de ne pas s'adonner à l'ivrognerie ni à d'autres vices. (Voyez épître à Timothée, chapitre III.)

Nous voyons par cette lettre que Paul veut constituer l'Eglise sur le modèle de l'Eglise juive de Jérusalem. Nous verrons plus tard les évêques former des conciles, des conclâves et créer l'évêque des évêques, c'est-à-dire l'évêque de Rome, ou le pape, qui par sa puissance fera trembler les peuples, les rois et les empereurs.

Le pape représente le grand-prêtre, le grand sacrificateur, maître de l'Etat et général des armées. Etait-ce bien ce que voulait le Christ? Non. Paul prévoyait-il, désirait-il ce résultat ? Nous l'ignorons; mais il est certain que c'est lui qui a été le père de cette organisation.

EGLISE

Eglise, dans le véritable sens du mot, signifie assemblée, réunion; mais on entend aujourd'hui par Eglise les gens d'une même religion. Au temps de Jésus et de ses apôtres, les convertis formaient l'Eglise chrétienne. Mais en ce temps là l'Eglise ne possédait aucune organisation. L'apôtre même ne possédait dans l'Eglise pas plus de droit que le disciple, que le simple converti, que le simple fidèle. Chacun avait le droit d'enseigner, de prêcher, de prophétiser. Le Christ a répété souvent à ses apôtres que nul n'était supérieur aux autres. Il avait en horreur toute l'organisation de l'Eglise juive, et ordonnait sans cesse aux siens de ne pas organiser d'Eglises parmi les chrétiens. Les apôtres n'ont pas compris le Maître. Le baptême dans le Jourdain n'avait pas bien nettoyé la coupe, ni le vase à l'intérieur, le vieil homme ne s'était pas bien dépouillé.

En effet, nous voyons bientôt l'apôtre Pierre proposer la création de diacres pour remplir diverses fonctions afin de permettre aux apôtres de sacrifier tout leur temps à l'instruction, à la prédication. Paul établit les évêques et les diacres. Il est vrai qu'ils sont élus par l'assemblée des fidèles; mais ce mode d'élection ne durera pas longtemps.

Déjà en l'an 80, ainsi quelques années après la mort de Jésus, les apôtres de Jérusalem convoquèrent un concile à Jérusalem pour prendre une décision concernant la circoncision. Il fut décidé que cette opération n'était pas nécessaire pour être chrétien. Ce concile était composé des apôtres et des anciens. Ces assemblées prétendaient être inspirées du Saint-Esprit et ne pouvoir se tromper dès qu'elles résolvaient une question de religion. Ces assemblées prirent bientôt une importance immense, surtout le jour où l'empereur Constantin fit sa conversion. Maître de l'empire romain, il embrassa la religion chrétienne en 313, et fit des prêtres des serviteurs de l'Etat. C'est lui qui convoqua le concile de Nicée, en 325. Cette assemblée condamna la doctrine

d'Arius, prêtre d'Alexandrie, qui niait la divinité du Christ. L'empereur fit exiler tous les sectateurs de ce prêtre. Constantin, au début de son règne, se conduisit en grand prince; mais le pouvoir absolu en fit un tyran sanguinaire. Il fit mettre à mort son fils Crispus, sa femme Fausta; il obligea un de ses beaux-pères à se pendre; il fit étrangler un de ses beaux-fils. Il avait un neveu de 12 à 13 ans, il le fit égorger; il avait un fils aîné, il lui fit couper la tête, et il fit étouffer une de ses femmes dans un bain. Il fit persécuter les Ariens et les catholiques. La dernière partie de sa vie fut celle d'un efféminé et d'un prodigue. La protection d'un tel homme ne devait pas être propice à la religion de Jésus. Aussi le christianisme se ravale bientôt au rang des anciens cultes. La généreuse indépendance des apôtres et des martyrs est mise en oubli. L'orgueil, l'ambition, l'esprit d'intrigue et de courtisanerie pénètre dans le sanctuaire avec les richesses et la puissance. La doctrine du Christ est foulée aux pieds. La fraternité s'éteint dans le cœur des fidèles, et partout se perpétue l'oppression. Les conciles se multiplient, et leurs

décisions infaillibles sont sanctionnées par les gouvernements au service de l'Eglise. Les décisions des conciles font article de foi, et le code pénal des peuples chrétiens se transforme pour recéler dans ses articles les crimes de l'impiété, du blasphème, du sacrilège, et c'est la copie des dispositions de la loi juive que le Christ avait en horreur.

Dix-huit conciles généraux ou œcuméniques sont considérés comme les plus importants, à cause des questions qu'ils ont traitées et résolues définitivement. A Nicée, la divinité du Christ fut proclamée malgré les efforts d'Arius. A Constantinople, en 381, le concile fixa la doctrine catholique relative au Saint-Esprit. A Ephèse, en 431, et à Chalcédoine, en 451, les conciles précisent le dogme de la nature humaine et divine de Jésus-Christ. Ce sont les conciles qui ont établi les dogmes, les sacrements, les articles de foi des religions chrétiennes. Les différentes sectes protestantes n'ont pas beaucoup dérogé aux décisions des conciles quant aux dogmes fondamentaux.

Les décisions des conciles rencontrèrent souvent de la résistance même dans le clergé.

Mais ce n'est que bien tard que la puissance et la tyrannie de l'Eglise provoquèrent des protestations et les guerres civiles.

VI.

LA PAPAUTÉ

Dans l'Eglise primitive, les fidèles n
aient les diacres, les prêtres, les évêqu
était de la démocratie. Cependant, si n
nontons à la naissance de l'Eglise, nous
uvons organisée par le Christ. C'est lui q
nme ses apôtres, au nombre de 12, et pl
l au nombre de 60. Mais à côté des él
Maître, des fidèles zélés prenaient le titr
ôtres; de ce nombre fut Saul, le pharisien
fut appelé Paul. En ce temps, chaqu
e, dès qu'il se croyait

« Laissez-les agir et parler en mon nom », tel fut le jugement de Jésus.

On sait, ce qu'il ne faut jamais oublier, que Jésus a défendu de recevoir aucune rétribution, ni pour prêcher l'évangile, ni pour guérir et faire des miracles.

Après le Christ, ce furent les fidèles qui nommèrent les prêtres et les évêques; mais ils oublièrent bientôt que tous ces successeurs des apôtres devaient rester sans fortune, mais qu'ils devaient tous rester égaux, et que nul d'entre eux ne devait être supérieur à ses collègues, à ses frères.

Peu à peu, les prêtres et les évêques, payés par l'Etat, s'enrichirent, se constituèrent hiérarchiquement, et, réunis en concile, ils nommaient l'évêque de Rome, qui seul eût le droit de porter le titre de pape. L'évêque de Rome devint de jour en jour plus puissant, jusqu'au jour où, pour bien représenter l'apôtre Pierre, qui ne posséda jamais plus que son maître, c'est-à-dire que son intelligence et ses bras pour gagner sa vie, il fut le chef d'un royaume et proclamé pape et roi. Alors ce fut l'évêque de Rome qui nomma les prêtres, les évêques,

les archevêques et les cardinaux. Les cardinaux formèrent le sacré collège et eurent seuls pouvoir d'élire les papes.

Alors la papauté fut toute-puissante. La papauté gouvernait en maître absolu les Etats compris dans l'ancien empire romain. Les couvents cloîtrés et non cloîtrés s'érigaient dans tous les pays catholiques. Les couvents, dès leur origine, rendaient de grands services aux populations catholiques. Ils s'occupaient d'abord d'agriculture, de défricher les campagnes abandonnées. C'est dans les couvents que pendant le moyen-âge les moines étudiaient les auteurs anciens, les sciences, les arts, la chimie, la physique, l'astronomie et les mathématiques. Mais la vie en commun d'hommes célibataires, vivant simplement, retenus au couvent jusqu'à la mort, laissait la fortune commune intacte, leurs héritiers n'ayant aucun droit sur la fortune des couvents.

Cette organisation devait produire des effets heureux d'abord et déplorables ensuite.

Les couvents devaient s'enrichir, ce qui arriva au point qu'en France, en Allemagne ils ont possédé un tiers du sol et des capitaux

considérables. La richesse détruisit tous les bons résultats de ces institutions. Les couvents, propriétaires de grands domaines, oubliant la doctrine du fils du charpentier, n'hésitèrent pas à se faire propriétaires d'esclaves. Alors la dissolution des mœurs s'introduisit dans ces sanctuaires des sciences. Alors les peuples, les seigneurs, les rois et les empereurs furent les sujets, les esclaves de la papauté.

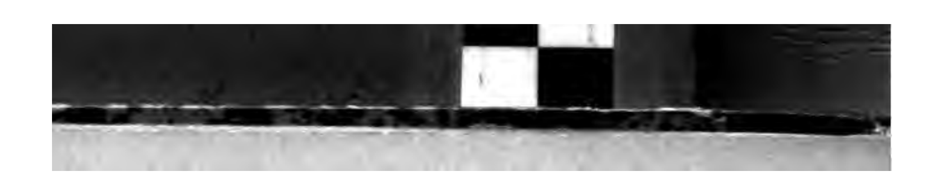
VII.

L'INQUISITION

Saint Dominique, fondateur des frères dominicains, fut le créateur de l'Inquisition et le promoteur de la guerre contre les Albigeois. Cette terrible juridiction fut érigée par la papauté en Italie, en Espagne, en Portugal, et même aux Indes, pour supprimer, c'est-à-dire exterminer les Juifs, les Maures, les infidèles et les hérétiques. On prévoit que les victimes seront nombreuses.

Ce fut vers l'an 1200 que le pape Innocent III forma la congrégation de ce tribunal qui jugeait les hommes sur leurs pensées. La cour de Rome commit à des cordeliers et à des dominicains la décision de ces procès de doctrine. Ces premiers inquisiteurs avaient le droit de citer tout hérétique, de l'excommu-

nier, d'accorder des indulgences à tout prince qui exterminerait les condamnés, de réconcilier à l'Eglise, de taxer les pénitents et de recevoir d'eux, en argent, une caution de leur repentir. Le premier siège stable de l'Inquisition fut le Toulousien. L'inquisiteur de Toulouse en demeura le chef suprême dans tout le royaume. Elle s'établit difficilement dans le reste de la France. Les peuples se soulevèrent contre elle, on chassa ses membres ou on les égorgea. En Espagne elle prospéra d'une manière affreuse, et devint un objet d'épouvante pour les peuples. Torquémada, dominicain, cardinal et grand inquisiteur sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle, alluma une grande quantité de bûchers qui ne s'éteignirent qu'au XVIII[e] siècle. Il exerça ses fonctions avec tant de barbarie, il multiplia à tel point les condamnations en tous genres, que sous sa dictature on compta plus de cent quatorze mille victimes des rigueurs de ce tribunal. La justice était très expéditive. On ne confrontait point la victime avec le délateur, et il n'y avait point de délateur qui ne fût écouté. Un criminel flétri par la justice, un enfant, une



courtisane sont des dénonciateurs bien venus et bien écoutés. Le fils peut déposer contre son père, la femme contre son époux, le frère contre son frère. Cette procédure inouïe jusqu'alors fit trembler l'Espagne. La défiance s'empara des esprits; il n'y eut plus de société, le frère craignant le frère, le père son fils, l'époux son épouse; les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'Inquisition, sous le nom de ses familiers, préférant être sicaires et satellites plutôt que de s'exposer au supplice.

VIII.

LA GÈNE OU LA GÉHENNE

On appelait ainsi la torture, la question. Ce mot n'est plus employé aujourd'hui dans le même sens. Il exprime surtout les difficultés que rencontre l'homme dans la lutte pour l'existence.

Il exprime aussi le sentiment que fait naître la timidité.

Il exprime enfin la gène, la torture morale.

Mais quand il est question de l'Inquisition, c'est la torture.

IX.

LA QUESTION ET LA TORTURE

Chez tous les peuples de l'antiquité, les gouvernements ont fait subir des supplices atroces aux accusés pour les faire avouer leurs délits, leurs crimes et leurs complices. Dans l'Inde, en Perse, en Egypte, chez les Grecs, les Romains et les Juifs et chez tous les peuples de l'Europe, jusqu'à la Révolution française, la question et la torture étaient pratiquées, souvent avec fureur. Les tribunaux procédaient aux enquêtes d'une manière qui fait honte à l'humanité. Que l'on ne nous parle plus du bon vieux temps! Il n'y a guère plus d'un siècle pue l'on brûlait encore une sorcière à Porrentruy, sous le règne du Prince-Evêque. A la même époque on brûlait aussi une sorcière à Wurzbourg.

Revenons à la question et à la torture:

Les instruments, les moyens pour faire souffrir les accusés et les condamnés à mort

Les accusés qui n'avouaient pas étaient fouettés, brûlés avec des fers rouges, condamnés à boire de suite six pots d'eau. Etendus sur un banc fait exprès, avec des coins on leur comprimait les membres jusqu'à leur briser les os. Condamnés à mort on les rouait. Attachés à une roue, on les faisait tourner à leur briser les membres. On les écartelait vivants. On attachait à chaque membre un cheval; excités en sens contraire, ces chevaux arrachaient les membres aux condamnés. Pétignat, révolutionnaire jurassien, fut écartelé en 1740, et ses membres furent attachés à des poteaux sur les quatre routes qui aboutissaient à la ville de Porrentruy. L'évêque, cette fois, fut bon prince, il fit pendre le patriote avant de le faire écarteler. On coupait les pieds, les mains aux condamnés avant de les faire mourir. Et le dernier supplice, le plus terrible, était d'être brûlé vif.

L'Inquisition avait emprunté aux peuples les plus barbares tous les instruments et les moyens dont nous venons de parler. Cepen-

dant ils n'osèrent ressusciter le supplice de la croix, probablement par un reste de respect à la personne du Christ. Et c'était ces hommes qui prétendaient être les représentants du doux Jésus et les exécuteurs de sa sublime doctrine !

On brisait les membres aux épileptiques, on les brûlait. On mettait à la torture les femmes hystériques, les femmes et les enfants qui avaient la danse de Saint-Guy. Tous ces êtres étaient pour l'Inquisition des possédés : Jésus les guérissait, l'Inquisition les brûlait. Le Christ pardonnait septante fois sept fois, l'Inquisition ne pardonnait point, elle brûlait. Elle a fait brûler à Toulouse 900 femmes possédées. La frayeur était si grande, que les femmes prenaient des crises nerveuses, que l'on guérissait par les flammes. Et ces pauvres sorcières subissaient le même sort. Jamais Jésus n'a demandé la mort ni des faux prophètes, ni des sorciers, ni des magiciens. Il défendit même à ses apôtres d'accuser ceux qui prêchaient et faisaient des miracles en son nom.

Le Christ avait bien prédit les guerres, les persécutions. Mais il croyait que les guerres

et les persécutions seraient dirigées contre les chrétiens. Avec sa prescience, il n'avait pas prévu que l'on se servirait de son nom et de sa doctrine pour commettre tant d'atrocités. Nous disons qu'il n'avait pas prévu la rage qui s'emparerait un jour des prêtres, se targuant d'être ses représentants et d'être inspirés de son Esprit-Saint. Et pourtant ne serait-ce pas le pressentiment de ce qui pourrait arriver qui lui faisait ordonner à ses apôtres de ne rien posséder et de ne pas s'élever les uns au-dessus des autres? Il connaissait trop bien la cruauté des prêtres d'Israël, pour ne pas s'effrayer à la pensée que l'Eglise pourrait, par malheur pour l'humanité, s'organiser avec un clergé modelé sur celui du peuple juif et se mettre au service des gouvernements.

S'il n'y avait jamais eu de clergé officiel, jamais l'humanité n'eût vu les atrocités du moyen-âge se perpétuer et venir frapper aux portes du XIX[e] siècle. Que de sang, que de larmes, que de tortures physiques et morales ont fait endurer aux peuples, pendant tant de siècles, ceux qui devaient nous prêcher l'a-

mour infini pour notre prochain! Ils avaient donc, ces hommes cruels, oublié les leçons du Maître; ils n'avaient plus, dans leurs cerveaux pétris de haine, le souvenir de la parabole du Samaritain?

Avant de reproduire cette parabole, il est, pour bien la comprendre, nécessaire de rappeler que le mot « prochain » n'avait pas le même sens que nous lui donnons aujourd'hui.

Pour les Juifs orthodoxes, le prochain était seulement ceux qui se conformaient à la lettre aux lois de Moïse. Aussi les habitants de Samarie, comme les païens, n'étaient point considérés comme faisant partie du prochain.

Telle n'était pas la manière de voir de Jésus. Pour lui, tous les hommes sont frères, tous les hommes qui peuplent la terre. C'est par ses actions, par ses œuvres que l'homme prouve son sentiment religieux. Le Christ n'admet pas d'autres moyens pour révéler sa foi. C'est par ses fruits que l'on reconnaît que l'arbre est bon et nullement par ses feuilles et ses fleurs. Son port majestueux ne révèle pas la bonté des fruits qu'il peut produire un jour. En deux mots, la foi se prouve par les œu-

vres, et le Christ indique dans son sermon sur la montagne et dans les Evangiles les œuvres, les actions qu'il faut faire pour prouver la véritable foi, la véritable croyance en Dieu. Cette théologie est admirable par sa simplicité, et pour la comprendre nulle étude n'est nécessaire. Ce sont les simples d'esprit qui en saisissent le sens le plus facilement.

Un jour Jésus, instruisant le peuple, dit à ses soixante-dix disciples présents : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez; car je vous dis que plusieurs prophètes et plusieurs rois ont désiré voir ce que vous voyez et ne l'ont point vu, et d'entendre ce que vous entendez et ne l'ont point entendu. »

Alors un docteur de la loi se leva et dit à Jésus pour l'éprouver : « Maître, que faut-il que je fasse pour hériter de la vie éternelle? »

Jésus lui dit : « Qu'est-ce qui est écrit dans la loi, et qu'y lis-tu? »

Il répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même. »

Jésus lui dit : « Tu as bien répondu, fais cela et tu vivras. »

Mais cet homme, voulant paraître juste, dit à Jésus : « Et qui est mon prochain? »

Jésus, prenant la parole, lui dit : « Un homme descendit un jour de Jérusalem à Jérico et tomba entre les mains de voleurs qui le dépouillèrent, et après l'avoir dépouillé le blessèrent de plusieurs coups; ils s'en allèrent, le laissant pour mort. Il arriva qu'un sacrificateur descendit par ce chemin-là, et, ayant vu cet homme, il passa outre. Un lévite étant aussi venu dans cet endroit et, le voyant, passa outre. Mais un Samaritain, passant son chemin, vint vers cet homme, et le voyant, il fut touché de compassion. Et s'approchant de lui, il banda ses plaies, y versa de l'huile et du vin, puis il le mit sur sa monture, le mena à une hôtellerie et prit soin de lui. Le lendemain en partant, il tira deux deniers d'argent, les donna à l'hôte et lui dit : « Aie soin de lui, et tout ce qu'il dépensera de plus, je te le rendrai à mon retour. » Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui était tombé entre les mains des voleurs? »

Le docteur dit : « C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui. »

Jésus lui dit : « Va et fais la même chose. »

Pour comprendre le sens profond qui découle de cette parabole de Jésus, que le fameux docteur avait voulu mettre dans l'embarras et compromettre, il faut toujours se pénétrer de l'esprit du sermon sur la montagne. C'est pourquoi, dans sa réponse, le docteur s'écarte de l'enseignement orthodoxe. Quand il dit qu'aimer son prochain comme soi-même fait partie du premier commandement du Décalogue, il ment : il sait bien que le Décalogue ne contient pas cette phrase, mais il sait aussi que Jésus enseigne qu'aimer son prochain comme soi-même est la loi et les prophètes. Pour le docteur, le prochain étaient les véritables croyants.

Il paraît que le docteur fut converti subitement à la doctrine de Jésus. Il était venu pour le perdre, et il s'en alla avec la conviction que l'enseignement du Temple par les sacrificateurs, le grand-prêtre, les docteurs, les lévites, les rabbins et les scribes avait fait son temps, et que le Christ enseignait la véritable reli-

gion. Ce Samaritain, considéré comme hérétique, plus méprisable qu'un païen, se révèle subitement au docteur comme le véritable croyant, puisqu'il venait de prouver sa croyance, sa foi, sa piété, son amour de Dieu par sa compassion et par son action. Il venait de prouver qu'il aimait son prochain comme lui-même, qu'il avait fait aux hommes ce qu'il voulait qu'il fut fait à lui-même, s'il s'était trouvé dans une pareille position. Ce docteur confessa subitement que tous les fonctionnaires de l'Eglise, depuis le grand-prêtre au lévite le plus bas placé dans cette hiérarchie ecclésiastique, n'enseignaient pas la vérité, et la démontraient bien moins encore par leur conduite.

X.

LES ALBIGEOIS

Nous avons vu que l'empereur Constantin, converti subitement au catholicisme, fit du clergé une institution politique et prit part aux luttes théologiques. Il se prononça pour le prêtre Anathase contre le prêtre Arius. Ces théologiens ne s'inspiraient pas, dans leurs disputes, de la parabole du Samaritain. L'un prétendait que Jésus était Dieu, et l'autre qu'il n'était qu'un homme inspiré de Dieu. Constantin se prononça en faveur du premier et fit persécuter tous les adhérents d'Arius. Si ces deux prêtres avaient été animés de l'esprit de Jésus, ils n'auraient pas agité cette question, ils auraient imité la conduite du docteur et n'auraient demandé que la foi qui se prouve par les œuvres.

Trois siècles plus tard, un autre empereur romain porta un nouveau coup, un coup mortel à la doctrine du Christ. Il fit coordonner toutes les lois de l'empire par un jurisconsulte célèbre, Tribonien. Il composa, avec dix collaborateurs, les Digestes, les Pandectes et les Institutes. L'empereur fit publier ces ouvrages au nom de Jésus-Christ. Ce stratagème avait pour but de faire accroire aux peuples chrétiens que ces ouvrages étaient conformes aux préceptes de Jésus, tandis que toutes ces lois sont la négation de la doctrine du Nazaréen. Et ce sont ces lois païennes qui font la base des institutions de tous les peuples qui se disent chrétiens. Nos codes civils ont leur source dans ces lois romaines qui sanctionnent avant tout les droits de la propriété. La propriété est tout, l'homme et la femme ne sont rien. Celle-ci est l'esclave de l'homme, et l'homme sans fortune est l'esclave du propriétaire. Cependant le droit romain a été un peu mitigé dans nos codes ; la femme veuve peut être la tutrice de ses enfants, elle peut entreprendre un commerce, une industrie, mais mariée sous le régime de la communauté, elle n'est plus que



la chair et les os de l'homme. Le mercenaire ne peut plus se vendre que pour une année. L'esclavage, à la mode du bon vieux temps, ne peut plus exister ; il n'y a plus aujourd'hui que l'esclavage du capital, qui souvent n'est pas plus à envier que celui du moyen-âge et de l'antiquité. Et l'esclavage, n'existe-t-il pas encore dans le Brésil catholique ? Il tire à sa fin, il est vrai (1). Et dans l'Amérique du Nord, très chrétienne, ne vient-il pas à peine d'expirer ? — Que d'étapes nous avons encore à parcourir pour avoir ce règne de Dieu sur la terre que les chrétiens demandent chaque jour en répétant leur *Pater Noster!*

Une fois les peuples convertis à cette idée que les lois civiles et pénales de la Rome païenne étaient conformes aux principes des Evangiles, c'en fut fait du christianisme. Les prêtres, les évèques, les moines, les couvents se mirent au bénéfice des lois civiles et pénales, et sans scrupules ils s'amassèrent des trésors que rongent la rouille et les vers. Le pouvoir et les richesses eurent pour le clergé les mêmes effets que pour les profanes. La

(1) Ceci était écrit, quand l'esclavage a été aboli.

corruption des mœurs, l'endurcissement des cœurs remplacèrent bientôt tous les sentiments que l'esprit évangélique avait fait naître dans les âmes des premiers chrétiens.

Cet empereur Justinien, qui édictait des lois au nom du doux Jésus, n'était qu'un hypocrite couronné. Sa conduite fut conforme à celle des rois et des empereurs de ces temps-là. Il voulut monter sur le trône par des chemins souillés de sang innocent. L'histoire lui reproche d'avoir fait assassiner César Veltelien. Il fit séquestrer les biens de son général Bélisaire, qui mourut aveugle dans la misère. Ce fut sa récompense pour avoir remporté tant de victoires, agrandi et consolidé l'empire. Les couvents, devenus riches par l'agriculture, les arts et métiers, se livraient aussi à l'étude des lettres et des sciences, et la dépravation des mœurs n'atteignit point tous les hommes qu'ils renfermaient.

C'est bien des couvents et de l'Eglise même que sortit la réaction. L'Inquisition, avec sa torture et ses bûchers, s'impatientait; elle ne produisait pas assez de victimes. Elle organisa les persécutions d'une manière plus efficace;



avec l'aide des pouvoirs civils elle levait des armées et traitait sans pitié ni merci ceux qui osaient lui faire de l'opposition, et ne pas lui obéir en toutes choses. La croisade contre les Albigeois commença en 1206. Ce fut le pape Alexandre III qui autorisa le premier cette croisade, organisée et dirigée par Innocent III, St-Dominique, Raymond, comte de Toulouse, et Simon, comte de Montfort. Henri, abbé de Clairvaux, unissant l'épée à la crosse, prit Lavaur d'assaut avec une grande armée et obligea Roger II à abjurer les nouvelles doctrines. L'abbé de St-Gervais, de Paris, envoyé par Philippe-Auguste auprès de cet abbé, convertisseur par le fer, le sang et le feu, écrivit à ce prince :

« Je ne sais où je pourrai trouver le légat, « je le suis à la trace, et dans un pays que « son expédition a ruiné. Je passe à travers « des montagnes et des vallées, au milieu des « déserts, où je ne rencontre que des villes « consumées par le feu ou des maisons démo- « lies. »

Raymond IV, comte de Toulouse, fut excommunié par Pierre Castelnau, un des légats



du pape, parce qu'il se refusait de prendre l'épée pour convertir ses sujets. Innocent III ratifia cette sentence en envoyant des lettres à tous les princes de la chrétienté pour les inviter à se liguer contre l'arrière petit-fils de ce Raymond de St-Gilles qui avait joué un rôle si brillant dans les premières croisades en Palestine. Le pontife prodiguait aux croisés des indulgences plus étendues que celles qui avaient été accordées aux vaillants preux qui avaient délivré la Terre Sainte. Ils étaient dispensés de payer l'intérêt de leurs dettes et soustraits à tous les tribunaux.

Les moines de Citeaux se distinguaient surtout par leur zèle à prêcher cette guerre sacrée, ou plutôt cette sacrée guerre. Ils promettaient au nom du pape, de St-Pierre et de St-Paul rémission entière de tous les péchés commis depuis le jour de la naissance jusqu'à la mort à tous ceux qui périraient dans cette expédition. Il est certain qu'après une pareille lessive de leurs âmes, ces guerriers exterminaient leurs frères sans crainte de tomber en enfer.

Trois cent mille croisés, suivant les uns, cinq

cent mille, suivant les autres, fondirent sur le Languedoc et se livrèrent à des actes d'une barbarie inouïe.

Le comte Raymond fut fustigé dans l'église de St-Gilles, de la main même du légat du pape, et contraint à porter lui-même les armes contre ses sujets. Le comte Simon de Montfort, exécré encore dans la mémoire des peuples, était un des principaux chefs de l'expédition. Cet hercule, ce Gédéon Macchabée, comme on l'appelait alors, était un esprit subtil et perfide, d'une ambition tenace, qui, en se faisant soldat du fanatisme, sut conquérir pour lui et ses descendants de vastes domaines et monter au rang des grands fondateurs de la couronne. A l'incendie de Béziers, il fit passer par le fer et le feu tout ce que contenait cette ville, propriétés et habitants. Dans ce massacre il ne périt pas moins de 60,000 individus, tant Albigeois que bons catholiques. « Tuez-les tous, avait dit avant le siège Amalric, légat du pape, le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui. » Il y avait dans une seule église plus de 7000 cadavres. Après l'occupation de Carcassonne, Montfort et le légat obligèrent les habitants à

se rendre à des exécutions la corde au cou et entièrement nus. Ils furent ensuite brûlés vifs. Pendant ces massacres, les prêtres et les soldats chantaient le *Veni Créator*.

Simon de Montfort ne se contenta pas d'exterminer les Albigeois et de mettre ce pays à feu et à sang; il conduisit l'armée des croisés dans l'Agénois et d'autres contrées catholiques dont la conquête convenait à son ambition. Le légat du pape Amalric s'empare du duché de Narbonne, qu'il transforme en évêché, cumulant ainsi la mitre d'évêque avec la couronne ducale. Toulouse, assiégée trois fois par le comte de Montfort, vit périr ce nouveau Gédéon par une pierre que lui lança à la tête un des assiégés. Chateaubriand, en parlant de ce siège, a dit : « Une simple commune de France, la petite république de Toulouse, brava pendant vingt ans les anathèmes des papes, les fureurs de l'Inquisition et les assauts de trois rois de France. » Cette guerre sacrilège dura jusqu'en 1229 et cessa, à peu près terminée, par le traité de Meaux, qui réunit le comté de Toulouse et l'Albigeois à la couronne.

XI.

LES VAUDOIS

Les Vaudois ou pauvres de Lyon ne sont qu'un rameau des Albigeois. Ils tirent leur nom de leur chef Valdo, riche négociant de Lyon.

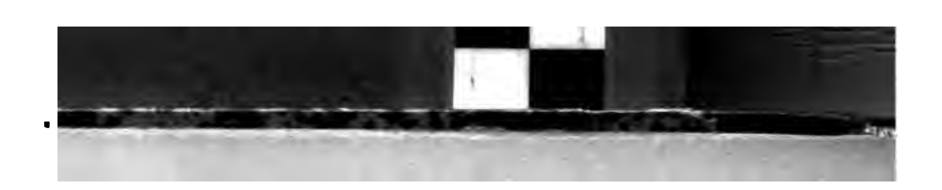
Qu'avaient-ils fait, ces Albigeois et ces pauvres Vaudois, pour être exterminés par ordre de l'Eglise? C'étaient des hérétiques. Qu'est-ce donc qu'un hérétique? C'est celui qui ne croit pas conformément à l'enseignement de l'Eglise à laquelle il appartient. Les Albigeois soutenaient que l'Eglise s'écartait de la doctrine du Christ. Ils voulaient ramener l'Eglise à la simplicité toute populaire, à la discipline toute républicaine du christianisme naissant.

Les Vaudois allaient plus loin encore : se basant sur les Evangiles, ils prétendaient que tout homme qui pratique la pauvreté volon-

taire a un pouvoir plus réel, plus légitime que les prêtres, pour administrer les sacrements; qu'il n'est pas permis de jurer en justice, ni de poursuivre la réparation d'un tort, ni de faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Ils rejetaient le purgatoire, la prière pour les morts, les fêtes et l'invocation des Saints, le culte de la croix, des images et des reliques, les cérémonies de l'Eglise, la confession et la plupart des sacrements. Le premier et le plus zelé propagateur de cette réforme fut Pierre Valdo ou de Vaux, très riche négociant de Lyon.

Il eut bien vite un grand nombre de prosélytes, parce qu'il prèchait surtout par l'exemple : il se défit de toutes ses richesses au profit de ses adeptes. Il est certain que tout homme qui prend les Evangiles au sérieux doit partager la manière de voir des Albigeois et des Vaudois. Mais l'Eglise ne pouvait manquer de s'alarmer et de se défendre, car le retour à la doctrine du Christ eût ébranlé et détruit son pouvoir et son organisation. Dans la lutte qu'elle entreprit, elle devait avoir et elle eut l'appui des empereurs, des rois et des princes,

car l'écroulement de l'Eglise entraînait avec elle fatalement l'organisation civile et politique des nations catholiques. C'eût été l'écroulement des tiares et des couronnes.



XII.

LES HUSSITES

L'extermination des Vaudois et des Albigeois n'arrêta pas les hérésies. Le sang des martyrs fut une rosée féconde. Cette persécution révolta de plus en plus la conscience des peuples et même celle d'un grand nombre de moines et de prêtres, tels que Jean Oliva, Marcile de Padoue, Wickleff, etc.

Jean Huss, recteur de l'université de Prague, commença, en 1409, à prêcher la réforme de l'Eglise.

Les écrits des Oliva, des Marcile, des Wickleff s'étaient répandus dans toute la chrétienté. Ces écrits étaient surtout des critiques du clergé, qui était à peu près le même partout, gorgé de richesses, plongé dans l'ignorance, voué à la débauche et aux excès les plus honteux. Les livres, les prédications de quelques hom-

mes courageux mettaient en danger l'autorité du clergé. Jean Huss prêcha contre les richesses, l'ignorance et les vices des prêtres. Il attaqua l'autorité papale avec éloquence, et, pour tranquilliser les consciences contre la crainte de l'excommunication, il soutint que l'excommunication injuste ne séparait personne de l'Eglise. Il protesta contre la croisade que Jean XXIII avait décrétée contre Ladislas, roi de Naples. Pour lui, cette croisade était contraire à la vérité évangélique, parce que la guerre entraîne une infinité de désordres et de malheurs. Cette guerre était ordonnée à des chrétiens contre des chrétiens. Les prêtres, les évêques, les papes ne doivent jamais faire la guerre, surtout pour des intérêts temporels. La bulle qui mettait à l'interdit le royaume de Naples, et qui ordonnait de le ravager, ne protégeait une partie de l'Eglise qu'au détriment de l'autre. Il concluait que, le pape pouvant abuser de son pouvoir, c'était aux fidèles à juger si ces actes étaient justes ou injustes. Hardi, éloquent, d'une conduite irréprochable, Jean Huss devint bientôt l'oracle d'une grande partie de la population du royaume de Bo-

hême. Comme lui, ses disciples soutinrent ses propositions citées plus haut. On en arrêta quelques-uns, qui eurent la tête tranchée. Ces exécutions ne firent que multiplier le nombre des hussites.

Alors Conrad, évêque de Prague, jeta un interdit sur cette ville et sur tous les lieux où Jean Huss se réfugierait. Il quitta cette ville, mais ses écrits furent lus avec une nouvelle avidité, et les partisans de sa doctrine devinrent de plus en plus nombreux et plus redoutables.

Vers ce temps, en 1414, un professeur en théologie et un curé de Prague dénoncèrent Jean Huss au concile de Constance. Muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond, Huss se rendit à ce concile pour y défendre ses propositions. Les pères du concile le firent arrêter au mépris du droit des gens. Sigismond, présent au concile, n'eut pas le courage de faire respecter son sauf-conduit, il eut peur de l'excommunication, qui lui aurait fait perdre sa couronne impériale.

Jean Huss, malgré sa défense, fut arrêté et jugé comme hérétique. Sigismond le remit au

magistrat, qui le fit brûler vif. Il mourut en héros et comme un Saint, en pardonnant à ses bourreaux. Le pape Pie II atteste lui-même dans ses écrits cette belle mort.

Cette mort horrible n'épouvanta pas les disciples de ce martyr. Jérôme de Prague continua à prêcher les doctrines de son maître. Il soutenait que les biens doivent être communs à tous les hommes. Il se rendit au concile de Constance pour défendre son maître, et fut emprisonné comme lui. Un instant il eut peur du bûcher, et il abjura ses écrits; mais ayant ensuite rétracté son abjuration, il fut brûlé vif à Constance, comme hérétique. C'est ainsi qu'en ce temps, qui est encore si près de nous, on entendait la doctrine de Jésus-Christ. On conserve, à Constance, le fameux lit où l'empereur Sigismond allait se reposer et dormir tranquillement, après avoir laissé rôtir ses protégés, pour éviter l'excommunication. Les conciles étaient plus puissants que les rois et les empereurs.

Wickleff, quoique persécuté, ne fut pas si malheureux que ses défenseurs de Prague. Professeur de philosophie et de théologie, puis

principal du collège de Cantorbéry, il se vit enlever son emploi par Langham, qui se saisit des revenus de la fondation et fit approuver sa conduite par Urbain V. Cette injustice ne l'adoucit pas; il continua à attaquer la puissance papale au spirituel et au temporel, et traita le pape d'antechrist. Edouard III, dont il avait défendu les droits contre le pape, l'avait pourvu du riche bénéfice de Lutterworth. Aussi, sans craindre ni Rome ni ses menaces, Wickleff s'en prit à tous les abus du catholicisme, il nia la transsubstantiation, la nécessité de la confession, la damnation des enfants morts sans baptême, la primauté du siège de Rome, les droits des clercs et des moines aux richesses temporelles. Par ordre du pape, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres le firent arrêter et interroger; mais ils se contentèrent en lui défendant d'écrire et de parler dans le sens de ses doctrines. Il n'en fit rien, il continua quand-même. Un nouveau concile de Londres fut plus rigoureux : il condamna 10 de ses propositions comme hérétiques.

Cet homme courageux, aux yeux de la pa-

pauté avait bien mérité d'être brûlé vif. Wickleff évita cette mort affreuse en allant mourir à Lutterworth d'une attaque d'apoplexie. C'était pour lui le moyen le plus sûr d'éviter le bûcher.

XIII.

ZISKA

Les idées proclamées par les Wickleff, les Huss et les Jérôme de Prague ne devaient pas mourir avec les cerveaux qui les avaient enfantées. Les arrêts du concile de Constance, le guet-apens de l'empereur Sigismond, les bûchers sur lesquels moururent héroïquement Huss et Jérôme ne firent qu'augmenter la fermentation en Bohême et en Angleterre, même dans la plus grande partie de l'Europe. En Bohême, les bûchers de Constance, la conduite de l'empereur provoquèrent, chez les partisans des réformateurs, un sentiment d'indignation et de vengeance. Ziska (Jean Trocnove dit le borgne) appela aux armes les disciples de Huss et de Jérôme, organisa une armée, fortifia une montagne, appelée le Thabor, et résista victorieusement, dans maintes

batailles, aux armées de l'empereur Sigismond, qu'il força à le reconnaître vice-roi de Bohême. Devenu aveugle, il continua la guerre quand même, et toujours avec succès. Il se faisait porter en litière à la tête de ses troupes, auxquelles il faisait prendre position, après la description de la contrée, faite par un de ses aides de camp. Sa vice-royauté fut de courte durée; il fut enlevé par la peste. Tout son règne, comme généralissime et vice-roi, ne dura que cinq années. Les résultats de tant de bravoure et de tant de sacrifices ne furent pas bien appréciables. Le sentiment qui avait fait surgir subitement ce grand capitaine était un sentiment de vengeance. Les catholiques avaient persécuté les disciples de Jean Huss, Ziska persécuta les catholiques. Jean Huss et Jérôme de Prague, mourant héroïquement sur le bûcher en pardonnant au concile, à Sigismond et à tous leurs ennemis, contribuèrent bien plus à enraciner les principes de la réforme dans les âmes que les massacres et les victoires de ce héros improvisé. Rentrés sous la domination de l'Empire, les catholiques se mirent de nouveau à persécuter les



hussites, mais ils ne parvinrent pas à les convertir. Ils formèrent un protestantisme d'où sortirent les frères unis, ou frères moraves.

XIV.

LES MORAVES

Les hussites se divisèrent bientôt sur une question de communion. Les uns voulaient que la communion fût administrée sous les deux formes, c'est-à-dire avec du pain et du vin, et le vin avec un calice, ce qui fit surnommer cette variété les calixtins.

En 1443 le concile de Bâle les autorisa à communier comme bon leur semblerait. L'autre parti protesta et se sépara, parce qu'il voyait dans cette autorisation un rapprochement vers le catholicisme.

Dès 1457 les moraves, sous la direction d'un curé, Michel Bradæz, commencèrent à former une communauté séparée et à se distinguer du reste des hussites par le nom de frères Bohême, frères de l'unité. Les catholiques et les calixtins s'unirent pour les persé-

cuter, mais ils n'opposèrent point de résistance à la force. Ils souffrirent tout en silence, tout en propageant leur doctrine, si bien qu'en 1500 le nombre de leurs communautés s'élevait à 200, ayant toutes des temples construits à leurs frais. Leurs statuts étaient modelés sur l'organisation des premières communautés chrétiennes. Ils cherchaient à rétablir la même pureté de mœurs, et pour arriver à ce but, ils excluaient de leur association les gens adonnés aux vices. Ils conservent encore aujourd'hui leur ancienne constitution.

Les moraves, quand ils sont assez nombreux sur un point du pays qu'ils habitent, vivent sous le régime de la propriété collective, et rangent toutes leurs difficultés arbitralement, sans se servir jamais de la justice officielle.

Les frères moraves ont aujourd'hui des établissements et des missions dans le monde entier.

Les frères moraves disséminés dans les populations de religions différentes, conservent la pureté de leurs mœurs, et leur parole, ainsi que celle des anabaptistes, est considérée comme

sacrée par les autres sectes religieuses. C'est une des sectes qui a pris le plus au sérieux l'enseignement de Jésus-Christ. Ils ont fait leur possible pour établir sur la terre le royaume de Dieu et sa justice.

Il est à désirer et il est permis d'espérer que toutes les sectes chrétiennes se transformeront de jour en jour pour se rapprocher de la constitution des frères moraves, et que toutes ces sectes unies emmèneront, avec elles, le catholicisme et le protestantisme vers le règne de Dieu sur la terre.

XV.

ZWINGLI

Né en 1484, Zwingli fit ses études à Bâle, à Berne et à Vienne.

En 1506, il fut nommé curé à Glaris. En 1512 il accompagna comme aumônier les troupes de Glaris en Italie, et se trouva en cette qualité à la bataille de Novare et à celle de Marignan.

Rentré après ces campagnes dans sa paroisse, il s'éleva avec énergie contre la coutume de ses concitoyens de se louer à l'étranger pour verser le sang humain. Sa franchise lui suscita des ennemis ; ils le forcèrent de quitter Glaris.

Il fut alors nommé curé à Notre-Dame-des-Ermites. C'est là qu'il prononça un discours qui fut le point de départ de la réforme en Suisse. Dans ce discours, prononcé en 1516,

une année avant l'apparition de Luther, Zwingli s'éleva, avec force, contre l'utilité des pénitences corporelles, des pèlerinages, des donations intéressées, faites aux églises et aux couvents, contre les indulgences obtenues à prix d'argent, et contre l'adoration des images. En 1518 il redoubla ses attaques contre l'église de Rome, à l'occasion du trafic des indulgences, qu'un moine italien était venu faire à Zurich, à Schwytz et à Uri.

Zurich l'appela bientôt au poste de pasteur de la cathédrale. En entrant en fonctions, il déclara au chapitre assemblé qu'il venait enseigner la pure doctrine de l'Evangile, sans nul égard pour les prétentions de Rome.

En 1520 il obtint du Sénat zurichois une loi qui ordonnait aux curés du canton d'expliquer au peuple le Nouveau-Testament et de ne rien enseigner qui n'y fût conforme. La réforme s'accomplit rapidement dans ce canton, et cela sans secousses, ni guerres civiles. On abolit successivement toutes les pratiques et toutes les cérémonies condamnées par Zwingli.

Les prêtres furent obligés, par la loi, de

rentrer dans le droit commun; ils purent se marier, et les biens du clergé furent remis à la disposition de l'Etat.

Une assemblée générale, convoquée à Bâle, condamna les doctrines du réformateur, et le déclara hors la loi. Lucerne s'était aussi déclaré contre la réforme, et avait fait brûler Zwingli en effigie.

Berne se déclara favorable à la réforme. Dans une conférence convoquée par le Grand Conseil bernois, Zwingli trouva un appui immense ; le vote de cette docte assemblée fut pour le réformateur une grande victoire. Cette assemblée se composait de tous les notables des cantons, et des quatre évêques de la Suisse. Zwingli, assisté de Haller, d'Œcolampade, de Bucer et de Capiton de Strasbourg, soutint sa doctrine avec tant de talent que le Sénat l'approuva après deux mois de disputes théologiques.

L'arrêt fut reçu sans difficulté dans tout le canton, et l'on érigea une colonne, sur laquelle on grava en lettres d'or ce jugement solennel, qui est depuis resté dans toute sa force.

A Berne et à Zurich, c'est le Sénat qui



donna une nouvelle religion au peuple, tandis qu'à Bâle ce fut le peuple qui força le Sénat à la proclamer.

Les petits cantons, avec Lucerne, demeurés fidèles à Rome, commencèrent la guerre civile. Ce fut la première guerre de religion entre les catholiques et les réformés.

Zwingli, en qualité d'aumônier, se trouva dans la première rencontre qui eut lieu près de Cappel. Les Zurichois furent complètement défaits. Zwingli, placé au premier rang pour encourager ses concitoyens, fut blessé d'une pierre et d'une pique, et tomba entre les mains des ennemis. Interrogé s'il voulait se confesser, il répondit que non. Sur cette réponse, un officier lui plongea son épée dans le cœur. Il n'avait que 47 ans.

Il allait plus loin en fait de réforme que Luther. Il n'admettait pas que Dieu entrât dans le pain ni dans le vin, moins encore, que le corps de Jésus-Christ fût tout entier dans chaque parcelle et dans chaque goutte.

Zwingli n'était pas seulement un réformateur religieux, c'était un patriote qui prévoyait que de la réforme religieuse sortirait une ré-



forme politique favorable à la liberté. Il croyait qu'il suffisait d'être vertueux en ce monde pour être heureux dans l'autre. Il pensait que Caton, St-Paul, Numa, Abraham jouissaient de la même béatitude, que ce sont, en un mot, les œuvres qui sauvent l'homme et le rendent heureux en cette vie et en l'autre.

XVI.

LUTHER

Luther, né en 1483, était fils d'un ouvrier mineur. Envoyé à l'école d'Eisenbach, il allait chanter devant les maisons pour gagner son pain. En 1501, il entra à l'université d'Erfurth pour étudier la théologie, qu'il abandonna bientôt pour se jeter dans l'étude du droit.

Un accident donna une direction subite à ses études. Il vit une fois un de ses amis tué d'un coup de foudre à ses côtés. Il poussa un cri et fit vœu à Sainte-Anne de se faire moine s'il échappait au même malheur. Le 17 juillet 1505, après avoir passé la veille une soirée avec ses amis à faire de la musique, il entra dans le cloître des Augustins à Erfurth.

Devenu prêtre, Luther voulut voir l'Italie et surtout le siège de la papauté. Il lui sembla

bien vite que dans cette cité sainte le christianisme était complètement oublié.

Le trône de St-Pierre était, à cette époque, occupé par un pape belliqueux et colérique, c'était Jules II, qui ne respirait que sang et ruines. Il vendit à François Ier ce qui ne lui appartenait pas, les droits de l'Eglise de France. Il faisait argent de tout, pour vivre dans l'opulence de ses prédécesseurs.

La meilleure source de ses revenus était encore le trafic des indulgences. Il avait donné l'exploitation de cette marchandise au dominicain Tetzel, qui la débitait partout, dans les églises, sur les places publiques et jusque dans les cabarets. Luther fut indigné en voyant le prospectus décoré du nom et de la protection de l'archevêque de Mayence.

Luther était docteur en théologie, professeur à l'université de Wittemberg, vicaire provincial des Augustins.

Il commença son opposition en suivant la voie légale. Il s'adressa à l'évêque de Brandebourg, pour le prier de faire taire Tetzel. L'évêque répondit que c'était attaquer la puissance de l'Eglise, qu'il s'attirerait de

mauvaises affaires, qu'il valait mieux se tenir tranquille.

Alors il s'adressa au primat, archevêque de Mayence et de Brandebourg, lui envoya des propositions qu'il s'engageait à soutenir contre la vente des indulgences. L'archevèque ne répondit pas.

Luther, qui s'en doutait, avait le même jour, 31 octobre 1519, veille de la Toussaint, à midi, affiché ses propositions à l'église du château de Wittemberg.

La publication de ces thèses, et le sermon en langue vulgaire que Luther prononça à l'appui furent comme un coup de foudre dans toute l'Allemagne. Ses propositions furent imprimées à des milliers d'exemplaires, furent colportées, répandues et dévorées.

Luther reçu l'ordre de comparaître à Rome dans 60 jours. Protégé par l'électeur de Saxe, il résista. Le pape l'excommunia.

Lorsque la bulle d'excommunication arriva en Allemagne, elle trouva tout un peuple indigné et soulevé. Le 10 décembre 1520, Luther brûla aux portes de la ville de Wittemberg la bulle du pape. Appelé à Worms par

l'empereur Charles-Quint pour assister à la condamnation de ses propositions par les princes germaniques, Luther s'y rendit, et son voyage fut un véritable triomphe. Il brava l'empereur et ses ennemis en face comme il avait bravé le pape à distance.

L'empereur voulut le condamner, mais les autres membres déclarèrent que les livres de Luther, surtout la *Captivité de Babylone*, avaient persuadé beaucoup de peuples; que la cour de Rome avait suscité des maux infinis aux diverses nations germaniques, et qu'on ne pouvait dès lors obéir à la sentence portée contre la doctrine de la réforme.

Toute l'Europe prit bientôt part à cette querelle théologique. Luther attira dans son parti des princes puissants, entre autres ceux de Suède, de Danemark, de Franconie, de Hesse, du Palatinat, de Brandebourg, et vit enfin le triomphe de sa cause assuré par la paix de Nuremberg, en 1533, qui accorda aux réformés la liberté de conscience jusqu'au prochain concile, qui n'eut lieu qu'une année après la mort de Luther, en 1546.

Les réformés se divisèrent bientôt en plu-

sieurs sectes : les calvinistes, les zwingliens, les anabaptistes.

Luther fut plus adroit que les Huss, les Jérôme de Prague, il eut soin de se rapprocher bien plus de St-Paul que du Christ. En attaquant la puissance de la papauté, en respectant les pouvoirs des princes, il eut bientôt leur appui. En soutenant la réforme luthérienne, les princes, les rois s'affranchissaient de la tyrannie des papes. Cette révolte d'un moine contre la papauté fut au fond une révolution politique, qui rendait aux princes leur indépendance et leur liberté. Si, comme les réformateurs de la Bohême, il avait attaqué les richesses personnelles, il eût risqué de subir le sort des martyrs de Constance.

Luther échappa aux bûchers, non pas sans en avoir eu peur; il craignait le feu, puisqu'il a supprimé le purgatoire. Que n'a-t-il aussi détruit l'enfer ? ça ne lui aurait pas coûté davantage !

XVII.

CALVIN

Calvin naquit homme d'église. Il fut pour ainsi dire curé en venant au monde, puisqu'à 12 ans il possédait déjà un bénéfice ecclésiastique à la cathédrale de Noyon, et que peu de temps après il obtint la cure de Mortéville.

Après avoir fait de sérieuses études de théologie et de jurisprudence à Paris, à Orléans et à Bourges, il embrassa les principes de la réforme professés par Luther, et alla se fixer à Paris, ayant renoncé à ses bénéfices ecclésiastiques.

Paris, à cette époque, était le foyer des idées qui menaçaient d'embraser l'Europe. Soupçonné d'être l'auteur d'un discours prononcé par son ami Cop, il prit la fuite pour éviter la prison.

Après un séjour de quelque temps à la cour de Marguerite de Navarre, il put rentrer à Paris, grâce à la protection de cette princesse. C'est là qu'eurent lieu ses premières discussions avec Michel Servet, et où il composa son premier ouvrage « Traité de l'état de l'âme dans l'intervalle de la mort à la résurrection ».

Craignant de nouveau la prison, il alla se fixer à Bâle, déjà acquise à la réforme. Ce fut dans cette ville, à l'âge de vingt-sept ans, qu'il publia son principal ouvrage : « De l'institution de la religion chrétienne. » Cet ouvrage s'adressait à la politique et à l'humanité de François Ier. Il démontrait ou cherchait du moins à démontrer que la réforme n'était autre chose que le christianisme ramené à son principe; qu'elle en acceptait tous les dogmes; qu'elle rejetait de son sein toutes les hérésies; qu'elle était une doctrine d'ordre et formait une Eglise fortement constituée; qu'elle désavouait les hérétiques et les frappait d'excommunication. Ces déclarations prouvent que dès le début la réforme n'était pas plus tolérante que la papauté.

Ce manifeste, publié et traduit dans toutes les langues de l'Europe, devint en quelque sorte le code du calvinisme. Les principes de la nouvelle doctrine y étaient tracés avec netteté et précision.

Calvin, en matière de discipline ecclésiastique, avait conservé les grands moyens de l'Eglise : le pouvoir de l'excommunication et la punition des hérétiques. Il ne tarda pas à s'en servir avec rigueur et cruauté.

Retiré à Genève, Calvin donna à la réforme une influence européenne. En 1541, dans une assemblée du peuple et des magistrats, il fit adopter sa loi sur l'organisation de l'Eglise de Genève.

Cette loi instituait un tribunal ou consistoire, composé d'ecclésiastiques et de laïques, ayant pour droits et devoirs de surveiller les actes, les discours et les opinions des citoyens, d'admonester, de censurer, d'excommunier et d'accuser les fidèles devant l'autorité civile. Cette loi établissait sur la vie des citoyens des droits que l'Eglise romaine n'avait jamais exercés dans cette mesure. Tout fut réglementé dans les familles, jusqu'à l'habillement et la cuisine.

On devait s'habiller et se nourrir d'après ses moyens.

Il fut inflexible dans l'application des lois et des règlements. Il combattit toutes les dissidences avec la parole, avec la proscription et même par les bûchers.

Châtillon, qui niait la prédestination, fut expulsé. Balsec, coupable de la même hérésie, fut chassé de Genève. Servet subit un sort plus cruel. Condamné au bûcher par l'Inquisition catholique, il se réfugia à Genève, où son ami Calvin le fit brûler vif, parce qu'il trouvait la réforme incomplète et superstitieuse.

Calvin ne fut pas seulement un réformateur religieux, il remplit aussi des fonctions dans la république, et ses écrits et sa position lui procurèrent une influence immense dans tout les pays où s'accomplit la réforme. Les protestants de France de toutes les nuances, qui étaient désignés sous le nom de huguenots, prirent le nom de calvinistes.



XVIII.

LES PURITAINS

Les puritains sont aussi une secte protestante, qui prit naissance pendant la persécution de Marie Tudor, reine d'Angleterre. Les puritains, qui s'appellent aussi presbytériens, prétendent pratiquer seuls la religion dans toute sa pureté.

Cette secte devint très puissante sous le règne d'Elisabeth et finit par dominer sous Charles I[er], qu'elle précipita du trône et qu'elle fit décapiter. Cromwell était de cette secte, avec l'appui de laquelle il proclama la république et s'empara du pouvoir, qu'il exerça en despote et en sectaire, surtout à l'égard de l'Irlande, qu'il ruina par la guerre et la persécution.

XIX.

LES GUEUX

Philippe, roi d'Espagne, envoya dans les Pays-Bas, en 1564, neuf inquisiteurs pour faire exécuter les décrets du concile de Trente. Les populations se soulevèrent. L'autocrate traita les révoltés de gueux. Ceux-ci relevèrent ce nom et le conservèrent. Ce fut le mot d'ordre de la révolution. Les Espagnols appliquèrent ce nom aux émigrés qui avaient cherché un refuge sur la mer, et avaient armé contre eux des corsaires. Ce furent les gueux de mer. Cette guerre d'extermination fut faite encore au nom de la religion.

XX.

LES QUAKERS

Quaker veut dire trembleur. Dans le principe, dans leurs réunions les quakers manifestaient leurs sentiments religieux par des tremblements, pour justifier les paroles de Fox, le fondateur de cette secte : « Tremblez en présence de la parole de Dieu. »

Les quakers croient inutile de se prononcer sur tout mot qui n'est pas dans la Bible, tels que Trinité, péché originel, etc. Ils accordent le droit de prédication à tout homme ou femme inspiré par le Saint-Esprit. Mais c'est un conseil d'Anciens qui établit la réalité de l'inspiration. Une fois reconnus inspirés, hommes et femmes sont apôtres et vont partout où leurs coreligionnaires les appellent, ne recevant d'indemnités que dans le cas où ils voyagent à l'étranger. Leur culte est purement spirituel, dénué de toute cérémonie,

et leurs chapelles de tout ornement. Jamais, malgré la prison et la confiscation de leurs biens, on n'a pu les forcer à prêter serment, et les tribunaux ont enfin admis leur parole comme équivalente du serment, et ont déclaré valides leurs mariages, malgré leur refus obstiné d'en demander la sanction à l'Eglise. Ils continuent à protester contre la guerre et l'esclavage. L'instruction populaire n'a pas de partisans plus éclairés. Ils se dispensent de toutes les formes de la politesse, tutoient tout le monde et ne se découvrent jamais la tête, ni devant les magistrats, ni devant le souverain. Chez les quakers, la femme est émancipée sans que les liens de la famille en soient relâchés; la prêtrise est abolie sans que le dogme ait subi de variation.

Depuis trois siècles environ, cette secte, au milieu de peuples, de sectes, de gouvernements ennemis, n'a pu être entamée, et a offert le singulier spectacle d'une société sans chef, renonçant à l'emploi de la force, à la protection des tribunaux, constamment soumise à une loi dépourvue de toute sanction pénale. Ce sont des chrétiens d'après l'Evangile.

XXI.

LES ANABAPTISTES

La secte des anabaptistes a pris naissance en Allemagne. Ils entendaient la Bible d'une autre manière que Luther.

Ce réformateur, révolté contre la papauté, avait proclamé le principe de la liberté individuelle en fait d'interprétation des Ecritures Saintes. Cette liberté détruisait la puissance du pape, mais en même temps elle anéantissait aussi les décisions des conciles. D'après cette théorie, chacun devient son concile, son pape.

Erasme avait peur des conséquences de cette liberté, de ce libre arbitre. Une longue dispute s'engagea à ce sujet entre ces deux hommes célèbres..

Les anabaptistes, comme Huss et Jérôme de Prague, prirent au sérieux les Evangiles, et

nièrent le droit à la propriété individuelle; ils n'admettaient que la possession personnelle, et la propriété, pour eux, ne pouvait être que collective.

Les anabaptistes soutenaient en outre qu'il ne faut pas baptiser les enfants avant l'âge de raison, pour recevoir validement ce sacrement. Comme il n'y a que les adultes qui soient capables d'avoir la foi, ils en inféraient qu'eux seuls devaient recevoir le baptême. Ils fondaient leur manière de voir sur ce passage de l'Evangile : « Quiconque croira et sera baptisé sera sauvé. » Ils ajoutaient qu'il n'existe nul passage des Evangiles où le baptême des enfants soit expressément ordonné.

Ce raisonnement embarrassait catholiques et protestants, et aurait suffi pour attirer sur eux les rigueurs des uns et des autres. Mais ce ne fut pas le seul tort de ces nouveaux sectaires. Leur théorie sur la propriété leur suscita des ennemis chez les grands, les riches et les princes même les moins religieux.

Menacés par la noblesse coalisée, ils prirent les armes. Quarante mille paysans de la Souabe et de Thuringe se mirent en campa-

gne contre la noblesse; mais ils furent exterminés par l'armée des féodaux, commandée par le comte de Mansfeld, qui en fit un massacre épouvantable.

Défaits, mais non complètement anéantis, les anabaptistes parvinrent à fonder à Münster une sorte de gouvernement avec la communauté des biens, sous l'autorité de Jean Bocold dit Jean de Leyde, qui s'intitulait prophète et roi de la nouvelle Jérusalem.

Le prophète et roi, vaincu et fait prisonnier, fut mis à la torture avec ses principaux compagnons. Ils périrent courageusement, dans d'affreux tourments, déchirés par des tenailles ardentes.

Les anabaptistes ne périrent pas tous dans ce carnage. Ceux qui survécurent avaient perdu leur prophète, mais ils conservaient intacte leur foi, leur religion; cependant jamais ils n'ont pu former un nouveau gouvernement. Ils sont éparpillés sur le globe, conservant leurs mœurs, leurs usages. Ils s'adonnent à l'agriculture, ont leur costume particulier, simple, sans aucun ornement. Comme les quakers, ils ne portent point de boutons à

leurs habits, et les femmes point d'étoffes à couleurs dans leur toilette.

Ils n'ont point de pasteurs rétribués. Leur parole est sacrée, ce que reconnaissent toutes les populations au milieu desquelles ils vivent. Comme les quakers, ils se refusent de faire du service militaire, ils quittent les pays qui les inquiètent à ce sujet pour se rendre en Amérique, où il n'y a ni église nationale, ni service militaire obligatoire.

Quand est-ce que cette sagesse envahira notre vieille Europe ? Quand il n'y aura plus ni roi, ni empereur par la grâce de Dieu.

XXII.

LA SAINT-BARTHÉLEMY

Sous le règne de Charles IX, roi de France, en 1572, dans la nuit du 24 au 25 août, eut lieu dans Paris et dans toute la France un massacre général des protestants.

La famille des Guises, la plus influente, la plus puissante entre les grandes maisons catholiques, prit une part active à ces massacres.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre des victimes. On croit qu'il s'éleva à Paris seulement jusqu'à quarante mille et en province à plus de deux cent mille.

On devrait vénérer aujourd'hui les noms des généraux qui, au risque de leur vie, se refusèrent d'obéir aux ordres du roi. Le général d'Orthez répondit aux ordres royaux : **« Vous direz au roi que pour exécuter ses ordres j'ai trouvé de fidèles sujets et de**



braves soldats, mais pas un bourreau. »

Malheureusement, ce noble exemple fut peu suivi. Le massacre ne dura à Paris que deux jours, mais il continua en province, où il dégénéra en guerre civile.

Partout où les protestants ne furent pas écrasés du premier coup, ils prirent les armes et résistèrent héroïquement.

Henri de Navarre, plus tard Henri IV, fut, pendant toute cette nuit de massacres, gardé à vue au Louvre, et il n'eut la vie sauve qu'en abjurant le protestantisme. Mais il parvint bientôt à s'échapper et à relever le drapeau de la résistance, tandis que Charles IX expirait, rongé par les remords des cruautés qu'il avait ordonnées.

Les historiens ne sont pas d'accord sur les causes de ces massacres. Les uns croient que cette résolution fut spontanée, à la vue du grand nombre de huguenots qu'avaient attirés à Paris les noces d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois. Les autres prétendent que ce fut l'exécution d'un plan de conspiration ourdie depuis longtemps entre le pape et la cour de France.

XXIII.

ÉDIT DE NANTES

En 1598, le roi Henri IV, voulant rétablir la paix confessionnelle, faire cesser les guerres civiles qui désolaient la France depuis des siècles, promulgua le 15 avril une loi en faveur des protestants. Il leur accordait le libre exercice de leur culte, l'admission aux charges et dignités de l'Etat ; mais il leur imposait un devoir bien dur à remplir : ils devaient payer la dîme au clergé des catholiques et chômer leurs jours de fêtes.

Cette loi de transaction ne contenta personne. Les guerres de religion, qui avaient désolé la France, avaient jeté, parmi les populations de religions différentes, des sentiments profonds de haine et de rivalité, qui ont persisté longtemps, puisqu'il en reste encore des traces de nos jours.



Sous Louis XIV, les huguenots, ou protestants, n'avaient qu'un protecteur en la personne du ministre Colbert. Sa mort les laissa sans appui, et ils furent bientôt à la merci d'une intrigue ourdie par le clergé catholique, qui trouvait en Madame de Maintenon un instrument docile et puissant, pour persuader le roi que les catholiques seuls étaient des sujets fidèles, et que les protestants étaient en secrète alliance avec ses ennemis les Hollandais. On parvint à le persuader que sous un règne tel que le sien il était facile d'extirper l'hérésie, d'autant plus qu'elle était ruinée dans les esprits et dans les cœurs.

Le Tellier, qui avait déjà montré beaucoup de zèle pendant ses diverses fonctions officielles, et surtout en sa qualité de maître des requêtes dans l'instruction contre les révoltés de Normandie, connus sous le nom de *va-nu-pieds*, en déploya tellement en cette circonstance, sous la direction du chancelier Séguier, qu'il gagna la protection de Mazarin, et qu'il fut nommé secrétaire d'Etat à la guerre.

Il fut enfin créé par Louis XIV chancelier et garde des sceaux. Il déploya dans ces hau-

tes fonctions contre les protestants un fanatisme qui fit plus de mal à la France que toutes les guerres qu'elle avait soutenues contre l'Europe entière. Letellier conserva la confiance du roi jusqu'à sa dernière heure, qui arriva à sa quatre-vingt-deuxième année. Avant de mourir, il demanda au roi une grâce, qui lui fut accordée. Cette suprême faveur qu'il demandait au roi avant de paraître devant le Juge suprême était de signer un édit portant révocation de l'édit de Nantes. Le roi consentit, et Letellier signa cette déclaration de nouvelles persécutions le 2 octobre 1685 en récitant le cantique de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum.* Cet édit révoquait toutes les lois de tolérance; il ordonnait la démolition de tous les temples qui existaient encore; il prohibait dans tout le royaume l'exercice de la religion réformée; il exilait sous peine des galères tous les pasteurs qui ne se convertiraient pas dans les quinze jours. Toutes les écoles des protestants devaient être fermées, tous les enfants baptisés et élevés dans la religion catholique, sous peine d'être déclarés bâtards et incapables d'hériter de leurs pères.

Un terme de quatre mois seulement était accordé aux réfugiés protestants pour rentrer en France et faire abjuration. Après ce temps, tous leurs biens devaient être confisqués s'ils n'étaient pas remis entre les mains de leurs persécuteurs. Toute tentative des réformés pour sortir du royaume était punie des galères, ce qui ne devait pas attirer ceux qui s'étaient exilés.

Bientôt commencèrent des violences sans nombre. A Paris, le clergé ameuta contre les protestants le peuple, qui démolit leur temple de Charenton.

Les persécuteurs furent plus hardis et plus cruels dans les provinces. L'autorité livra à une soldatesque brutale une population sans défense.

Les hommes étaient mis à la torture, les femmes outragées, les enfants enlevés à leurs parents, les propriétés dévastées. Les réformés qui refusaient les sacrements des catholiques, ceux qui cherchaient à s'enfuir du royaume, ceux qui donnaient asile aux pasteurs étaient envoyés aux galères. Il y eut enfin peine de mort contre tous ceux qui pro-

fessaient une autre religion que la religion catholique.

Les réformés, épouvantés, s'enfuyaient malgré la police lancée à leurs trousses et malgré les certificats de confession exigés des voyageurs passant les frontières.

Ce fut en vain que 27 millions de biens furent confisqués, ce fut en vain que la peine de mort fut édictée contre quiconque favoriserait l'émigration : cinquante mille familles franchirent les frontières gardées par de nombreuses troupes. Ces familles ruinées, dénudées se dirigeaient sur la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse.

Cette persécution, faite au nom de la religion du doux Jésus, fut une plaie irréparable pour la France.

Les émigrés réformés furent partout accueillis avec faveur et bonté. Un faubourg de Londres fut peuplé d'ouvriers en soie, en cristaux, en acier, et la supériorité de l'industrie ravie à la France passa dès lors en Angleterre.

Le Brandebourg sortit de sa misère, Berlin devint une ville importante, la Prusse fut défrichée et devint industrielle.

Les réfugiés eurent une influence décisive sur les Etats de Frédéric-Guillaume. De cette époque date la grandeur de ces Etats, qui mirent bientôt un lourd poids dans la balance de l'Europe.

Amsterdam bâtit mille maisons aux protestants français; Guillaume leur donna des pensions, des temples, des libertés. Les ministres des réfugiés, pour témoigner leur reconnaissance à la Hollande, inondèrent l'Europe de pamphlets contre Louis XIV.

Un siècle plus tard, dans les guerres contre la France, les descendants des réfugiés réformés se montrèrent, en Allemagne, les plus grands ennemis de la patrie de leurs ancêtres.

N'oublions pas de dire encore un mot des Dragonnades.

La persécution contre les calvinistes, après la révocation de l'édit de Nantes, prit un caractère particulier dans de certaines provinces. Les protestants se défendirent héroïquement contre les troupes royales, et les dragons, qui furent principalement chargés de cette exécution. De là vient le nom de Dragonnades qui fut donné à cette guerre. Ces soudards étaient

mis en logement chez les protestants, et toute licence leur était permise. Des prêtres et des moines prirent part à ces atroces exécutions.

Les protestants se battirent vaillamment, remportèrent plusieurs victoires importantes, mais ils durent céder au nombre et se retirer dans les montagnes des Cévennes, où ils prolongèrent la lutte pendant plusieurs années. Que de sang versé, que de victimes, que de veuves et d'orphelins, que de familles ruinées et détruites! — Et pourquoi?

Pour des questions ou plutôt des querelles de métaphysique, de théologie, entremêlées de questions politiques, d'intérêts de partis. Cependant c'était au nom de la religion que s'ourdirent ces persécutions. En tous cas, ce n'était pas pour épurer les mœurs que tant de sang était répandu.

Ce Louis XIV fut l'un des rois les plus dépravés de France. Il pratiquait l'adultère dans ses palais au su de la nation entière. La reine n'était rien à la cour; c'était Madame de Montespan qui portait la couronne. Elle lui donna un certain nombre de bâtards, auxquels

il octroya des titres de noblesse, des domaines et des priviléges.

Cette dame de Montespan, pour donner une bonne éducation à ses bâtards, leur procura une gouvernante distinguée, Mme de Maintenon.

Cette dame était marquise. C'était la petite-fille de Théodore d'Agrippa d'Aubigné, ami de Henri IV et chaud partisan de la réforme.

Elle naquit en 1635 dans la prison de Niort, où ses parents étaient détenus. Son père, Constant d'Aubigné, rendu à la liberté, l'emmena à la Martinique en 1643. Devenue orpheline, elle changea plusieurs fois de religion et s'attacha définitivement au catholicisme, dans lequel elle déploya une grande ferveur.

Elle vivait dans l'indigence. Pour en sortir, elle épousa le poète Scarron, homme très spirituel mais bien maltraité sous le rapport physique : il était paralysé des deux jambes, ce qui n'empêchait pas sa maison d'être le rendez-vous de tous les beaux esprits de la capitale.

Scarron, mort en 1660, laissa sa veuve sans

fortune, et elle allait retomber dans l'indigence quand la cour, instruite de sa misère, lui fit une pension de 2,000 fr.

En 1669, Mme de Montespan la chargea de l'éducation des enfants nés de son commerce adultérin avec le roi. Elle profita de cette position pour supplanter Mme de Montespan. Elle prit la place de sa protectrice.

Louis XIV lui donna la terre de Maintenon, qu'il érigea en marquisat, et, après la mort de la reine, il s'unit à elle par un mariage morganatique et secret.

Elle fonda la maison de Saint-Cyr pour l'éducation des jeunes filles nobles et pauvres.

Elle sut prendre un ascendant tel sur le roi que c'est elle qui véritablement régna sur la France les dernières années du gouvernement de Louis XIV.

On lui attribue la révocation de l'édit de Nantes et les Dragonnades, qui commencèrent en 1685 et durèrent jusqu'en 1715.

On prétend, d'autre part, que ces persécutions furent l'œuvre des jésuites, qui avaient trouvé en Mme de Maintenon un instrument puissant.

Ces diables de jésuites ont fait peur aux rois, aux empereurs, et même à certains papes.

Bismarck ne les craint pas, puisqu'il les a laissé rentrer en Allemagne. Peut-être a-t-il été assez adroit pour en faire ses serviteurs?

Si cette société a fait beaucoup de mal, elle a produit des sujets distingués dans les sciences, les arts et la littérature.

J'ai toujours été disposé à leur pardonner un peu, parce que les rois les ont persécutés et qu'ils ont produit le père Bridaine, qui eut le courage, devant l'aristocratie de Paris, réunie à Saint-Sulpice, de faire un sermon dont l'exorde m'impressionne encore dans mes vieux jours :

« *Qu'ai-je fait jusqu'ici, mon Dieu? J'ai publié les justices du Très-Haut dans des temples couverts de chaume; j'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés qui manquaient de pain; j'ai porté l'épouvante dans ces âmes simples que j'aurais dû plaindre et consoler. C'est ici, où mes regards ne tombent que sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante,*



qu'il fallait faire retentir la Parole Sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer, avec moi dans cette chaire, d'un côté la mort qui nous menace et de l'autre mon grand Dieu qui vient vous juger. »

XXIV.

LA FEMME DEVANT MOISE

Dieu, après avoir fait sortir l'univers du chaos et après avoir créé en cinq jours les mondes, les plantes, les animaux qui peuplent la terre, se dit le sixième jour : Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur tous les animaux. Dieu donc, ajoute la Genèse, créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, et il les créa mâle et femelle. Après les avoir créé, Dieu les bénit et leur ordonna de croître et de se multiplier, commandement qu'ils ont bien observé. Dieu, après avoir bien examiné son ouvrage, le trouva très bon.

Dieu plaça l'homme et la femme dans un beau jardin appelé Eden. Dans ce jardin étaient toutes les espèces de plantes, toutes espèces d'animaux, et parmi tous ces végétaux

se trouvaient l'arbre de la vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal, placés au milieu de ce paradis terrestre. Ce jardin se trouvait en Asie, non loin de l'Euphrate, dans un endroit où aujourd'hui encore l'été est perpétuel. Dieu avait placé l'homme et la femme dans ce jardin pour le cultiver et le garder. Ils pouvaient jouir de tous les fruits, mais Dieu leur avait défendu, sous peine de mort, de toucher aux fruits de l'arbre du bien et du mal.

Après ce récit, on serait en droit de croire que l'homme et la femme sont créés et qu'ils ont été créés ensemble. D'après le chapitre II, verset 18, de la Genèse, il n'en est rien. Dieu avait oublié de créer la femme; il reconnut son oubli et trouva qu'il n'est pas bon que le mâle soit seul; il résolut de lui faire un aide semblable à lui. Il fit tomber le père Adam dans un profond sommeil, lui arracha une côte avec laquelle il forma une femme, et Adam, sortant de son sommeil, s'écria : Ah! celle-ci est l'os de mes os, la chair de ma chair. On la nommera hommesse, car elle a été prise de l'homme.

Ces deux êtres humains étaient heureux; mais cela ne devait pas durer longtemps, parce que, dans le jardin, il y avait des serpents, et qu'en ce temps le serpent était de tous les animaux le plus fin et le plus pervers, et il voulut perdre nos premiers pères. Pour atteindre son but, il s'adressa à la femme. Il lui demanda : « Pourquoi ne mangez-vous pas du fruit de tout arbre; Dieu vous l'aurait-il défendu? » — « Nous mangeons du fruit de tous les arbres, excepté du fruit de l'arbre du milieu du jardin; il nous a dit que si nous en mangions, nous en mourrions. » — « Vous n'en mourrez nullement, répliqua le rusé reptile, et Dieu sait bien qu'au jour où vous en mangerez vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal. »

La femme, voyant que le fruit de l'arbre était bon à manger, qu'il était agréable à la vue et qu'il donnait de la science, en mangea et en donna à son mari, qui voulut bien en essayer aussi.

Nous verrons que les lois de la nature sont conformes à l'enseignement du Christ. Etudions les plantes et les bêtes. Nous avons vu

que les plantes se reproduisent par des graines; ces graines se forment dans des fleurs. Mais il y a deux espèces de fleurs : il y a des fleurs mâles et des fleurs femelles. Ce sont les fleurs femelles qui produisent les graines; mais ces fleurs femelles ne peuvent produire des graines productives sans le secours des fleurs mâles. Il faut que la semence de la fleur mâle se joigne à la semence de la fleur femelle pour que la graine puisse produire. Le vent en général se charge de cette mission : il enlève à la fleur mâle son pollen, qu'il jette aux fleurs femelles. Mais dès que la fleur femelle a reçu la semence de la fleur mâle, elle se ferme et n'en accepte plus, quand même le vent lui en jetterait encore en abondance : elle n'en a plus besoin, elle est fécondée; sa vie est modifiée, elle est devenue mère, elle ne s'inquiète plus des caresses des zéphirs, qui lui apportent le pollen des mâles. Oui, quand les fleurs femelles sont fécondées, les fleurs mâles ont beau charger les zéphirs de transporter leur pollen aux fleurs femelles; celles-ci n'en veulent plus.

Les choses se passent-elles ainsi chez les

animaux? C'est la même chose. Toute femelle n'accepte la semence du mâle qu'au moment où elle est fécondable, et ce moment est en général rare et périodique. En dehors des moments où la femelle est fécondable, elle ne permet au mâle aucun attouchement. Une fois qu'elle a conçu, le lion le plus lubrique ne pourra jamais toucher à la lionne. Et cependant ils vivent ensemble et font bon ménage. Hors de l'époque du rut, pendant sa grossesse, pendant qu'elle nourrit et élève ses petits, la femelle, chez tous les animaux, depuis les insectes jusqu'au singe le plus perfectionné, la femelle vit en brave célibataire.

Comme chez les plantes, comme chez les animaux, *au commencement*, comme dit le Christ, les choses se passaient de la même manière chez le genre humain. En remontant, par l'imagination, le cours des âges, nous sommes obligés d'admettre avec la Genèse que la race humaine a commencé dans un pays où les hivers sont inconnus, dans le pays d'Eden, où le singe et l'homme peuvent

vivre des fruits, des racines qui sont produites sans culture.

A cette époque primitive de la vie de notre espèce, l'intelligence humaine était encore rudimentaire et ne dépassait pas les limites de l'instinct.

La femme, à cet état de nature, se conduisait comme les plantes et les animaux. Au temps de ses époques mensuelles, une force instinctive la poussait à l'acte de la fécondation, mais une fois la conception établie, elle n'avait plus que faire des services de l'homme. Elle s'occupait immédiatement du nouvel être qui se développait dans son sein. Elle pouvait se passer même de la protection de l'homme : la nature lui offrait ce qui lui était nécessaire pour se nourrir.

Une fois délivrée, une fois mère, elle possédait ce qui était nécessaire à son enfant, elle possédait ces deux sources de ce divin breuvage des nouveaux-nés. Pendant l'allaitement, qui durait longtemps, probablement pendant des années, les conditions de la conception ne reparaissaient pas, l'instinct, les passions restaient endormis.

Une fois l'enfant capable de se nourrir comme sa mère, il abandonnait le sein, ou la mère le lui refusait.

La multiplication de la race ne se faisait donc pas si promptement que de nos jours. La dépravation des mœurs, les excès de lubricité n'existaient pas. La femme libre ne permettait rien de contraire à l'instinct, et l'homme, forcé d'obéir, était sage malgré lui.

Mais une fois que la race humaine se fut multipliée au point de ne plus trouver sa nourriture dans le pays de l'Eden, elle fut forcée de chercher les conditions de l'existence dans des contrées moins heureuses. La nécessité poussa les familles à se grouper, à former la tribu, qui, pour habiter des contrées soumises à des saisons meurtrières, fut obligée de construire des cabanes et de faire des provisions pour subsister pendant les saisons ingrates. La femme, alors, ne fut plus libre, et, pour se nourrir, elle et ses enfants, le secours de l'homme lui fut nécessaire. Le chef de la tribu se fit vite despote, et le mari, dans la famille, suivit cet exemple.

Le langage s'établit peu à peu, et bientôt

l'homme chercha à convaincre la femme qu'elle devait lui obéir et céder à ses caprices. S'il trouvait en sa compagne de la résistance, il sut bien vite employer la force brutale pour la vaincre.

Mais, si les considérations que nous venons d'émettre sont vraies, on se demande naturellement si, à l'origine de notre race, l'homme vivait uni à la femme; s'il s'établissait un mariage naturel et si l'homme, après un instant de plaisir, abandonnait celle qu'il avait rendue mère?

Avant de nous prononcer, examinons ce qui se passe chez les êtres animés qui occupent l'échelle au-dessous de notre race. Nous voyons, chez les insectes même, des espèces ou mâles et femelles qui, après avoir élevé une première famille, restent unis pour en procréer et élever une nouvelle.

Chez les oiseaux, chez les mammifères, les couples indissolubles existent chez la plupart des variétés. Tous les savants, tous les philosophes ne sont pas d'accord sur cette question. Renan, entre autres, dans son dernier ouvrage, « Histoire du peuple d'Israël », parle

de la lubricité de l'homme, qu'il estime aussi développée que celle du singe. Nous ignorons sur quels documents il s'appuie pour affirmer un fait d'une si grande importance. C'est peut-être sur les récits des voyageurs qui ont trouvé des peuplades isolées, dans des îles, qui vivaient soit à l'état de polygamie, de polyandrie et de promiscuité. Mais ces sauvages, sont-ils véritablement semblables, quant aux mœurs, aux peuplades primitives?

Dans un autre ouvrage, le même philosophe prétend que dans nos sociétés modernes les plus civilisées, la femme n'occupe pas la place que lui assignent les lois de la nature, mais il ne dit pas quelle est cette place qu'elle devrait occuper.

Un autre philosophe, tout moderne, qui écrit les fameux articles du lundi dans le *Gil-Blas,* traite souvent ces questions dans un style poétique, mais sans règles, sans principes, et souvent d'une moralité décourageante.

Avant de nous prononcer, étudions encore ce que font les bêtes. Chez les oiseaux, chez les mammifères les plus complets, les couples se forment et restent unis.

Ce fait n'a pas lieu chez les espèces que l'homme a domestiquées. En serait-il ainsi si ces animaux étaient restés à l'état libre? Si, dans ces espèces, les mâles sont polygames, cela n'est-il pas le résultat forcé des conditions que l'homme leur a créées? Croit-on que si les hommes ne mangeaient pas les poulets les coqs ne seraient pas aussi nombreux que les poules et que dans cette position naturelle la lubricité de ces mâles ne serait pas bridée, réfrénée? Il est plus que probable que chaque mâle voudrait avoir sa femelle et que, pour éviter des querelles et des combats, il se retirerait à part comme les gelinottes, les coqs et les poules de bruyère.

Peut-on affirmer que si l'homme ne détruisait ou ne mutilait pas la plus grande partie des mâles des espèces bovine, chevaline, porcine, ovine, caprine, etc., peut-on affirmer que les mâles seraient polygames? Est-ce que chaque mâle ne défendrait pas son droit? Ne voudrait-il pas aussi avoir sa compagne, qu'il n'abandonnerait pas, ni pendant la gestation ni pendant le temps nécessaire à l'éducation

de la famille? Nous admettons la lubricité des mâles dans toutes les espèces; mais chaque mâle est obligé de se soumettre aux lois que lui dicte la femelle. D'ailleurs chaque mâle rencontre chez les animaux accouplés un autre mâle qui défend sa compagne. En outre, la lubricité du mâle est limitée, même chez les espèces que l'homme a dépravées. C'est une loi peut-être sans exception que toute femelle n'étant pas fécondable ou étant fécondée ou occupée à élever ses petits, ne permet jamais au mâle un acte qui a pour but la fécondation.

Nous répétons que ce qui est également probable, c'est que si toutes les espèces domestiques étaient à l'état libre, elles vivraient par couples, comme les chevreuils, les cerfs, les renards et les loups. Et les grands carnassiers, ne vivent-ils pas par couples?

Nos grands naturalistes, nos zoologistes les plus savants admettent que le chien et toutes ses variétés ont pour souche les différentes variétés de loups, peut-être aussi tiennent-ils quelque chose du renard; ne devraient-ils pas aussi admettre que ces croisements devaient produire des variétés qui sous le rapport des

mœurs devaient ressembler à leurs aïeux? Il est très probable que sans les mutilations que fait subir l'homme aux mâles de la race canine, ces derniers vivraient comme leurs ancêtres.

Quand Renan, avec d'autres philosophes naturalistes, nous parle d'une époque plus ou moins sauvage où l'homme égalait à la race des singes par sa lubricité, il ne nous dit pas si cette lubricité n'était que le mauvais apanage des mâles.

Ce silence doit conduire les imaginations bien loin et dans une voie qui conduit à l'immoralité la plus grande, mais pardonnable parce qu'elle est inconsciente ou le résultat d'une erreur.

Et nous savons que l'erreur devient un motif aussi puissant que la vérité dans les déterminations de la volonté de l'être humain.

Dans les ouvrages des hommes qui ont exploré le monde et dans ceux de certains zoologistes, nous trouvons des faits établissant que les singes, surtout ceux des grandes variétés, sont monogames.

Ces premiers chapitres de la Genèse fourmillent de contradictions. Ainsi l'homme et la femme sont créés le même jour, au même moment. Ils sont les deux faits à l'image de Dieu, à sa ressemblance; donc ils sont égaux devant le Créateur. Pourquoi, plus loin, fait-on sortir la femme d'une côte d'Adam? D'après la première version, la femme est égale à l'homme, et d'après la seconde, elle lui est inférieure, elle est son complément, il l'absorbe, elle sera son esclave. Nous verrons que c'est de cette dernière version que Moïse s'inspire, pour édicter ses lois religieuses, civiles et pénales, de cette Genèse, de cette formation de la côte, et qu'il oublie ou met de côté la version de l'égalité des deux êtres humains.

Il est dit aussi que Dieu avait placé ces deux êtres dans le jardin de l'Eden pour le cultiver et le garder, puis plus loin il est dit que pour punir de leur péché ces deux êtres, il les condamnait à cultiver la terre. La femme enfantera avec douleur parce qu'elle a péché, sans cela elle serait restée insensible dans cette extension et le déchirement de chair sensible.

Tout cela et d'autres choses sont contraires aux procédés de nos fonctions psychologiques. Dieu étant omnipotent, tout est pour lui présent; il n'y a ni passé ni futur pour l'Esprit créateur, donc il ne peut pas se tromper, il ne peut pas oublier, il ne peut pas faire quelque chose qu'il déclare bon, et le lendemain le trouver mauvais. Moïse étant inspiré de Dieu, a dû écrire ses lois suivant la dictée du Tout-Puissant. On se demande alors si par hasard on a bien traduit, si rien n'a été falsifié, retranché et ajouté? Etait-ce bien la volonté de l'Eternel d'ordonner des choses qui se contredisent et répugnent à notre entendement, à notre conscience? On ne peut l'admettre! Moïse en a tiré des conséquences qui, comme les premières, se contredisent; ces premiers chapitres sont la source de ses lois.

L'idée que la femme a perdu l'homme, quand même elle était de sa chair et de ses os, a prévalu dans toutes les lois établissant ses droits et ses devoirs.

Au chapitre XII du Lévitique, la femme en couche est souillée pendant trente jours si elle a mis au monde un enfant mâle et soixante-

six jours si l'enfant est du genre féminin. Et pour avoir obéi à un commandement de croître et de multiplier, elle est considérée comme pécheresse; elle est obligée d'offrir en holocauste un agneau de l'année, un pigeonneau et une tourterelle. Si elle est pauvre, elle en sera quitte pour deux pigeonneaux et deux tourterelles.

Quant au mari, il est resté pur, il n'a rien à purifier, point de péché à effacer et pas de sacrifice à faire. C'est un innocent.

Les prescriptions du livre xv du Lévitique sont, au point de vue de l'hygiène, vraies, mais elles ont le tort de rendre coupable la femme qui n'en peut mais, qui est soumise en ces choses à des lois naturelles.

Ce flux périodique n'est-il pas un phénomène naturel? Les métrorhagies sont des faits pathologiques que souvent on doit attribuer aux brutalités de l'homme.

Les ordonnances du chapitre xviii du Lévitique ont pour but de réprimer tous les actes contraires aux mœurs, et ces ordonnances prouvent qu'en ce temps tous les vices étaient

connus et qu'en cela rien n'a été inventé dans les temps modernes.

Dans ce chapitre, que l'on n'ose pas résumer, on voit que ce n'est plus comme dans le jardin de l'Eden : ce n'est pas la femme qui fait succomber l'homme, mais c'est celui-ci qui, animé de l'esprit du serpent, démoralise la chair de sa chair.

Au chapitre xx du même livre existe l'énumération d'une série de péchés entraînant la peine de mort. Ici l'homme et la femme subissent le même sort, ce qui n'est pas de toute justice, puisque la femme est esclave; elle est esclave, puisque la polygamie existe. Comment est-il possible qu'avec plusieurs femmes l'homme soit fidèle à toutes?

Au chapitre xxi, la fille du sacrificateur qui aura eu le malheur de succomber à la tentation sera brûlée au feu, mais on ne dit pas ce qui est réservé au coupable. C'est la fille qui doit subir la peine à elle seule.

D'après le chapitre xxii du Deutéronome, la femme était exposée à de rudes épreuves. Le mari croyant, s'imaginant que sa jeune épouse n'était pas vierge, portait plainte au

père et à la mère de la jeune mariée, qui, pour prouver l'innocence de leur enfant, portaient les draps de lit devant les Anciens.

Si les Anciens trouvaient que le mari avait calomnié sa nouvelle moitié, il était puni de cent pièces d'argent à donner aux parents. Si les Anciens trouvaient que l'accusation était fondée, la jeune femme était chassée de la maison de son père, et les gens de l'endroit l'assommaient à coups de pierres.

Lorsqu'une fille était fiancée et qu'elle succombait à la tentation avec un autre, elle était lapidée avec son séducteur.

La jeune fille fiancée n'était pas punie, si, se trouvant à la campagne, éloignée de toute habitation, elle était surprise et violée. Dans ce cas l'homme seul était coupable et puni de mort.

Lorsqu'un homme séduisait une jeune fille non fiancée, il était condamné à payer cinquante pièces d'argent au père et était obligé de la prendre pour femme.

Lorsque la veuve avait un beau-frère, celui-ci était obligé de la prendre pour femme, quand même il en avait déjà une ou plusieurs.

Si malgré les exhortations des Anciens, le beau-frère ne voulait pas de sa belle-sœur, alors celle-ci lui ôtait un de ses souliers, lui crachait à la figure en lui disant : C'est ainsi que l'on fait à l'homme qui ne soutient pas la famille de son frère, et son nom sera en Israël la maison du déchaussé.

Lorsqu'une femme, voyant son mari dans une querelle, venait à sa défense et que dans la lutte elle touchait à de certaines parties de l'ennemi de son époux, elle était condamnée à avoir la main coupée.

Les filles n'héritaient pas de leur père, elles ne recevaient rien de la fortune de la famille. Les fils se partageaient la fortune du père. Il en était ainsi jusqu'au jour où les cinq filles de Hélophrad perdirent leur père, qui n'avait pas de fils, et firent des réclamations à Moïse même, qui trancha la question en leur faveur. Moïse interrogea à ce sujet Dieu, qui répondit : « Tu leur feras passer l'héritage de leur père, et chaque fois que quelqu'un mourra sans avoir de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille. »

C'est au chapitre XXVII des Nombres que

l'on trouve ce jugement, qui prouve que les fils étaient seuls héritiers et que les filles n'avaient aucun droit sur la fortune du père si elles avaient le malheur de posséder seulement un cher frère.

Les filles de famille ayant de la fortune devenaient donc héritières si elles n'avaient pas de frère, mais elles perdaient la liberté de se marier hors de la tribu de leur père. Ainsi l'exigent les dispositions du chapitre XXXVI des Nombres.

Le chapitre XXX des Nombres, qui traite des vœux, établit aussi la suprématie de l'homme sur la femme. L'homme qui faisait un vœu à l'Eternel ne pouvait pas violer sa parole : il devait accomplir son vœu complètement. La femme était obligée d'accomplir ses vœux si son père ou son mari, connaissant sa résolution, n'y avaient pas fait d'opposition. Dans le cas contraire, si le père ou le mari n'ont pas approuvé le vœu, la femme n'a plus le droit ni le devoir de tenir sa promesse. Mais le mari, n'ayant point fait d'observation aux vœux de la femme, n'a plus le droit de les casser et, s'il le fait, il devient coupable du



péché de sa femme. Il paraît que le père n'était pas exposé à cette punition.

En voilà assez pour établir que la femme était complètement esclave de l'homme, d'après les lois de Moïse.

D'ailleurs, avec la polygamie, la femme ne peut plus être considérée que comme machine à reproduction et instrument de plaisirs et de débauche.

XXV.

LA FEMME DEVANT LE CHRIST

Il vaut mieux se marier que de brûler. Ainsi Paul considère le mariage comme le véritable moyen de satisfaire ses passions charnelles. Le Christ ne dit pas qu'il vaut mieux rester célibataire que de se marier. Il considère le mariage comme un droit, un devoir, mais il est permis à l'homme et à la femme qui veulent se dévouer à l'humanité de rester dans le célibat. C'est que le mariage est en lui-même un sacrifice : c'est l'accomplissement d'un devoir au bénéfice de la race humaine, de l'humanité. C'est par la multiplication de la race que la grande famille humaine devient toute-puissante pour soumettre à elle les animaux et même les éléments de la nature pour les faire contribuer à sa puissance et à son bien-être physique et moral. Le véritable

but du mariage est donc de procréer des enfants, de les élever avec tous les soins, tous les sacrifices possibles. Si le célibataire veut se soustraire à ces soins, à ces sacrifices, au bénéfice de la race, de l'humanité, il faut qu'il use ses facultés d'une autre façon, mais toujours au bénéfice de son prochain.

En lisant et relisant les Evangiles, on est un peu surpris de ne rien trouver sur la polygamie. Pourquoi les pharisiens n'ont-ils posé aucune question à ce sujet? Le Christ n'avait-il jamais abordé cette question? Les pharisiens pensaient-ils qu'il ne réprouvait pas cette servile institution? En tous cas, il est facile de prévoir le sens de la réponse qu'il eût faite à une question pareille.

D'abord il est certain qu'il repoussait la légende de la côte transformée en femme, car il a bien soin de n'en pas parler quand il répond aux pharisiens l'interrogeant sur le divorce.

Il proclame vraie la version de l'homme et de la femme créés au même instant et les considère comme égaux puisque les deux sont faits à l'image de Dieu.

D'après cette version, c'est un homme et une femme qui font véritablement l'être humain. Ce ne sont pas un homme et des femmes que le Créateur a unis pour multiplier la race, mais seulement un homme et une femme.

D'ailleurs répétons que l'homme ne peut avoir plusieurs femmes avec la prétention de leur être fidèle; il ne peut toucher à l'une sans être infidèle, adultère vis-à-vis des autres. En cet état la femme est esclave. Et le Christ annonce au début de sa mission qu'il est venu pour délivrer les captifs et briser les chaînes de l'esclave.

C'est d'ailleurs ce que les conciles ont admis, et la polygamie a été détruite, du moins condamnée dans tous les pays chrétiens. Il est vrai que les conciles ne pouvaient guère faire autrement, vu qu'ils étaient formés de prêtres fonctionnaires de gouvernements qui n'admettaient pas la polygamie.

Cette institution avait été détruite dans tous les pays où avait passé la domination romaine. Aussi les conciles, composés de prêtres venant des régions gouvernées par les lois de Rome, furent bien obligés de rejeter la manière d'en-

seigner de Saint-Paul en ce qui concerne ce chapitre.

Saint-Paul admettait en principe la polygamie, puisqu'il défendait aux diacres d'avoir plus d'une femme, et il la voulait chaste, vertueuse. Ce n'était donc qu'aux prêtres qu'il défendait la polygamie, et par cette défense restreinte il autorisait cette institution chez les profanes. Ainsi la polygamie est condamnée par le Christ, et en cela sa doctrine est conforme aux lois de la nature animée.

Les animaux s'y soumettent à l'état libre, et l'animal le plus rapproché de notre espèce, malgré la lubricité du mâle, est obligé de subir cette loi, grâce, il est vrai, à la conduite sage et énergique de sa compagne.

Il n'y aurait que l'espèce humaine qui aurait dévié, qui aurait transgressé la grande loi de la reproduction; c'est son péché capital. Et c'est contre ce péché que se sont élevés les prophètes, et c'est pour ramener les hommes sur la voie de la vérité que le Christ a établi sa doctrine.

Pour lui, c'est l'homme qui a été le grand coupable, et c'est pourquoi il pardonne à la

femme pécheresse, à la femme adultère. Il fréquente les femmes pécheresses comme les femmes vertueuses; il témoigne autant d'égards à Marie-Magdelaine qu'à Marthe et à sa sœur. Pour lui, toutes les femmes sont esclaves, et les pécheresses sont les victimes des hommes qui ont mauvais cœur.

Il travaille à l'établissement du royaume de Dieu sur la terre pour faire disparaître toutes ces iniquités. Il condamne la polygamie et le divorce parce que dans un Etat social organisé d'après les sages lois de la nature, qui sont établies par son Père céleste, le mariage a une sainte signification, et l'adultère même n'a plus sa raison d'être, la femme une fois mariée occupant la place que lui assignent les lois naturelles.

Dans tout l'enseignement de Jésus tel que nous le donnent les quatre Evangiles, il est peu question de la femme, de ses droits et de ses devoirs. Quand ses ennemis le poussent sur ce terrain, il ne fait pas de longs discours, il les déroute par un passage des Ecritures, ou par une similitude, une parabole.

Ce qui ressort avec clarté de son enseignement, c'est qu'il n'admet pas les lois de Moïse en ce qui concerne la femme.

Premièrement, il ne rappelle jamais la formation de la femme d'une côte d'Adam. Il répudie aussi la chute de nos premiers pères, il n'admet pas le péché originel.

S'il admettait cette version, il ne dirait pas qu'il faut ressembler à ces petits enfants pour entrer dans le royaume des cieux. Quand il exige, pour entrer dans ce royaume des âmes, des esprits semblables à ceux des petits enfants, c'est qu'il les croit immaculés, sans péchés et sans méchanceté. C'était une admirable manière de rejeter une des bases du mosaïsme.

Nous voyons au chapitre XXVIII de Saint-Mathieu, verset 2, que Jésus, ayant fait venir un enfant, dit à ses disciples : « Je vous dis en vérité que si vous ne changez et si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. C'est pourquoi quiconque s'humiliera soi-même, comme cet enfant, celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux. »



Au chapitre XXIX du même Evangile, verset 13, on lit : « On présenta à Jésus de petits enfants afin qu'il leur imposât les mains et qu'il priât pour eux ; mais les disciples reprenaient ceux qui les présentaient, et Jésus leur dit : « Laissez ces petits enfants et ne les « empêchez pas de venir à moi, car le royaume « des cieux est pour ceux qui leur ressem« blent. »

Dans ces deux cas il n'est pas dit que ces petits enfants fussent des petits garçons. C'étaient bien des enfants des deux sexes, qu'il mettait sur le pied de la parfaite égalité. Remarquons, en passant, qu'il imposait les mains, mais qu'il ne fit aucune prière, malgré la demande qui lui en était faite par ses disciples.

Il était difficile à Jésus de convertir les Juifs au principe de l'égalité des deux sexes, car jusqu'à lui la femme était considérée et traitée comme esclave. Les lois de Moïse consacraient cette idée, qui prévalait en Egypte, en Perse, dans l'Inde et dans le monde entier. Changer les idées sur ce chapitre, idées enracinées par des milliers d'années, ne pouvait se faire que graduellement.



Aussi les pharisiens, tous les hommes de l'Eglise de Jérusalem, tous ses ennemis, cherchaient-ils à rendre Jésus odieux au peuple en lui posant des questions sur le mariage, sur le divorce et sur la conduite des femmes pécheresses.

D'après Saint-Marc, chapitre x, les pharisiens lui demandent s'il est permis à un homme de quitter sa femme. Pour réponse, il leur demande ce que Moïse leur a commandé.

« Il a permis d'écrire la lettre de divorce et de la répudier. »

Jésus leur répond : « Il vous a laissé cette loi à cause de la dureté de votre cœur; mais au commencement de la création Dieu ne fit qu'un homme et qu'une femme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne seront qu'une seule chair. Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. »

Arrivés à la maison, les disciples l'interrogèrent encore sur ce sujet. Il leur répondit que quiconque quitte sa femme et en épouse une autre, commet l'adultère, et que si la

femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet aussi l'adultère.

Les évangélistes ne sont pas d'accord sur cette question, qui pourtant est d'une si grande importance, encore de nos jours.

D'après Saint-Mathieu, le Christ permettrait le divorce pour cause d'adultère; les trois autres ne l'admettent à aucune condition.

Il est regrettable que les quatre Evangiles ne s'accordent pas dans ce chapitre, parce que cette divergence nous empêche de concevoir toute la pensée du Christ. D'autres passages des Evangiles jettent cependant la lumière sur l'obscurité de cette question.

Ainsi Saint-Jean, chapitre VIII, nous raconte un fait dont le sens n'est pas en harmonie avec la version de Saint-Mathieu. D'après ce dernier, Jésus tolérerait le divorce si la femme est convaincue d'adultère. Il est vrai qu'il admet en cette circonstance que Moïse a fait cette loi à cause du mauvais cœur des hommes, ce qui signifie que lui, Jésus, ne partage pas cette manière de voir. Et ce qui nous autorise à penser ainsi, c'est que le Christ pardonne à la femme adultère.



Tous les écrivains, tous les philosophes ont admiré et admirent encore la conduite et les paroles de Jésus quand, d'après Saint-Jean, les pharisiens amenèrent devant lui, au temple de Jérusalem, une femme surprise en adultère et lui posèrent cette question des plus embarrassantes, surtout au milieu d'une foule de peuple et dans le saint lieu : « Maître, cette femme a été surprise sur le fait, commettant adultère. Moïse nous a ordonné dans la loi de lapider ces sortes de personnes; toi donc, qu'en dis-tu? »

Jésus ne répondit pas immédiatement; il se mit à écrire avec le doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il leur répondit: « Que celui parmi vous qui est sans péché lui jette la première pierre. »

Il continua à écrire sur la terre. Quand ils entendirent cela, se sentant repris par leur conscience, ils sortirent l'un après l'autre, commençant par le plus vieux jusqu'au dernier, et Jésus demeura seul avec la femme qui était là, au milieu. Jésus, cessant d'écrire à terre, se releva et dit à la femme : « Où sont ceux qui t'accusent? Personne ne t'a-t-il condamnée? »

« Non, personne, Seigneur. »

« Je ne te condamne point non plus; va-t'en et ne pèche plus à l'avenir. »

Nous n'avons pas suivi les traces de Jésus puisque de nos jours l'homme a le droit de tuer sa femme s'il la surprend en flagrant délit, et l'adultère de la femme prouvé est une cause de divorce, tandis que l'homme coupable de ce crime reste innocent, pourvu qu'il commette ses actions hors de la maison qu'il habite.

Puisque le Christ pardonne et que nous devons suivre ses préceptes et sa conduite, nous ne devrions pas répudier la femme adultère, mais lui pardonner sa faute, et en tout cas ne pas permettre à l'homme, et surtout à l'homme polygame, de tuer la femme, ou bien de donner tout au moins à la femme le droit de tuer son mari coupable du même crime.

Quand la résistance lui sera permise, lui sera possible, elle remplira son grand rôle avec sagesse et sainteté. Sa grande passion, c'est l'amour de ses enfants. Elle est heureuse d'avoir conçu, elle aime ses enfants dès le jour de leur conception. C'est chez elle un



sentiment naturel qui, n'étant pas contrarié, s'élève à la hauteur d'une grande passion. C'est étonnant peut-être, mais compréhensible quand on sait que chez des êtres imparfaits, d'une vie éphémère, la femelle meurt après avoir pondu ses œufs; mais elle a tout préparé ce qui est nécessaire à la naissance et aux premiers jours de la vie de ses rejetons. Dans une petite excavation qu'elle a faite dans la terre ou dans un végétal, elle a déposé les subsistances nécessaires à l'éclosion des œufs, des matières nutritives pour les petits quand ils sortent de leur ovule, une autre espèce de mets pour les derniers jours de leur enfance, et alors ils peuvent vivre de leur propre vie. Cette pauvre petite et bonne mère, après avoir ainsi préparé le berceau, le petit trousseau de ses futurs enfants, elle leur dresse une table sur laquelle ils trouveront tous les mets nécessaires jusqu'au jour où ils pourront voler de leurs propres ailes.

Si l'insecte peut éprouver de pareils sentiments, pourquoi les êtres plus élevés ne seraient-ils pas capables de les éprouver aussi? Mais la femme simple, la femme obligée de

gagner sa vie à la sueur de son front, est heureuse le jour où elle croit qu'elle sera mère, et ce ne sont que des idées erronnées qui dans notre civilisation sont inculquées à la femme, qui font disparaître en elle ces sentiments naturels. Mais vous allez me dire que si ces sentiments sont si naturels ils sont sacrés, et qu'en ce cas la femme stérile doit être bien malheureuse. Nous le croyons, et pour elle c'est un grand malheur qu'elle ne peut oublier en partie qu'en se sacrifiant pour ses frères.

Et si la stérilité provenait de l'homme, n'aurait-elle pas le droit de le quitter?

Et dans le cas contraire, l'homme n'aurait-il pas le droit de quitter sa femme?

Et pourquoi donc la quitterait-il? Il n'a qu'à se sacrifier pour ses frères, en mettant à leur service une partie de ses forces, de son intelligence. Ne peut-il pas élever quelques orphelins? Et la femme stérile n'en peut-elle pas faire autant?

La passion du dévouement est capable d'endormir les autres.

Que tous les eunuques, hommes et fem-



mes, se vouent au royaume des cieux en contribuant par tous leurs efforts à l'établissement du règne de Dieu sur la terre, et ils auront leur récompense en ce monde et en l'autre. Ils seront amis de leur prochain, ce qui procure une grande jouissance morale, et leur Père, qui est aux cieux, les comblera de son amour infini.

Ainsi, d'après le Christ, la femme, aux yeux de Dieu, est sur cette terre autant que l'homme. Il le prouve par sa conduite, par son enseignement. Quand dans une grande assemblée on lui annonce que sa mère, ses frères et ses sœurs demandent à le voir, il répond en montrant ses disciples qui l'entourent: «Ceux-ci sont ma mère, mes frères et mes sœurs», ce qui signifie clairement que tous ceux qui admettent sa doctrine et la mettent en pratique sont parfaitement égaux aux yeux de l'Eternel créateur.

Cette manière de voir n'est pas conforme aux lois des peuples anciens, ni aux lois des peuples modernes les plus chrétiens, les plus civilisés.

Toutes nos lois sont encore empreintes des

idées des anciennes religions, et surtout de l'esprit des lois de Moïse.

Cependant chaque jour les lois civiles des peuples civilisés subissent des modifications empreintes de l'esprit, des préceptes du Christ. La fille hérite de la fortune du père comme les fils; en maints pays elle peut même se marier malgré la volonté de ses parents, quand elle a atteint l'âge de sa majorité; veuve elle peut gérer la fortune des enfants, en jouir.

Mais le mariage tient encore du mosaïsme, le régime de la communauté fait de la femme une véritable esclave. Une fois qu'elle a prononcé le terrible oui devant le prêtre de l'Eglise ou devant le prêtre municipal, sa volonté est anéantie. Elle doit obéir à son seigneur en tout et partout, le suivre où il veut la conduire; elle n'a plus que des pleurs pour faire valoir sa volonté. Si elle a apporté de la fortune, même toute la fortune, elle a perdu le droit d'en disposer.

Tous les pouvoirs dans la famille sont l'apanage du mâle, ce qui ne se voit que dans les familles humaines. D'après ce système, la

femme est servante, c'est un instrument de travail, de plaisirs et de reproduction, comme dans la famille mosaïque, moins la polygamie légale, qui très souvent est remplacée par la polygamie tolérée par les mœurs et même jusqu'à un certain point par les institutions pénales.

Les maîtresses, les concubines, les harems publics sont des phénomènes qui n'ont pas disparu chez les peuples même les plus civilisés.

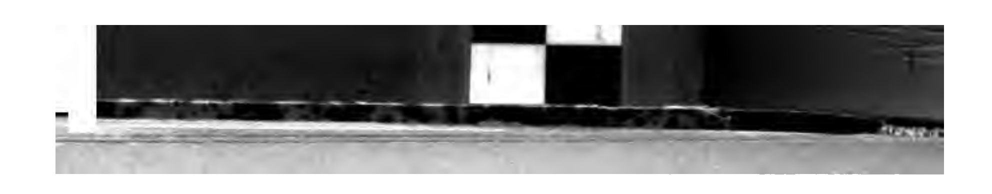
A l'exposé des considérations qui précèdent, j'entends partout s'élever des protestations.

C'est l'émancipation de la femme que l'on nous prône, et cela au nom du Christ et de Dieu son père. Il ne peut pas y avoir deux volontés, deux maîtres dans la famille. Ainsi s'écrient ces généreux mâles. Ah! vous ne voulez dans la famille qu'une volonté, qu'un maître, qu'un commandement! Mais alors pourquoi ne donnez-vous pas ce souverain pouvoir à la femme? Croyez-vous qu'elle ne saurait pas gérer les intérêts de la famille aussi bien que sa moitié à moustache? Cette révolution-là ne

serait pourtant pas un remède au mal qu'engendre le pouvoir absolu de l'homme dans le ménage.

Comme dans la république véritablement démocratique, l'autorité dans la famille c'est la loi, et la loi dans ce domaine restreint, c'est l'expression de la volonté de l'homme et de la femme, et nous marchons à grands pas vers cette époque où dans la famille nul marché, nul contrat, nulle résolution ne seront valables, exécutables légalement sans le consentement, sans la signature des deux conjoints. Et à ceux qui ne croient pas à cette évolution, à cette transformation des idées, des sentiments et des lois, nous leur rappellerons qu'il y a en Amérique deux cent mille quakers qui vivent sous ce régime matrimonial, et que nulle secte, nul peuple ne possède de familles si unies, si harmonisées.

Mais, nous dira-t-on, si on accorde ces droits, ces pouvoirs à la femme dans la famille, il faudra bien les lui accorder dans la république! Eh mon Dieu oui! nous sommes bien obligés, nous autres mâles souverains, à nous faire à cette terrible idée; toutes nos réticences ne



sont pas capables d'arrêter cette évolution, nous pouvons la gêner, la retarder, mais nous n'y pouvons rien : la force qui l'engendre émane des lois de l'évolution intellectuelle et morale.

Dans cette circonstance-ci comme dans tant d'autres, Jésus rejette les lois de Moïse, et c'est au nom de son Père céleste qu'il fait de telles choses.

Jésus pardonne aussi à la femme pécheresse parce qu'elle a beaucoup aimé. Le monde tourne en dérision bien souvent ce jugement. On croit que par ces paroles Jésus a voulu parler de ses amours charnelles, tandis qu'il fait allusion à la conduite de cette femme à son égard; il veut parler de son bon cœur, de son repentir, en deux mots il la considère comme la victime de la tyrannie lubrique de l'homme. Et comme il est venu sur la terre, envoyé par son Père céleste pour délivrer les esclaves de toute espèce, il brise les fers de la femme par le pardon céleste.

Mais alors on pourrait nous dire que Jésus est venu sanctionner tous les vices, tous les péchés. Il serait absurde d'interpréter ainsi la conduite et les paroles de notre Sauveur. En

effet, si vous avez fait attention à de certaines paroles, vous lirez entre les lignes la pensée de Christ.

« Dieu, dit-il aux pharisiens, au commencement ne fit qu'un homme et qu'une femme; donc ils étaient fidèles tous les deux. »

D'après Saint-Mathieu, chapitre XIX, verset 8, il a dit aux pharisiens : « C'est à cause de votre mauvais cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; **mais il n'en était pas ainsi au commencement.** »

Certainement il n'en était pas ainsi au commencement; mais Jésus est trop laconique en cet endroit; il aurait pu nous dire comment il en était au commencement. S'il ne l'a pas dit d'une manière explicite, il l'a révélé dans son enseignement.

D'après sa doctrine, l'homme et la femme sont égaux. Ce n'est pas la femme qui a perverti l'homme, c'est l'homme qui a perverti la femme, c'est lui qui a dépravé la femme et qui a fait dégénérer le genre humain, qui reprendra son ancienne vigueur physique tout en conservant son développement intellectuel.

Nous disons avec Jésus qu'il n'en était pas



ainsi au commencement, et pour nous affirmer dans ce sens, nous n'avons qu'à étudier les lois de la nature humaine.

Pourquoi la femme n'aurait-elle pas les mêmes droits que l'homme sur la terre? Est-ce que les religions lui assignent dans le royaume des cieux une place inférieure à celle qu'occuperont les hommes?

Et en outre, en restant à terre, en ne considérant les choses qu'au point de vue terrestre, ne sommes-nous pas obligés d'admettre le progrès, l'évolution dans les sentiments, dans les idées, dans les lois, dans les institutions civiles, pénales et politiques. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à regarder en arrière et jeter un coup d'œil dans l'histoire des civilisations, et comparer les institutions de ces temps passés à ce qui se manifeste aujourd'hui chez les peuples civilisés, qui un jour imposeront leurs lois à l'univers entier — soit par les missions, soit par les armes, soit par le commerce.

Nous avons déjà fait, en courant, cet examen et nous croyons en avoir appris assez pour avoir un point de comparaison suffisant.

En Amérique la femme occupe déjà une place qui lui confère des droits à peu près égaux à ceux de l'homme. Comme institutrice, comme professeur dans les lycées, les universités même, elle occupe les deux tiers des places. Il y a en ce pays des femmes médecins, avocats, pharmaciens; dans maintes républiques elles possèdent le droit électoral; elles sont électeurs et éligibles, et dernièrement on a vu une commune nommer une femme à la présidence de sa municipalité. Et cela nous étonne, nous autres Européens, et nous fait sourire avec pitié, tandis que nous voyons sans pitié et sans colère des peuples, des nations placer des femmes sur des trônes royaux, impériaux, despotiques ou constitutionnels. Et l'on sait que les règnes de ces femmes ont été souvent plus prospères que ceux des mâles qui les ont précédés ou suivis.

Et aujourd'hui même n'avons-nous pas en Angleterre une femme qui remplit ses fonctions royales et impériales aussi bien que le premier Anglais de race royale?

Et en Espagne, les affaires vont-elles plus mal depuis qu'Alphonse est parti avec son

uniforme de hussard prussien? Pourquoi la femme roi, empereur ne révolte-t-elle pas notre dignité mâle et républicaine?

Est-ce parce qu'on les a hissées sur le trône au nom de Dieu ou par la grâce de Dieu et par la volonté du peuple?

Est-ce que le peuple républicain s'imagine encore que le sang qui coule dans les veines des individus engendrés par des rois est d'une autre nature que celui qui coule dans les veines de tous les autres enfants d'Adam?

J'étais encore enfant que mon père, qui n'avait fait ses études qu'en travaillant à la sueur de son front pour gagner sa vie, m'apprenait que le sang royal n'a rien de plus divin que le sang du pauvre prolétaire.

Le mouvement en faveur de la femme qui se produit et se manifeste chaque jour s'étend en Europe. En Angleterre, la femme est déjà électeur et éligible dans les affaires scolaires. Cette concession faite par les Chambres anglaises si amies du *statu quo*, si conservatrices, ne s'arrêtera pas là. Déjà à plusieurs reprises il a été présenté aux Chambres un bill ayant pour but d'accorder à la femme le droit de

vote dans les affaires politiques. Et ce bill, quoique échoué à maintes reprises, reparaîtra jusqu'à ce qu'il soit adopté. Car il est appuyé par des hommes d'Etat d'une grande valeur dans l'Etat, dans les sciences, et dans la philosophie.

Pour arriver à ce résultat, de grands obstacles sont à surmonter. Un tel évènement amènerait une transformation complète du droit civil dans le Royaume-Uni. Les priviléges tomberaient.

Adieu les landlords et tous les lords, adieu le droit d'aînesse. Les enfants, fils et filles, auraient une part égale dans l'héritage, et le pays n'appartiendrait plus à quelques milliers de familles ; ce serait la mort du régime féodal, qui est malade : la fièvre de l'égalité le ronge et le fera bientôt expirer.

Dans toute l'Europe ce mouvement se fait sentir, et il se prononce clairement en Suisse, chez ce peuple qui, malgré son amour sacré de la république, est, sinon conservateur, du moins progressiste, mesuré, modéré. En effet, les universités suisses ont ouvert leurs portes à la femme, comme l'Amérique, l'Angleterre,

la Belgique, l'Allemagne et même la Russie. Et la France, quoique gouailleuse, vient de suivre cet exemple.

Peut-on s'imaginer que la femme médecin, avocat, docteur ès-sciences, en philosophie, peut-être bientôt en théologie, ne pénètrera pas prochainement dans le sanctuaire où se fabriquent les lois?

En dehors de ces faits, il se produit un phénomène qui donnera une grande force à l'évolution vers l'égalité de la femme devant les lois.

Nous faisons allusion à cette fédération de femmes vaillantes qui, inspirées par M[me] Butler, cet apôtre héroïque, ne craignent ni le dédain ni la colère des hommes. Cette fédération embrasse bientôt l'Europe entière, et nous croyons qu'elle a ses racines en Amérique.

Cette fédération a des sections en Suisse aussi. C'est un sentiment religieux qui pousse ces femmes à s'unir pour le bon combat, et elles sont déjà légion. Cette vaste fédération a pour but de protéger les jeunes filles pauvres, de les préserver des dangers qui les entourent et de les relever quand elles ont succombé.

C'est au nom du Christ, ou plutôt de sa doctrine, que ces nobles femmes ont organisé cette croisade.

Dès le début de cette campagne, il s'agissait de protection, de moralisation, mais bientôt Mme Butler, en femme anglaise, c'est-à-dire pratique et énergique, a rencontré des obstacles qu'elle n'avait pas prévus. Ces obstacles auraient dû l'épouvanter, la rebuter, mais ils n'ont fait que grandir son zèle et son courage. C'est qu'elle a la foi qui soulève et renverse les montagnes. Elle s'est heurtée contre les lois en Angleterre et dans toute l'Europe, et elle n'a pas reculé.

La fédération déploie un courage qui a déjà remporté des victoires. Il se produit un grand changement dans l'esprit des hommes politiques, en ce qui concerne les droits de la femme, et de certaines modifications se produisent dans la réglementation de la police des mœurs. Ces dames, sans en avoir bien conscience, s'attaquent déjà à de certaines dispositions des lois civiles, et, toujours plus nombreuses, elles continueront à combattre tout ce qui, dans les lois, est contraire aux

préceptes de Jésus-Christ. C'est pourquoi le peuple ouvrier devrait soutenir ce mouvement, car il est en faveur de ses sœurs, de ses mères, et par conséquent en sa propre faveur.

Nous entendons venir de toutes parts les objections, les réclamations même. Ce que l'on a prévu n'épouvante pas beaucoup, et ne fait pas reculer celui qui a des convictions.

Si la femme, objecte-t-on, avait eu autant de droit que l'homme, elle ne serait pas tombée dans cet état de servitude et d'esclavage. Nous pourrions répondre : Si les mâles sont véritablement égaux en droit, l'esclavage, le servage et le prolétariat n'auraient jamais existé. Mais on confond encore trop le droit avec le pouvoir. Qu'est-ce, en définitive, que le droit ? D'abord, il y a le droit naturel, puis le droit conventionnel, soit les droits établis par les lois que font les hommes. Mais les bonnes lois ne doivent pas détruire les droits naturels, elles doivent au contraire les faire respecter.

Le Créateur a fait autre chose que de créer l'univers, les plantes qui ornent la terre et les animaux qui la peuplent. Il a créé en même temps les conditions qui sont nécessaires à la vie de ces êtres. A quoi aurait servi la création des plantes et des animaux, si en même temps les conditions, les moyens de leur existence n'avaient pas surgi avec leur apparition?

L'homme et la femme, pour vivre, ont besoin d'éléments multiples. Et comme ces éléments sont les conditions de l'existence, il est logique d'admettre qu'ils peuvent et doivent s'en servir. Ce droit est égal pour les deux. Ils sont constitués de manière à avoir les mêmes besoins et à se nourrir par conséquent des mêmes fruits, des mêmes aliments. On pourrait même admettre que les besoins de la femme sont plus étendus que ceux de l'homme, vu les fonctions qu'elle remplit dans la reproduction de l'espèce.

Il est vrai que la femme a un organisme qui, sous le rapport des facultés de reproduction, ne ressemble pas à celui de l'homme. Personne ne pourrait s'imaginer, soutenir

que ces dernières, chez la femme, ne sont pas beaucoup plus importantes que chez sa mâle moitié. Et alors serait-il déraisonnable d'affirmer que les droits de ces deux êtres doivent être au moins égaux dans l'Etat social? Il est impossible de ne pas admettre au moins l'égalité des fonctions. Et l'égalité des fonctions entraîne après elle l'égalité des récompenses, donc l'égalité des droits.

La femme nourrit le fruit de la conception 9 mois dans son sein, de son propre sang, et, dans l'état naturel, normal, légal, elle continue à le nourrir très longtemps de son lait, qui n'est que son sang transformé en nectar des petits enfants. L'homme seul dans une île fertile ne pourrait pas nourrir et élever un ou deux nouveau-nés. S'il se trouvait seul sur la terre, la race serait bientôt éteinte. La femme en sauverait plusieurs. Ainsi, dans ce domaine, la femme est bien supérieure à l'homme. Il nous est donc bien permis de répéter que la femme remplit plus que l'homme des devoirs vis-à-vis de l'espèce humaine, et nous osons bien proclamer comme tous les moralistes de nos jours : Point de droits sans devoirs, et

point de devoirs sans droits. Droit et devoir sont corollaires.

C'est bien ce que Christ a proclamé par sa conduite et son enseignement, et comme nous ne doutons pas de la réalisation de sa doctrine, nous sommes en droit d'applaudir à tous les efforts qui se font en faveur de la femme, et notre foi serait bien peu solide si nous doutions de l'avènement du règne de l'égalité des deux sexes dans les sociétés futures.

On nous répondra sûrement que tout ce que nous venons de dire en faveur de la femme est contraire à ce que Moïse a légiféré concernant la femme, et que tout ce qu'il a ordonné, il l'a fait au nom de Dieu. On pourrait même objecter que tout cela n'est pas conforme à l'enseignement de l'apôtre Paul.

C'est vrai, mais les conciles nous ont appris que dans les lois de Moïse, édictées au nom de Dieu, il y a une foule de dispositions qui sont humaines, civiles, hygiéniques. Moïse, quoique religieux, se permettait souvent de parler au nom de Dieu pour donner plus de poids à ses ordonnances. Il était religieux, en ce sens qu'il croyait aux promesses que Dieu

avait faites à Abraham. Mais, il avait la conviction que ces promesses ne pouvaient pas s'accomplir avec un peuple idolâtre et corrompu, avec un peuple qui avait tous les vices du peuple égyptien, et tous ceux qu'engendre l'ignorance et l'esclavage. Pour moraliser un immense troupeau pareil, il fallut un grand courage, une grande énergie et une foi invincible. Ce législateur était peut-être autant patriote que religieux, et son vaste cerveau était travaillé par un mélange d'idées patriotiques et religieuses. Il voulait conquérir le monde et le convertir au culte du vrai Dieu. Mais, pour que son peuple fût assez puissant pour remplir cette mission, il le fallait fort en vertu et en nombre. C'est par la pureté des mœurs qu'une nation se multiplie le plus promptement et qu'elle produit les hommes les plus forts et les plus vaillants. C'est animé de ces idées que Moïse s'est cru autorisé à mettre en pratique ce principe ou ce paradoxe que la force prime le droit.

Moïse était le Bismarck du peuple juif comme Bismarck est aujourd'hui le Moïse du peuple allemand.

En vertu de ce criminel principe : *la force prime le droit*, il s'est commis la plupart des crimes qui ont désolé et qui désolent encore l'humanité de nos jours. N'est-il pas permis de commettre des actes contraires à la morale, contraires à la conscience, si c'est en faveur de la religion? Tout jésuite vous répondra affirmativement, et tout grand patriote vous affirmera que pour rendre son peuple fort, puissant, il est permis d'être injuste à l'égard des autres peuples.

Dans le mosaïsme, tout révèle les préoccupations patriotiques du grand homme. Ces lois barbares qui répugnent à notre conscience avaient pour but de rendre le peuple d'Israël fort, guerrier, et surtout puissant par le nombre d'hommes valides, facilement transformables en soldats. Aussi, tout ce qui est contraire à l'hygiène, tout vice qui peut affaiblir la constitution, tout est puni de peines terribles. C'est la mort, par le glaive, le bûcher, la lapidation. On fait mourir un pauvre homme pour avoir ramassé du bois mort le jour du sabbat. On coupe la main à la femme qui a touché, dans une dispute, à de certaines par-

ties du corps de l'homme. Pour des fautes légères, pour des maladies même, si elles épuisent la santé, on rejette le coupable en dehors du peuple, et alors il n'est plus qu'un étranger, un mercenaire, un esclave.

Moïse ne recule pas devant un massacre en masse. On le voit armant des lévites pour exterminer des milliers d'enfants d'Israël, parce qu'ils ont murmuré contre le Dieu d'Abraham. Souvent Dieu lui envoie des anges exterminateurs qui font de grands massacres.

Pour retenir les femmes dans la fidélité, il invente l'eau de la jalousie, et la femme accusée par son mari d'infidélité est condamnée par les prêtres à boire l'eau de la jalousie. L'innocente n'éprouvait rien de ce breuvage, tandis que la femme coupable mourait sur le champ.

Aujourd'hui, avec toute notre science, nous ne comprenons ce fait qu'en supposant que de temps en temps l'eau de jalousie était empoisonnée, tandis que le plus souvent c'était de l'eau naturelle. Il y avait dans cette manière d'agir de quoi faire reculer la coupable devant le mensonge. Mais que devenaient

celles qui avouaient leur faute, puisque l'adultère était condamnée à être lapidée?....

On voit partout percer cette préoccupation du législateur : Je veux rendre mon peuple sage pour qu'il devienne puissant, par la force et le nombre, et que suivant la promesse que l'Eternel a faite à Abraham, il fasse la conquête du monde et impose ses lois, sa religion au genre humain tout entier.

Pour arriver à ce but, Moïse admettait la polygamie, par conséquent l'adultère en faveur de l'homme, et pour la femme l'esclavage le plus complet.

C'est en vertu de ces idées que nous voyons ces actes de barbarie se produire chez le peuple juif : de temps en temps, ce peuple de soldats fait une excursion chez ses voisins, met tout à feu et à sang, après avoir pris les troupeaux et toutes les richesses mobilières; puis il passe au fil de l'épée tous les habitants excepté les filles vierges, qu'il emmène pour en faire des sujets de reproduction.

Toutes les ordonnances concernant la femme sont dictées par les mêmes idées, par les mêmes préoccupations.

La purification de la femme accouchée avait peut-être pour motif la découverte qu'a faite, de notre temps, le professeur Thury, de Genève. C'est que les conceptions produites six jours après les époques ont pour résultat une production mâle. Si Moïse avait connu la découverte des physiologistes modernes, il est probable qu'il eût ordonné la purification dix à douze jours avant les époques pour empêcher la reproduction des filles. C'est connu que le germe mâle peut au sein de la femme conserver sa vertu génésique pendant dix à douze jours. D'après la loi découverte et proclamée par M. Thury, il est certain que l'ovule de la femme est de nature féminine les premiers jours qu'il s'est échappé de l'ovaire et que si, à ce moment de sa vie, il rencontre le *microbe* mâle, il en résulte une conception du genre féminin. Si cette rencontre n'a lieu que le sixième jour de la purification, il en résulte une évolution du genre masculin.

Nous terminons ce chapitre en affirmant que pour Moïse la femme est faible, impure, inférieure à l'homme sous tous les rapports, et qu'elle doit être son esclave.

Pour le Christ, la femme est égale à l'homme : c'est la moitié de la souche de l'humanité, et elle a les mêmes droits que l'homme.

C'est pourquoi il pardonne à la femme pécheresse et à la femme adultère. L'être qui n'est pas libre n'a pas de responsabilités à supporter. Celui qui n'a pas de droits, pas de pouvoirs, n'a pas de devoirs à remplir.

L'homme, au temps de Christ, était maître absolu au gouvernement, à l'Eglise et dans la famille. Epoux, père, fils, il était despote vis-à-vis de la femme.

Le Christ a compris et proclamé que l'être libre est seul responsable de ses actions. La femme ne succombe pas seule. L'homme, qui prétend être la moitié la plus forte au moral, au physique, est le véritable coupable toutes les fois qu'il pousse la partie faible à commettre une faute, un délit, un crime. Nos législateurs auraient bien besoin d'être inoculés avec l'esprit de Jésus.

La fille mère est dans nos sociétés chrétiennes déshonorée; la fille infanticide va en galère, et celui qui aurait dû la protéger et lui aider à élever son enfant reste impuni et sou-

vent considéré. Il en sera ainsi aussi longtemps que l'homme ne considèrera pas la femme comme son égale. Quand la loi aura sanctifié cette égalité, l'homme respectera la femme, et son amour pour elle, mêlé au sentiment d'égalité, se purifiera et n'engendrera plus les mauvais cœurs.

Je vois, à la lecture de ces lignes, de nombreux sourires d'incrédulité. Ces gens-là ne savent pas que les cœurs ont été pervertis par des idées erronnées et que la vérité a le pouvoir de les purifier.

C'est ce que le Christ exprime en disant qu'il faut mourir pour vivre, c'est-à-dire qu'il faut remplacer dans nos têtes le mensonge par la vérité. Oui, il nous faut mourir, pour ressusciter et vivre.

Eh bien! tâchons de mourir de cette mort le plus vite possible. Et alors la femme pourra remplir sa mission divine sur la terre.

Et n'oublions pas, mais répétons toujours cet argument, le plus fort en faveur de notre manière de voir en cette grande, humaine et divine question : Le Christ n'a pas fait de distinction entre les enfants qui lui étaient présen-

tés avec prières des parents de leur imposer les mains et de les bénir. « Je vous dis en vérité que si vous n'êtes pas comme ces enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume de Dieu. »

Il n'était pas possible de proclamer d'une manière plus juste, plus poétique l'égalité des sexes. Si telle n'avait pas été son intention, il l'aurait manifestée pour se rendre sympathique à la masse du peuple imbue des idées mosaïques.

XXVI.

LE PROPRIÉTAIRE DEVANT MOISE

D'après un principe du droit romain, le droit du propriétaire consiste dans le pouvoir d'user et d'abuser de sa propriété.

Moïse, quoique très favorable aux propriétaires, ne va pas si loin. D'abord, le sol appartient à Dieu, et celui qui le possède n'en est que le fermier; par conséquent le propriétaire est obligé de se soumettre aux conditions qui lui sont faites par le Propriétaire éternel, et ces conditions lui sont dictées par les ordonnances révélées au grand législateur.

Le propriétaire dont la propriété consiste en capitaux mobiliers n'est pas non plus libre d'en user et d'en abuser.

C'est dans l'Exode, chapitre 21, que nous trouvons les premières ordonnances restrictives relatives au capital. Il lui est permis, au

propriétaire, d'acheter un esclave même parmi les enfants d'Israël; mais cet esclavage ne peut durer que six ans, si l'esclave est juif; à la septième année il est libre sans rien payer; s'il avait femme et enfants au jour où il a été acheté, il sera libre et sa famille aussi, et sans rien payer. Il n'en est plus de même si le maître lui a acheté une femme qui lui ait donné des enfants. Dans ce cas, l'homme sera libre; mais la femme et les enfants resteront esclaves, propriété du maître.

Voici une disposition de cette loi qu'il nous est difficile de comprendre : si l'esclave dit qu'il aime sa femme et ses enfants et qu'il ne veut pas les quitter pour être libre, le maître en ce cas le fait comparaître devant les juges et, le collant à la porte ou à un poteau, lui perce l'oreille avec un poinçon, et il est condamné à l'esclavage pour le reste de ses jours.

Nous comprenons que l'esclave bon père et bon époux refuse sa liberté, puisque la mère et les enfants restent esclaves.

Ainsi le père sans cœur peut reprendre sa liberté en abandonnant sa famille, et le bon père, l'époux fidèle, reste esclave. Une loi

pareille nous révolte, et nous ne pouvons en apercevoir l'utilité, ni au point de vue de la morale, ni au point de vue de l'intérêt national.

Le verset 7 est une disposition particulière concernant la fille vendue comme esclave par son père. Elle n'est pas libre de sortir de l'esclavage comme l'homme ; elle ne devient libre que si le maître la fait racheter, ce qui signifie qu'il a le droit de la vendre si elle ne lui plaît pas, mais il n'a pas le droit de la vendre à un étranger si elle lui a été perfide. S'il la garde et qu'il en prenne encore une autre, il est obligé de la nourrir, de la vêtir et de lui prodiguer la part de l'amitié qui lui est due. Si ces trois choses ne lui sont pas prodiguées, elle a le droit de prendre la clef des champs sans payer une obole. Que pourra-t-elle faire de cette liberté ? Elle reste répudiée.

Le chapitre 22 du même livre (Exode) contient des dispositions concernant d'une manière toute particulière les capitalistes.

Il est défendu de prêter aux juifs, aux pau-

vres surtout, de l'argent à usure ou à intérêt. Le vêtement du prochain ne peut pas servir de gage plus d'un jour; ce gage doit être rendu avant le coucher du soleil. Il est défendu d'accepter des présents qui pervertissent même les justes. Le propriétaire fermier n'a pas le droit de cultiver ses terres la septième année. « Tous les sept ans tu donneras à la terre du relâche, dit Dieu par la bouche de Moïse; tu la laisseras reposer, afin que les pauvres de ton peuple en mangent les fruits et les bêtes des champs ce qui en restera. Tu en feras de même de ta vigne et de tes oliviers. »

Le propriétaire ne peut non plus travailler ni faire travailler le septième jour. Il exige un repos absolu même de tous les animaux domestiques, afin que l'esclave, le serviteur, la servante, leurs enfants et l'étranger puissent reprendre leurs forces.

Nous trouvons les mêmes prescriptions dans le Lévitique aux chapitres 24 et 25. Les ordonnances de ces chapitres vont plus loin encore. Tous les cinquante ans, Dieu ordonne que les riches proclament la liberté à tout le pays, à tous ses habitants, et il ordonne que

chacun retourne en sa possession et en sa famille. Mais le droit reste de faire de nouveaux esclaves. Le riche peut recommencer l'achat de ses frères pauvres. « La terre ne sera pas vendue absolument, car la terre est à moi, dit l'Eternel, et vous êtes habitants et étrangers chez moi. »

Tous les sept ans, l'esclave, le débiteur peut rentrer dans son bien par rachat. Ce rachat doit se faire par le débiteur s'il en a les moyens, et, s'il ne le peut, ce sont ses parents qui doivent le réintégrer dans ses possessions. Et si le débiteur et si ses parents sont incapables de faire cette opération, la dette reste jusqu'à l'année du Jubilé. En cette année le vendeur retourne gratuitement en sa possession et les dettes du pauvre sont effacées.

L'art de codifier n'était pas encore inventé; cette science date du règne de l'empereur Justinien. Dans Moïse tout est mêlé, et tout est répété plusieurs fois. Le Lévitique, comme le Deutéronome, l'Exode, répète que celui qui possède doit soutenir son frère pauvre, même l'étranger, et leur prêter sans intérêt. Il ordonne de traiter le frère esclave d'une manière plus

humaine que l'esclave étranger; il veut qu'il soit traité comme le mercenaire et l'étranger non esclave, qu'il recouvre sa liberté au Jubilé.

Tout n'est pas logique, dans ces diverses ordonnances. De certaines prescriptions veulent que l'étranger soit traité en frère, d'autres prouvent que l'étranger n'était pas traité comme le fils d'Israël. L'esclave qui ne pouvait pas se racheter ou se faire racheter au relâche, c'est-à-dire tous les sept ans, devenait libre.

L'étranger qui s'est vendu reste esclave pour toujours; il n'a pas le droit de rachat; il n'y a point pour lui de relâche ni de Jubilé; les esclaves de cette espèce restent en héritage aux enfants. L'étranger libre, tombé dans la misère, est traité comme le juif, s'il n'est pas esclave, c'est-à-dire que le propriétaire, le riche, est obligé de lui prêter sans intérêt, et de lui donner des vivres sans en tirer profit. Il est donc évident que l'étranger ne jouit pas en toutes choses des mêmes droits que l'enfant d'Israël, malgré les passages qui semblent accorder le même traitement pour tous



les habitants des contrées du royaume de la Judée.

Cette contradiction n'a pas une grande valeur dans le sujet qui nous occupe, il est vrai, mais elle mérite quand même d'être relevée.

Voilà en résumé les droits des propriétaires, des riches. En principe ils sont considérables, mais aussi ils sont limités de tant de manières que la richesse devait être difficile à acquérir, si les ordonnances y relatives étaient observées rigoureusement.

On voit, dans les chapitres dont nous venons de faire des extraits résumés, qu'en Moïse il y avait deux hommes : l'homme religieux et l'homme patriote.

Il craignait les richesses et la misère. Il savait, par ce qu'il avait vu en Egypte, que les richesses engendrent la dépravation des mœurs et que la pauvreté produit le même effet. La différence, c'est que l'une est couverte de soie et de pourpre, et l'autre de haillons; que la première habite les palais et l'autre des bouges. La différence, c'est que la première engendre la seconde, que l'une est la mère et

l'autre la fille, que la mère se vautre dans le luxe et la fille dans la fange.

La dépravation des mœurs, la débauche dans les palais et les cabanes arrêtent la multiplication de l'espèce, de la nation. Après quelques générations, la population dégénère, la force physique et la force morale s'affaiblissent, l'énergie, la force de caractère, la virilité diminuent graduellement, et, au lieu d'un peuple conquérant, vous n'avez plus que des sujets dignes d'être esclaves.

Ainsi l'entendait Moïse; c'est pourquoi ses lois pénales sont barbares, c'est pourquoi il ne veut pas que la richesse s'accumule entre les mains d'un petit nombre, ni que la misère envahisse la grande majorité de la nation.

Il veut un peuple fort, une nation virile, forte par le nombre, puissante par les individus qui la composent.

Comment le peuple juif, efféminé par la débauche de la richesse et de la misère, pourrait-il remplir la mission divine pour laquelle il a été prédestiné? Comment les promesses que Dieu a faites à Abraham et réitérées à ses fils pourraient-elles s'accomplir par le peu-

ple juif s'il n'était pas d'une moralité exceptionnelle? C'est par la pureté des mœurs, par la sagesse qu'une nation devient puissante et digne de commander aux autres peuples de l'univers. Telle était la conviction de Moïse, c'est ce que révèlent toutes ces lois qui nous paraissent si minutieuses et si barbares. C'est que Moïse n'avait pas encore en son pouvoir le dogme civilisateur puissant de l'immortalité de l'âme, récompensée ou punie suivant ses œuvres. Tout délit, tout crime était puni impitoyablement sur cette terre.

Moïse croyait à l'existence de l'âme, mais la mort du corps entraînait avec elle la mort de l'âme. Moïse croyait non-seulement à l'existence de l'âme de l'homme, mais aussi à celle des animaux; c'est dans le sang qu'elle avait sa résidence, et c'est même pourquoi il défendait à l'homme de se nourrir du sang des bêtes.

Enfin nous avons vu que le riche n'était considéré que comme le fermier de Dieu, qu'il n'était que le détenteur des richesses qui appartenaient à Dieu. Le riche n'était que l'administrateur de ses richesses, ou mieux encore

le tuteur de ceux qui ne possédaient rien. La richesse, en fin de compte, appartenait à Dieu, et nul ne pouvait en être dépossédé longtemps. L'accumulation des richesses par le petit nombre n'était que momentanée, éphémère, et tout cela était ainsi combiné pour la gloire de Dieu et pour établir la puissance et le bonheur de la nation. C'était l'amour de la patrie poussé à sa plus haute puissance, avec l'aide de Dieu.

Les despotes des temps modernes suivent encore la voie tracée par Moïse; mais la confiance en ces plagiaires s'amoindrit de jour en jour pour disparaître quand les peuples entendront distinctement la voix du Christ.

XXVII.

LE PROPRIÉTAIRE DEVANT LE CHRIST

Le Christ connaissait à fond les lois de Moïse, et il avait devant lui la société, les effets qu'elles avaient produits. Ces lois barbares n'avaient pas empêché les riches et les prêtres de devenir tout-puissants et de former une société qui conservait les défauts et les vices que le peuple avait conservés et multipliés dans sa captivité d'Egypte.

Le Christ, dans ses études bibliques, s'était nourri de l'esprit des prophètes qui, au péril de leur vie, sortaient du désert pour aller prêcher la morale au peuple et surtout aux rois, aux prêtres, aux juges, aux riches, aux puissants du royaume. Pour eux, la morale primait toutes les prescriptions minutieuses des lois mosaïques. La sagesse et la vertu ne consistaient pas dans l'observation minutieuse

des lois concernant le culte : les œuvres de bonté, de justice prouvaient la foi; c'était au fruit que l'on connaissait la bonté de l'arbre. Mais les prophètes avaient reconnu que la richesse entre les mains d'un petit nombre est un mauvais arbre, qu'il faut couper et jeter au feu.

C'est pénétré de ces idées que le Christ fait son sermon sur la montagne et qu'il s'écrie : « ... Ne ramassez pas des trésors que rongent la rouille et les vers. » Il ne veut plus de riches, plus de prêtres, plus de prières publiques, plus de culte, plus de temples; les vrais temples sont les cœurs purs, les vrais sacrifices sont les sacrifices des passions et des sentiments égoïstes. Aimer son prochain comme soi-même, faire aux autres ce qu'on voudrait qu'il fût fait à soi-même, c'est toute la loi et les prophètes.

Pour lui, la richesse individuelle engendre tous les vices, tous les crimes; c'est pourquoi il ne veut plus que la richesse collective. A ceux qui veulent le suivre, c'est-à-dire adopter sa doctrine et la mettre en pratique, il donne toujours le même conseil : « Vends, défais-toi

de ce que tu possèdes, et donne-le aux pauvres », et pour Christ les pauvres sont ceux qui gagnent leur vie en travaillant, et en travaillant manuellement à la sueur de leur corps. Les Evangiles sont, quant à ce précepte, à cette condition *sine qua non*, très clairs, et toute interprétation, toute exégèse sont inutiles, nous dirons même impossibles. Ce qui est clair et net ne peut pas être interprété; on n'interprète que ce qui est obscur, à double sens.

Il y a dans l'Evangile de Saint-Luc des passages qui ne sont que le développement des principes que le Christ proclame dans son sermon-programme sur la montagne.

On se demande pourquoi, en face de textes aussi précis, nos pasteurs et nos prêtres ne prennent jamais dans ces textes le sujet de leurs sermons. Questionnés sur cette question, ils ne savent quoi répondre, ou ils affirment que ces versets n'existent pas, ce qui prouve bien que ces pasteurs ont perdu la houlette que le Christ leur avait confiée. Nous espérons que le temps arrive où ces bergers s'inspireront du sermon sur la montagne, et qu'ils

ouvriront la Bible à l'Evangile de Luc, au chapitre 6, et qu'ils s'arrèteront aux versets 30 à 36.

Ecoutez : « Donne à tout homme qui te demande, et si quelqu'un t'ôte ce qui est à toi, ne le redemande pas. Et ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi de même. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on? puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment. Et si vous ne faites du bien qu'à ceux qui vous font du bien, quel gré vous en saura-t-on? puisque les gens de mauvaise vie font la même chose. Et si vous ne prètez qu'à ceux de qui vous espérez recevoir, quel gré vous en saura-t-on? puisque les gens de mauvaise vie prètent aussi aux gens de mauvaise vie, afin d'en recevoir la pareille.

« C'est pourquoi aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez **sans en rien espérer,** et votre récompense sera grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, parce qu'il est bon envers les ingrats et les méchants. »

Il n'y a rien à interpréter, rien à discuter, rien à ergoter : le Christ condamne absolu-

ment l'intérêt de l'argent; pour lui l'argent n'est qu'un signe représentatif de valeur. C'est l'instrument le plus commode pour opérer les échanges. Le verset 38 corrobore les précédents que nous venons de citer. « Donnez et on vous donnera; on vous donnera dans le sein une bonne mesure, pressée et secouée, et qui se répandra par dessus; car on vous mesurera de la même mesure dont vous vous servez envers les autres. »

On garde dans toutes les Eglises le silence sur ces passages, comme si la théologie n'avait d'autre but que de voiler ce qui dans l'Evangile peut relever le courage et éveiller l'espérance des pauvres. Ce silence a pour effet de tranquilliser la conscience des riches. Cela leur donne la faculté de faire leur salut sans rien changer aux habitudes des riches, des seigneurs des temps antichrétiens.

Moïse, par un grand nombre de dispositions légales, avait restreint le droit des propriétaires, il avait restreint la puissance de la richesse, du capital en faveur de l'esclave, du mercenaire, de l'ouvrier.

Le Christ avait vu que cette restriction était

impuissante, et il ne voyait qu'un remède à cette calamité humaine : c'est la suppression de l'intérêt. Mais alors, à quoi servirait l'argent? Eh ! bon Dieu, il servirait à ce qu'il sert aux ouvriers, à se procurer ce qui est nécessaire pour vivre. Le nombre des ouvriers qui prêtent de l'argent est bien rare. D'ailleurs le Christ avait compris que vivre de ses intérêts c'est vivre aux dépens de ceux qui travaillent.

Les seigneurs, les planteurs-propriétaires d'esclaves ont vécu et vivent encore dans le luxe, en retenant à leurs esclaves une partie de leur gain. Le rentier fait la même chose, en opérant d'une autre manière. C'est par le prélèvement d'une certaine somme sur le produit du travail que se forme l'intérêt du capital.

Cette théorie du Christ, qui date de bientôt deux mille ans, n'a pas été attaquée par les économistes de notre temps. Le Christ, qui proclame l'égalité des hommes et des femmes, qui considère la race humaine comme une grande famille, dont le Père est infiniment bon, infiniment juste, ne pouvait pas admettre que des membres de cette grande famille vivraient sans travailler, tandis que les autres

seraient condamnés à les entretenir en travaillant à la sueur de leur front.

Il était arrivé à cette conviction que tout individu ne produisant pas est un parasite vivant du produit du travail de ses frères.

Ces parasites sont nombreux; ce sont les rentiers, les mendiants, les invalides et les fonctionnaires dans l'Etat, dans l'armée, dans l'Eglise.

Diverses de ces catégories doivent disparaître un jour, et les autres être réduites à leur plus simple expression.

Nous entendons partout des protestations violentes s'élever contre de pareils principes. Nous répondrons que cet orage doit s'élever non contre nous, mais contre la doctrine de Jésus-Christ.

Et pourtant on ne peut pas admettre qu'il ait pu se tromper ni cherché à nous tromper. D'ailleurs nos économistes modernes acceptent et professent déjà une bonne partie de ces principes. Ils admettent bien que le soldat fait un travail improductif, que les fonctionnaires de tous les degrés sont dans le même cas. Par conséquent il est de l'intérêt d'une

nation d'en réduire le nombre le plus possible et le plus vite possible. Dans une organisation sociale telle que nous la recommande le Christ, le fonctionnaire rétribué disparaîtrait complètement.

D'ailleurs il deviendrait inutile. Plus de soldats, plus de gendarmes, plus de prisons, plus de tribunaux, mais des arbitres; plus de prêtres, mais des apôtres; plus de mendiants, mais bien des pauvres, c'est-à-dire des ouvriers ne possédant point de fortune personnelle; plus de banques, plus de bourses, plus d'usure, en un mot plus d'intérêts. L'intérêt est composé d'une partie du produit du travail de l'ouvrier, car ni l'or, ni l'argent, ni l'obligation, ni l'action ne sont capables de rien produire. Ce sont tous des êtres stériles qui en tous cas ne peuvent rien produire que fécondés par le travail.

Mais sur quel principe religieux, sur quelle loi naturelle un homme peut-il prétendre avoir le droit d'employer un moyen quelconque pour prélever une partie du produit du travail de ses frères? Devant Dieu, devant la nature, tous les individus de la même espèce sont

égaux, aussi bien les femelles que les mâles. Ils ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, soit le même pouvoir pour les satisfaire. Les conditions nécessaires à la satisfaction de ces besoins sont aussi de la même nature. Il y a pourtant une différence : tous les individus de la même espèce ne sont pas également doués, c'est-à-dire que leur organisme n'est pas chez tous de la même perfection ; que les uns sont plus capables que les autres, ce qui rend la vie plus facile, que les premiers ont un pouvoir plus grand que les derniers. Mais la différence des facultés du pouvoir ne change rien à la grandeur des droits ni des devoirs. S'il en était autrement, le pouvoir, la puissance augmenteraient les droits, ce serait ainsi la force des uns qui primerait les droits des autres.

A moins d'infirmités considérables, tous les individus de la même espèce sont capables de pourvoir à leur entretien, de se procurer ce qui est nécessaire à leur existence. Seulement, chez les animaux, il n'existe pas comme chez l'homme la faculté d'augmenter la production des matières nécessaires à leur vie ; ils n'ont

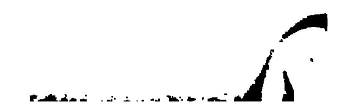
pas cet instinct en général, parce qu'ils n'ont pas les organes nécessaires pour lui obéir. Cependant la prévoyance existe chez un grand nombre d'insectes, chez les oiseaux aussi; mais c'est chez l'homme que cette faculté est le plus développée, et il possède des instruments pour s'en servir. Et le jour où il comprendra que c'est le bonheur de l'espèce qui fait le bonheur de l'individu, il travaillera dans l'intérêt de la collectivité avec la même ardeur, le même plaisir qu'il travaille aujourd'hui avec égoïsme à son intérêt personnel.



XXVIII.

LES LOIS NATURELLES

La doctrine de Jésus-Christ n'est-elle pas contraire aux lois de la nature? L'opinion générale répond affirmativement à cette question. Ceux qui sont chargés de nous l'enseigner partagent eux-mêmes cette opinion. Tous nos prêtres et nos ministres considèrent la religion de Jésus comme un idéal vers lequel nous devons tendre sans cesse sans espoir de l'atteindre jamais. Nous ne partageons pas cette manière de voir. Il faut d'abord bien déterminer ce que l'on entend par lois naturelles. Nous rappelons l'opinion que nous avons déjà exprimée, c'est que le Christ était un profond psychologiste. Nous entendons par là que personne n'a mieux étudié, mieux approfondi et mieux compris que lui le cœur et l'esprit humain.



Il part, comme tous les auteurs qui se sont occupés de psychologie humaine, de ce principe que l'homme est égoïste. En ceci l'homme ressemble à tous les êtres animés. Ce que nous appelons égoïsme n'est autre chose que l'instinct de conservation. Ce sentiment est inné chez tous les animaux. C'est le principe de vie, l'âme qui engendre ce sentiment, et c'est l'intelligence qui l'éclaire. L'égoïsme, c'est l'amour de soi, l'amour de notre vie, de notre existence.

Chez l'animal ce sentiment instinctif ne peut pas s'égarer; il se manifeste dans la même espèce, toujours de la même manière; si une exception se produit à cette règle, ce n'est jamais que chez un individu de l'espèce, et dans ce cas cette dérogation provient d'un vice de constitution, d'une perturbation dans les fonctions physiologiques de l'individu, d'une anomalie de certains organes et surtout du système nerveux, du cerveau, du grand sympathique.

Nous avons déjà vu que les animaux ont une manière de vivre différente, suivant leur espèce, mais cette manière de vivre reste la

même dans l'espèce, dans la variété, si l'animal est à l'état naturel, si la domesticité, la tyrannie de l'homme n'a pas perverti ses instincts.

D'abord chez les oiseaux et chez les mammifères terrestres, le mâle et la femelle s'accouplent, se prêtent mutuellement pour élever leur progéniture, et ne l'abandonnent que quand tous les petits sont en état de gagner leur vie, soit de se procurer leur nourriture, comme les parents.

Les couples, en général, restent unis, pour procréer plus tard une nouvelle famille, et, pendant tout le temps qui sépare ces deux époques, les vieux vivent en bonne intelligence, et le sentiment qui les unit n'est pas la passion, ce n'est pas la lubricité, car nous savons que la mère ne permettrait jamais une caresse charnelle si le temps de la conception n'est pas arrivé.

Pendant que les mères font l'éducation des petits, les nourrissent et veillent à leur sécurité, le mâle la soutient, la protége et fait son possible pour alléger la rude tâche de sa compagne. Mais le sentiment de la maternité est

plus puissant que celui de la paternité. Chez la mère l'instinct de la famille fait monter les forces physiques, le courage, à un degré prodigieux. La poule, cet être faible et poltron, ne craint plus aucun ennemi de la nichée : le chien, le chat, l'oiseau de proie, rien ne lui fait peur; elle attaque chien et chat et remporte la victoire le plus souvent. L'oiseau de proie peut la vaincre, mais elle ne reculera pas, elle mourra plutôt héroïquement.

Chez les mammifères, le sentiment de la maternité produit le même phénomène au physique et au moral. Voyez la chatte : quelle tendresse pour ses petits; quels soins minutieux de propreté! Elle n'a plus la même voix, ses miaulements sont quelque chose de si doux. Malheur à l'ennemi de la nichée; si puissant qu'il soit, il sera déchiré, griffé, et cette conduite maternelle ne finira qu'au jour où les petits seront capables de gagner leur vie, c'est-à-dire de chercher, de se procurer comme leurs parents ce qui est nécessaire à leur existence.

On connaît le courage de la lionne, de la tigresse, quand elles sont mères. Chez les her-

bivores, c'est aussi la même conduite. Chez tous les animaux les mères se conduisent de la même manière.

Les pères sont moins soucieux du sort de la famille, et il y en a dans de certaines espèces qui ne s'en soucient pas beaucoup. On affirme que chez les espèces qui se rapprochent le plus du genre humain, chez les singes des espèces les plus grandes, le mâle veille à la sécurité de la famille, qu'il est rempli d'égards pour sa compagne, pour sa progéniture, et qu'il pourvoit à leur entretien.

La conduite des bêtes, quant à la famille, fait souvent, presque toujours, l'admiration de l'homme qui observe et réfléchit. La conduite des mères est admirable. Chez les mammifères, elles ne refusent jamais leurs mamelles à leurs enfants, et bien des pères se conduisent mieux qu'un grand nombre de ceux de notre chère espèce.

Les animaux se conduisent à l'égard de la famille d'une manière digne de notre admiration. Leur manière d'agir les uns vis-à-vis des autres est aussi bien remarquable. On dit depuis longtemps que les loups ne se mangent

pas entre eux. Cet adage exprime une vérité bien plus profonde qu'on ne se l'imagine communément.

Les individus de la même espèce ne se font jamais de mal entre eux quand ils vivent à l'état libre. Il y a cependant une exception qui se produit dans les temps de misère. L'animal affamé ne voudrait pas partager sa proie avant d'être rassasié. Mais quand la pâture abonde. ils se repaissent ensemble sans jalousie et sans disputes. Dans la misère, affamés, les individus de la même espèce pourraient peut-être se dévorer, pour ne pas mourir de faim. Existe-t-il des exemples de cette conduite désespérée?

Les zoologistes n'en citent pas; mais on sait que l'homme est capable de manger son semblable, témoin l'histoire de la ***Méduse,*** et de ces matelots anglais condamnés à mort pour avoir mis à mort un mousse et s'en être nourris pour échapper à la mort; la reine a commué leur peine. Enfin le cannibalisme est bien connu, et l'on croit que cet usage est venu de temps de famine dans des îles, sans commerce

et sans industrie, séparées absolument des continents.

Si les animaux avaient comme l'homme les moyens de se procurer à volonté ce qui est nécessaire à leur entretien, s'ils avaient de la nourriture en abondance, ils vivraient toujours en bonne intelligence; leur instinct ne dégénèrerait jamais.

Pourquoi en est-il autrement chez l'homme? Cela vient de ce que l'intelligence de l'homme est perfectible et que celle de l'animal est bornée, immuable. La bète a aussi son intelligence, les fonctions de son être sont les mèmes que chez l'espèce humaine. Ce que nous appelons instinct est l'ensemble des fonctions psychiques, c'est-à-dire des phénomènes immatériels, impondérables. L'instinct est composé des sensations, des idées, des sentiments qui sont les moteurs de la volonté.

L'animal sent le chaud, le froid, la douleur, la jouissance; il aime, il hait; il est joyeux, gai et se met aussi en colère. Il voit, il compare, il raisonne, il se souvient, oublie rarement. Prenez un cheval intelligent, allez de nuit dans un village, entrez dans une maison

voir un malade, si vous êtes médecin, laissez votre bête devant la porte, et revenez un mois plus tard dans cette localité, et vous verrez bien si votre bête ne vous conduira pas droit devant la maison qu'elle n'a vue qu'une fois. Cela m'est arrivé souvent. Ainsi cette bonne bête avait vu, comparé, fait la différence des maisons; elle s'était rappelée, elle avait donc fait dans son cerveau toutes les opérations que l'homme fait en pareilles circonstances.

La grande différence entre l'homme et la bête consiste en ce que chez celle-ci l'organisme est un tout parfait que rien ne peut déranger. Chez la bête, les fonctions du cerveau sont immuables en ce sens que les idées sont comptées, que les notions, les combinaisons de nouvelles idées ne sont pas possibles, que l'intelligence en un mot n'est pas perfectible, ce que l'on exprime parfaitement en disant qu'elle est bornée. On peut nous objecter que des animaux de la même espèce sont mieux doués que bon nombre de leurs frères, que l'homme peut développer l'intelligence de certains sujets. Cela est vrai, mais ces mêmes sujets ne peuvent pas communiquer

leurs nouvelles connaissances à ceux de leur espèce, et s'ils donnent naissance à une progéniture, elle sera semblable à celles de tous les autres.

Il n'y a donc que l'homme qui possède une intelligence perfectible, et c'est ce qui l'a rendu maître de l'univers, c'est ce qui l'a rendu plus puissant que tous ceux qui l'ont précédé sur cette terre. L'homme peut acquérir des idées nouvelles, il peut perfectionner son intelligence; c'est ce qui fait souvent son malheur.

La perfection ne s'opère que graduellement par l'introduction de nouvelles idées, de nouvelles combinaisons d'idées, de nouvelles conceptions. Cette modification dans le travail du cerveau a une influence sur les instincts et peut les troubler, les modifier. L'homme enfin a cette malheureuse faculté de se tromper, de commettre des erreurs. L'erreur entrée dans l'esprit de l'homme s'y cramponne et n'en peut être expulsée que par de nouvelles idées, de nouvelles conceptions.

L'erreur est, aussi bien que la vérité, un mobile de nos actions.

L'homme, qui est mu par l'erreur, s'imagine qu'il est dans la vérité, et quand il en doute, il a des regrets, des remords, et quand il n'est plus susceptible d'éprouver cet état de son âme, il est perverti complètement, ce n'est plus un homme ni une bête, c'est un monstre.

Instinctivement, à l'état le plus primitif, le plus sauvage, l'homme se conduit et doit se conduire comme la bête, du moins comme la majorité des bêtes.

Il naît, il grandit, il pourvoit à son entretien, en cherchant sa nourriture et en prenant toutes espèces de précautions pour la conservation de sa personne et de sa famille.

Les animaux en font autant. Les oiseaux savent faire leur nid, et père et mère travaillent à cette construction, qui devient la demeure de la famille. Chez tous les oiseaux, le père travaille avec la mère à la construction de cette demeure familiale, et il n'abandonne ni la mère, ni les petits; il est sans cesse à la recherche de leur nourriture, il veille continuellement à leur sécurité, et quand il leur arrive un malheur, il crie, il gémit autant que

la mère. Tous ceux qui ont eu le cœur assez insensible pour dénicher des oiseaux savent quelle désolation ils ont produite chez les vieux. Chez les oiseaux, le mâle reste attaché à la femelle, c'est un couple inséparable.

Il n'en est pas de même chez les animaux mammifères. Chez de certaines espèces, le mâle n'éprouve pas de sentiments familiaux; il abandonne la mère et les petits; il laisse toute la charge de la famille à la mère, qui s'en acquitte toujours, même chez les espèces les plus féroces. Si chez ces espèces la mère se conduisait comme le père, l'espèce disparaîtrait bien vite. C'est donc au sentiment de la maternité que des espèces doivent leur existence, et chez toutes, c'est la mère qui a la plus lourde tâche à remplir. S'il est vrai qu'il n'y a pas de droits sans devoirs, on devrait aussi admettre que devoirs et droits sont corrélatifs et que celui qui a le plus de devoirs à remplir est celui qui devrait avoir le plus de droits à exercer. L'homme le plus civilisé est encore bien loin de déguster cette manière de voir.

Nous nous éloignons de notre sujet, qui est

l'étude de l'égoïsme sous toutes ses formes, et pourtant, avant d'y revenir, je ne puis résister au désir impératif de reproduire quelques passages éloquents de Buffon, relatifs aux mœurs de certaines espèces d'animaux :

LE CASTOR

« Autant l'homme s'est élevé au-dessus de l'état de nature, autant les animaux se sont abaissés au-dessous : soumis et réduits en servitude, ou traités comme rebelles et dispersés par la force, leurs sociétés se sont évanouies, leur industrie est devenue stérile, leurs faibles arts ont disparu, chaque espèce a perdu ses qualités générales, et tous n'ont conservé que leurs propriétés individuelles, perfectionnées dans les uns par l'exemple, l'imitation, l'éducation, et dans les autres par la crainte et par la nécessité où ils sont de veiller continuellement à leur sûreté. Quelles vues, quels desseins, quels projets peuvent avoir des esclaves sans âme ou des relégués sans puissance? ramper ou fuir, et toujours exister d'une manière solitaire, ne rien édifier, ne rien produire, ne rien transmettre, et toujours languir

dans la calamité, déchoir, se perpétuer sans se multiplier, perdre, en un mot, par la durée autant et plus qu'ils n'avaient acquis par le temps.

« Aussi ne reste-t-il quelques vestiges de leur merveilleuse industrie que dans ces contrées éloignées et désertes, ignorées de l'homme pendant une longue suite de siècles, où chaque espèce pouvait manifester en liberté ses talents naturels et les perfectionner dans le repos, en se réunissant en société durable.

« Les castors sont peut-être le seul exemple qui subsiste comme un ancien monument de cette espèce d'intelligence des brutes qui, quoique infiniment inférieure par son principe à celle de l'homme, suppose cependant des projets communs et des vues relatives, projets qui, ayant pour base la société et pour objet une digue à construire, une bourgade à élever, une espèce de république à fonder, supposent aussi une manière quelconque de s'entendre et d'agir de concert.

« Les castors, dira-t-on, sont parmi les quadrupèdes ce que les abeilles sont parmi les insectes. Quelle différence! Il y a dans la na-

ture, telle qu'elle nous est parvenue, trois espèces de sociétés qu'on doit considérer avant de les comparer : la société libre de l'homme, de laquelle, après Dieu, il tient toute sa puissance ; la société gênée des animaux, toujours fugitive devant celle de l'homme ; et, enfin, la société forcée de quelques petites bêtes, qui, naissant toutes en même temps dans le même lieu, sont contraintes d'y demeurer ensemble. Un individu, pris solitairement et au sortir des mains de la nature, n'est qu'un être stérile, dont l'industrie se borne au simple usage des sens ; l'homme lui-même, dans l'état de pure nature, dénué de lumières et de tous les secours de la société, ne produit rien, n'édifie rien.

« Toute société, au contraire, devient nécessairement féconde, quelque fortuite, quelque aveugle qu'elle puisse être, pourvu qu'elle soit composée d'êtres de même nature : par la seule nécessité de se chercher ou de s'éviter, il s'y formera des mouvements communs dont le résultat sera souvent un ouvrage qui aura l'air d'avoir été conçu, conduit et exécuté avec intelligence. Ainsi l'ouvrage des abeilles, qui,

dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieil arbre, bâtissent chacune leur cellule ; l'ouvrage des mouches de Cayenne, qui non-seulement font aussi leurs cellules, mais construisent même la ruche qui doit les contenir, sont des travaux purement mécaniques qui ne supposent aucune intelligence, aucun projet concerté, aucune vue générale ; des travaux qui, n'étant que le produit d'une nécessité physique, un résultat de mouvements communs, s'exercent toujours de la même façon, dans tous les temps et dans tous les lieux, par une multitude qui ne s'est point assemblée par choix, mais qui se trouve réunie par force de nature.

« Ce n'est donc pas la société, c'est le nombre seul qui opère ici ; c'est une puissance aveugle qu'on ne peut comparer à la lumière qui dirige toute société : je ne parle point de cette lumière pure, de ce rayon divin qui n'a été départi qu'à l'homme seul ; les castors en sont assurément privés, comme tous les autres animaux ; mais leur société n'étant point une réunion forcée, se faisant au contraire par une espèce de choix, et supposant au moins un

concours général et des vues communes dans ceux qui la composent, suppose au moins aussi une lueur d'intelligence qui, quoique très différente de celle de l'homme par le principe, produit cependant des effets assez semblables pour qu'on puisse les comparer, non pas dans la société plénière et puissante, telle qu'elle existe parmi les peuples anciennement policés, mais dans la société naissante chez des hommes sauvages, laquelle seule peut, avec équité, être comparée à celle des animaux.

« Voyons donc le produit de l'une et l'autre de ces sociétés; voyons jusqu'où s'étend l'art du castor, et où se borne celui du sauvage.

« Rompre une branche pour en faire un bâton, se bâtir une hutte, la couvrir de feuillages pour se mettre à l'abri, amasser de la mousse ou du foin pour se faire un lit, sont des actes communs à l'animal et au sauvage; les ours font des huttes, les singes ont des bâtons, plusieurs autres animaux se pratiquent un domicile propre, commode, impénétrable à l'eau.

« Frotter une pierre pour la rendre tran-



chante et s'en faire une hache, s'en servir pour couper, pour écorcer du bois, pour aiguiser des flèches, pour creuser un vase, écorcher un animal pour se revêtir de sa peau, en prendre les nerfs pour en faire une corde d'arc, attacher ces mêmes nerfs à une épine dure, et se servir de tous deux comme de fil et d'aiguille, sont des actes purement individuels que l'homme en solitude peut tous exécuter sans être aidé des autres, des actes qui dépendent de sa seule conformation, puisqu'ils ne supposent que l'usage de la main; mais couper et transporter un gros arbre, élever un carbet, construire une pirogue, sont au contraire des opérations qui supposent nécessairement un travail commun et des vues concertées. Ces ouvrages sont aussi les seuls résultats de la société naissante chez des nations sauvages, comme les ouvrages des castors sont les fruits de la société perfectionnée parmi ces animaux; car il faut observer qu'ils ne songent point à bâtir, à moins qu'ils n'habitent un pays libre et qu'ils n'y soient parfaitement tranquilles. Il y a des castors en Languedoc, dans les îles du Rhône; il y en a en

plus grand nombre dans les provinces du nord de l'Europe; mais comme toutes ces contrées sont habitées, ou du moins fort fréquentées par les hommes, les castors y sont, comme tous les autres animaux, dispersés, solitaires, fugitifs, ou cachés dans un terrier; on ne les a jamais vus se réunir, se rassembler, ni rien entreprendre, ni rien construire; au lieu que dans ces terres désertes, où l'homme en société n'a pénétré que bien tard et où l'on ne voyait auparavant que quelques vestiges de l'homme sauvage, on a partout trouvé les castors réunis, formant des sociétés, et l'on n'a pu s'empêcher d'admirer leurs ouvrages.

« Nous tâcherons de ne citer que des témoins judicieux, irréprochables, et nous ne donnerons pour certains que les faits sur lesquels ils s'accordent : moins portés peut-être que quelques-uns d'entre eux à l'admiration, nous nous permettrons le doute et même la critique sur tout ce qui nous paraîtra trop difficile à croire.

« Tous conviennent que le castor, loin d'avoir une supériorité marquée sur les autres animaux, paraît au contraire être au-dessous

de quelques-uns d'entre eux pour les qualités purement individuelles; et nous sommes en état de confirmer ce fait, ayant encore actuellement un jeune castor vivant qui nous a été envoyé de Canada, et que nous gardons depuis près d'un an. C'est un animal assez doux, assez tranquille, assez familier, un peu triste, même un peu plaintif, sans passions violentes, sans appétits véhéments, ne se donnant que peu de mouvement, ne faisant d'efforts pour quoi que ce soit, cependant occupé sérieusement du désir de sa liberté, rongeant de temps en temps les portes de sa prison, mais sans fureur, sans précipitation, et dans la seule vue d'y faire une ouverture pour en sortir: au reste assez indifférent, ne s'attachant pas volontiers, ne cherchant point à nuire et assez peu à plaire.

« Il paraît inférieur au chien par les qualités relatives qui pourraient l'approcher de l'homme; il ne semble fait ni pour servir, ni pour commander, ni même pour commercer avec une autre espèce que la sienne : son sens, renfermé dans lui-même, ne se manifeste en entier qu'avec ses semblables; seul, il a

peu d'industrie personnelle, encore moins de ruses, pas même assez de défiance pour éviter des piéges grossiers : loin d'attaquer les autres animaux, il ne sait pas même se bien défendre ; il préfère la fuite au combat, quoiqu'il morde cruellement et avec acharnement, lorsqu'il se trouve saisi par la main du chasseur.

« Si l'on considère donc cet animal dans l'état de nature, ou plutôt dans son état de solitude et de dispersion, il ne paraîtra pas, pour les qualités intérieures, au-dessus des autres animaux ; il n'a pas plus d'esprit que le chien, de sens que l'éléphant, de finesse que le renard, etc. ; il est plutôt remarquable par des singularités de conformation extérieure que par la supériorité apparente de ses qualités intérieures.

« Il est le seul parmi les quadrupèdes qui ait la queue plate, ovale et couverte d'écailles, de laquelle il se sert comme d'un gouvernail pour se diriger dans l'eau ; le seul qui ait des nageoires aux pieds de derrière, et en même temps les doigts séparés dans ceux du devant, qu'il emploie comme des mains pour porter à sa bouche ; le seul qui, ressemblant aux ani-



maux terrestres par les parties antérieures de son corps, paraisse en même temps tenir des animaux aquatiques par les parties postérieures : il fait la nuance des quadrupèdes aux poissons, comme la chauve-souris fait celle des quadrupèdes aux oiseaux.

« Mais ces singularités seraient plutôt des défauts que des perfections, si l'animal ne savait tirer de cette conformation, qui nous paraît bizarre, des avantages uniques, et qui le rendent supérieur à tous les autres.

« Les castors commencent par s'assembler au mois de juin ou de juillet pour se réunir en société; ils arrivent en nombre et de plusieurs côtés, et forment bientôt une troupe de deux ou trois cents : le lieu du rendez-vous est ordinairement le lieu de l'établissement, et c'est toujours au bord des eaux. Si ce sont des eaux plates, et qui se soutiennent à la même hauteur comme dans un lac, ils se dispensent d'y construire une digue; mais dans les eaux courantes, et qui sont sujettes à hausser ou baisser, comme sur les ruisseaux, les rivières, ils établissent une chaussée, et par cette retenue ils forment une espèce d'étang

ou de pièce d'eau qui se soutient toujours à la même hauteur : la chaussée traverse la rivière comme une écluse, et va d'un bord à l'autre; elle a souvent quatre-vingts ou cent pieds de longueur sur dix ou douze pieds d'épaisseur à sa base. Cette construction paraît énorme pour des animaux de cette taille, et suppose en effet un travail immense; mais la solidité avec laquelle l'ouvrage est construit étonne encore plus que sa grandeur. L'endroit de la rivière où ils établissent cette digue est ordinairement peu profond; s'il se trouve sur le bord un gros arbre qui puisse tomber dans l'eau, ils commencent par l'abattre pour en faire la pièce principale de leur construction : cet arbre est souvent plus gros que le corps d'un homme; ils le scient, ils le rongent au pied, et, sans autre instrument que leurs quatre dents incisives, ils le coupent en assez peu de temps, et le font tomber du côté qu'il leur plaît, c'est-à-dire en travers sur la rivière; ensuite ils coupent les branches de la cîme de cet arbre tombé pour le mettre de niveau et le faire porter partout également. Ces opérations se font en commun; plusieurs castors

rongent ensemble le pied de l'arbre pour l'abattre, plusieurs aussi vont ensemble pour en couper les branches lorsqu'il est abattu; d'autres parcourent en même temps les bords de la rivière et coupent de moindres arbres, les uns gros comme la jambe, les autres comme la cuisse; ils les dépècent et les scient à une certaine hauteur pour en faire des pieux; ils amènent ces pièces de bois d'abord par terre jusqu'au bord de la rivière, et ensuite par eau jusqu'au lieu de leur construction; ils en font une espèce de pilotis serré, qu'ils enfoncent encore en entrelaçant des branches entre les pieux. Cette opération suppose bien des difficultés vaincues; car pour dresser ces pieux et les mettre dans une situation à peu près perpendiculaire, il faut qu'avec les dents ils élèvent le gros bout contre le bord de la rivière, ou contre l'arbre qui la traverse; que d'autres plongent en même temps jusqu'au fond de l'eau pour y creuser avec les pieds de devant un trou dans lequel ils font entrer la pointe du pieu, afin qu'il puisse se tenir debout. A mesure que les uns plantent ainsi leurs pieux, les autres vont chercher de la terre qu'ils gâ-

chent avec leurs pieds et battent avec leur queue; ils la portent dans leur gueule et avec les pieds de devant, et ils en transportent une si grande quantité, qu'ils en remplissent tous les intervalles de leur pilotis. Ce pilotis est composé de plusieurs rangs de pieux, tous égaux en hauteur, et tous plantés les uns contre les autres; il s'étend d'un bord à l'autre de la rivière, il est rempli et maçonné partout: les pieux sont plantés verticalement du côté de la chute de l'eau; tout l'ouvrage est au contraire en talus du côté qui en soutient la charge, ensorte que la chaussée, qui a dix ou douze pieds de largeur à sa base, se réduit à deux ou trois pieds d'épaisseur au sommet; elle a donc non-seulement toute l'étendue, toute la solidité nécessaire, mais encore la forme la plus convenable pour retenir l'eau, l'empêcher de passer, en soutenir le poids et en rompre les efforts. Au haut de la chaussée, c'est-à-dire dans la partie où elle a le moins d'épaisseur, ils pratiquent deux ou trois ouvertures en pente, qui sont autant de décharges de superficie qu'ils élargissent ou rétrécissent, selon que la rivière vient à hausser ou bais-



ser; et lorsque par des inondations trop grandes ou trop subites, il se fait quelques brèches à leur digue, ils savent les réparer, et travaillent de nouveau dès que les eaux sont baissées.

« Il serait superflu, après cette exposition de leurs travaux pour un ouvrage public, de donner encore le détail de leurs constructions particulières, si dans une histoire l'on ne devait pas rendre compte de tous les faits, et si ce premier grand ouvrage n'était pas fait dans la vue de rendre plus commodes leurs petites habitations : ce sont des cabanes, ou plutôt des espèces de maisonnettes bâties dans l'eau sur un pilotis plein tout près du bord de leur étang avec deux issues, l'une pour aller à terre, l'autre pour se jeter à l'eau.

« La forme de cet édifice est presque toujours ovale ou ronde; il y en a de plus grands et de plus petits, depuis quatre ou cinq jusqu'à huit ou dix pieds de diamètre; il s'en trouve aussi quelquefois qui sont à deux ou trois étages; les murailles ont jusqu'à deux pieds d'épaisseur; elles sont élevées à plomb sur le pilotis plein, qui sert en même temps

de fondement et de plancher à la maison.

« Lorsqu'elle n'a qu'un étage, les murailles ne s'élèvent droites qu'à quelques pieds de hauteur, au-dessus de laquelle elles prennent la courbure d'une voûte en anse de panier; cette voûte termine l'édifice et lui sert de couvert; il est maçonné avec solidité et enduit avec propreté en dehors et en dedans; il est impénétrable à l'eau des pluies et résiste aux vents les plus impétueux; les parois en sont revêtues d'une espèce de stuc si bien gâché et si proprement appliqué, qu'il semble que la main de l'homme y ait passé; aussi la queue leur sert-elle de truelle pour appliquer ce mortier qu'ils gâchent avec leurs pieds.

« Ils mettent en œuvre différentes espèces de matériaux, des bois, des pierres et des terres sablonneuses qui ne sont point sujettes à se délayer par l'eau : les bois qu'ils emploient sont presque tous légers et tendres; ce sont des aunes, des peupliers, des saules, qui naturellement croissent au bord des eaux et qui sont plus faciles à écorcer, à couper, à voiturer que des arbres dont le bois serait plus pesant et plus dur. Lorsqu'ils attaquent un

arbre, ils ne l'abandonnent pas qu'il ne soit abattu, dépecé, transporté; ils le coupent toujours à un pied ou un pied et demi de hauteur de terre; ils travaillent assis, et, outre l'avantage de cette situation commode, ils ont le plaisir de ronger continuellement de l'écorce et du bois dont le goût leur est fort agréable, car ils préfèrent l'écorce fraîche et le bois tendre à la plupart des aliments ordinaires; ils en font ample provision pour se nourrir pendant l'hiver; ils n'aiment pas le bois sec.

« C'est dans l'eau et près de leurs habitations qu'ils établissent leur magasin; chaque cabane a le sien proportionné au nombre de ses habitants, qui tous y ont un droit commun et ne vont jamais piller leurs voisins.

« On a vu des bourgades composées de vingt à vingt-cinq cabanes; ces grands établissements sont rares, et cette espèce de république est ordinairement moins nombreuse; elle n'est le plus souvent composée que de dix ou douze tribus dont chacune a son quartier, son magasin, son habitation séparée; ils ne souffrent pas que des étrangers viennent

s'établir dans leurs enceintes. Les plus petites cabanes contiennent deux, quatre, six, et les plus grandes dix-huit, vingt, et même jusqu'à trente castors, presque toujours en nombre pair, autant de femelles que de mâles; ainsi, en comptant même au rabais, on peut dire que leur société est souvent composée de cent cinquante ou deux cents ouvriers associés, qui tous ont travaillé d'abord en corps pour élever le grand ouvrage public, et ensuite par compagnies pour édifier des habitations particulières.

« Quelque nombreuse que soit cette société, la paix s'y maintient sans altération; le travail commun a resserré leur union; les commodités qu'ils se sont procurées, l'abondance des vivres qu'ils amassent et consomment ensemble servent à l'entretenir; des appétits modérés, des goûts simples, de l'aversion pour la chair et le sang, leur ôtent jusqu'à l'idée de rapine et de guerre : ils jouissent de tous les biens que l'homme ne fait que désirer. Amis entre eux, s'ils ont quelques ennemis au dehors, ils savent les éviter; ils s'avertissent en frappant avec leur queue sur l'eau un coup

qui retentit au loin dans toutes les voûtes des habitations; chacun prend son parti, ou de plonger dans le lac ou de se recéler dans leurs murs, qui ne craignent que le feu du ciel ou le fer de l'homme, et qu'aucun animal n'ose entreprendre d'ouvrir ou renverser. Ces asiles sont non-seulement très sûrs, mais encore très propres et très commodes; le plancher est jonché de verdure; des rameaux de buis et de sapin leur servent de tapis, sur lequel ils ne font ni ne souffrent jamais aucune ordure; la fenêtre qui regarde sur l'eau leur sert de balcon, pour se tenir au frais et prendre le bain pendant la plus grande partie du jour; ils s'y tiennent debout, la tête et les parties antérieures du corps élevées, et toutes les parties postérieures plongées dans l'eau : cette fenêtre est percée avec précaution; l'ouverture en est assez élevée pour ne pouvoir jamais être fermée par les glaces qui, dans le climat de nos castors, ont quelquefois deux ou trois pieds d'épaisseur; ils en abaissent alors la tablette, coupent en pente les pieux sur lesquels elle était appuyée, et se font une issue jusqu'à l'eau sous la glace.

« Cet élément liquide leur est si nécessaire, ou plutôt leur fait tant de plaisir, qu'ils semblent ne pouvoir s'en passer; ils vont quelquefois assez loin sous la glace : c'est alors qu'on les prend aisément en attaquant d'un côté la cabane et les attendant en même temps à un trou qu'on pratique dans la glace à quelque distance, et où ils sont obligés d'arriver pour respirer. L'habitude qu'ils ont de tenir continuellement la queue et toutes les parties postérieures du corps dans l'eau, paraît avoir changé la nature de leur chair; celle des parties antérieures jusqu'aux reins a la qualité, le goût, la consistance de la chair des animaux de la terre et de l'air; celle des cuisses et de la queue a l'odeur, la saveur et toutes les qualités de celle du poisson : cette queue, longue d'un pied, épaisse d'un pouce, et large de cinq ou six, est même une extrémité, une vraie portion de poisson attachée au corps d'un quadrupède; elle est entièrement recouverte d'écailles et d'une peau toute semblable à celle des gros poissons : on peut enlever ces écailles en les râclant au couteau, et, lorsqu'elles sont tombées, l'on voit encore leur

empreinte sur la peau comme dans tous nos poissons.

« C'est au commencement de l'été que les castors se rassemblent; ils emploient les mois de juillet et d'août à construire leur digue et leurs cabanes; ils font leur provision d'écorce et de bois dans le mois de septembre, ensuite ils jouissent de leurs travaux, ils goûtent les douceurs domestiques; c'est le temps du repos, c'est mieux, c'est la saison des amours.

« Se connaissant, prévenus l'un pour l'autre par l'habitude, par les plaisirs et les peines d'un travail commun, chaque couple ne se forme point au hasard, ne se joint pas par pure nécessité de nature, mais s'unit par choix et s'assortit par goût : ils passent ensemble l'automne et l'hiver; contents l'un de l'autre, ils ne se quittent guère; à l'aise dans leur domicile, ils n'en sortent que pour faire des promenades agréables et utiles; ils en rapportent des écorces fraîches, qu'ils préfèrent à celles qui sont sèches ou trop imbibées d'eau.

« Les femelles portent, dit-on, quatre mois; elles mettent bas sur la fin de l'hiver, et pro-

duisent ordinairement deux ou trois petits; les mâles les quittent à peu près dans ce temps : ils vont à la campagne jouir des douceurs et des fruits du printemps; ils reviennent de temps en temps à la cabane, mais ils n'y séjournent plus; les mères y demeurent occupées à allaiter, à soigner, à élever leurs petits, qui sont en état de les suivre au bout de quelques semaines; elles vont à leur tour se promener, se rétablir à l'air, manger du poisson, des écrevisses, des écorces nouvelles, et passent ainsi l'été sur les eaux, dans les bois. Ils ne se rassemblent qu'en automne, à moins que les inondations n'aient renversé leur digue ou détruit leurs cabanes, car alors ils se réunissent de bonne heure pour en réparer les brèches.

« Il y a des lieux qu'ils habitent de préférence, où l'on a vu qu'après avoir détruit plusieurs fois leurs travaux, ils venaient tous les étés pour les réédifier, jusqu'à ce qu'enfin, fatigués de cette persécution et affaiblis par la perte de plusieurs d'entre eux, ils ont pris le parti de changer de demeure et de se retirer au loin dans les solitudes les plus profon-

des. C'est principalement en hiver que les chasseurs les cherchent, parce que leur fourrure n'est parfaitement bonne que dans cette saison; et lorsque, après avoir ruiné leurs établissements, il arrive qu'ils en prennent en grand nombre, la société trop réduite ne se rétablit point, le petit nombre de ceux qui ont échappé à la mort ou à la captivité se disperse; ils deviennent fuyards; leur génie, flétri par la crainte, ne s'épanouit plus, ils s'enfouissent, eux et tous leurs talents, dans un terrier, où, rabaissés à la condition des autres animaux, ils mènent une vie timide, ne s'occupant plus que des besoins pressants, n'exercent que leurs facultés individuelles, et perdent sans retour les qualités sociales que nous venons d'admirer.

« Quelque admirables en effet, quelque merveilleuses que puissent paraître les choses que nous venons d'exposer au sujet de la société et des travaux de nos castors, nous osons dire qu'on ne peut douter de leur réalité. Toutes les relations, faites en différents temps par un grand nombre de témoins oculaires, s'accordent sur tous les faits que nous avons rap-

portés; et si notre récit diffère de celui de quelques-uns d'entre eux, ce n'est que dans les passages où ils nous ont paru enfler le merveilleux, aller au-delà du vrai, et quelquefois même de toute vraisemblance.

« Car on ne s'est pas borné à dire que les castors avaient des mœurs sociales et des talents évidents pour l'architecture, mais on a assuré qu'on ne pouvait leur refuser des idées générales de police et de gouvernement; que leur société étant une fois formée, ils savaient réduire en esclavage les voyageurs, les étrangers; qu'ils s'en servaient pour porter leur terre, traîner leur bois; qu'ils traitaient de même les paresseux d'entre eux qui ne voulaient et les vieux qui ne pouvaient pas travailler; qu'ils les renversaient sur le dos, les faisaient servir de charrette pour voiturer leurs matériaux; que ces républicains ne s'assemblaient jamais qu'en nombre impair, pour que dans leurs conseils il y eût toujours une voix prépondérante; que la société entière avait un président; que chaque tribu avait son intendant; qu'ils avaient des sentinelles établies pour la garde publique; que, quand ils étaient

poursuivis, ils ne manquaient pas de s'arracher les testicules pour satisfaire à la cupidité des chasseurs; qu'ils se montraient ainsi mutilés pour trouver grâce à leurs yeux, etc.

« Autant nous sommes éloignés de croire à ces fables, ou de recevoir ces exagérations, autant il nous paraît difficile de se refuser à admettre des faits constatés, confirmés et moralement très certains.

« On a mille fois vu, revu, détruit, renversé leurs ouvrages; on les a mesurés, dessinés, gravés; enfin, ce qui ne laisse aucun doute, ce qui est plus fort que tous les témoignages passés, c'est que nous en avons de récents et d'actuels; c'est qu'il en subsiste encore de ces ouvrages singuliers, qui, quoique moins communs que dans les premiers temps de la découverte de l'Amérique septentrionale, se trouvent cependant en assez grand nombre pour que tous les missionnaires, tous les voyageurs, même les plus nouveaux, qui se sont avancés dans les terres du nord, assurent en avoir rencontré. Tous s'accordent à dire qu'outre les castors qui sont en société, on rencontre partout, dans le même climat, des castors solitai-

res, lesquels, rejetés, disent-ils, de la société pour leurs défauts, ne participent à aucun de ses avantages, n'ont ni maison ni magasin, et demeurent, comme le blaireau, dans un boyau sous terre : on a même appelé ces castors solitaires, *castors terriers*; ils sont aisés à reconnaître : leur robe est sale, le poil est rongé sur le dos par le frottement de la terre; ils habitent comme les autres assez volontiers au bord des eaux, où quelques-uns même creusent un fossé de quelques pieds de profondeur, pour former un petit étang qui arrive jusqu'à l'ouverture de leur terrier, qui s'étend quelquefois à plus de cent pieds en longueur, et va toujours en s'élevant, afin qu'ils aient la facilité de se retirer en haut à mesure que l'eau s'élève dans les inondations; mais il s'en trouve aussi, de ces castors solitaires, qui habitent assez loin des eaux, dans les terres.

« On trouve des castors en Amérique, depuis le trentième degré de latitude nord jusqu'au soixantième et au delà; ils sont très communs vers le nord, et toujours en moindre nombre à mesure qu'on avance vers le midi; c'est la même chose dans l'ancien continent:

on n'en trouve en quantité que dans les contrées les plus septentrionales, et ils sont très rares en France, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Egypte. Les anciens les connaissaient; il était défendu de les tuer dans la religion des mages; ils étaient communs sur les rives du Pont-Euxin; on a même appelé le castor *canis ponticus*, mais apparemment que ces animaux n'étaient pas assez tranquilles sur les bords de cette mer, qui en effet sont fréquentés par les hommes de temps immémorial, puisque aucun des anciens ne parle de leur société ni de leurs travaux.

« Ælien surtout, qui marque un si grand faible pour le merveilleux, et qui, je crois, a écrit le premier que le castor se coupe les testicules pour les laisser ramasser au chasseur, n'aurait pas manqué de parler des merveilles de leur république, en exagérant leur génie et leurs talents pour l'architecture. Pline lui-même, Pline dont l'esprit fier, triste et sublime, déprise toujours l'homme pour exalter la nature, se serait-il abstenu de comparer les travaux de Romulus à ceux de nos castors? Il paraît donc certain qu'aucun des anciens n'a

connu leur industrie pour bâtir, et, quoiqu'on ait trouvé dans les derniers siècles des castors cabanés en Norvége et dans les autres provinces les plus septentrionales de l'Europe, et qu'il y ait apparence que les *anciens castors bâtissaient aussi bien que les castors modernes*, comme les Romains n'avaient pas pénétré jusque-là, il n'est pas surprenant que leurs écrivains n'en fassent aucune mention.

« Plusieurs auteurs ont écrit que le castor étant un animal aquatique, il ne pouvait vivre sur terre et sans eau : cette opinion n'est pas vraie, car le castor que nous avons vivant, ayant été pris tout jeune en Canada, et ayant été toujours élevé dans la maison, ne connaissait pas l'eau lorsqu'on nous l'a remis, il craignait et refusait d'y entrer; mais, l'ayant une fois plongé et retenu d'abord par force dans un bassin, il s'y trouva si bien au bout de quelques minutes, qu'il ne cherchait point à en sortir, et lorsqu'on le laissait libre, il y retournait très souvent de lui-même; il se vautrait aussi dans la boue et sur le pavé mouillé. Un jour il s'échappa, et descendit par un escalier de cave dans les voûtes des carrières qui



sont sous le terrain du Jardin royal; il s'enfuit assez loin en nageant sur les mares d'eau qui sont au fond de ces carrières; cependant, dès qu'il vit la lumière des flambeaux que nous y fîmes porter pour le chercher, il revint à ceux qui l'appelaient, et se laissa prendre aisément. Il est familier sans être caressant; il demande à manger à ceux qui sont à table; ses instances sont un petit cri plaintif et quelques gestes de la main; dès qu'on lui donne un morceau, il l'emporte, et se cache pour le manger à son aise; il dort assez souvent, et se repose sur le ventre; il mange de tout, à l'exception de la viande, qu'il refuse constamment, cuite ou crue; il ronge tout ce qu'il trouve, les étoffes, les meubles, le bois, et l'on a été obligé de doubler de fer-blanc le tonneau dans lequel il a été transporté.

« Les castors habitent de préférence sur les bords des lacs, des rivières et des autres eaux douces; cependant il s'en trouve au bord de la mer, mais c'est principalement sur les mers septentrionales, et surtout dans les golfes méditerranés qui reçoivent de grands fleuves, et dont les eaux sont peu salées.



« Ils sont ennemis de la loutre; ils la chassent, et ne lui permettent pas de paraître sur les eaux qu'ils fréquentent. La fourrure du castor est encore plus belle et plus fournie que celle de la loutre : elle est composée de deux sortes de poils; l'un, plus court, mais très touffu, fin comme le duvet, impénétrable à l'eau, revêt immédiatement la peau; l'autre, plus long, plus ferme, plus lustré, mais plus rare, recouvre ce premier vêtement, lui sert, pour ainsi dire, de surtout, le défend des ordures, de la poussière, de la fange : ce second poil n'a que peu de valeur; ce n'est que le premier que l'on emploie dans nos manufactures. Les fourrures les plus noires sont ordinairement les plus fournies, et par conséquent les plus estimées; celles des castors terriers sont fort inférieures à celles des castors cabanés. Les castors sont sujets à la mue pendant l'été, comme tous les autres quadrupèdes; aussi la fourrure de ceux qui sont pris dans cette saison n'a que peu de valeur. La fourrure des castors blancs est estimée à cause de sa rareté, et les parfaitement noirs sont presque aussi rares que les blancs.



« Mais indépendamment de la fourrure, qui est ce que le castor fournit de plus précieux, il donne encore une matière dont on a fait un grand usage en médecine. Cette matière, que l'on a appelée ***castoreum***, est contenue dans deux grosses vésicules que les anciens avaient prises pour les testicules de l'animal ; nous n'en donnerons pas la description ni les usages, parce qu'on les trouve dans toutes les pharmacopées.

« Les sauvages tirent, dit-on, de la queue du castor une huile dont ils se servent comme de topique pour différents maux. La chair du castor, quoique grasse et délicate, a toujours un goût amer assez désagréable; on assure qu'il a les os excessivement durs, mais nous n'avons pas été à portée de vérifier ce fait, n'en ayant disséqué qu'un jeune : ses dents sont très dures, et si tranchantes qu'elles servent de couteau aux sauvages pour couper, creuser et polir le bois. Ils s'habillent de peaux de castors, et les portent en hiver le poil contre la chair : ce sont ces fourrures imbibées de la sueur des sauvages que l'on appelle

castor gras, dont on ne se sert que pour les ouvrages les plus grossiers.

« Le castor se sert de ses pieds de devant comme de mains, avec une adresse au moins égale à celle de l'écureuil; les doigts en sont bien séparés, bien divisés, au lieu que ceux des pieds de derrière sont réunis entre eux par une forte membrane; ils lui servent de nageoires et s'élargissent comme ceux de l'oie, dont le castor a aussi en partie la démarche sur la terre. Il nage beaucoup mieux qu'il ne court : comme il a les jambes de devant bien plus courtes que celles de derrière, il marche toujours la tête baissée et le dos arqué. Il a les sens très bons, l'odorat très fin et même susceptible; il paraît qu'il ne peut supporter ni la malpropreté, ni les mauvaises odeurs : lorsqu'on le retient trop longtemps en prison, et qu'il se trouve forcé d'y faire ses ordures, il les met près du seuil de la porte, et dès qu'elle est ouverte, il les pousse dehors.

« Cette habitude de propreté leur est naturelle, et notre jeune castor ne manquait jamais de nettoyer ainsi sa chambre. A l'âge d'un an, il a donné des signes de chaleur, ce qui pa-



raît indiquer qu'il avait pris dans cet espace de temps la plus grande partie de son accroissement; ainsi la durée de sa vie ne peut être bien longue, et c'est peut-être trop que de l'étendre à quinze ou vingt ans.

« Ce castor était très petit pour son âge, et l'on ne doit pas s'en étonner : ayant presque dès sa naissance toujours été contraint, élevé, pour ainsi dire, à sec, ne connaissant pas l'eau jusqu'à l'âge de neuf mois, il n'a pu ni croître ni se développer comme les autres, qui jouissent de leur liberté et de l'eau, cet élément qui paraît leur être presque aussi nécessaire que l'usage de la terre. »

Cette belle étude de Buffon vient à l'appui de ce que nous avons défendu depuis que nous nous occupons des questions sociales.

L'instinct est, chez les animaux, la manifestation d'une intelligence bornée, et, chez l'homme, la manifestation d'une intelligence

restreinte en principe, mais perfectible non-seulement dans l'individu, mais encore dans l'espèce. Quand nous parlons de l'intelligence, nous entendons l'être psychique tout entier, dirigé quand même par cette partie cérébrale où s'élaborent les idées, où se perçoivent les sensations internes et externes.

L'être psychique, avec toutes ses manifestations, est le produit de l'organisme de l'individu. C'est parce que le castor a une queue en forme de truelle qu'il se fait maçon ; c'est parce qu'il a les pieds de derrière palmés comme ceux des canards, des oies et des cygnes, qu'il bâtit sur l'eau ; c'est parce qu'il est ainsi fait qu'il travaille et se conduit de cette manière qui nous étonne et qui excite notre admiration. Mais l'intelligence de ces animaux n'est pas perfectible ; elle reste la même, elle est aujourd'hui au même état qu'il y a des milliers d'années.

On peut affirmer que comme est faite la bête elle se conduira. L'anatomie comparée a parfaitement établi ce fait, cette vérité matérielle. Ainsi Cuvier, encore vivant par ses œuvres et sa statue, qui orne une des places de

sa ville natale, la petite ville de Montbéliard, Cuvier, avec la mâchoire d'un animal, et même avec quelques-unes de ses dents, reconstruisait non seulement la bête, sa forme organique, mais encore il révélait son genre de vie, sa nourriture, ses habitudes et ses mœurs.

L'anatomie comparée est pour ainsi dire innée dans l'esprit humain. L'homme le plus inculte, le moins lettré, en voyant un oiseau, un animal quelconque, devine de quoi il se nourrit. Si vous lui montrez un oiseau avec des serres puissantes, avec un bec fort et crochu, il vous dira d'emblée : Celui-ci se nourrit en dévorant les autres.

En face d'un quadrupède armé de griffes, d'une puissante mâchoire, et de dents longues et pointues, il vous dira : Celui-ci dévore tout ce qui lui tombe sous les griffes.

Ainsi, telle est la construction, l'organisme de la bête, tels sont ses appétits, ses goûts, ses habitudes, ses instincts, ses mœurs.

Pour moi, il y a dans le règne végétal un phénomène qui m'a toujours paru plus mystérieux que l'instinct animal.

Comment se fait-il que la plante élabore

des éléments qui ne sont pas dans le terrain qui la nourrit?

Comment se fait-il que sur le même terrain il pousse naturellement, ou par la culture, des plantes de différentes espèces, qui toutes trouvent leur nourriture différente dans le même plat?

Voici une plante qui élabore dans sa tige, dans ses feuilles, dans ses fleurs, dans ses graines des éléments aptes à nourrir les animaux et les individus de la race humaine.

Et à côté de cette plante utile, bienfaisante, croissent une masse d'autres plantes qui élaborent des poisons les plus violents. Et pour se nourrir elles ont puisé à la même source. Elles ont pris à l'air de l'oxygène, de l'azote, et à la terre des nitres, des sels de différentes espèces, et c'est avec cela qu'elles ont constitué leurs corps et les éléments utiles ou nuisibles qu'ils renferment.

Ainsi la plante est un admirable laboratoire vivant de chimie organique. La science de la chimie nous révèle la composition des végétaux; mais nulle science ne nous révèlera le principe que renferme une graine quelcon-

que et comment ce principe, cette force, cette puissance agit; quelle est la volonté qui la dirige pour donner l'existence, la vie à la plante que cette graine renfermait dans son sein. Nous savons tous, et même les enfants, qu'une graine provenant d'une plante, d'un arbre, reproduira un sujet semblable à celui qui portait cette graine; mais si nous voulons approfondir ce phénomène et nous demander comment c'est possible, quelles sont les forces qui agissent dans cette création, nous répondrons avec les savants : C'est la force vitale; — mais nous ne serons pas plus avancés que quand ma grand'mère me répondait : C'est Dieu.

Quoi qu'il en soit, c'est la plante elle-même qui crée son corps et tout ce qu'il renferme, c'est elle qui prend à l'air et à la terre des substances diverses qu'elle transforme en substances qui ne ressemblent pas à celles dont elle s'est servie pour constituer son être.

Le même mystère se cache derrière les phénomènes de la production et la vie des êtres animés.

Comme chez la plante, la rencontre de deux substances provenant de deux individus de

genres différents produira un sujet de l'espèce à laquelle appartiennent ceux qui ont contribué à la rencontre des deux semences. Nous savons tout cela, mais nous ignorons quelle est la force qui va faire sortir un être de la rencontre de ces deux éléments provenant de sexes différents. C'est le principe vital, diront les savants; — et l'ignorant me répondra : C'est Dieu. Eh bien, mon esprit restera devant l'inconnu, et c'est probablement parce que notre intelligence est incapable de concevoir l'infini, l'Eternel. Ne soyons ni fiers, ni orgueilleux, et contentons-nous d'étudier les phénomènes que produisent des forces, des puissances mystérieuses.

Notre sujet ne comporte pas, n'exige pas l'étude de toutes les espèces d'animaux, depuis l'insecte jusqu'à l'homme. Nous pouvons nous contenter de scruter même superficiellement l'organisme de quelques mammifères les plus rapprochés de l'homme, et surtout l'organisation et le fonctionnement de l'admirable machine humaine.

Outre la charpente osseuse qui supporte tout l'édifice, le corps de l'homme est com-

posé principalement de quatre systèmes fonctionnels : la circulation, la digestion, l'innervation et la respiration.

C'est par la digestion que le corps emprunte à la terre, soit à ses produits, la nourriture nécessaire au développement et à la conservation de l'être matériel.

Le poumon, c'est-à-dire le système respiratoire, emprunte à l'air ce qui est nécessaire pour compléter la transformation des aliments digérés et passés dans le torrent de la circulation sanguine. Cette circulation se fait par les veines, les artères, les veinules et les artérioles, qui forment deux arbres très ramifiés, dont les rameaux et les *ramilles* se répandent dans toutes les parties du corps, même jusque dans les os. Tous ces rameaux, ces *ramilles* forment deux troncs, réunis par le cœur, qui chasse le sang artériel, le plus rouge, dans tous les tissus les plus délicats, où se trouvent aussi les veinules, qui reprennent le sang qui a servi à la nutrition, et en se réunissant forment les branches du tronc veineux; celui-ci rapporte le sang au cœur, chargé de le renvoyer aux poumons, qui le mettent en contact avec l'air ins-

piré, oxygéné. Redevenu rouge et propre à la nutrition, le sang retourne au cœur; le cœur le renvoie de nouveau à toutes les parties du corps.

Mais ce magnifique phénomène, ce fonctionnement admirable est soumis aux fonctions du cerveau et de ses annexes, c'est-à-dire du système nerveux. Le cerveau est enfermé dans la tête, cette grande boîte osseuse qui chez l'homme et chez la femme s'élève fièrement à la partie supérieure du corps. Du cerveau sort un grand cordon, qui remplit la cavité cylindrique de l'échine du dos, de la colonne vertébrale, percée sur ses côtés pour laisser échapper des cordons composés de plusieurs espèces de nerfs, c'est-à-dire de nerfs remplissant diverses fonctions. Il n'y a pas dans tout le corps une seule partie privée des nerfs qui lui arrivent, pouvant exister d'une manière normale. Si les nerfs, les ***nervules*** qui arrivent à une partie quelconque du corps se paralysent, meurent par causes internes ou externes, cette partie meurt et se sépare du corps sous forme de pus ou de détritus gangreneux.

Nous venons de dire qu'il y a plusieurs espèces de nerfs, c'est-à-dire des nerfs qui remplissent des fonctions différentes.

Et d'abord, toutes les espèces de nerfs ont pour mission d'être les serviteurs du cerveau. Le cerveau est une pile électro-galvanique qui élabore le fluide nerveux. Il y a des nerfs qui conduisent le fluide cérébral nerveux aux muscles du corps; c'est par ce fluide que les muscles se contractent. Il y a deux espèces de muscles, de fibres musculaires. Une espèce ne fonctionne que sous l'empire de la volonté : ils ne sont conducteurs du fluide nerveux que si la volonté le permet, le veut.

Les plus petites parcelles du corps sont remplies de filets nerveux si déliés, si fins, qu'ils ne sont pas visibles à l'œil nu. Parmi ces *nervules* il y en a qui ont pour fonction de rapporter au cerveau tout ce qui se passe dans le milieu où ils plongent. Il y a donc deux divisions importantes dans le système nerveux. Il y a des nerfs qui répandent le fluide nerveux élaboré dans le cerveau, dans toutes les parties du corps, et il existe des nerfs dans

toutes les parties du corps qui font sentir au cerveau tout ce qui se passe à leurs extrémités.

Il y a donc dans le corps animal un double courant de fluide nerveux : l'un partant du cerveau pour inonder toutes les parties du corps, l'autre partant de toutes les parties du corps pour inonder le cerveau. Ainsi, dans la machine animale il y a deux courants de fluide nerveux, en sens contraire. Le courant qui part du cerveau préside à la nutrition, à la digestion, aux fonctions du cœur, des reins, du foie, etc.; l'autre avertit le cerveau de tout ce qui se passe dans les innombrables fonctions de l'organisme animal. C'est ce courant, que l'on peut appeler sensitif, qui impressionne le cerveau et forme les idées, qui, à leur tour, forment les instincts, déterminent les désirs, les volontés. Ainsi l'animal, par les nerfs sensitifs, se sent; il perçoit son existence et l'existence de chaque partie de son être. Si les nerfs, qui sont les fils conducteurs des impressions que subissent les parties où ils plongent, sont mis hors de service soit par une maladie interne, soit par une cause externe,

alors cette partie du corps devient insensible.

Si les nerfs qui répandent le fluide nerveux aux fibres musculaires deviennent malades, alors se produit la paralysie dans les parties où ils aboutissent.

Les modifications multiples qui ont lieu dans toutes les parties des corps animés sont perçues, comme nous l'avons dit, par le cerveau, dans lequel elles font surgir les idées, les désirs, les volontés.

Mais les cerveaux, chez tous les animaux, ne sont pas les mêmes; par conséquent les sensations ne peuvent pas produire chez tous les mêmes idées, les mêmes désirs, et ne peuvent pas faire sentir les mêmes besoins. Toutes ces manifestations sont différentes suivant l'animal dans lequel elles se produisent.

Ainsi, la sensation de la faim produira des idées différentes chez un herbivore et chez un carnivore; et ces idées ne seront pas les mêmes chez les différentes espèces d'herbivores et de carnivores.

C'est par ce fonctionnement du système nerveux sensitif, qui a pour siége le cerveau, laboratoire du fluide nerveux et des idées,

que l'on peut expliquer les désirs et la volonté des animaux dès qu'ils ont vu le jour.

Tous les petits des mères mammifères se mettent à sucer et à chercher la mamelle, qu'ils saisissent de leur bouche, et, par un mouvement de succion très énergique, arrachent le lait du sein de leur mère.

Ces idées, ces désirs, ces actes sont le résultat des impressions, des sensations internes communiquées au cerveau par les nerfs sensitifs. Ce sont ces fonctions variées qui constituent ce que nous appelons l'instinct.

L'instinct est le même chez les individus de la même espèce. Chez les animaux, l'instinct reste le même chez les individus de la même espèce, parce que chez eux l'instinct, rudiment de l'intelligence, est borné, donc imperfectible.

Le castor bâtit aujourd'hui comme il y a vingt mille ans. L'araignée fait sa toile comme dans le temps du père Adam.

L'abeille fait ses cellules, les soude ensemble sous forme de rayons et les remplit de miel, les bouche hermétiquement comme chez les Hindous du temps de Manou et de Bouddha.

La fourmi n'a pas non plus changé ses habitudes, ses mœurs; elle construit ses fourmilières comme au temps d'Abraham.

Pourquoi le castor fait-il des constructions qui nous étonnent et excitent notre admiration?

Parce qu'il est construit de telle manière qu'il a les instruments pour les exécuter.

Pourquoi se constitue-t-il en société pour les exécuter?

Parce qu'il est fait pour les construire en commun; les instruments que la nature lui a donnés ne peuvent servir à atteindre le but pour lequel ils sont faits que par l'union, que par l'association.

Pourquoi la fourmi construit-elle ces fourmilières qui nous étonnent, qui exigent des travaux immenses, inouïs, pour ces petites bêtes?

Nous avons la même réponse banale, enfantine à cette question. C'est parce qu'elle est constituée pour exécuter ces travaux. Il y a dans cette construction quelque chose de plus extraordinaire même que la construction elle-même. C'est que ces monceaux de débris de

végétaux devraient produire une puissante fermentation et gâter les provisions et même étouffer celles qui les habitent. Mais, ô merveille! La fourmi sécrète l'acide formique, liqueur désinfectante qui tue les microbes malfaisants et tous les ferments.

A quoi leur servirait, à ces petites bêtes, d'exécuter tous ces immenses travaux, si elles ne possédaient pas en elles une fonction, un organe pour sécréter cet acide formique?

A quoi servirait à l'araignée l'idée de construire des toiles splendides, si elle n'avait pas en elle un organe qui sécrète, qui produit des centaines de mètres de ces fils si unis, si minces, si admirables?

A quoi servirait à l'abeille l'idée de ramasser de la cire, de sucer du miel, si elle ne possédait pas en elle des organes qui lui permettent de se charger du pollen des fleurs pour fabriquer de la cire, une faculté de sucer le miel sur les feuilles et le calice des fleurs pour le vomir ensuite dans les cellules des rayons?

Elle a l'idée, la volonté de travailler ainsi

parce qu'elle est organisée pour exécuter ce travail.

Et pourquoi fait-elle ce travail en commun? C'est parce qu'elle n'est pas constituée pour le faire individuellement, mais bien pour l'exécuter en collectivité.

De l'étude de la psychologie des plantes et des animaux ressort, avec évidence, pour tout observateur lettré ou illettré, qu'aucune espèce d'animaux n'a jamais imité les travaux d'une autre espèce. Cette faculté, ce pouvoir, ce privilége sont réservés seulement à l'espèce humaine. C'est pourquoi il a été permis de dire sans vanité ni orgueil que l'homme est le roi de la création. On devait ajouter que la femme en est la reine, si l'on veut se servir du langage inventé avant les républiques.

On peut aussi approuver le langage de ceux qui ont dit que l'homme et la femme ont été créés à l'image de Dieu et à sa ressemblance, puisqu'ils ne sont pas condamnés à vivre d'après des instincts bornés, imperfectibles, mais qu'ils peuvent imiter les industries de tous les animaux et en inventer. Ainsi, ils ont quelque chose qui les fait ressembler au Créa-

teur, puisqu'ils peuvent imiter, découvrir, inventer, par conséquent créer. Le castor, l'araignée, la fourmi n'ont jamais rien inventé de nouveau ; ils n'ont jamais imité, copié les travaux de la race humaine, ni ceux d'une autre espèce.

Ainsi la race humaine peut tout imiter et découvrir sans cesse. Elle peut varier ses idées, ses opinions, et par conséquent aussi ses sentiments. Tous les êtres animés possèdent l'instinct de leur conservation. Cet instinct, l'amour de la vie, de l'existence, l'amour de soi, c'est l'égoïsme. Chez l'animal l'égoïsme est, comme l'intelligence, borné, imperfectible. La somme des idées, des désirs est limitée, tandis que chez la race humaine elle peut grandir à l'infini.

Chez les humains, les idées se développent, se transforment, se multiplient, et ce développement, cette transformation, cette multiplication modifient les sentiments, les désirs, les instincts, les espérances, les mœurs, la conscience; font enfin de l'humanité sauvage, ignorante, méchante, une humanité éclairée, prévoyante, généreuse. Ainsi la psychologie hu-

maine n'est pas stable : elle est développable, progressiste, perfectible.

C'est bien ce qu'a enseigné le sublime ouvrier de Nazareth. Pour lui, l'homme est égoïste, c'est-à-dire qu'il s'aime par dessus toute chose, et qu'il cherche sans cesse ce qui lui est nécessaire, utile, agréable, et qu'il emploie toutes ses facultés pour atteindre ce but. Mais pour cela les efforts individuels isolés sont impuissants. Pour atteindre ce but espéré, pour arriver à ce paradis terrestre, il faut l'union des forces, les facultés de la collectivité, comme au castor, à l'abeille et à la fourmi. Le jour où l'homme comprendra cette vérité, chaque individu ne s'occupera plus rien que de lui-même, il sera constamment guidé par cette pensée qu'en travaillant pour lui il doit travailler aussi pour les autres. C'est alors que le travail sera la seule et véritable prière. Alors sera réalisée la prière du Christ : « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » Alors il n'y aura plus de riches. *Et quand il n'y aura plus de riches, il n'y aura plus de pauvres.*

Ce n'est pas là une utopie; l'humanité a

toujours rêvé cette organisation sociale, et tous ses efforts ont toujours été dirigés vers la réalisation de cette organisation; mais l'évolution intellectuelle, pour y arriver, est nécessaire, et cette évolution fut toujours lente. Aujourd'hui elle se fait avec une plus grande vitesse. Les peuples les plus avancés tracent aux autres la voie qu'ils ont à suivre. Par le suffrage universel le peuple des travailleurs devient tout-puissant. Il devient le maître du monde. La richesse devient impuissante vis-à-vis du travail. Les travailleurs comprennent la puissance de l'association, et par le suffrage universel ils l'obtiendront même obligatoire, afin que les faibles deviennent forts.

L'ouvrier a créé toutes les richesses, il a tout fait, tout inventé, tout exécuté, c'est lui qui a tout préparé à la sueur de son front, et souvent au prix de son sang; c'est lui qui doit réaliser la doctrine de la fraternité, de l'égalité, de la liberté, et le grand acte à faire actuellement, c'est l'organisation du travail, l'organisation de tous les métiers, organisation légale et obligatoire.

L'homme mort est ressuscité. Cela signifie

que les vieilles idées ont disparu et que les nouvelles ont pris leur place dans les intelligences des masses ouvrières. L'esprit saint a remplacé l'esprit malin, et les sentiments d'égoïsme ont fait place aux sentiments de générosité.

Le règne de la fraternité va commencer, et alors il n'y aura plus de riches ni de pauvres. Et quand tout le monde sera pauvre, tout le monde sera riche.

Allons donc! ouvriers, rédempteurs de l'humanité : courage! les temps approchent, les temps de la récompense et de la justice.

L'égoïsme, nous le répétons, est l'amour de soi-même, c'est une force, une puissance émanant de l'organisme même, qui inspire, qui pousse l'individu à tous les actes qui ont pour but sa propre conservation et celle de son espèce.

Ces manifestations égoïstes sont immuables chez les animaux parce que leur intelligence est immuable en ce sens que le plus intelligent de l'espèce ne peut pas communiquer ses



idées à ses frères ; qu'il n'a aucun moyen pour léguer à ses descendants les connaissances qu'il aurait pu acquérir par l'expérience. Les instincts sont différents suivant l'organisme de l'individu. Pour exécuter une action il faut posséder les instruments nécessaires. Le chien, si intelligent qu'il soit, ne pourrait pas bâtir une maison quand même des milliers de ses frères voudraient bien le seconder dans son entreprise. Ils sont tous dépourvus de ce magnifique instrument que possède notre race, la main, et, de plus, ils ne sont pas construits pour marcher debout les yeux vers le ciel. A quoi leur servirait-il de posséder une intelligence perfectible ? A les rendre malheureux, puisqu'ils ne pourraient réaliser les désirs que ferait naître en eux cette modification de leur intelligence. Il n'en est pas de même chez l'homme : lui est armé, outillé, pour mettre à exécution les projets que font naître dans son esprit et son cœur les nouvelles idées qui pénètrent ou qui naissent dans son cerveau.

L'homme est égoïste, comme tous les êtres animés qui peuplent la terre ; il s'aime avant

toute chose, et il met en œuvre toutes ses aptitudes pour vivre, pour jouir. Il est prévoyant et prend toutes les mesures convenables pour conserver sa vie, bien vivre et se préserver de l'indigence dans ses vieux jours. Il aime tellement la vie qu'il a horreur du néant et veut vivre encore après sa mort.

L'égoïsme, chez l'homme, est muable, perfectible comme son intelligence. Il s'aime par dessus tout; mais aussi, comme les autres animaux, il aime sa famille, et, dans de certaines circonstances, il sacrifie sa vie pour sauver celle des siens. L'amour de la patrie est si puissant que l'on a vu, à différentes époques de l'histoire, les mères pousser leurs fils à la frontière pour chasser l'ennemi. Chez ces mères l'égoïsme familial avait fait place à l'égoïsme patriotique. C'était l'amour de la famille transformé en amour de la patrie.

Cette transformation de l'instinct de conservation, de l'égoïsme en amour de l'espèce, en égoïsme de l'espèce, est si naturelle qu'elle se manifeste chez les bêtes. Quand un individu de l'espèce pousse un cri de détresse. ses frères accourent à sa défense. Pourquoi

l'homme n'en ferait-il pas autant? Et dans ces combats pour la conservation de l'espèce, tout le monde y prend part, les femelles aussi bien que les mâles.

Si l'égoïsme individuel peut se transformer en amour de la famille, en amour de la patrie, pourquoi ne pourrait-il pas se transformer en amour de l'humanité? Cette transformation est naturelle, et, pour qu'elle s'effectue, il suffit que l'homme comprenne que c'est la richesse de tous qui fait la richesse de l'individu; que c'est le bonheur de l'espèce qui fait le bonheur de l'individu. L'homme a cet avantage sur toutes les espèces qui l'ont précédé sur la terre, de posséder une organisation physique et intellectuelle qui lui permet de modifier les conditions de son existence, de les multiplier, par conséquent d'augmenter la somme des facultés, des ressources, des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses droits et à l'accomplissement de ses devoirs. L'homme est susceptible de cette foi, de cette force qui lui permet de niveler les montagnes, de combler les vallées. On a cru longtemps que cette foi n'était qu'une hyperbole; mais les ouvriers ont

prouvé que c'était bien l'expression de la vérité. N'ont-ils pas percé les montagnes, comblé les vallées, jeté des ponts sur les précipices et fait des locomotives qui surmontent tous les obstacles? N'ont-ils pas relié les continents par les vaisseaux à vapeur, par les télégraphes, et bientôt par les téléphones?

Tous les animaux qui ont un organisme propre à augmenter les moyens de vivre ont des idées de prévoyance, et l'homme est constitué de manière à se prémunir contre la pénurie des objets nécessaires à la vie; l'idée de prévoyance doit donc surgir nécessairement, naturellement dans son esprit.

Le jour où l'homme comprendra que la lutte individuelle pour l'existence ne lui procure pas autant de bénéfices, autant de sécurité pour l'avenir, et autant de richesses, autant de bonheur pour le présent que la lutte collective, ce jour-là il cessera d'être égoïste, particulariste : il sera collectiviste.

C'est ce que le Christ avait parfaitement compris, et c'est ce qu'il a enseigné sous les formes les plus diverses : « *Aime ton prochain comme toi-même; fais à autrui ce que tu vou-*

drais qu'il le fût fait, et si tu veux entrer dans le royaume de Dieu, défais-toi de tes richesses au bénéfice de tous; c'est la loi et les prophètes. » Il ne veut plus de richesses individuelles, il veut la richesse collective, afin que dans la grande famille humaine il n'existe plus de déshérités.

Que penserait-on, que dirait-on d'un père qui logerait, qui habillerait, qui nourrirait ses enfants suivant ce qu'ils produisent au bénéfice de la famille? Ne serait-ce pas un scandale si les faibles, si les estropiés étaient couverts de haillons, mal nourris, mal logés, méprisés du père et de la mère? Cette conduite révolterait la conscience publique. Dans la famille dont le père est infiniment bon, tous les enfants sont frères et traités de la même manière. Chaque membre de cette famille fait son devoir dès qu'il fait ce qu'il peut. Tous ont la même table, le même lit, là même demeure. La mutualité, la solidarité chassent l'aumône et la misère de l'habitation de l'homme.

Telle était la grande pensée du Christ, et c'est un sacrilége de douter de sa réalisation.

XXIX.

JÉSUS-CHRIST ET SAINT PAUL

Jésus, avant de commencer sa mission messianique, n'était qu'un pauvre ouvrier, faisant comme son père, gagnant sa vie à la sueur de son front, en travaillant de son état, qui était celui de charpentier. Dès son enfance il montra d'heureuses dispositions. Il était bon fils, bon camarade, pieux, très intelligent. A treize ans il discutait dans les synagogues avec les docteurs de la loi, et à cet âge il se permettait déjà d'interpréter à sa manière la loi et les prophètes. Il partageait, avec son peuple, l'idée, le sentiment qu'il avait été choisi par Dieu pour sauver le monde, c'est-à-dire pour le conquérir et le soumettre à sa domination. Mais il comprenait cette conquête autrement que les prêtres, les docteurs de la loi et les pharisiens.

Cette conquête, pour lui, ne devait pas se faire par les armes, mais par l'instruction, par une évolution, une transformation des idées, et des sentiments. Son cousin Jean-Baptiste partageait la même manière de voir, mais l'un et l'autre estimaient que l'idée des prophètes devait subir des modifications, ce qui était difficile à faire adopter par la nation. Le peuple d'Israël, d'après l'opinion publique, devait, après tous ses malheurs, ses captivités, redevenir puissant comme sous le règne du roi David. C'est d'un descendant de ce puissant roi que devait naître celui dont la mission serait d'accomplir les promesses faites par Dieu au père Abraham et plus tard par les prophètes au peuple d'Israël.

Jésus, dès le début de sa mission, s'efforce de combattre cette idée et de la faire disparaître. Il ne veut pas passer pour le fils de David, il ne veut pas de sang royal dans ses veines : il veut rester fils du charpentier, il ne veut pas d'autre titre de noblesse que celui d'ouvrier, de charpentier. Pour corroborer cette manière de voir, rappelons ce qu'il dit, d'après le verset 36 du douzième chapitre de

l'Evangile de Marc : « Comment les scribes peuvent-ils dire que je suis le fils de David? David n'a-t-il pas lui-même, inspiré par le Saint-Esprit, dit : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : « Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que j'aie « mis tes ennemis pour te servir de marche-« pied. »

Si donc David lui-même l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils? Il nous semble que c'est catégorique; il ne veut pas passer aux yeux du peuple pour être le fils ni le parent du grand roi.

On le voit, Jésus combat l'idée populaire avec cette finesse d'esprit qui caractérise tout son enseignement. La tâche était difficile : la nation entière croyait à la venue du Messie, du Sauveur, non pas de l'humanité, mais du peuple juif. Il n'était pas facile, sans risquer de passer pour un faux prophète, pour un faux Christ, d'ébranler cette croyance, de changer le sens des prophéties dans une question de cette importance. Il fallait y aller avec beaucoup de ménagement.

Non-seulement le Christ voulait sortir d'une famille d'ouvriers, mais il ne voulait pas que

son précurseur, Jean-Baptiste, possédât d'autre titre que celui de simple pasteur, de simple ouvrier. Jean-Baptiste pouvait faire valoir la grandeur de son origine. Il était de la tribu de Lévi, de cette tribu dont les membres seuls avaient le droit de parvenir aux diverses fonctions sacerdotales. Son père avait même été grand sacrificateur; pour le peuple juif, c'était une origine plus noble encore que celle d'un enfant de roi.

Jésus, parlant de Jean au peuple, disait : « Qu'êtes-vous allés voir au désert? Est-ce un roseau agité? Est-ce un homme vêtu d'habits précieux? Ceux qui portent des habits précieux sont dans les maisons des rois. Qu'êtes-vous donc allés voir? Un prophète? Oui, vous dis-je, et plus qu'un prophète. » Eh bien, on sait que tous les prophètes n'étaient que des ouvriers, des bergers, — et c'est ce que le Christ tient à bien établir.

Le Christ et son précurseur tenaient bien à posséder les caractères que leur donnaient les prophètes, mais ils n'acceptaient pas le programme de leur mission sans modifications. Ils étaient nourris des grandes idées prophétiques,

mais ils en rejetaient un certain nombre. Ils concevaient Dieu d'une manière différente. Pour eux l'Eternel, le Tout-Puissant est un bon père, qui ne veut exercer aucun acte de vengeance à l'égard de ses enfants. Mais il leur fait la grâce de leur envoyer un fils bien-aimé pour leur annoncer l'Evangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle à l'humanité.

C'est surtout dans Esaïe que le Christ avait puisé une grande partie de ses inspirations, de ses convictions.

Ecoutez cette belle page du prophète s'adressant aux rois, aux gouverneurs, aux prêtres, et à tous ceux qui enseignent et gouvernent le peuple; à tous ceux qui s'imaginent obéir à la volonté de Dieu, en suivant strictement les lois de Moïse en ce qui concerne les manifestations du culte :

« Qu'ai-je à faire, dit l'Eternel, de la multitude de vos sacrifices? Je suis rassasié de vos holocaustes de moutons et de bêtes grasses; je ne prends point de plaisir au sang des taureaux ni des boucs. Lorsque vous entrez pour vous présenter devant ma face, qui a requis de vous que vous fouliez aux pieds mes par-

vis? Ne continuez plus de m'apporter des oblations de néant; le parfum m'est en abomination, et pour ce qui est des nouvelles lunes et des sabbats, et de la publication de vos convocations, je n'en puis plus supporter l'ennui, né de vos assemblées solennelles. Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes solennelles; elles me sont fâcheuses; je suis las de les souffrir. C'est pourquoi, lorsque vous étendrez vos mains, je cacherai mes yeux de vous; même lorsque vous multiplierez vos requêtes, je ne les exaucerai point; vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, nettoyez-vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions, cessez de mal faire. Apprenez à bien faire; recherchez la droiture, protégez celui qui est opprimé; faites droit à l'orphelin, défendez la cause de la veuve.

« Venez maintenant, dit l'Eternel, et débattons nos droits. Quand vos péchés seraient comme le cramoisi, ils seraient blanchis comme la neige, et quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils seraient blanchis comme la laine. »

Ainsi l'Eternel, par la bouche du prophète,

condamne le culte et ses cérémonies. Il y a dans cette page le germe du sermon sur la montagne. Plus de prières publiques, plus de ces vaines cérémonies dans le temple. Dieu n'exige plus de vaines cérémonies, il veut une adoration en esprit, celle que pratiqueront les disciples de Jésus. Le prophète demande des actes, la protection avant tout du pauvre; nous voilà bien près d'arriver à réduire toute la loi à ce commandement qui renferme la loi et les prophètes : « Aime ton prochain comme toi-même. » (Esaïe, ch. XII.)

Plus loin, la venue du Messie est clairement annoncée. L'Eternel dit à Achos : « Voici une vierge sera enceinte et elle enfantera un fils, et on le nommera Emmanuel, qui veut dire Messie, Sauveur, Christ. » Jésus a la conviction que, par cette prophétie, la mission de Sauveur, de Christ, lui est assignée, et le proclame à Nazareth, dans la synagogue, en s'appliquant les deux premiers versets du chap. 61 d'Esaïe. Mais, comme nous l'avons déjà fait observer, il en retranche la phrase « et le jour de la vengeance de notre Dieu ». Il n'admet pas un Dieu vengeur : son Dieu est de toute

bonté, c'est le Père infiniment bon, infiniment miséricordieux de toute la race humaine, et il est envoyé par son Père, par notre Père pour établir la volonté et le règne de Dieu sur la terre. Et sous ce règne il n'y a plus ni tyrans ni esclaves, ni maîtres ni serviteurs, ni riches ni pauvres, ni captifs, ni prisonniers; il n'y a plus que des frères et des sœurs, c'est la grande famille humaine.

Pour Jésus il ne s'agit pas des esclaves du péché seulement, comme on nous l'a enseigné et comme on nous l'enseigne encore. Tout son enseignement, toute sa doctrine, toute sa religion établissent parfaitement qu'il voulait transformer les mœurs, c'est vrai, mais aussi toutes les institutions politiques, civiles, pénales et religieuses. Et ceux qui prétendent le contraire, pour être logiques, ne devraient admettre aucune influence du christianisme dans le domaine des institutions des peuples, et c'est le contraire qu'ils professent.

Saint Paul, l'apôtre le plus vénéré dans nos Eglises, n'a jamais compris la grande pensée du Christ; malgré sa vision à Damas il est resté Juif en esprit; jamais il n'a pu se défaire

du vieil homme; le baptême n'a pu laver, nettoyer l'esprit du pharisien. Il fut zélé, actif, pour prêcher au nom du Christ une doctrine qu'il n'a pas pu comprendre.

Il resta toujours possédé de l'esprit du temple, des théories théologiques de la tradition, qui ont engendré le *Talmud.*

Ce que nous venons de dire n'est ni une invention, ni une calomnie : c'est le jugement que tout homme impartial doit faire en lisant la vie et la prédication de cet apôtre zélateur. Cependant nous sommes obligés d'admirer en lui son activité extraordinaire, son courage, son énergie, son audace, sa persévérance et sa conduite irréprochable. C'était en tous cas un homme profondément convaincu, donc de bonne foi. Mais ce jugement ne doit pas nous empêcher de comparer son enseignement à celui du Christ, afin que chacun puisse juger notre manière de voir en connaissance de cause.

Paul, qui avant sa soumission s'appelait Saul, raconte lui-même son origine, dans les Actes et dans ses Epîtres; mais il ne donne aucun renseignement sur son métier. Cepen-

dant il résulte de ses écrits qu'il n'était qu'un ouvrier passementier-tapissier, donc un enfant du peuple travailleur, comme le Christ et ses disciples.

Paul, s'étant rendu de chez les Gentils à Jérusalem, fut reçu avec joie par les apôtres et les disciples, mais sa présence au temple souleva une émeute parmi les Juifs, qui l'accusaient de reconnaître comme disciples les Gentils, sans exiger la circoncision. Poussé hors du temple, il allait être lapidé par ces fanatiques, si le tribun romain ne l'avait fait protéger par ses soldats. Pour le mettre en sécurité il le fit conduire dans la forteresse. Arrivé sur les degrés, il demanda au tribun la permission de parler à cette foule furieuse. «Je suis Juif, né à Tarse, en Cilicie, mais, élevé dans cette ville, aux pieds de Gamaliel, ayant été instruit de la manière la plus exacte de garder la loi de nos pères, étant zélé pour Dieu comme vous l'êtes tous aujourd'hui, j'ai persécuté cette secte jusqu'à la mort, liant et mettant dans les prisons tant les hommes que les femmes. Le souverain sacrificateur m'en est témoin, ainsi que toute l'assemblée des anciens, car, ayant pris

des lettres d'eux pour leurs frères, j'allai à Damas pour amener aussi liés à Jérusalem ceux qui étaient là, afin qu'ils fussent punis.» (On sait le reste; c'est là qu'il eut sa vision, fut subitement converti et se déclara apôtre.)

Le gouverneur romain, craignant un soulèvement des Juifs, fit conduire Paul de nuit avec voiture et une forte escorte de cavalerie à Césarée, pour le remettre au tribunal juif de cette cité. Félix, gouverneur, fit traîner les choses en longueur, espérant, disent les Actes, qu'on lui donnerait de l'argent pour le mettre en liberté. Pendant deux années, l'argent n'arrivait pas. Paul passa son temps en prison.

Félix fut remplacé par Festus. Celui-ci fit activer la procédure. Trois jours après son entrée en fonctions, le nouveau gouverneur se rendit à Jérusalem, pour faire une enquête relative aux accusations contre Paul.

Le souverain sacrificateur et les premiers parmi les Juifs demandaient à Festus comme une grâce de faire venir Paul à Jérusalem pour, disent les Actes, le faire tuer en chemin. Festus répondit que Paul était bien gardé à Césarée, que lui-même y retournerait bientôt.

« Ceux parmi vous qui le peuvent n'ont qu'à venir avec moi, et si cet homme a commis quelque crime, vous pouvez venir l'accuser. »

Dix jours plus tard, Festus étant rentré à Césarée, il fit paraître Paul devant son tribunal, dont la salle était remplie de Juifs descendus de Jérusalem.

Paul, pour sa défense, disait : « Je n'ai rien fait ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César. »

Les Actes disent que Festus, voulant faire plaisir aux Juifs, proposa à Paul de monter à Jérusalem pour être jugé devant lui. « Je comparais, dit l'accusé, devant le tribunal de César, où il faut que je sois jugé; je ne fais aucun tort aux Juifs. Si je leur ai fait quelque tort, si j'ai commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir; mais s'il n'est rien des choses dont ils m'accusent, personne ne peut me livrer à eux; j'en appelle à César. »

Alors Festus, après en avoir conféré avec son Conseil, répondit : « Tu en as appelé à César, tu iras à César. »

Quelques jours après, le roi Agrippa et son épouse Bérénice arrivèrent à Césarée pour

saluer Festus. Après quelques jours de cette visite royale, Festus informa le roi de l'affaire de Paul. « Il y a ici, lui dit-il, un homme que Félix a laissé prisonnier. Les principaux sacrificateurs et les anciens des Juifs le vinrent accuser devant moi, lorsque j'étais à Jérusalem, demandant sa condamnation. Mais je répondis que ce n'était pas la coutume des Romains de livrer qui que ce soit, pour le faire mourir, avant que l'accusé ait ses accusateurs présents et qu'il ait la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse. »

« Dès le lendemain de l'arrivée des accusateurs, je fis comparaître cet homme devant mon tribunal. Ses accusateurs n'alléguèrent aucun des crimes que je présumais. Ils avaient seulement quelques disputes avec lui touchant leurs superstitions et un certain Jésus mort que Paul assurait être vivant. Ne sachant donc comment juger cette cause, je demandai à l'accusé s'il voulait aller se faire juger à Jérusalem. Mais Paul, en ayant appelé, a demandé que sa cause fût réservée à la connaissance de l'empereur; j'ai ordonné de le garder en prison jusqu'à ce que je l'envoie à César. »

Sur quoi Agrippa dit à Festus qu'il voudrait bien entendre cet homme.

« Demain tu l'entendras. »

Le lendemain, Agrippa et Bérénice se rendirent en grande pompe dans la salle du tribunal, avec les tribuns et les principaux de la ville. Alors Festus, prenant la parole, dit :

« Roi Agrippa et vous tous qui êtes ici présents, vous voyez cet homme contre lequel toute la multitude des Juifs ici et à Jérusalem est venue me solliciter pour le faire mourir. Ayant trouvé qu'il n'a rien fait qui fût digne de mort, et lui-même ayant appelé à l'empereur, je lui ai accordé sa demande. Mais comme je n'ai rien de certain à en écrire à l'empereur, je l'ai fait venir en votre présence et principalement devant toi, roi Agrippa, afin qu'étant mieux informé je sache ce que je dois écrire, car il ne me semble pas raisonnable d'envoyer un prisonnier sans pouvoir dire de quoi on l'accuse. »

Alors Agrippa dit à Paul :

« Il t'est permis de parler pour toi-même. »

Paul, ayant étendu la main, parla ainsi pour sa défense :

« Roi Agrippa, je suis heureux de ce que je doive me défendre aujourd'hui devant toi de toutes les choses dont les Juifs m'accusent, surtout parce que je sais que tu as une pleine connaissance de toutes les coutumes des Juifs et de toutes les questions qu'ils débattent entre eux; c'est pourquoi je te supplie de m'écouter avec patience.

« Pour ce qui est de la vie que j'ai menée dès le commencement de ma jeunesse, elle est connue de tous les Juifs. Ils savent depuis longtemps, s'ils veulent en rendre témoignage, que j'ai vécu pharisien, selon cette secte, qui *est la plus exacte* de notre religion. Et maintenant je parais en jugement à cause de l'espérance que j'ai en la promesse que Dieu a faite à nos pères, à l'accomplissement de laquelle nos douze tribus, qui servent Dieu continuellement, nuit et jour, espèrent de parvenir. C'est à cause de cette espérance, ô roi Agrippa, que je suis accusé par les Juifs.

« Quoi! Jugez-vous incroyable que Dieu ressuscite les morts? Il est vrai que, pour moi, j'avais cru qu'il n'y avait rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth.

C'est aussi ce que j'ai fait dans Jérusalem, car j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des principaux sacrificateurs, et lorsqu'on les faisait mourir, j'y donnais mon suffrage. Souvent même, dans toutes les synagogues, je les contraignais de blasphémer en les punissant, et, étant transporté d'une extrême rage contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères. »

Ici Paul raconte la vision qu'il a eue sur la route de Damas, où il allait avec un pouvoir et une commission des principaux sacrificateurs pour persécuter les convertis.

« Dans ma vision, j'entendis une voix qui me parla et me dit en langue hébraïque : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il te « serait dur de regimber contre les aiguillons. » Alors je dis : Qui es-tu Seigneur ? Il me répondit : « Je suis Jésus que tu persécutes. Mais « lève-toi et tiens-toi sur tes pieds, car je te « suis apparu pour t'établir ministre et témoin « tant des choses que tu as vues que de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai encore « en te délivrant de ce peuple et des Gentils, « vers lesquels je t'envoie maintenant pour

« ouvrir leurs yeux et les faire passer des ténè-
« bres à la lumière et de la puissance de Satan
« à Dieu; afin que par la foi qu'ils auront en
« moi, ils reçoivent la rémission de leurs pé-
« chés et qu'ils aient part à l'héritage des
« saints. »

« Ainsi, ô roi Agrippa, je ne résistai point à la vision céleste. Mais je prêchai premièrement à ceux de Damas, ensuite à Jérusalem et par toute la Judée et aux Gentils qu'ils se repentissent et qu'ils se convertissent à Dieu en faisant des œuvres convenables à la repentance.

« C'est là le sujet pour lequel les Juifs, m'ayant pris dans le temple, ont tâché de me tuer.

« Mais, ayant été secouru par l'aide de Dieu, j'ai subsisté jusqu'à aujourd'hui, rendant témoignage de Jésus aux petits et aux grands, et ne disant autre chose que ce que Moïse et les prophètes ont prédit devoir arriver, savoir que le Christ devait souffrir, et qu'étant ressuscité le premier d'entre les morts, il devait annoncer la lumière à ce peuple et aux Gentils.

Comme il parlait ainsi pour sa défense, Festus dit à haute voix : « Tu as perdu le sens, Paul ; ton grand savoir te met hors de sens. » Et Paul dit : « Je n'ai point perdu le sens, très excellent Festus ; mais ce que je dis est vrai et de bon sens. Car le roi est bien informé de ces choses, c'est pourquoi je lui parle avec hardiesse, parce que je suis persuadé qu'il n'ignore rien de ce que je dis, car ces choses ne se sont pas passées en cachette. Roi Agrippa, ne crois-tu pas aux prophètes ? Je sais que tu y crois. » Et Agrippa répondit à Paul : « Il s'en faut peu que tu ne me persuades d'être chrétien. » Paul lui dit : « Plût à Dieu qu'il s'en fallut peu et même qu'il ne s'en fallut rien du tout, que non seulement toi, mais tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui, ne devinssiez tels que je suis, à la réserve de ces liens. »

Paul ayant dit cela, le roi se leva, le gouverneur et Bérénice et ceux qui étaient assis avec eux. Et s'étant retirés à part, ils dirent entre eux : « Cet homme n'a rien fait qui soit digne de la mort, ni même de la prison. » Et Agrippa dit à Festus : « Cet homme pouvait

être renvoyé absous, s'il n'eût point appelé à César. »

Nous avons reproduit cette plaidoirie très bien faite, mais qui fait douter de la conversion complète de Paul. Elle nous apprend qu'il a été instruit exactement dans la loi, qu'il est pharisien, qu'il a vécu selon cette secte, qui est la plus exacte de la religion juive. Il flatte Festus, il flatte Agrippa et surtout ses accusateurs, les sacrificateurs en les déclarant chefs de la secte la plus exacte. Ce langage avait-il pour but d'éviter la mort? Il déclare qu'il ne la craint pas; qu'il est prêt à mourir. Pour éviter la flagellation, il se déclare sujet romain et en appelle à l'empereur.

C'est donc sérieusement qu'il se déclare pharisien, et qu'il proclame cette secte la meilleure. Il ne dit pas que telle fut sa conviction jadis, mais qu'il est converti. C'est donc un pharisien qui va prêcher la doctrine du Christ. La connaît-il, cette doctrine? Il a étudié la loi de Moïse chez les prêtres et les scribes; il n'a connu les chrétiens que pour les persécuter; il n'a eu aucune liaison ni avec Jésus vivant, ni avec les apôtres. Il ignore, à ce qu'il paraît,

la répulsion, le mépris de Jésus pour les pharisiens, les sacrificateurs, les docteurs et les scribes.

Cette déclaration devait avoir du retentissement, faite en face d'une reine, du roi, du gouverneur romain et des accusateurs juifs, parmi lesquels se trouvaient les plus grands dignitaires du temple de Jérusalem.

S'il avait bien connu la doctrine de Jésus, il n'aurait jamais osé faire un pareil discours, il eût préféré être condamné. Il aurait eu peur d'une nouvelle vision et d'entendre de nouveau la voix du Christ, lui disant : « Jusqu'à quand, Paul, abuseras-tu de ma patience? Ah! tu viens professer devant cette puissante et redoutable assemblée que tu es pharisien, que cette secte est la meilleure. Et pourtant voici comme je la traite :

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux! Vous n'y entrez point vous-mêmes, et vous ne laissez point entrer ceux qui veulent y entrer.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hy-

pocrites! parce que vous dévorez les maisons des veuves, sous prétexte de vos longues prières; c'est pourquoi vous serez jugés d'autant plus sévèrement.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte, et, quand il l'est devenu, vous en faites un homme digne de la Géhenne deux fois plus que vous.

« Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : « Si l'on jure par le sanctuaire, ce « n'est rien; mais si l'on jure par l'or du sanc- « tuaire, cela oblige! » Insensés et aveugles! lequel est le plus grand, de l'or ou du sanctuaire, qui a rendu l'or sacré? Vous dites encore : « Si l'on jure par l'autel, ce n'est rien; « mais si l'on jure par l'offrande qui est des- « sus, cela oblige. » Aveugles! lequel est le plus grand, de l'offrande ou de l'autel qui rend l'offrande sacrée? Celui qui jure par l'autel, jure par l'autel et par tout ce qui est dessus. Celui qui jure par le sanctuaire jure par le sanctuaire et par celui qui en a fait sa demeure; et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez les devoirs plus importants que commande la Loi, *savoir*, la justice, la miséricorde et la bonne foi. Il fallait remplir ceux-ci, sans toutefois négliger ceux-là. Conducteurs aveugles qui coulez le moucheron et qui avalez le chameau.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, tandis qu'au dedans ils sont pleins de rapine et d'intempérance. Pharisien aveugle, nettoie d'abord le dedans de la coupe, afin que le dehors aussi soit net.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux au dehors, mais qui, au dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. Vous, de même, à l'extérieur, vous paraissez justes aux hommes, mais, à l'intérieur, vous êtes remplis d'hypocrisie et de corruption.

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hy-

pocrites! parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes et que vous ornez les sépulcres des justes, et que vous dites : « Si nous avions « vécu du temps de nos pères, nous n'aurions « pas pris part avec eux au meurtre des pro- « phètes »; de sorte que vous vous rendez le témoignage que vous êtes bien les fils de ces tueurs de prophètes. Comblez donc la mesure de vos pères! Serpents, race de vipères, comment échapperez-vous au châtiment de la Géhenne? »

— Ainsi tu le vois, Paul, tu as tort de te poser en pharisien. Je reconnais ton zèle, mais ma pensée, en entrant dans ton cerveau, n'a pu en chasser les erreurs du temple; ces erreurs errent encore dans ton cerveau et te dominent. Je sais que tu prèches, que tu prophétises, que tu fais des miracles en mon nom; mais tu sais aussi que pour moi cela ne suffit pas pour être ni mon disciple ni mon apôtre. Pour prêcher en mon nom, il faut enseigner ma doctrine.

Mes observations ne doivent ni t'étonner ni te décourager. Il est difficile de transformer le

vieil homme en un instant. Avant ta vision à Damas, tu n'avais eu aucun rapport avec moi, ni avec mes apôtres, ni avec mes disciples, excepté, comme tu viens de le proclamer devant cette assemblée, pour nous persécuter, nous faire emprisonner et assassiner.

J'espérais qu'avant de commencer ta mission apostolique chez les Gentils tu chercherais à approfondir notre doctrine. Impatient, fougueux, tu t'es mis à l'œuvre d'une manière irréfléchie, et tu prêches avec ardeur et zèle, il est bien vrai; mais tu répands des hérésies qui pourraient bien compromettre notre œuvre.

—Seigneur, si j'avais connu votre virulente apostrophe contre les pharisiens, je ne me serais pas proclamé membre de cette secte, je l'aurais même répudiée.

—La déclaration que tu viens de faire réjouit mon cœur, mais ne le guérit pas complètement.

Je suis venu proclamer l'Evangile aux pauvres, la liberté aux captifs, ouvrir les prisons aux prisonniers, rendre la liberté aux esclaves, proclamer la femme sœur de l'homme et faite

comme lui à l'image de Dieu. Ainsi mon intention, pour celui qui réfléchit, ressort clairement de mon enseignement: la polygamie doit disparaître de la terre, telle est la volonté de notre Père. Pourquoi alors te prononces-tu en faveur de cette barbare institution? Avec la polygamie la femme n'est-elle pas esclave? Ce n'est pas ma doctrine qui t'a inspiré, pour prêcher une pareille hérésie.

—Je ne me rappelle pas m'être prononcé sur cette question.

—Comment! n'as-tu pas conseillé aux diacres, aux évêques, de n'avoir qu'une femme? Ce conseil, qui est au fond une ordonnance, ne prouve-t-il pas que le commun des mortels a le droit d'en avoir plusieurs? Ne sais-tu pas que j'ai pardonné à la femme adultère, à la femme pécheresse?

—Pourquoi?

—C'est parce que la femme, avec la polygamie, est esclave, et que tout esclavage doit disparaître.

De temps en temps tu as de beaux mouvements chrétiens, mais ils sont passagers; tu retombes bien vite dans tes vieilles habitudes.

On voit que tu as toujours nourri ton esprit et ton cœur de la loi mosaïque, et, ce qui est pis, de la tradition. Il t'arrive de temps en temps de proclamer bien haut que la loi consiste tout entière dans l'amour de Dieu et du prochain, qu'aimer son prochain comme soi-même c'est la loi et les prophètes. Tu professes même que depuis ma venue la loi est abolie, et tu continues à enseigner d'après cette loi et la fatale tradition. Tu sauras bien un jour qu'en parlant de la femme je n'ai jamais dit qu'elle avait été formée d'une côte d'Adam. Cette malheureuse légende a rendu l'homme cruel et dépravé. Si tu m'avais étudié, compris, tu saurais qu'en bénissant les petits enfants et en les montrant comme exemple aux adultes, je ne faisais aucune distinction entre les sexes, parce que la femme est enfant de Dieu notre Père aussi bien que les hommes, et que comme eux elle a les mêmes droits sur la terre et dans les cieux. J'aurais pu m'expliquer plus clairement, mais j'évitais toujours les discours et les discussions, surtout sur ce chapitre, parce que je connais la dureté du cœur des hommes et que ce n'est qu'avec

prudence qu'il faut leur insinuer des idées justes, pour faire naître dans leurs cœurs des sentiments humains et divins.

Nous devons pardonner à la femme ses fautes, ses péchés, aussi longtemps qu'elle sera esclave, l'esclave n'étant pas responsable de ses actions. D'ailleurs, mon cher Paul, je te conseille de bien méditer ceci : L'homme restera injuste, dépravé, aussi longtemps qu'il n'admettra pas la femme comme son égale. Aussi, je t'en prie, ne prèches plus sans avoir étudié et réfléchi sur cette grande question, qui est une des pierres fondamentales de notre édifice chrétien.

— Seigneur, je reconnais mon erreur en cette matière; mais je ne comprends pas le reproche que vous me faites d'enseigner d'après la loi. N'avez-vous pas dit que la loi serait exécutée jusqu'à un iota, et cela avant que la terre finisse?

— Ton observation, mon ami, prouve que tu nages encore dans les eaux du pharisaïsme. Est-ce que tu as déjà oublié qu'aimer son prochain comme soi-même c'est toute la loi, ou, si tu veux, que c'est la nouvelle loi qui rem-

place l'ancienne? C'est de la loi nouvelle que j'ai dit qu'il fallait observer toutes les dispositions. N'ai-je pas en toute circonstance combattu les lois de Moïse, et surtout les dispositions concernant le culte? J'ai défendu les prières publiques, parce que le culte public engendre l'hypocrisie et l'esprit sectaire contraire à l'esprit de Dieu. Les hommes doivent adorer Dieu en esprit, en vérité, comme l'ont pratiqué mes apôtres, mes disciples, suivant en cela mon exemple.

N'oublie pas que, pour moi, la loi c'est ce que je viens de t'expliquer. Je suis désolé de voir que mon enseignement n'a pas pénétré encore assez avant dans vos têtes ni dans vos cœurs. Vous tous, vous recommandez la prière, toi comme ceux de Jérusalem.

Pourquoi ne réduisez-vous pas, comme je vous l'ai enseigné, toutes vos prières en celle que je vous ai dictée, et pourquoi ne vous enfermez-vous pas pour la prononcer? En suivant mon conseil, vous éviterez les jugements; nul n'aurait plus de raison pour accuser d'irréligieux ceux qui ne vont pas prier publiquement.

Je vois que mon discours t'étonne, ce qui prouve une fois de plus que si tu sais ton Moïse sur le bout du doigt, tu ne t'es pas souvent abreuvé à la source fraîche et limpide des prophètes. Avec ton esprit ardent, pénétrant, tu aurais vu qu'à côté du temple stationnaire et même rétrograde l'évolution religieuse se faisait dans le peuple ouvrier par l'enseignement des prophètes. As-tu lu, étudié, médité mon Esaïe, mon prophète bien-aimé? Ecoute, ouvre et lis chapitre premier, vers. 10 à 18 inclusivement :

« Ecoutez la parole de l'Eternel, chefs de Sodome!

Prête l'oreille à la loi de notre Dieu, peuple de Gomorrhe!

Qu'ai-je affaire de la multitude de vos sacrifices? dit l'Eternel.

Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux;

Je ne prends point plaisir au sang des taureaux, des brebis et des boucs.

Quand vous venez vous présenter devant moi,

Qui vous demande de souiller mes parvis?

Cessez d'apporter de vaines offrandes :
J'ai en horreur l'encens,
Les nouvelles lunes, les sabbats et les assemblées;
Je ne puis voir le crime s'associer aux solennités.
Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes;
Elles me sont à charge;
Je suis las de les supporter.
Quand vous étendez vos mains, je détourne de vous mes yeux;
Quand vous multipliez les prières, je n'écoute pas :
Vos mains sont pleines de sang.
Lavez-vous, purifiez-vous,
Otez de devant mes yeux la méchanceté de vos actions;
Cessez de faire le mal.
Apprenez à faire le bien, recherchez la justice,
Protégez l'opprimé,
Faites droit à l'orphelin,
Défendez la veuve.
Venez et plaidons! dit l'Eternel.

Si vos péchés sont comme le cramoisi, ils deviendront blancs comme la neige;

S'ils sont rouges comme la pourpre, ils deviendront comme la laine. »

Tu vois que le prophète condamne toutes les cérémonies du culte; il réprouve les prières publiques, les holocaustes, enfin le culte tout entier.

Et moi, n'ai-je pas dit qu'un bon père donne à ses enfants ce dont ils ont besoin avant qu'ils le demandent? Est-ce que je n'ai pas aussi enseigné que les prescriptions du sabbat sont vaines? Est-ce que je ne me suis pas moqué de la circoncision? Enfin ai-je jamais enseigné une seule fois qu'il fallait observer la loi de Moïse?

— Seigneur, je ne sais si jamais j'ai lu ce passage d'Esaïe; mais en tous cas je n'en ai pas souvenance.

— Alors, si tu ne l'as jamais lu, tu ne l'as jamais médité. Je crois aussi que tu ignores, ou que tu n'as pas compris mes paroles, quand j'ai accepté ma mission. Je suis venu pour délivrer les esclaves de toutes espèces, et cette

délivrance ne peut avoir lieu que par la disparition de tous les tyrans. C'est pourquoi j'ai répété tant de fois que tous les enfants de Dieu sont égaux, qu'ils ont tous les mêmes droits, les mêmes devoirs, et que nul ne doit s'élever au-dessus de l'autre, que ceux qui voudront s'élever seront abaissés. Est-il possible de concevoir des rois, des grands prêtres, des riches, des puissants, sans que les pauvres, tous ces peuples de travailleurs, soient esclaves ? N'ai-je pas défendu aux apôtres de posséder autre chose que le produit de leur travail manuel ? Est-il permis de croire encore que tous les hommes ne doivent pas se contenter de leur pain quotidien, c'est-à-dire du produit du travail manuel ? La prédication, l'enseignement doivent être gratuits, ou n'avoir d'autre rétribution que la table et la couche.

Si tu avais compris tout cela, tu n'aurais jamais écrit cette page lamentable, qui m'a désolé, aux Romains, chapitre XIII :

« Que toute personne soit soumise aux puissances régnantes, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont instituées par lui : ainsi celui qui

s'oppose à l'autorité s'élève contre l'ordre que Dieu a établi. Ceux qui s'opposent à l'autorité s'attireront une peine, parce que les magistrats sont redoutables, non à ceux qui font le bien, mais à ceux qui font le mal. Veux-tu ne pas craindre l'autorité ? fais le bien, et tu auras son approbation, car le magistrat est le ministre de Dieu pour faire régner le bien. Mais si tu fais le mal crains, car il ne porte pas l'épée en vain; il est le ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal, et le punir. En conséquence il faut être soumis, non-seulement dans la crainte de la punition, mais encore par motif de conscience. C'est aussi pour cette raison que vous payez les impôts, car les magistrats sont les fonctionnaires de Dieu en s'acquittant de cet office avec persévérance. Rendez à tous ce que vous leur devez, — l'impôt, à qui vous devez l'impôt, — le cens, à qui vous devez le cens, — la crainte, à qui vous devez la crainte, — l'honneur, à qui vous devez l'honneur. »

Tout ce passage est contraire à ma pensée, à mon enseignement, excepté la dernière

phrase, qui est chrétienne et la négation de celles qui la précèdent. Je te répète qu'on ne peut détruire l'esclavage sans faire disparaître les rois, les puissants, tous ceux qui enfin s'élèvent au-dessus des autres.

As-tu médité le discours de Samuel aux Israélites, quand ils lui demandaient un roi pour les juger et les gouverner? « L'Eternel m'ordonne de protester contre vos projets et de vous déclarer comment vous serez traités par le roi qui régnera sur vous :

« Il prendra vos fils, et il les mettra sur ses chars et parmi ses cavaliers, afin qu'ils courent devant son char; il s'en fera des chefs de mille et des chefs de cinquante, et il les emploiera à labourer ses terres, à récolter ses moissons, à fabriquer ses armes de guerre et l'attirail de ses chars. Il prendra vos filles, pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. Il prendra la meilleure partie de vos champs, de vos vignes et de vos oliviers, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra la dîme du produit de vos semences et de vos vignes, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra vos serviteurs et vos servantes, vos meil-

leurs bœufs et vos ânes, et s'en servira pour ses travaux. »

Ainsi tu le vois, Paul, les rois font les esclaves, et on ne peut délivrer ceux-ci qu'en abaissant ceux-là. Tu es donc en contradiction avec les prophètes et mon enseignement. On ne peut détruire tous les esclavages qu'en égalisant les conditions de tous, en abaissant ceux qui sont élevés et en élevant ceux qui sont abaissés.

C'est sur cette question que je me suis exprimé le plus clairement dans mon Evangile. N'ai-je pas dit qu'il ne fallait pas s'amasser des trésors que peuvent ronger les vers et la rouille? Et pour que personne ne puisse s'y méprendre, n'ai-je pas défendu de prêter à intérêt? Dès que l'intérêt, qui n'est que l'usure, ne pourra plus être exigé, les fortunes personnelles tomberont bien vite, et les riches, qui font les rois, et sans lesquels ces rois ne peuvent exister, disparaîtront avec les trônes.

— Eh bien, mon Seigneur, je n'avais pas compris ainsi votre pensée, parce que je savais que quand nous vous avions mené devant

Ponce Pilate en vous accusant de chercher à révolter le peuple contre la domination romaine, vous vous êtes défendu, vous avez prouvé votre innocence, en disant : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

— Il est vrai qu'en cette circonstance j'ai répondu de manière à éviter la mort, qui aurait été prématurée, puisque mes apôtres et mes disciples n'étaient pas encore assez instruits pour prêcher purement mon Evangile, sans quoi je ne me serais pas défendu, puisque, d'après les prophètes, le Messie devait être condamné à mort. Je ne faisais que reculer la date fatale, prophétique. En évitant la mort par condamnation, je restais un simple prophète, et le peuple juif n'aurait pas cru à ma mission divine.

J'ai voulu éviter une condamnation prématurée, mais je me suis défendu d'une manière telle que l'on ne peut pas se targuer de ma réponse pour obliger le peuple à payer l'impôt ni aux Romains ni à qui que ce soit. Je n'ai pas dit qu'il fallait payer l'impôt, mais qu'il fallait rendre à César ce qui appartient à Cé-

sar. Mais qui doit déterminer ce qui est à César? Qui doit déterminer ce qui est à Dieu? Ce sont les enfants de Dieu, les fils de l'homme qui font ou qui doivent faire les lois humaines, et quand ils auront décidé ce qui appartient à Dieu, à ses enfants, à la famille humaine, il ne restera plus rien pour les César. C'est pour cela que j'ai dit qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Dieu veut que tous les hommes soient égaux comme les enfants d'une famille dont le père est bon et juste. C'est pourquoi j'ai enseigné ce qu'il faut dire et faire pour que le règne de Dieu arrive sur la terre et que sa volonté y soit faite. Ce règne arrivera, je l'ai prédit, et alors les rois n'existeront plus que dans leurs riches tombeaux. Alors ils auront ce qui leur est dû.

— Seigneur, je n'avais pas bien compris votre divine pensée.

— Il y a bien d'autres questions que tu n'as pas comprises en véritable chrétien; ton esprit reste trop juif; il a besoin encore de purification; l'esprit du temple, de la tradition occupe dans ta tête et dans ton cœur une telle place que l'Esprit saint s'y trouve trop gêné



pour opérer dans ton âme en toutes circonstances.

Ta tête n'est pas encore bien orientée; tu commets souvent, trop souvent, des inconséquences très regrettables, car elles faussent mon enseignement. Je sais bien que chez toi ce n'est pas avec intention que tu agis de la sorte, c'est l'erreur qui t'égare.

As-tu bien compris tes démarches auprès de Philémon, quand son esclave Onésime, s'étant réfugié auprès de toi, se mettant sous ta protection, tu lui conseillas de rentrer chez son maître, tu conseillas au maître de le reprendre avec bonté, tu offris même une indemnité pour le temps perdu? Tu as sanctionné, approuvé, reconnu, par ces conseils et ces démarches, à l'un le droit de se vendre, à l'autre celui d'acheter son semblable. Tu avais donc oublié en cette circonstance que je suis venu au nom de mon Père, le Dieu tout-puissant, proclamer la liberté aux esclaves.

Et quand les pharisiens sont venus te poser des questions sur le mariage, quelles réponses leur as-tu données?

Est-ce résoudre une question suivant mon

Evangile, de dire que celui qui se marie fait bien et que celui qui ne se marie pas fait mieux? D'après ta réponse, le mariage ne serait pas une chose sacrée, ce ne serait pas l'obéissance à une loi de la nature, donc une loi sacrée, une loi divine, à laquelle nul n'a le droit de se soustraire, s'il a les facultés pour lui obéir.

Tu ne comprends pas encore que l'homme, la femme ont le droit et le devoir de vivre et de se propager. C'est par la multiplication de l'espèce que l'individu peut atteindre toute la perfection dont il est susceptible.

Chaque individu de l'espèce humaine a ses droits à exercer et ses devoirs à remplir vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis de sa famille consanguine et vis-à-vis de la grande famille. L'exercice de tout droit entraîne l'accomplissement de devoirs. L'individu n'a pas le droit de faire du tort ni à lui-même, ni à sa famille, ni à ses frères de la grande famille de Dieu.

Elever une famille exige du père et de la mère de grands sacrifices, et ce sont ces sacrifices qui produisent le bonheur de ceux qui les font, et de la grande famille humaine.

Plus les familles sont nombreuses, plus les membres qui la composent sont forts, intelligents, savants et sages, plus la nation, plus l'humanité sont heureuses et se rapprochent de l'Être suprême.

C'est donc, comme tu le vois, le contraire de ce que tu enseignes qui est vrai. C'est celui qui se marie qui fait le mieux et celui qui ne se marie pas qui non-seulement ne fait pas bien, mais fait très mal. Si tout le monde voulait suivre tes conseils, la race humaine tomberait dans la plus profonde misère et finirait par s'anéantir.

En enseignant qu'il vaut mieux se marier que de brûler, tu fausses aussi complètement la grande et divine idée du mariage. D'après ton enseignement, le mariage n'aurait d'autre but que la satisfaction des passions charnelles. Tout homme et toute femme qui ne se marient que dans ce but n'auront que déception, désillusion et misère physique et morale. Pour se marier et être heureux, il faut être mû par l'amour; mais pour que cet amour soit pur, il faut qu'il éclaire l'intelligence, réchauffe l'âme par la perspective qui montre aux époux

tous les devoirs, tous les sacrifices que leur alliance va leur imposer. Il ne faut pas chercher dans le mariage seulement les jouissances éphémères, mais celles qui durent autant que la vie, et qui ne surgissent que par l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses multiples devoirs, envers soi-même, envers sa famille, envers l'humanité.

—Je comprends que je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit en parlant des trois espèces d'eunuques. Je croyais que votre pensée était bien celle que j'ai exprimée.

—J'ai enseigné à mes apôtres et à mes disciples que le mariage est un devoir pour l'homme et la femme. Mais j'ai ajouté que tous ne sont pas capables de *cela*, mais ceux-là seulement à qui il *a été donné*. Car il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mère; il y en a qui ont été faits eunuques par les hommes, et il y en a qui se sont faits eunuques eux-mêmes, pour le royaume des cieux. Et j'ai ajouté que celui qui peut comprendre ceci le comprenne. Eh bien, tu ne l'a pas compris. Celui qui se fait eunuque pour le royaume des cieux est celui qui veut



donner son corps et son âme à la grande famille humaine, qui veut se charger du fardeau des devoirs, en sacrifiant toutes les jouissances de la chair. Il y en a, mais ils sont rares; j'en connais, ce sont les vrais fils de Dieu.

Quant à la circoncision, vous êtes encore possédés de l'esprit du temple. C'est la circoncision de l'esprit et du cœur qu'il faut faire, que chacun doit subir pour entrer dans l'Eglise, dans le royaume de Dieu.

Et vous discourez encore sur la nourriture. Vous ne m'avez donc pas encore compris? Ne sais-tu pas que j'ai enseigné aux douze que ce n'est pas ce qui entre dans le corps par la bouche qui souille l'homme, mais bien ce qui en sort, c'est-à-dire les paroles, les discours qui ne sont pas dictés par les sentiments de fraternité, d'égalité, de solidarité?

Et pourquoi toi, qui prêches chez les Gentils, ne t'adresses-tu qu'aux Juifs? Est-ce que ma parabole du Samaritain ne t'a pas fait comprendre que les Samaritains et les païens sont une terre plus féconde que les Juifs? Il y a longtemps que leurs divinités sont en déca-

dence; il y a quatre siècles que Socrate a chassé les dieux de l'Olympe, et il n'y a plus que l'aristocratie et les prêtres qui veuillent les rappeler. Tu crois encore que le peuple juif doit subjuguer le monde et le soumettre à sa domination. Cela est vrai, mais pas comme tu l'entends, comme trop de Juifs se l'imaginent; le monde sera subjugué par les idées, les principes proclamés par les prophètes, Jean-Baptiste et ma doctrine. Chez toi et même chez les douze, persiste cette idée que les païens sont difficiles à convertir. C'est vrai si vous voulez en faire des Juifs et non des chrétiens.

Tu viens d'en appeler à César.

Tu vas donc à Rome décliner à l'empereur, au despote, tes titres; te prosterner devant lui et lui déclarer que tu es citoyen romain et pharisien. Tu lui exposeras probablement ta théorie sur les puissances de la terre; tu lui diras probablement que tu enseignes, aux païens aussi bien qu'aux Juifs, qu'il faut obéir à l'empereur et à ses ministres, à ses préfets, à ses consuls et à ses gendarmes,

parce que tous sont choisis par Dieu. Cette manière d'agir est de la pure diplomatie; mais la diplomatie n'est pas la science de la franchise ni de la vérité. Par cette conduite tu éviteras la flagellation et la lapidation. Mais alors que feras-tu le jour où les Césars se feront élever des statues dans les temples, et ordonneront aux peuples de les adorer comme des dieux?

Et, dans ce cas-là, oserais-tu proclamer cette vérité, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes? car les Césars et leurs satellites sont des hommes. Oui, le César te protégera, à condition que tu sois son serviteur. Alors, si tu n'abandonnes pas ton projet d'organiser l'Eglise sur le modèle du temple, si des apôtres tu fais des diacres, des prêtres, des évêques et des archevêques, et que cette armée se mette sous la protection du César, c'est-à-dire à son service, il y aura une Eglise officielle payée par l'Etat, et dans cette Eglise pénètrera la politique, l'esprit du tyran, et elle deviendra sectaire, intolérante, persécutrice, et les hommes se feront la guerre au nom du Christ, au nom de la religion, au nom de la

fraternité, et l'esprit de ma doctrine sera étouffé pendant des siècles, et il ne prévaudra qu'après la chute des tyrans, chute inévitable, parce que telle est la volonté de mon Père.

Ton intention, étant à Rome, est de t'adresser aux Juifs, avec cette idée que ce sont eux qui doivent convertir les païens. Eh bien, des évènements prochains te feront comprendre que ces païens sont moins endurcis que les enfants d'Israël. Dans le naufrage qui te jettera sur une île, en allant à Rome, les naturels de ce petit pays te prouveront que chez les païens le sentiment de pitié, de commisération, est très vif et se manifestera par des soins, des dons aux naufragés, qui dépasseront tout ce que l'aumône est capable de produire.

Ainsi, donne à la promesse faite à nos pères sa véritable signification. Le peuple juif subjuguera le monde, non par les armes, mais par la doctrine que j'ai enseignée, et que vous devez propager. Mais, au nom de notre Père, purifiez tous votre esprit et cessez de prêcher autre chose que l'Evangile. Ce n'est pas dans

ma doctrine que tu as puisé ce que tu enseignes au sujet de la femme.

Où as-tu puisé cette idée que Dieu a fait pousser des cheveux à la femme pour voiler sa figure? Pourquoi en a-t-il fait pousser à l'homme? Et la barbe, à quoi doit-elle servir? A donner à l'homme un air féroce? Est-il conforme à l'Evangile de sanctionner le droit que possède le père d'empêcher ses filles de se marier sans autre motif que son caprice? L'autorité paternelle ne peut pas durer indéfiniment. A un certain âge, les enfants des deux sexes doivent être libres, mais reconnaissants. Pourquoi la femme n'aurait-elle pas le droit de parler au temple, de prophétiser, etc.? L'ancienne loi ne le lui défendait pas. Sous cette loi, la femme a pu souvent jouer un grand rôle : Débora en est une preuve. Et Dieu lui-même ne s'est-il pas servi de la femme pour donner un Sauveur à l'humanité? Est-ce que la femme ne remplit pas un rôle plus grand que l'homme dans la reproduction et la conservation du genre humain? Oublies-tu que ta mère était femme et tes sœurs aussi?

Ne sais-tu pas que quand je parle des droits

et des devoirs de l'homme, je parle aussi de ceux de la femme, que je proclame égaux à ceux de l'homme? Les hommes et les femmes, les frères et les sœurs, sont enfants de Dieu au même titre les uns que les autres.

Je te prie en outre d'abandonner la théologie du temple. Ton enseignement est souvent d'un mysticisme qui peut s'interpréter d'une manière contraire à ma pensée et aux principes fondamentaux de ma doctrine. Tu dis : *Vous êtes sauvés par la grâce, par la foi, et cela ne vient point de vous;* c'est le don de Dieu, non point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. » La grâce est donnée par Dieu à tout être humain, puisqu'il a l'intelligence, la conscience et la raison, donc la faculté de se conduire selon la volonté de notre Père. Quant à la foi, elle naît de l'enseignement. C'est pourquoi j'ai commandé aux apôtres et aux disciples d'aller enseigner à tous les peuples de la terre. C'est pour faire naître la foi partout que je leur ai donné ce commandement. Et enfin, pourquoi dépenser ton éloquence pour enseigner que les œuvres sans la foi sont mortes, et pourquoi ne pas suivre

l'exemple de mon frère Jacques, qui, conformément à ma doctrine, proclame que la foi sans les œuvres est morte? A quoi peut servir la foi si elle ne se révèle pas par les œuvres? On ne peut apprécier la valeur de l'arbre que par ses fruits, et non par ses feuilles et ses fleurs. Tout arbre qui ne porte pas de fruits sera coupé et jeté au feu.

Enfin la semence est jetée, et il en est tombé assez sur le bon terrain pour ensemencer avec le temps toute la surface de la terre.

Les riches, les rois et toutes les puissances humaines emploieront inutilement tous les moyens qu'ils possèdent pour maintenir leur position et arrêter le développement, le perfectionnement de l'esprit, du cœur et de la conscience humaines; ils seront tous vaincus par les esclaves, les ouvriers qui auront foi en moi, c'est-à-dire aux principes de ma doctrine.

C'est ainsi qu'arrivera sur la terre le royaume de Dieu et sa justice.

XXX.

LE ROYAUME DE DIEU ET SA JUSTICE

En ce temps-là, l'évolution intellectuelle et morale a transformé toutes les institutions des peuples.

Tous les métiers, tous les états sont organisés en syndicats obligatoires.

L'argent ne rapporte plus d'intérêts; il n'est plus qu'un signe représentatif de valeur; ce n'est plus qu'un moyen d'échange.

Les lois civiles sont réduites à leur plus simple expression : ce n'est plus la *créance* qui est sacrée, c'est la personne humaine.

Les outils, les habits, le linge, les ustensiles, tout ce qui constitue le mobilier de la famille, sont choses sacrées, incessibles et insaisissables.

La terre est nationalisée et tout l'outillage industriel; mais l'individu et la famille sont

mis en possession de ce qui est nécessaire à leur métier, à leur habitation.

A la campagne, chaque famille a son jardin, son verger, et la portion de terre que la famille peut cultiver; la grande culture est faite par la collectivité communale.

Dans les cités, villes, bourgades et villages existent des bazars renfermant tout ce qui est nécessaire à la vie. Ils sont exploités par les habitants, constitués en sociétés coopératives de consommation, qui s'approvisionnent au comptant et vendent aux mêmes conditions.

Les sociétés de consommation s'adressent directement aux producteurs, ce qui supprime les commis-voyageurs et les réclames de journaux, d'où il résulte un bon marché extraordinaire.

Chaque cité a son ou ses hôtels et restaurants, ses salles de réunion et de divertissement.

Tous les ateliers, toutes les fabriques sont organisés coopérativement.

La journée est de huit heures en général;

les syndicats peuvent augmenter ou diminu les heures de travail dans leur métier.

La paye, dans chaque métier, se fait la veill du jour de repos.

La source des procès est tarie. Tous les conflits sont réglés par des arbitres. Les conflits sont très rares, vu que les poursuites pour dettes ont disparu. Ont disparu aussi les tribunaux, les avocats et notaires, les huissiers, les juges de paix et les prud'hommes. Tout est réglé par des arbitres choisis par les parties.

Il n'existe plus ni banque ni bourse, mais chaque commune a sa caisse d'épargne, qui est banque communale, qui prête sans intérêt, avec une commission pour les frais d'administration.

C'est dans cette maison que sont déposées les recettes des coopérations de consommation, et c'est elle qui paye les achats et prête aux coopérations de production.

Les travaux publics s'exécutent et s'administrent par l'impôt, qui est proportionnel au gain.

Tout le monde travaille, gagne son pain quotidien. Il n'y a plus d'armées, ni de rentiers, ni d'employés inutiles, d'où il résulte une grande abondance des produits de la terre et de l'industrie.

Les écoles sont frœbeliennes jusqu'à l'âge de 20 ans. L'enfant, tout jeune, apprend à travailler, à manier les outils de tous les métiers.

Il n'y a par jour que deux ou trois heures de leçons.

Chaque école a son jardin, où les enfants apprennent à manier la pioche, la bêche et tous les outils de l'horticulture, et, plus tard, de l'agriculture.

Aux adultes on enseigne la chimie, la physique, l'anatomie, la physiologie, etc. Le dimanche, au jour du repos, on enseigne dans les temples la morale, c'est-à-dire la science des droits et des devoirs. Les enfants et les adultes des deux sexes reçoivent la même instruction.

Les villes, les villages sont reliés par des

chemins de fer ou des tramways électriques ou à air comprimé.

Tous les édifices publics, les rues sont éclairés à l'électricité, et la plupart des maisons aussi. Toutes les petites machines, comme les grandes, marchent à l'électricité, à l'air comprimé, etc.

La différence des rangs et des fortunes a disparu. Les conditions de l'existence sont à peu près les mêmes pour tous.

Il n'y a plus de mésalliances; ce sont la sympathie, l'amitié, l'amour, guidés par la raison, éclairés par la science, qui font les mariages.

La richesse des uns et la pauvreté des autres, source des vices et des crimes, ayant disparu, les prisons sont inutiles.

Il n'y a plus de maisons de réclusion que pour les fous dangereux, qui sont rares, puisque l'envie, la jalousie, la vengeance, qui sont engendrées par la richesse et la pauvreté, n'existent plus. Les esprits détraqués sont le résultat d'accidents, de malheurs, ou de maladies accidentelles ou héréditaires.



L'hygiène publique, basée sur les sciences, préserve les populations des maladies épidémiques.

Les autres maladies, engendrées par les vices de nos sociétés actuelles, n'existeront plus. Les connaissances médicales, répandues dans les écoles, permettront aux hommes et aux femmes de soigner les membres de leurs familles. Les humains, élevés suivant les règles de l'hygiène dès le berceau, seront robustes et ne gâteront pas leur santé par le manque d'exercices corporels, puisque tout le monde travaillera, ni par les excès de toute nature qui étiolent nos populations. D'abord les mères rempliront leur devoir avec joie et nourriront leur nouveau-né de leur lait. Les exceptions seront très rares, puisque les constitutions seront fortes et rarement étiolées. On ne verra plus les biberons remplacer les mères.

Les orphelinats auront disparu ; les orphelins seront élevés par ceux qui n'ont pas d'enfants et les familles de la parenté.

Les hospices de vieillards seront inutiles; les

enfants, les parents, possédant les moyens de les entretenir, se feront un devoir et un plaisir de les entretenir. D'ailleurs, avec le perfectionnement des machines, des outils et la forte constitution des hommes et des femmes, chaque personne pourra, avec son travail, gagner sa vie jusqu'à la fin de ses jours, ce qui se voit déjà chez les ouvriers des villes et surtout des campagnes.

Les médecins, les avocats, les fonctionnaires, les rentiers, les prêtres, les pasteurs ayant disparu, tout le monde travaillant, produisant, ne consommant que raisonnablement suivant les besoins du corps, l'abondance régnera partout.

Les sciences, les métiers, la morale seront enseignés gratuitement par les personnes capables et zélées, en dehors des heures de travail. Il en sera de même de toutes les administrations, réduites à leur plus simple expression.

Les modes ont disparu. Les costumes sont

faits d'après les règles de l'hygiène, de l'esthétique, suivant les régions et les climats.

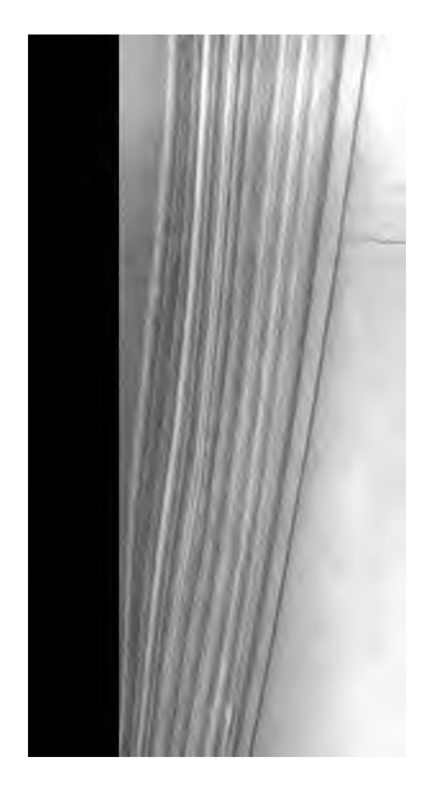
Enfin la femme sera l'égale de l'homme en droits, et elle enseignera à l'école et au temple comme l'homme, suivant sa science, son désir et son zèle.

Il n'y aura plus ni maître, ni esclave, ni domestique. Il n'y aura plus que des aides, des serviteurs, traités comme les membres de la famille, ce qui existe déjà chez beaucoup de paysans, surtout chez les anabaptistes et les quakers.

C'est l'idéal vers lequel nous marchons, malgré les réactions des puissants. Cet idéal se réalisera par les efforts et les sacrifices des travailleurs et des travailleuses. C'est le triomphe du travail sur le capital.

Esclaves, parias, serfs, ouvriers de tous les temps, de tous les pays, vous avez créé le capital, toutes les richesses, vous devez, en vertu des lois naturelles, par conséquent divines, être les maîtres du monde. Ayez donc cette foi ferme, et vos descendants verront ce règne s'établir sur la terre.





XXXI.

LE SOCIALISME

Le socialisme agite tous les peuples civilisés, et bientôt il s'emparera de toutes les nations les plus barbares. Mais qu'est-ce que le socialisme?

Est-ce un mythe, une nouvelle révolution, une nouvelle doctrine?

Si le mot est nouveau, la chose qu'il exprime date de la plus haute antiquité.

Le jour où un être humain, asservi par un être de son espèce, a poussé un cri d'indignation et de protestation, ce jour-là le socialisme a commencé.

Le socialisme est le cri sorti de la conscience humaine maltraitée; c'est un appel à la justice.

C'est le sentiment inné de la justice, de la fraternité, qui, par la bouche de l'opprimé, en

appelle à Dieu, à l'humanité. L'esclave qui se révolte contre son maître fait un acte de socialisme.

Le socialisme a toujours existé, mais il a pris des formes différentes, suivant les peuples, les époques où il a fait ses manifestations.

Bouddha, condamnant la religion brahmique, proclamait l'unité de Dieu, détruisait les castes et établissait l'égalité des êtres humains, provoquait pour cette époque la plus grande révolution morale et politique. C'était bien une grande révolution politique et sociale.

C'était bien du socialisme.

Il faisait aussi du socialisme, le tribun Gracchus Tibérius, quand, s'adressant au peuple, il disait :

« Citoyens, les bêtes les plus sauvages ont des tanières, et les plus vaillants hommes, les soldats romains, sont réduits à errer sous le ciel avec leurs familles, sans savoir où se retirer, où reposer leur tête.

« A quoi bon tant de périls et de fatigues pour tous, si quelques-uns seulement doivent en profiter ? Vos généraux vous disent souvent, en vous excitant à vaincre, que vous allez

combattre pour la conservation de vos dieux domestiques, pour la sépulture de vos ancêtres, pour vos ancêtres et vos pénates.

« Etrange illusion! figure de rhétorique que ces discours! Le soldat romain n'a ni feu, ni lieu. On vous appelle les maîtres de la terre et vous n'en avez pas un pouce, pas assez pour y construire une hutte; tandis que d'autres, à l'encontre des lois, jouissent d'un bien-être qu'ils n'ont mérité ni par leur travail, ni par leurs dangers dans les combats, ni par des services rendus à la patrie. Est-ce donc là cette république, pour laquelle nos pères ont détruit la monarchie? Est-ce donc pour se débarrasser du nom de roi qu'ils ont combattu, ou n'est-ce pas plutôt pour chasser cette aristocratique inégalité qui était la conséquence des faveurs du prince?.... »

Le Sénat fut vaincu, mais il ourdit une conspiration contre Gracchus, qui fut assassiné au Capitole à coups de bâton.

Caïus Gracchus réalisa en partie les projets de son frère, mais il eut à peu près le même sort. L'aristocratie, par ses intrigues, souleva la plèbe contre lui, et, se voyant abandonné

par le peuple, pour lequel il avait usé son talent, son énergie, il se fit tuer par un esclave.

Si, de nos jours, Bebel ou Liebknecht se hasardait de faire à l'armée et au peuple un discours à la Gracchus Tibérius, il est certain que si le peuple, moins bête que le prolétariat romain, ne l'assommait pas à coups de bâton, la police et la justice se chargeraient de lui faire son sort. Un tribun quelconque ne pourrait-il pas avec raison, en s'adressant au peuple ouvrier, tenir à peu près le même langage que Gracchus ?

Et les paysans allemands, lors de la réforme prêchée par Luther, ne faisaient-ils pas du socialisme, quand, au nombre de 18 mille, conduits par Baldinger, ils proclamaient une charte et voulaient l'imposer par les armes, charte en douze articles, parmi lesquels on voit :

« Les paysans de l'empire d'Allemagne choisiront eux-mêmes leurs prédicateurs, qui prêcheront la parole de Dieu pure et évangélique.

« Les paysans ne payeront que la dîme ordonnée par Dieu, pour subvenir au soutien

de leurs prédicateurs. La servitude, contraire à la volonté de Dieu, n'existera plus.

« Liberté de la pêche et de la chasse.

« Liberté du bois.

« Les paysans tiendront aux seigneurs par un traité libre et légalisé.

« Diminution de l'impôt seigneurial, afin que les paysans n'aient plus besoin de verser tout le revenu de leur travail dans la caisse des seigneurs.

« Rédaction d'un code simple et intelligible.

« Quiconque se sera injustement approprié des biens communaux, les rendra à la commune villageoise.

« La taxe de la morte, c'est-à-dire l'argent payé pour les enterrements, cessera, afin que les veuves et les orphelins ne restent plus à découvert. Ces douze articles ne seront retirés que quand les adversaires en auront démontré la fausseté selon la Bible. »

C'était bien là du socialisme très avancé pour cette époque.

Et Luther lui-même, ne faisait-il pas du socialisme, quand, s'inspirant des conciles, il condamnait l'intérêt de l'argent ?

Et Moïse, ne faisait-il pas du socialisme, quand il déclarait à son peuple que la terre appartient à l'Eternel et que l'homme n'en est que le fermier? Et, tirant les conséquences de ce principe, il proclamait comme loi civile le *relâche*, c'est-à-dire la défense aux possesseurs de terres, de les cultiver la septième année. Et, en cette septième année, tout le monde avait le droit de récolter tous les produits de la terre et des arbres. Et ne défendait-il pas aux possesseurs terriers de ramasser les épis après la moisson? Il ordonnait même de ne pas moissonner le champ entièrement, d'en laisser une partie debout pour les pauvres.

N'était-ce pas faire du socialisme?

Et le Jubilé, la fin d'une période de 50 ans, n'était-ce pas une mesure, une loi socialiste? Chacun rentrait dans sa maison, reprenait la possession de son champ, de sa vigne, de ses oliviers, et l'esclave était rendu à la liberté. Et cette défense de prêter sur gage et de prêter au pauvre sous intérêt! Si Moïse était inspiré pour proclamer ces lois, si c'était Dieu qui les lui dictait, ont-elles cessé d'être divines?

Est-ce que Dieu en a proclamé de nouvelles qui les détruisent? Nous n'en connaissons pas.

Pourquoi, de nos jours, ces accusations contre ceux qui défendent les mêmes principes?

Et le langage des prophètes, n'était-il pas aussi violent que celui des socialistes les plus exaltés?

Est-ce que les prophètes n'ont pas toujours attribué toutes les misères sociales aux puissants, aux gouvernants, aux dirigeants, aux riches? Ecoutez le sauvage berger Amos, transformé en prophète, s'écriant:

« Malheur à ceux qui sont à leur aise à Sion, et qui se confient en la montagne de Samarie, qui sont les plus renommés d'entre les principaux des peuples, vers lesquels la maison d'Israël va.

« Malheur à vous qui couchez sur des lits d'ivoire et qui vous étendez sur vos couches; qui mangez les agneaux *choisis* du troupeau et les veaux pris du milieu où on les engraisse. Vous qui accordez vos voix aux sons de la harpe, qui inventez des instruments de musique, comme David. Vous qui buvez le vin dans

des bassins, qui vous parfumez des parfum
les plus exquis. »

Et au chapitre 2, l'Eternel dit à Amos : « J
mettrai le feu dans Juda, qui dévorera les pa
lais de Jérusalem à cause de trois crimes
parce qu'ils ont vendu le juste pour de l'ar
gent et le misérable pour une paire de sou
liers; parce qu'ils ont foulé aux pieds sur la
poussière de la terre les bêtes des pauvres
parce qu'ils font du tort aux affligés dans leur
cause; parce qu'ils se couchent près de tout
autel sur les vêtements qu'ils ont pris en gage;
parce qu'ils boivent dans la maison de leurs
dieux le vin de ceux qu'ils ont condamnés injustement.

« Et vous qui engloutissez les pauvres, même jusqu'à faire périr les nécessiteux du pays, et vous qui dites : « Quand ce mois sera passé, nous débiterons le blé, et quand ce sabbat sera fini, nous mettrons en vente le froment en faisant la mesure plus petite et falsifiant la balance pour tromper, afin d'acquérir les nécessiteux pour de l'argent et les pauvres pour une paire de souliers. »

Les socialistes expulsés, traqués même en

Suisse, n'ont rien dit ni écrit de plus terrible que Jérémie, quand, au chapitre Ier, il dit : « Les principaux de ton peuple sont rebelles, ce sont des compagnons de larrons ; chacun d'eux aime les présents ; ils courent après les récompenses ; ils ne font point droit à l'orphelin, et la cause de la veuve ne vient point devant eux. »

Le socialisme, en définitive, c'est l'histoire de l'humanité qui prend des formes différentes, suivant les pays et les époques. Le socialisme, ce sont les efforts des opprimés, pour conquérir un soulagement à leurs maux, pour défendre des libertés, des droits conquis, ou pour en conquérir de nouveaux.

Nos ancêtres, au Grutli, jurant devant Dieu et les Saints de sauvegarder leurs droits, faisaient du socialisme.

La guerre des paysans en Suisse, en 1653, fut bien une terrible revendication socialiste de l'époque, et le langage des masses populaires, alors, était aussi terrible que celui des anarchistes de nos jours. Un exemple qui le prouve, c'est la réponse de Krummenacher à l'avoyer Doulliker, qui, pour convaincre les paysans révoltés, s'avisant, pour faire une im-

pression convaincante sur l'esprit de ces hommes, possédant quand-même des convictions religieuses fortement trempées, de terminer un éloquent discours par ces paroles du Nouveau Testament : «Celui qui résiste aux puissances établies, résiste à Dieu même.» Krummenacher, se plaçant devant l'avoyer, répond :

« Oui, oui, M. l'avoyer, quand les magistrats sont justes, ils viennent de Dieu, mais quand ils sont injustes, ils viennent du diable ».

Et les peuples barbares, comme les Visigoths en Espagne, disaient aussi à leur prétendant à la royauté : « Tu seras roi si tu agis bien, sinon, tu ne le seras pas ».

Et la révolution française, proclamant les droits de l'homme, l'égalité, la fraternité, la liberté, c'était la grande manifestation socialiste de l'époque. Nos pères, combattant pour l'égalité des droits politiques, faisaient aussi du socialisme. L'égalité des droits politiques, le suffrage universel était l'instrument nécessaire aux masses populaires, aux prolétaires, pour conquérir l'égalité économique. Et aujourd'hui, la question, ou mieux les questions sociales prennent une forme nouvelle, c'est

la lutte du travail contre la tyrannie du capital. L'évolution historique, humanitaire est arrivée à ce point que l'Europe et l'Amérique sont dans une inquiétude, une agitation qui fait pressentir de grands évènements, si les détenteurs des pouvoirs et des richesses restent sourds aux revendications des classes ouvrières.

Les hommes de tous les partis politiques sentent que les temps approchent où les institutions civiles et politiques se transformeront paisiblement, à l'amiable, sinon d'une manière violente. Toutes les sectes religieuses sentent que leur influence va leur échapper, si elles ne s'occupent pas des réclamations des travailleurs. Et les gouvernements, même les plus autoritaires, les plus despotiques, s'occupent de créer des lois, des institutions pour limiter les exigences du capital. Les récalcitrants, les amis du *statu quo*, protestent contre les revendications ouvrières, et surtout contre le langage de ceux qu'ils appellent les meneurs des sociétés ouvrières. Mais, le langage des masses déshéritées n'est pas plus violent que celui des philosophes des anciens temps. Nous ne connaissons rien de plus violent que le langage

de ces philosophes théologiens de l'Inde, qui, bien des siècles avant notre ère, enseignaient que s'il n'y avait plus de riches, il n'y aurait plus de pauvres. Et les prophètes, qui, d'après ce que nous enseignent toutes les Eglises, toutes les sectes chrétiennes, ont un langage révélé, inspiré par Dieu, langage qui fait naître chez les déshérités des espérances inouïes, la foi ferme dans un avenir meilleur, et le courage de tout sacrifier pour faire arriver le règne de la justice sur cette terre!

Le prophète Michée accuse les riches; ils sont remplis de ce qu'ils ont ravi.

Le prophète Malachie est plus doux et accuse un peu tout le monde. «N'avons-nous pas tous un même Père? un seul Dieu fort ne nous a-t-il pas créés? Pourquoi chacun agit-il perfidement contre son frère?»

Et Esaïe, il n'y va pas de main morte. Quelle indignation!

«Malheur à ceux qui font des ordonnances d'iniquités et qui font écrire aux scribes des arrêts d'oppression, pour enlever aux petits leurs droits et pour ravir le droit des affligés

de mon peuple, afin d'avoir les veuves pour leur butin et de piller les orphelins. »

Esaïe fait dire à l'Eternel : « Je ferai cesser l'arrogance de ceux qui se conduisent avec fierté, et j'abaisserai l'orgueil de ceux qui se font redouter. Je ferai qu'un homme sera plus précieux que l'or fin et une personne plus que l'or d'Ophir. »

A ceux qui jeûnent avec des airs de contrition, le prophète leur crie : « N'est-ce pas plutôt ici le jeûne que j'ai choisi, que tu dénoues les liens de la méchanceté, que tu délies les liens de joug, que tu laisses aller libres ceux qui sont foulés et que tu brises tout joug? N'est-ce pas que tu rompes de ton pain à celui qui a faim, et que tu fasses venir dans ta maison les affligés qui vont errant, que quand tu vois celui qui est nu, tu le couvres? »

Tous les prophètes prédisent la destruction des royaumes qui entourent la Judée à cause de la dépravation des riches et des puissants.

C'est aux hommes qui gouvernent les peuples, aux puissants par le pouvoir et les richesses qu'ils attribuent tous les malheurs qui affligent l'humanité. C'est pourquoi, depuis

Moïse jusqu'à la venue du Christ, les prophètes s'élèvent contre les riches et caressent l'idée d'un état social où le riche a disparu et où la nation n'est plus composée que d'ouvriers, que de personnes gagnant leur pain quotidien.

Le Christ formule sans cesse cette pensée, qui forme la base de toute sa doctrine.

Tous les hommes ont un seul Père ; ils sont tous frères, ont tous les mêmes droits ; aucun ne peut s'élever au-dessus de ses frères. Nul ne doit s'amasser des richesses ; celui qui est riche doit se défaire de ses richesses, et pour que nul ne puisse s'enrichir, il condamne le prêt à intérêt. C'est par ces principes, par l'observation de cet enseignement que doit s'établir le royaume de Dieu et sa justice. Mais ce royaume ne peut s'établir que par l'évolution, par la transformation des lois, des institutions despotiques, aristocratiques, oligarchiques en démocratiques. Il faut que le peuple travailleur fasse la conquête de l'égalité politique, pour arriver à l'égalité économique. C'est le peuple suisse le plus avancé pour entreprendre l'évolution économique. Il pos-

sède aujourd'hui l'égalité politique par le suffrage universel, et, ce que n'ont pas encore conquis les autres peuples les plus avancés, il possède le referendum et le droit d'initiative.

Le peuple ouvrier, étant le plus nombreux, est le maître de sa destinée.

Et comme c'est lui, en tout temps, qui a créé la richesse des nations, et qui a fait marcher le char du progrès, c'est à lui qu'appartient le droit et le devoir de faire régner sur la terre la véritable liberté, qui ne peut exister qu'avec l'égalité et la fraternité.

Mais ces trois déités ne peuvent exister dans toute leur grandeur que par la solidarité.

Et la solidarité ne peut exister que par la modification de nos lois, je dirais mieux par leur disparition complète.

Mais pour démolir ou transformer toutes nos institutions vermoulues, pour donner aux enfants du travail, il faut une base d'opérations. Et cette base d'opérations ce sont les syndicats obligatoires avec tous les attributs de la personne juridique. Par les syndicats obligatoires la fraternité devient une vertu vivante. Les syndicats établissent la solidarité,

et la solidarité procure aux pauvres la force nécessaire pour exercer leurs droits et remplir leurs devoirs. Et nous avons proclamé et démontré que la liberté, la fraternité et l'égalité ne peuvent se réaliser vivantes que par la possession des moyens nécessaires à l'accomplissement des devoirs et à l'exercice des droits.

Répétons-le sans cesse, répétons-le toujours : Sans l'organisation des ouvriers, sans l'organisation du travail, la société ne peut plus marcher en avant, elle est condamnée à marcher sur place. Tous les hommes politiques, tous les partis, toutes les sectes ont le pressentiment que cette institution est fatale, réclamée par la science et la morale, mais tous les puissants craignent cette organisation. Les classes dirigeantes, poussées par la peur d'un cataclysme social, sont disposées à faire tous les sacrifices nécessaires pour neutraliser les désirs, les espérances et les saintes aspirations du peuple producteur; mais les syndicats obligatoires ne verront le jour que par l'union collective des ouvriers.

C'est pourquoi le peuple ouvrier suisse, qui tient en ses mains les instruments de sa

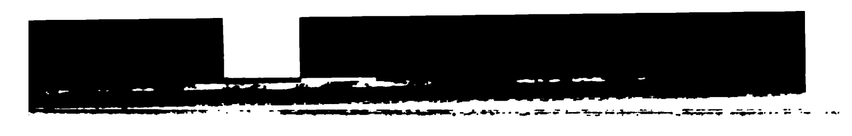
toute-puissance, ne doit s'occuper que d'une seule question, que d'une seule conquête.

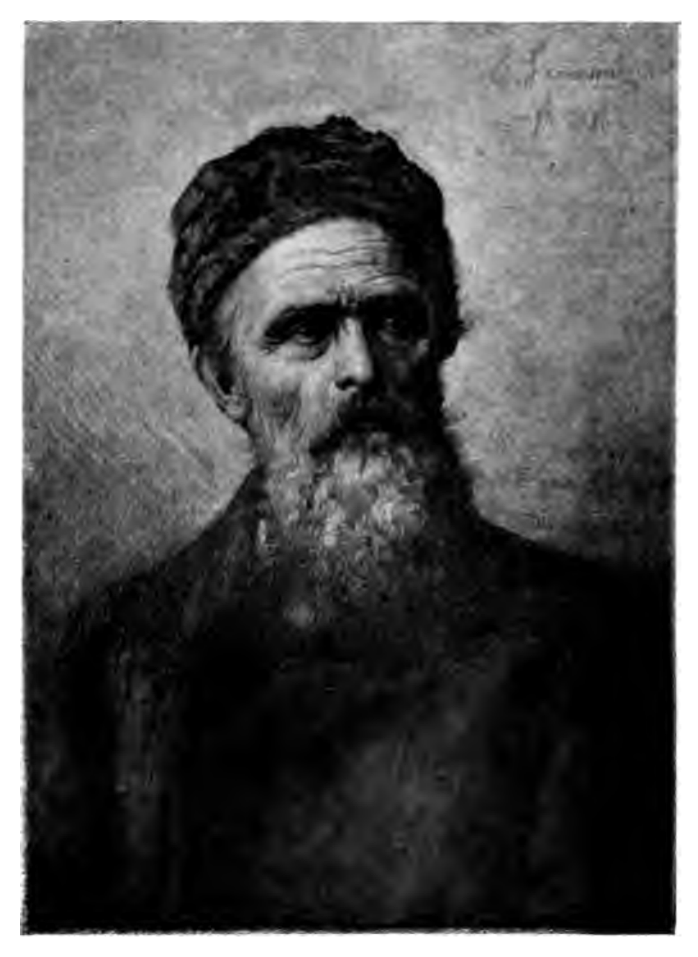
Il faut qu'il se persuade bien, qu'il soit profondément convaincu que lui offrir vingt projets de réformes à la fois, c'est diviser les esprits et paralyser le courant qui doit le conduire au port. Repoussons donc tous les présents que les puissants veulent nous faire, s'ils ne veulent pas nous aider à organiser le travail.

Le bonheur, c'est la liberté. La liberté, c'est la possession des moyens nécessaires à l'exercice de ses droits et à l'accomplissement de ses devoirs.

Et le peuple ouvrier ne peut se procurer ces moyens que par les syndicats obligatoires.

FIN.





Le bonheur c'est la liberté. — La liberté c'est la possession des moyens nécessaires pour exercer ses droits et remplir ses devoirs. — Celui ou celle qui ne possède pas ces moyens est un esclave.

P. C.

TABLE

DES MATIÈRES





